

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



Auvergne Rhône-Alpes

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

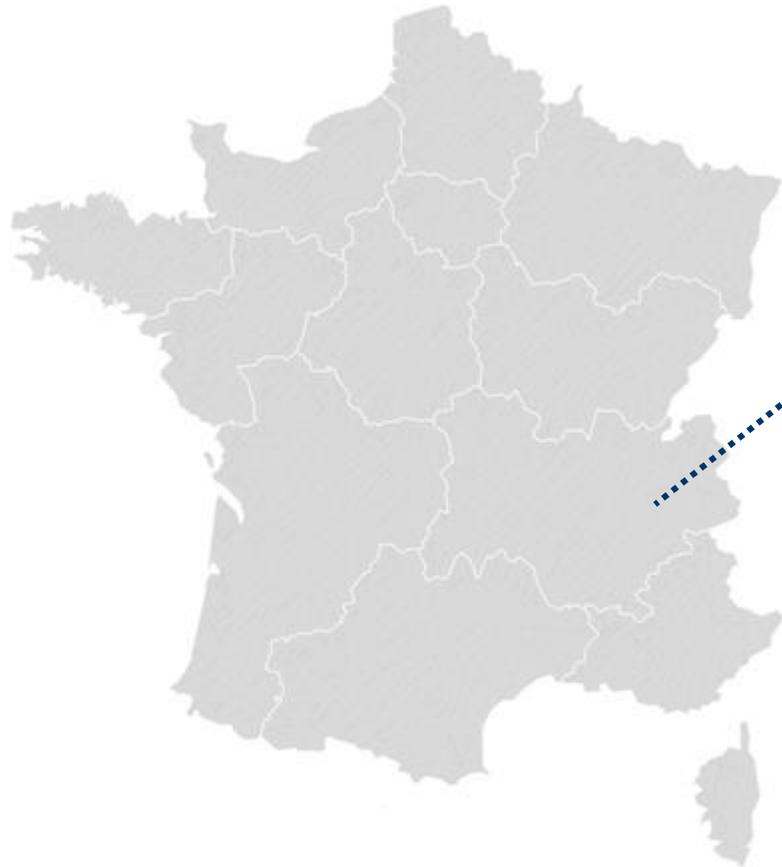
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Auvergne Rhône-Alpes

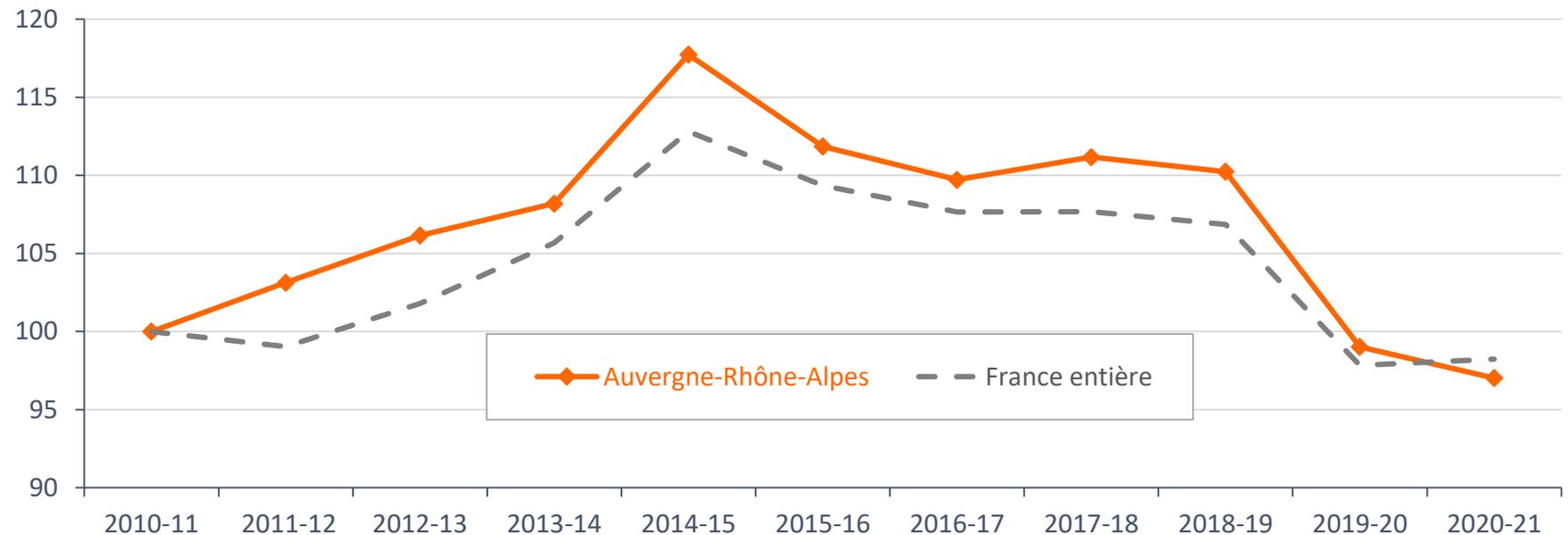
- **12** départements et **4 030** communes
- **8 090 400** habitants (2021)
Soit **12,4 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **24,2 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **9,6 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,0 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **12,7 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,3	22,8
Sport	18,8	16,3
Loisirs	10,4	11,4
Social	6,1	8,5
Amicales - entraide	12,9	7,9
Education - formation	5,1	5,0
Economie	4,8	5,4
Santé	5,3	5,2
Environnement	6,0	5,8
Autres ⁽¹⁾	9,5	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

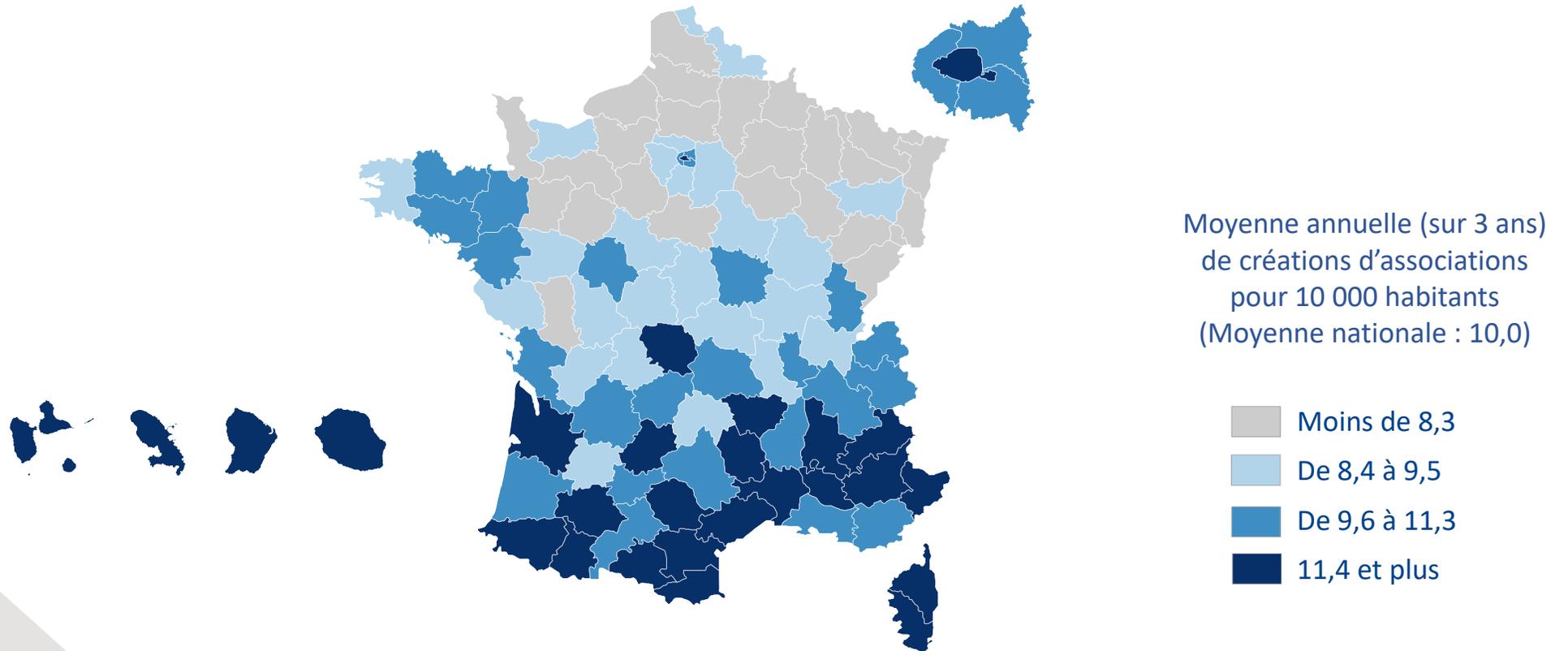
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social, et un peu plus dans les sports et les amicales qui regroupent les associations de classes d'âge, très présentes dans le Rhône et l'Ain.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 170 000 et 180 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,6 et 1,7 million de bénévoles
dont 660 000 à 700 000 de bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

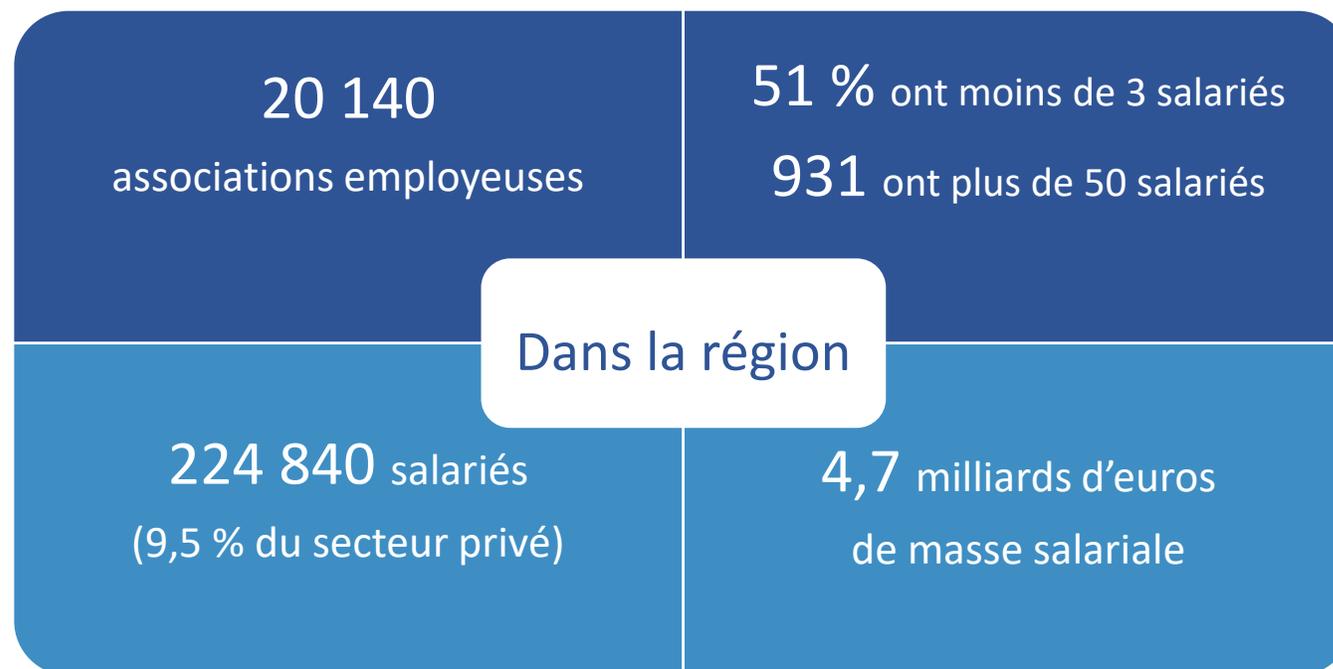


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

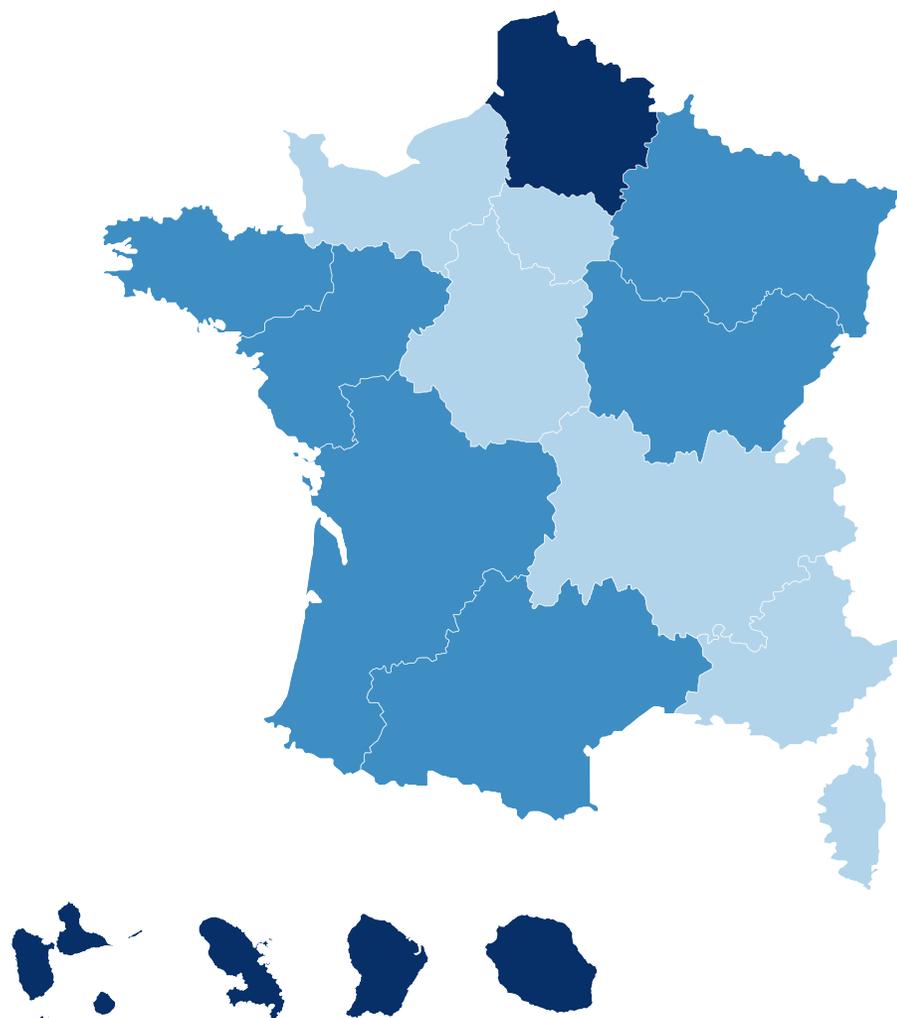
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).

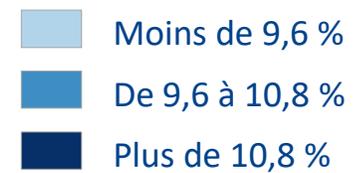


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2020

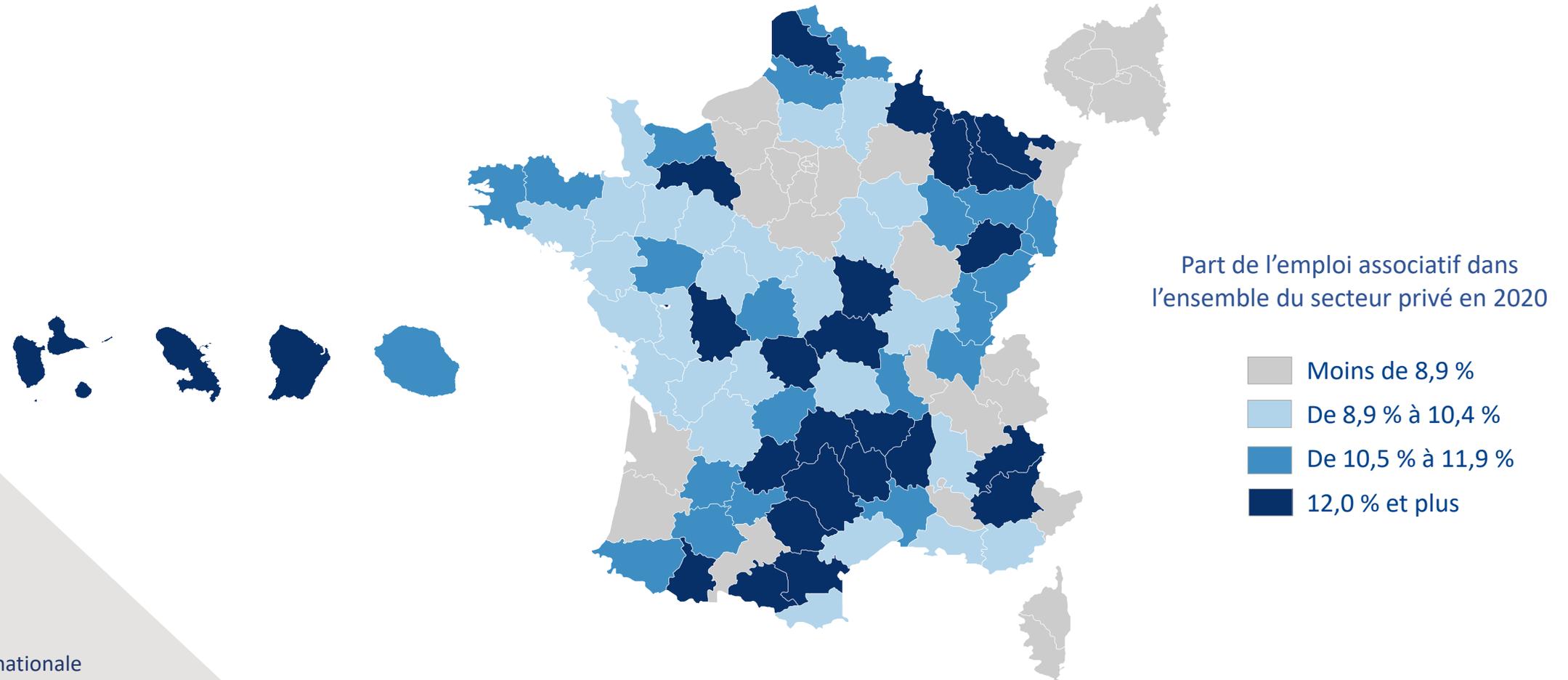


Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	26 660	11,9	11,4
Sport	10 180	4,5	4,5
Santé	18 460	8,2	7,5
Social	112 180	49,9	50,4
Loisirs	3 130	1,4	1,2
Culture	4 870	2,2	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	27 300	12,1	12,3
Autres ⁽²⁾	22 060	9,8	10,5
Total	224 840	100,0	100,0

La répartition est très proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs dans les secteurs de l'enseignement et de la santé légèrement plus forte en Auvergne-Rhône-Alpes.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

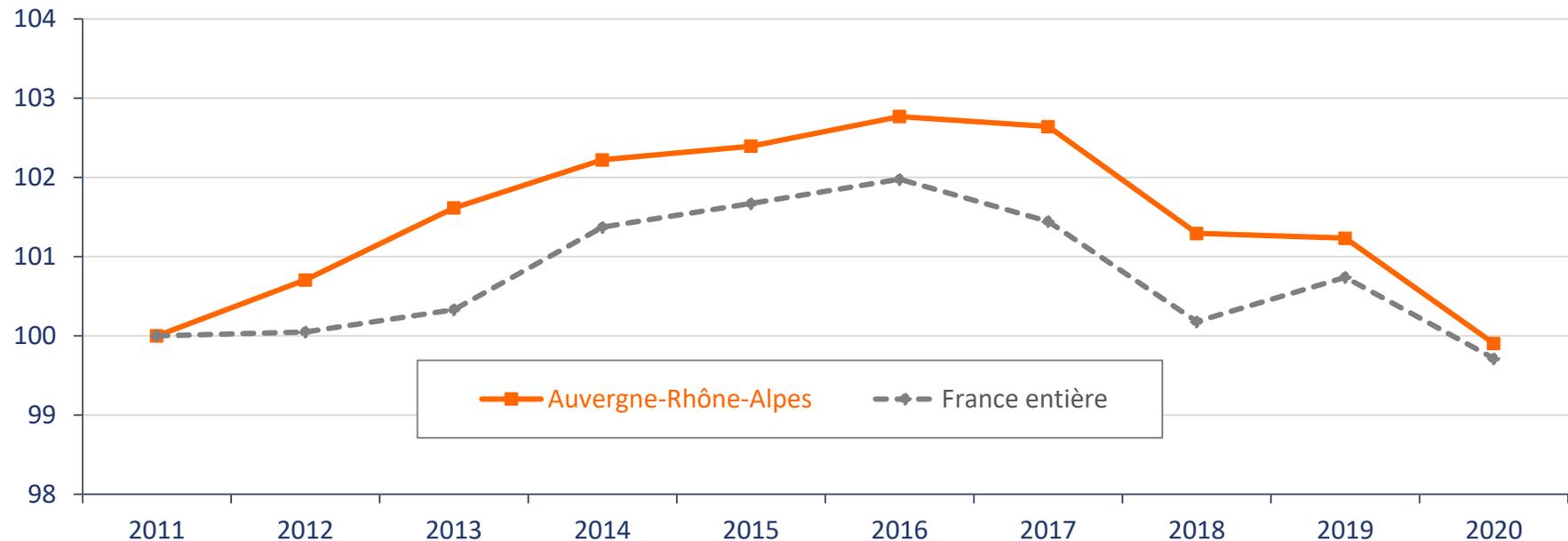
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution était un peu plus dynamique dans la région jusqu'en 2013. L'année 2018 a marqué une baisse notable, qui s'estompe en 2019 et reprend en 2020. En moyenne nationale comme dans la région, les effectifs se retrouvent sensiblement au même niveau en 2020 qu'en 2011.

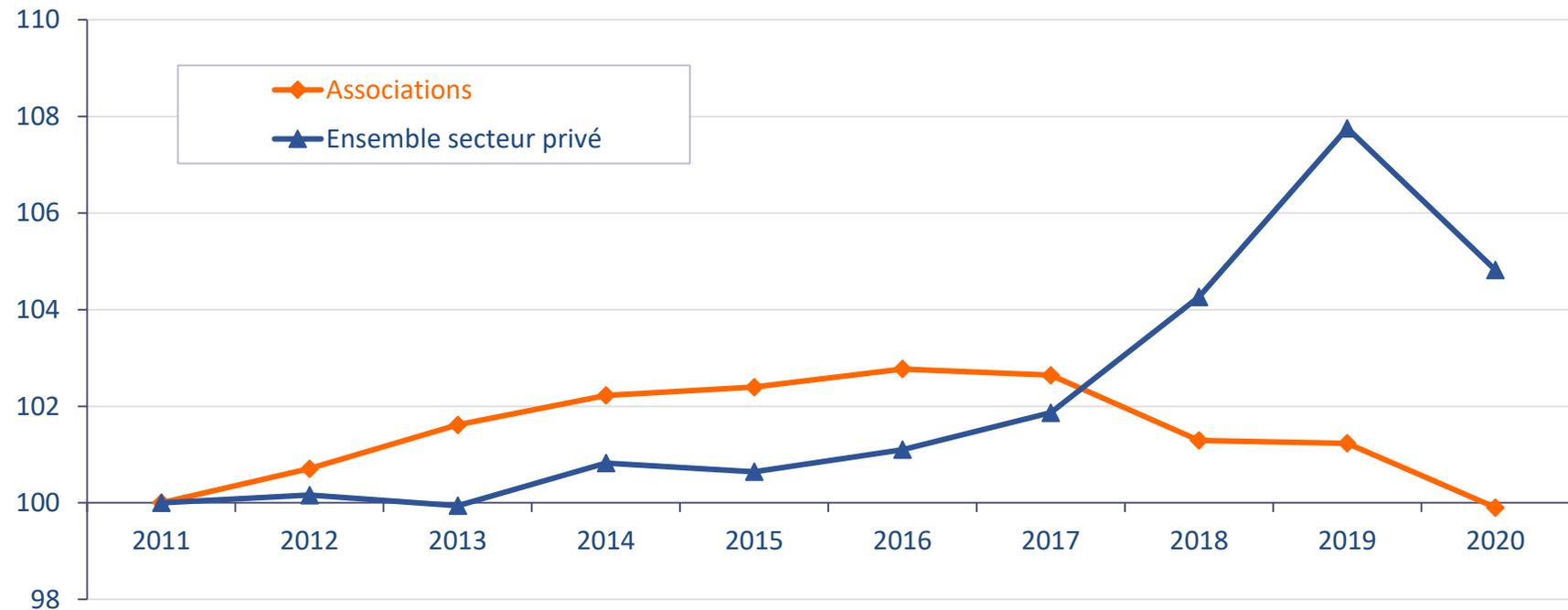
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



À compter de 2018, les courbes des effectifs salariés s'écartent nettement au profit du secteur privé. Cependant, l'année 2020 est moins défavorable pour les associations.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

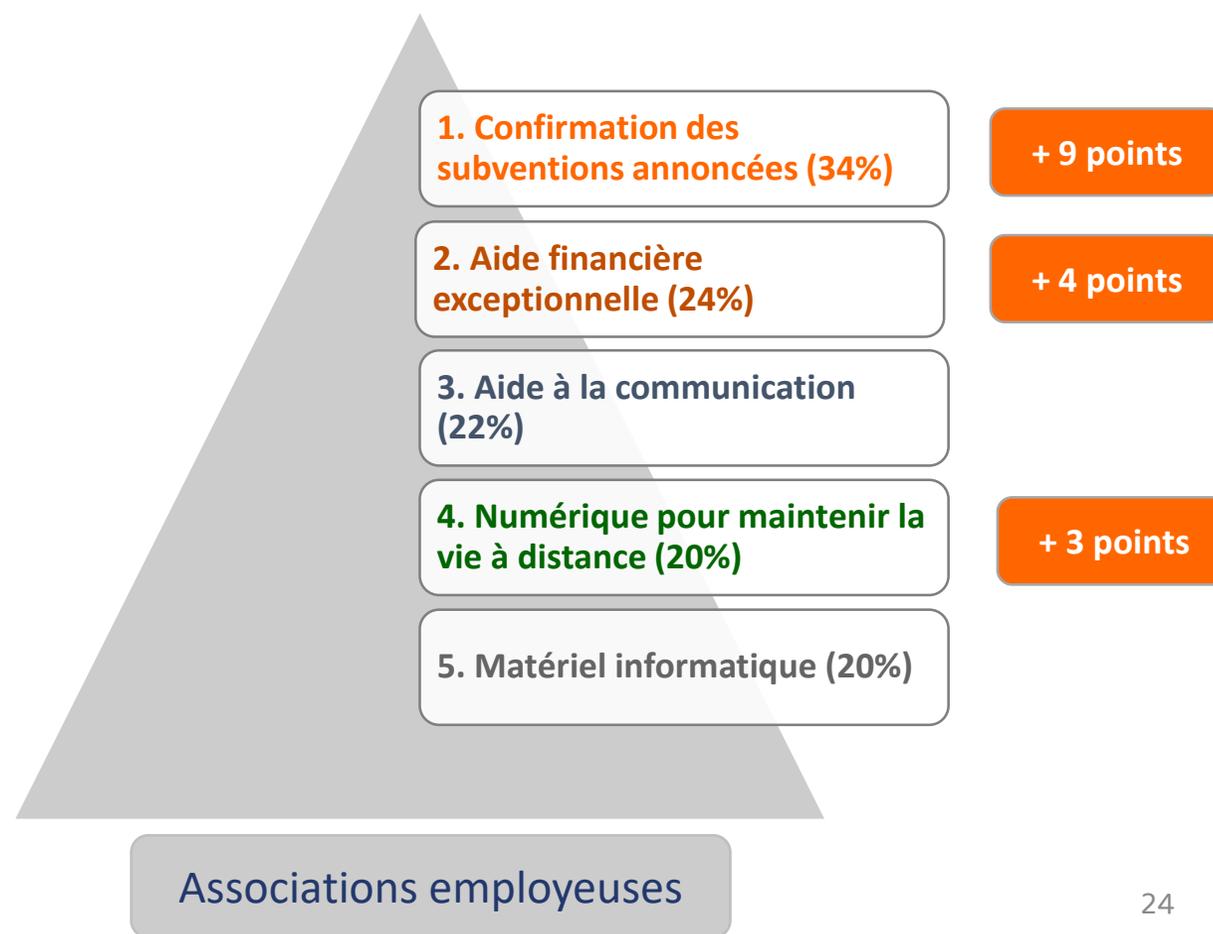
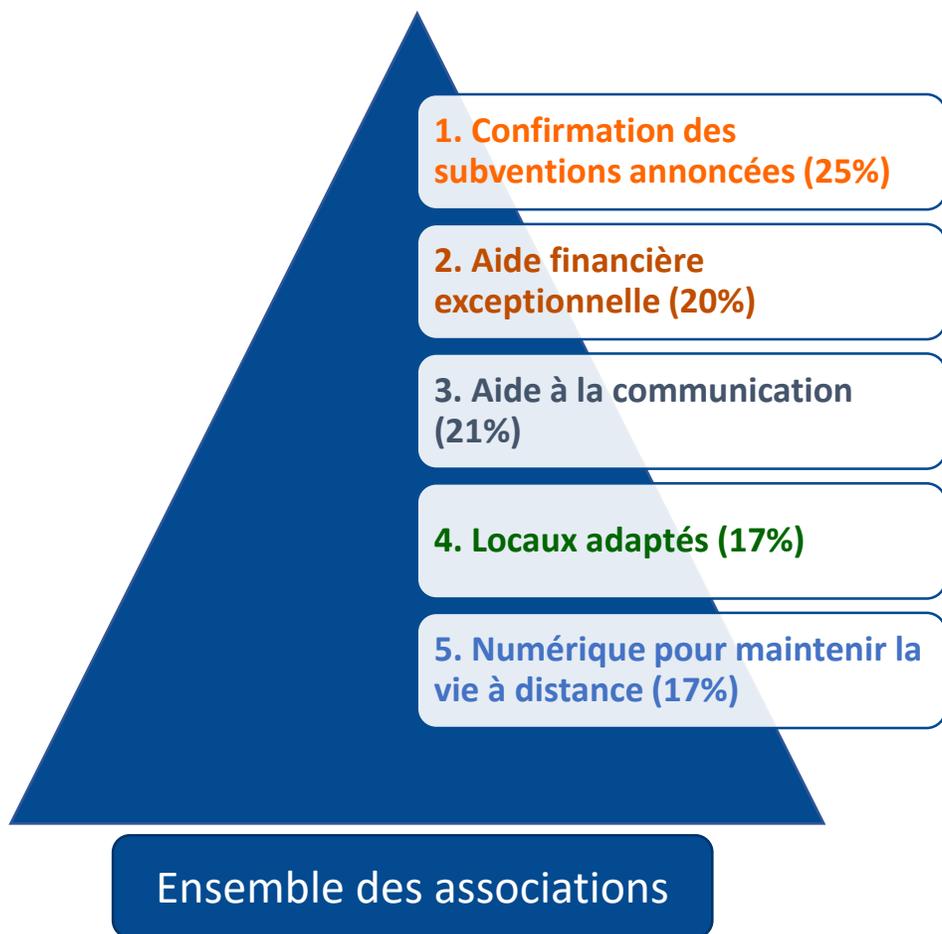
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

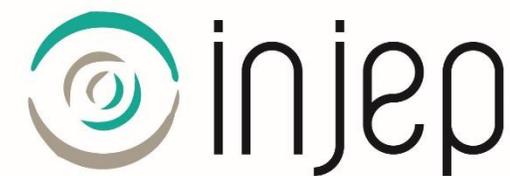
- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



Bourgogne-Franche Comté

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bourgogne-Franche Comté

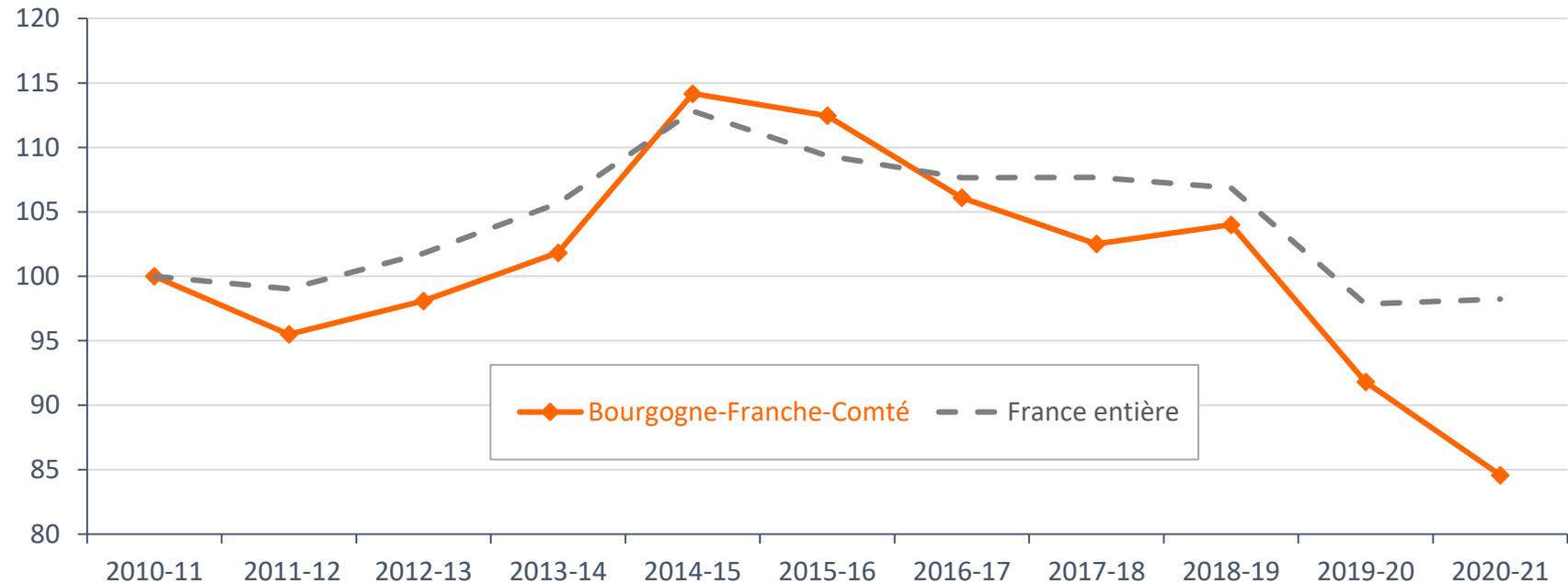
- **8** départements et **3 702** communes
- **2 784 900** habitants (2021)
Soit **4,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **22,4 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **11,1 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **6,6 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **12,9 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en Bourgogne-Franche Comté a enregistré, en 2019-20 et 2020-21, sa plus forte baisse depuis 10 ans, en lien avec la crise sanitaire.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,5	22,8
Sport	20,6	16,3
Loisirs	12,8	11,4
Social	8,2	8,5
Amicales - entraide	4,8	7,9
Education - formation	5,1	5,0
Economie	5,6	5,4
Santé	4,9	5,2
Environnement	5,8	5,8
Autres ⁽¹⁾	11,8	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

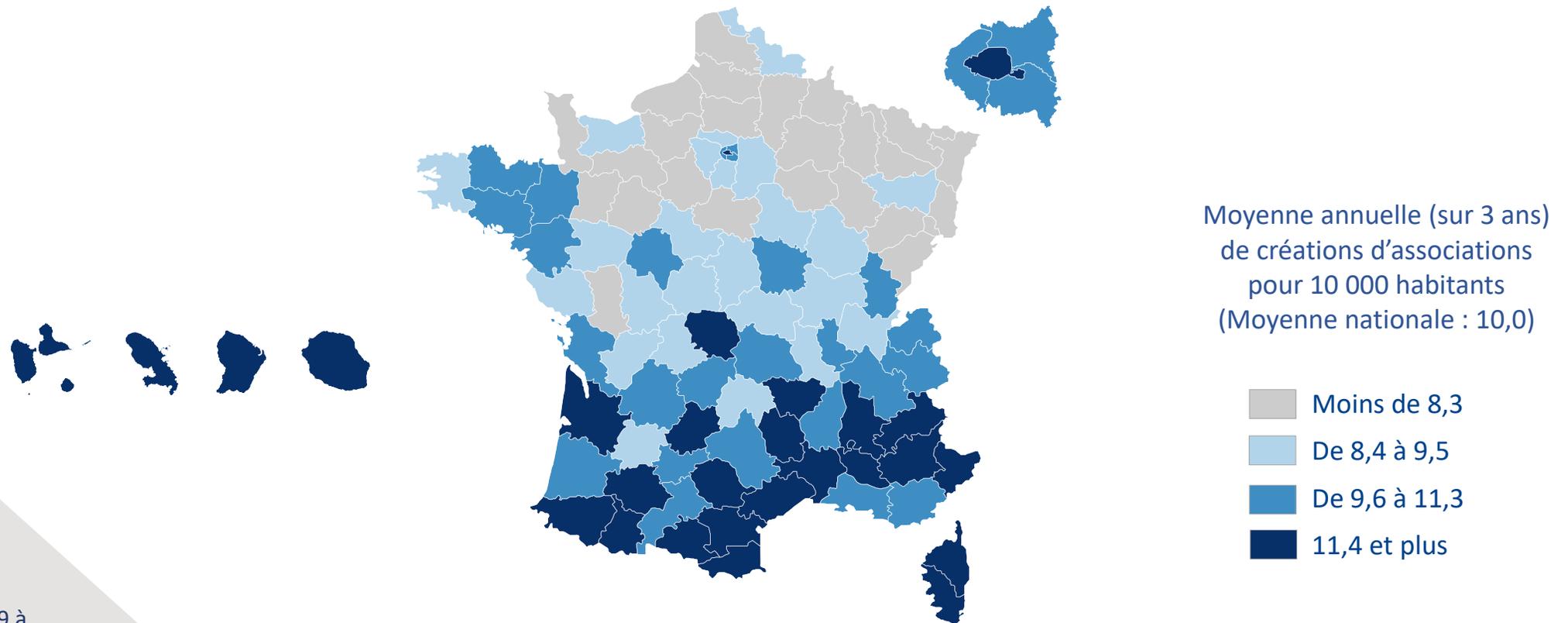
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, les amicales et l'entraide, et un peu plus dans les sports et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 56 000 et 62 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 530 000 et 570 000 bénévoles
dont 220 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

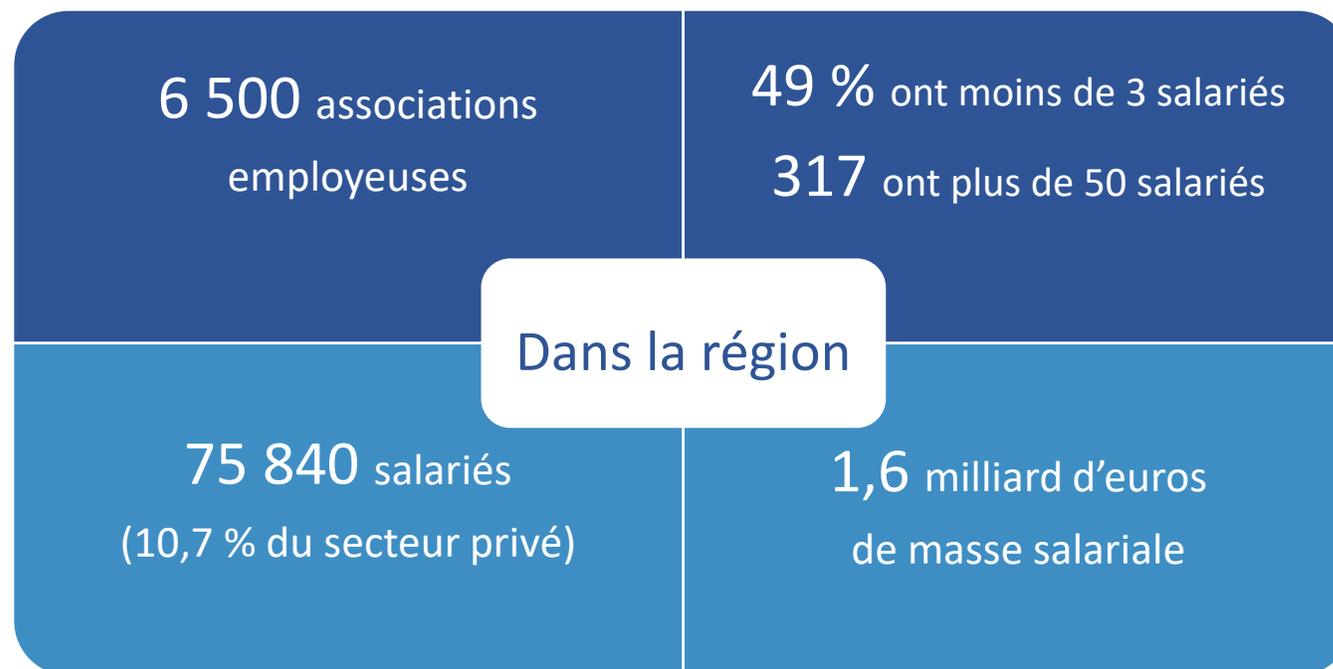


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

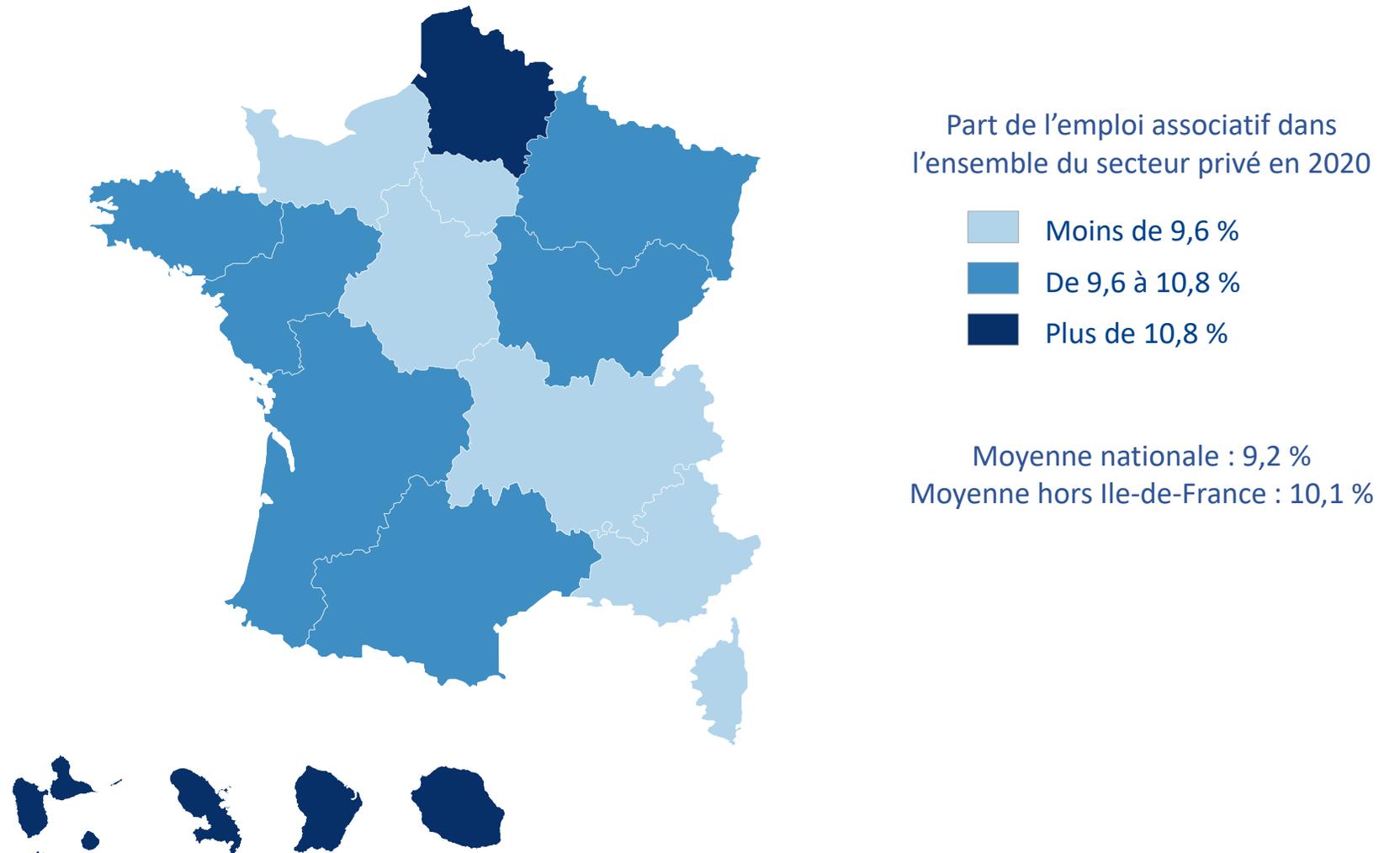
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés (9,2% du secteur privé)**.



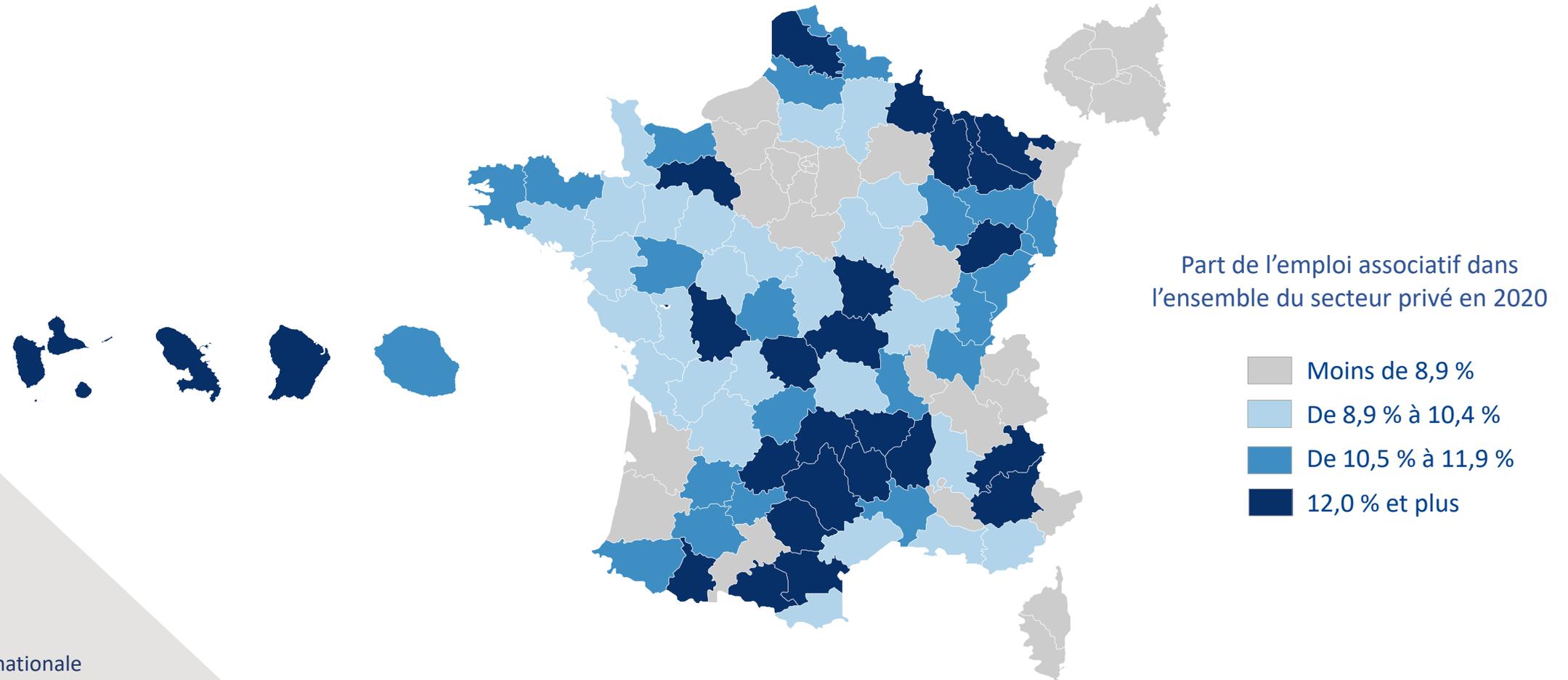
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 250	8,2	11,4
Sport	2 190	2,9	4,5
Santé	6 170	8,1	7,5
Social	41 260	54,4	50,4
Loisirs	610	0,8	1,2
Culture	1 860	2,5	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	10 750	14,2	12,3
Autres ⁽²⁾	6 750	8,9	10,5
Total	75 840	100,0	100,0

La répartition s'écarte assez des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans la région, dans les secteurs de la santé et du social.

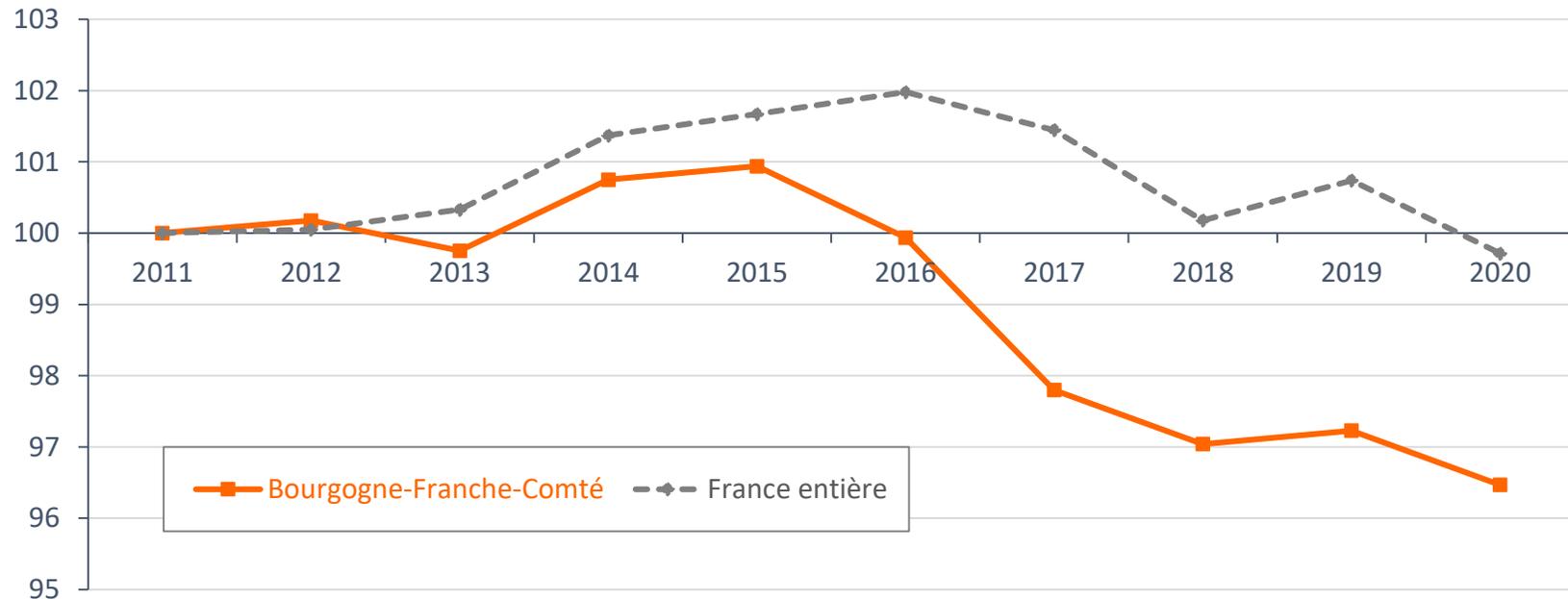
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'année 2016 a marqué une baisse dans la région, suivie d'une régression, jusqu'en 2020, nettement plus importante qu'en moyenne nationale.

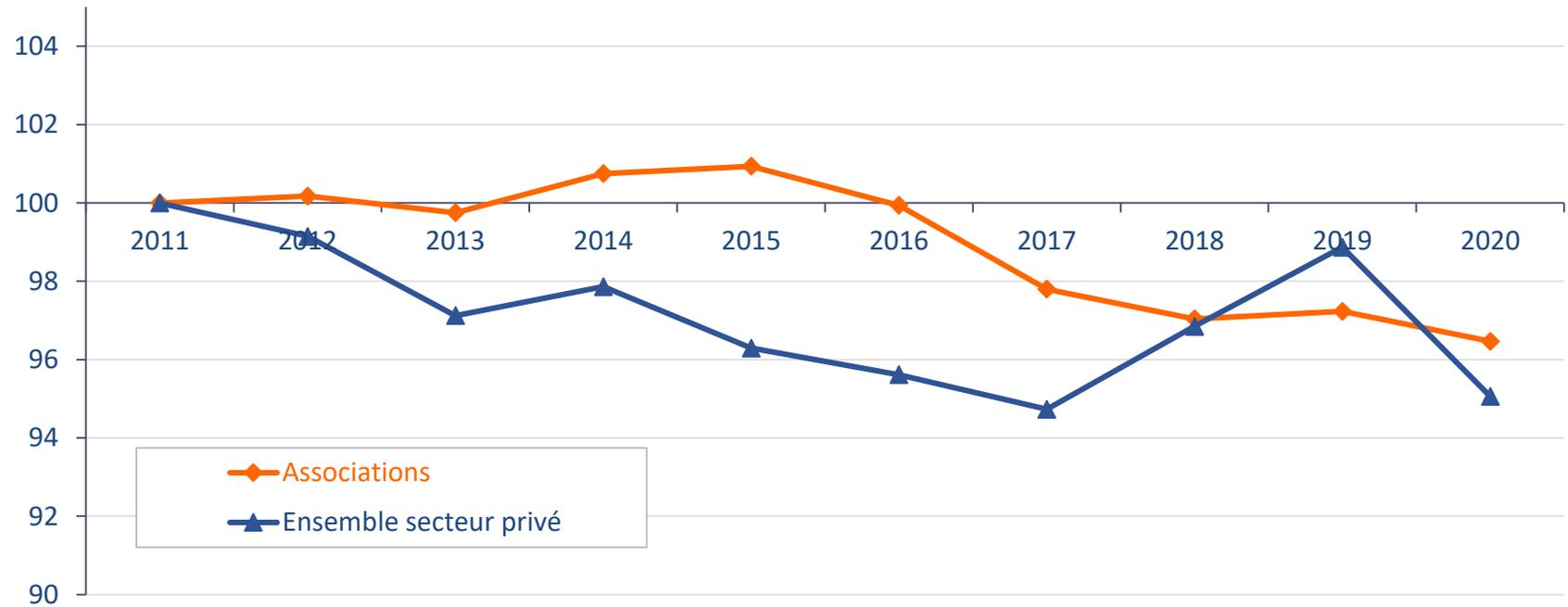
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



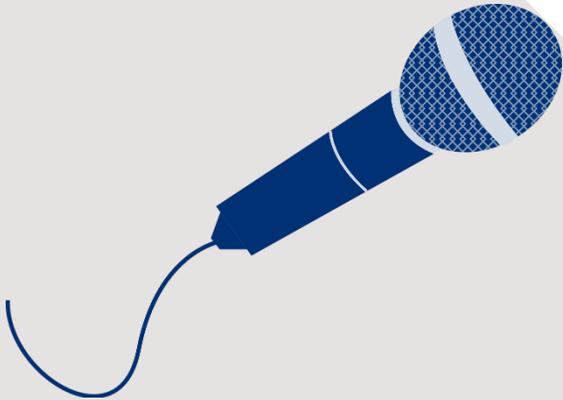
En 2018, les courbes des effectifs salariés se croisent, pour aboutir en 2020, de part et d'autre, à un niveau nettement inférieur à celui de 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

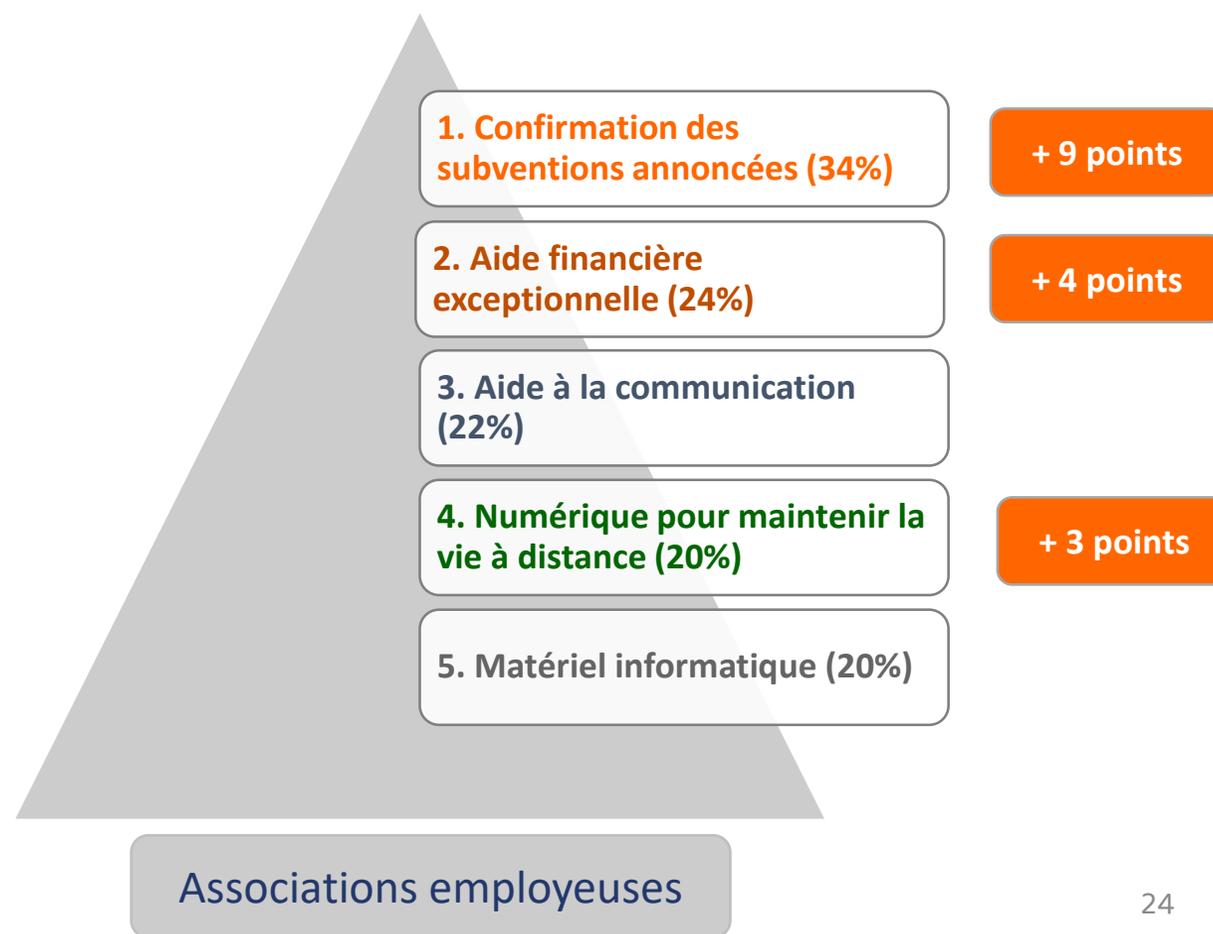
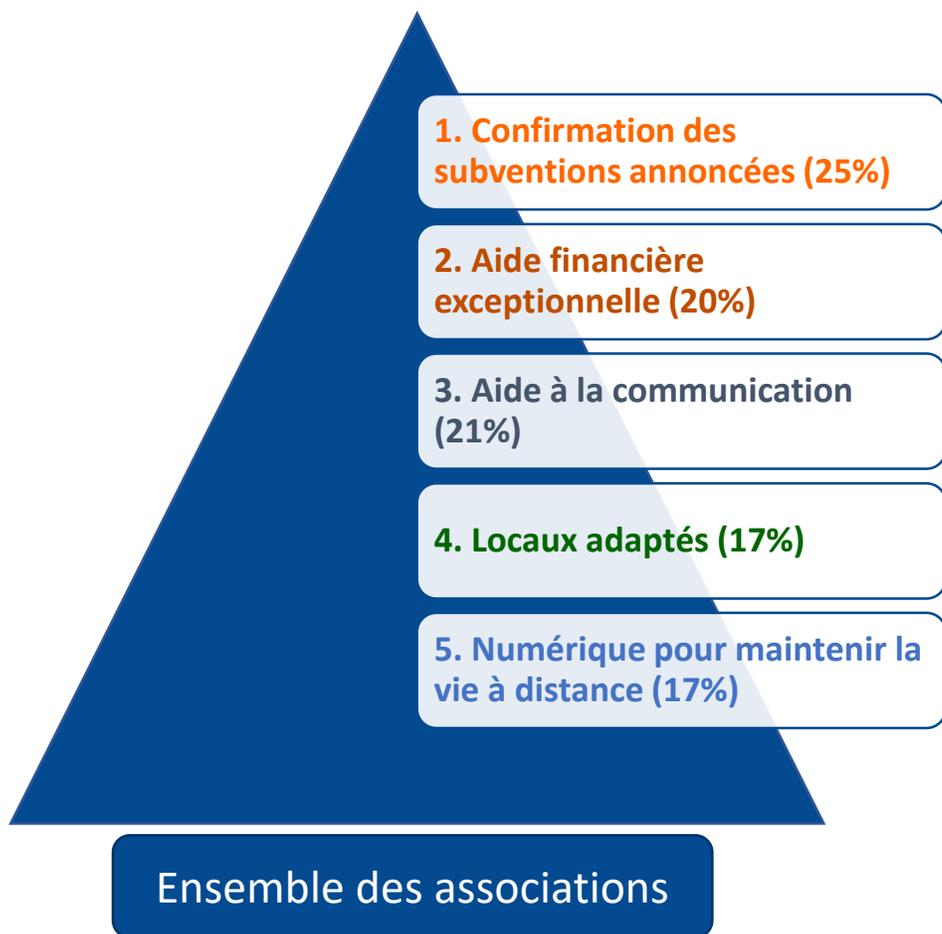
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

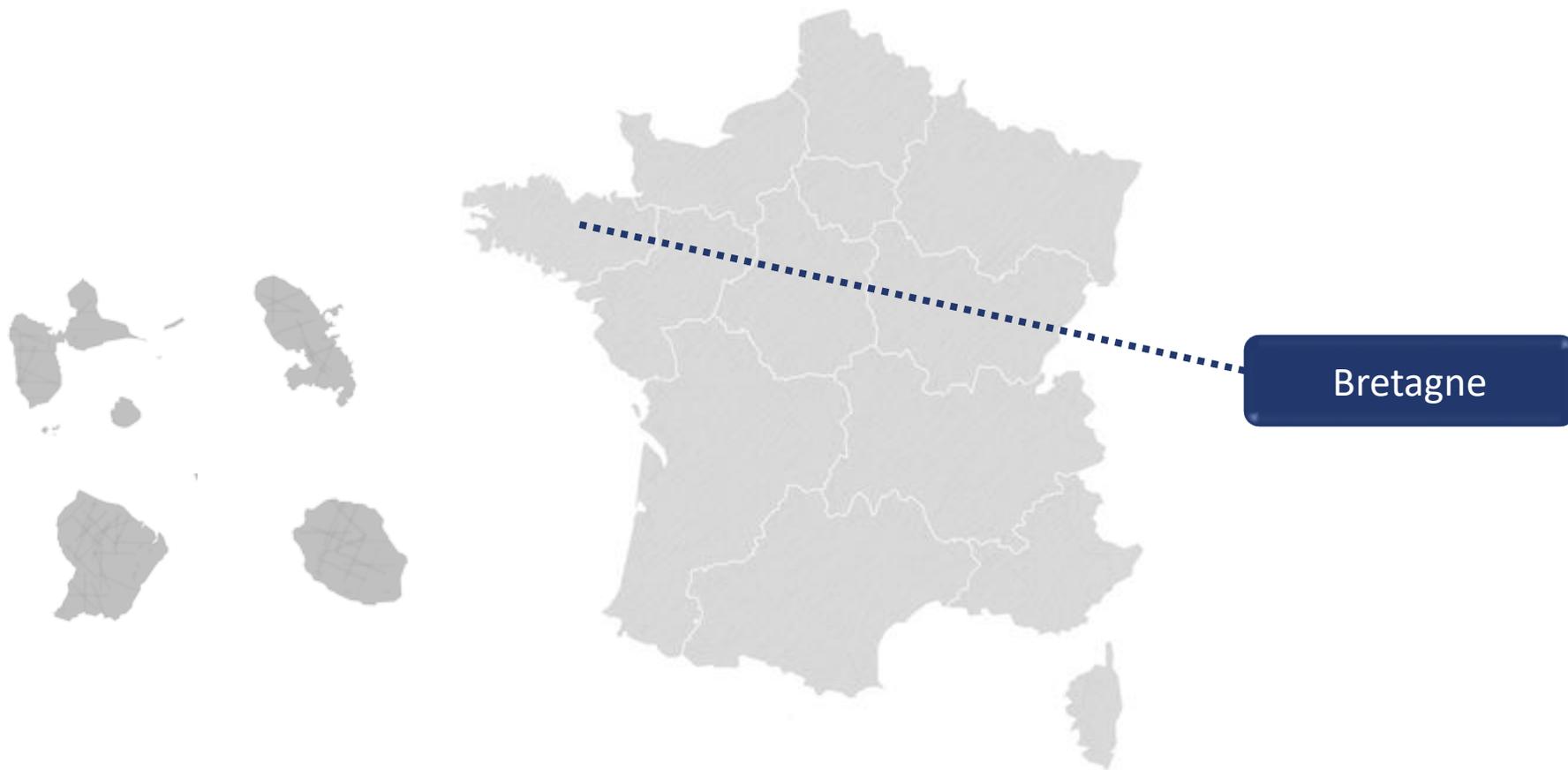
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

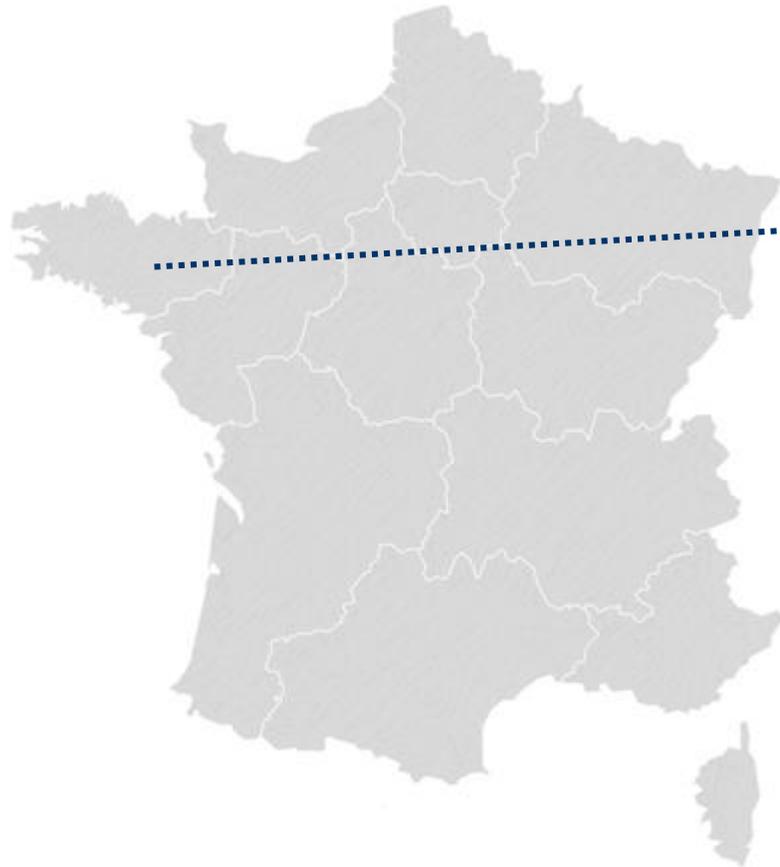
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Bretagne

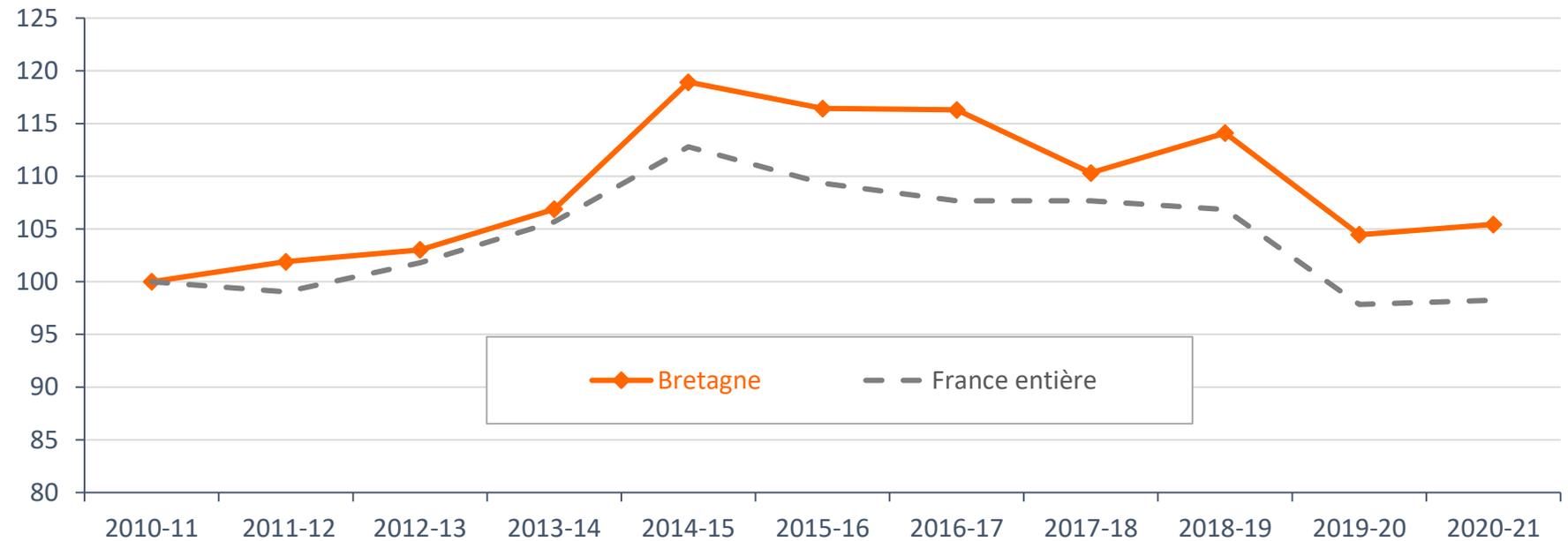
- 4 départements et **1 208** communes
- **3 371 200** habitants (2021)
Soit **5,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **22,9 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **10,6 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **6,5 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **10,9 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, une forte baisse, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire, et se stabilise en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,1	22,8
Sport	18,3	16,3
Loisirs	11,2	11,4
Social	7,8	8,5
Amicales - entraide	5,5	7,9
Education - formation	4,1	5,0
Economie	6,5	5,4
Santé	5,5	5,2
Environnement	7,2	5,8
Autres ⁽¹⁾	8,8	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

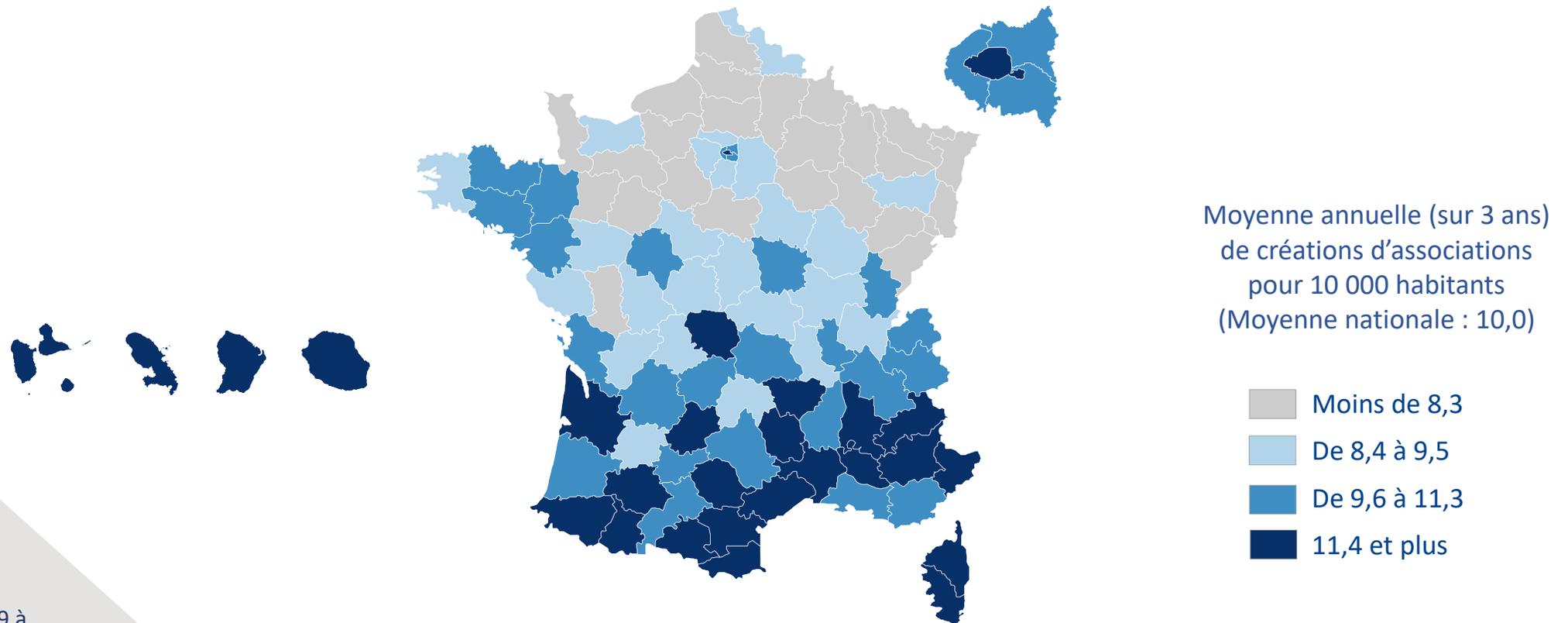
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans les amicales et l'entraide, dans l'éducation et la formation, et un peu plus dans la culture, les sports, l'économie et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 70 000 et 75 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 650 000 et 720 000 bénévoles
dont 280 000 à 300 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

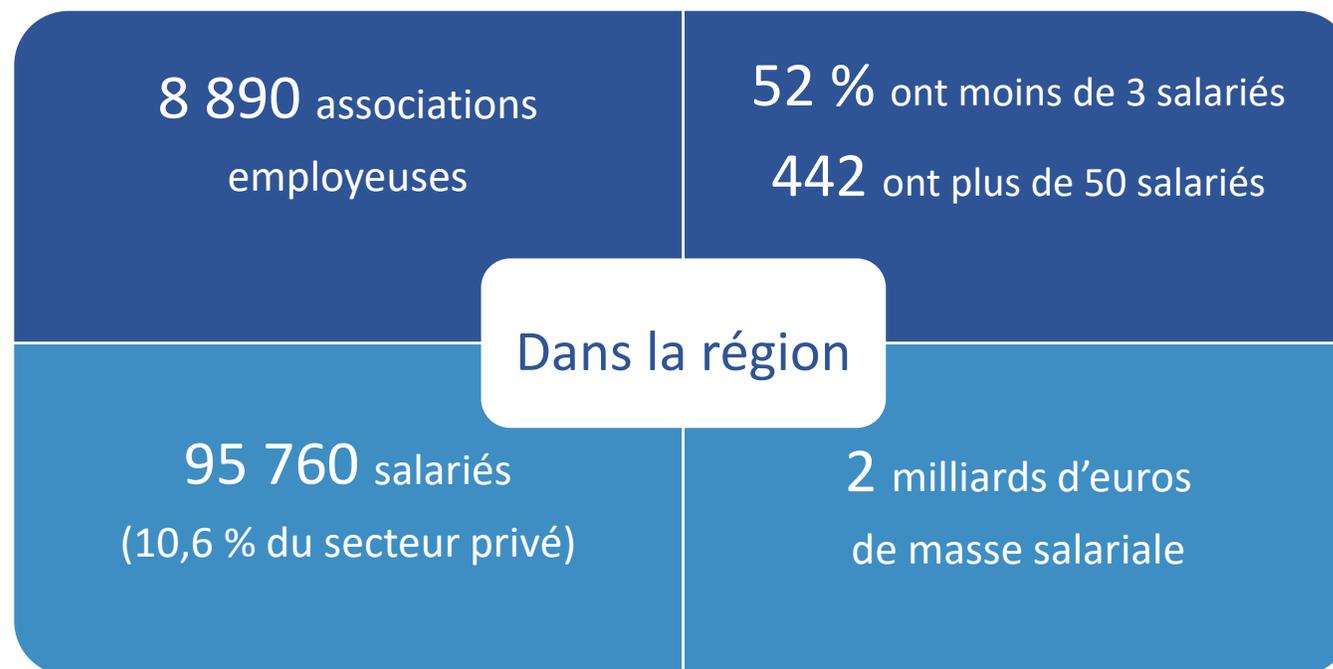


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

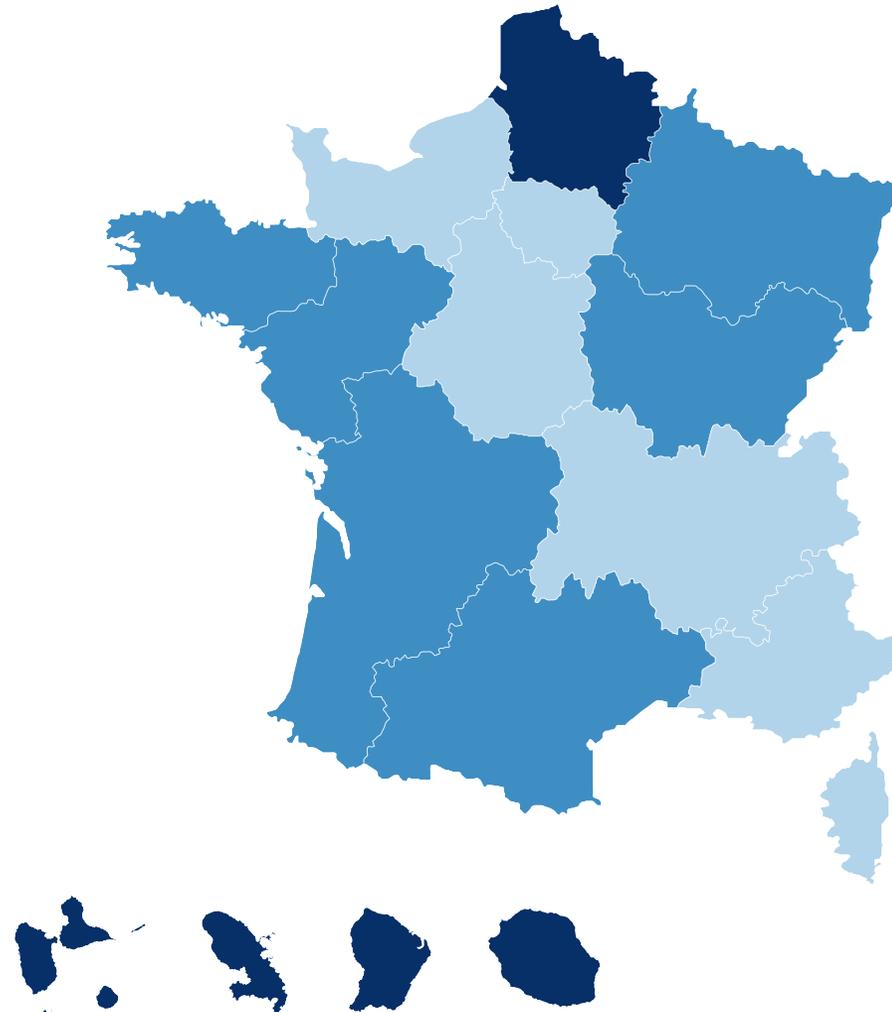
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés (9,2% du secteur privé)**.

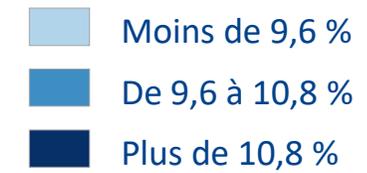


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2020

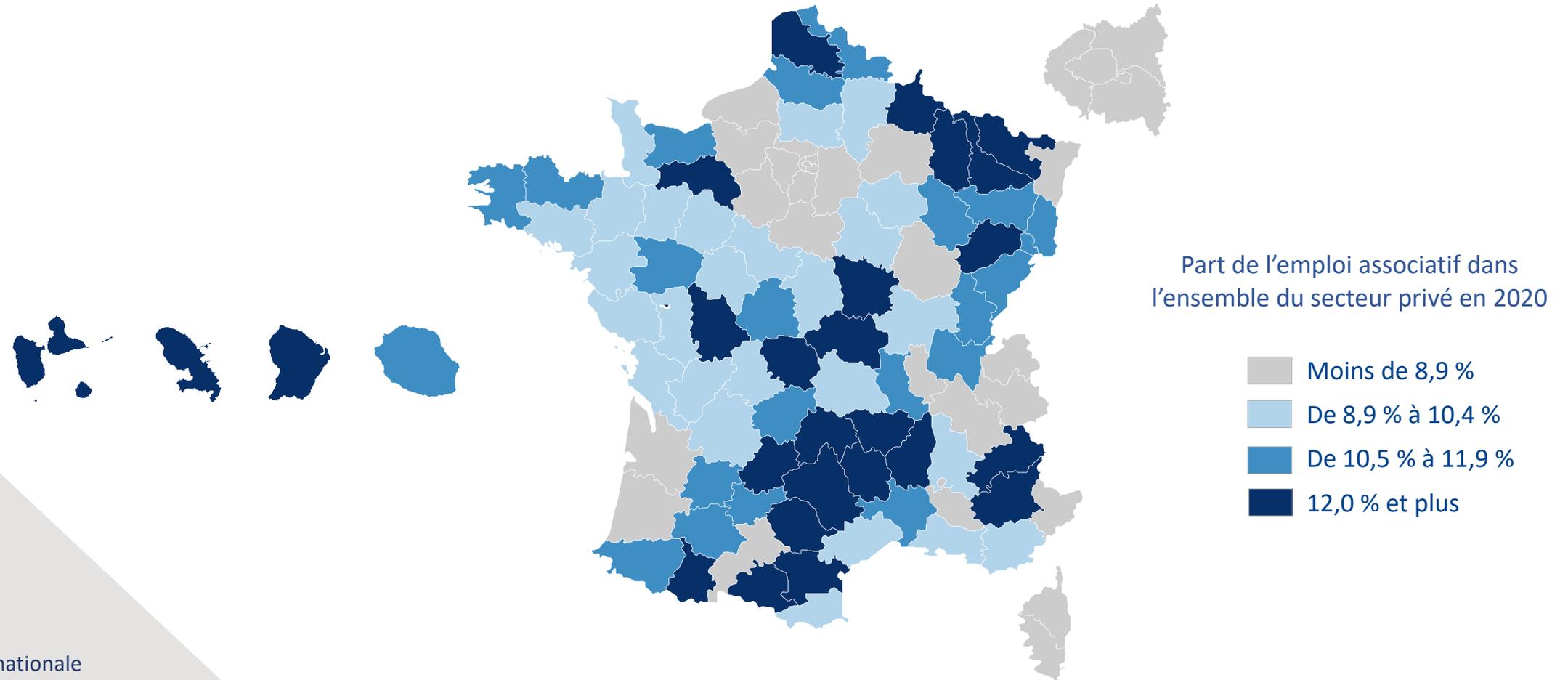


Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 380	16,1	11,4
Sport	4 540	4,7	4,5
Santé	6 460	6,7	7,5
Social	43 740	45,7	50,4
Loisirs	1 080	1,1	1,2
Culture	1 920	2,0	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	14 630	15,3	12,3
Autres ⁽²⁾	8 010	8,4	10,5
Total	95 760	100,0	100,0

La répartition est assez proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible en région, dans le secteur social et plus forte dans l'enseignement.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

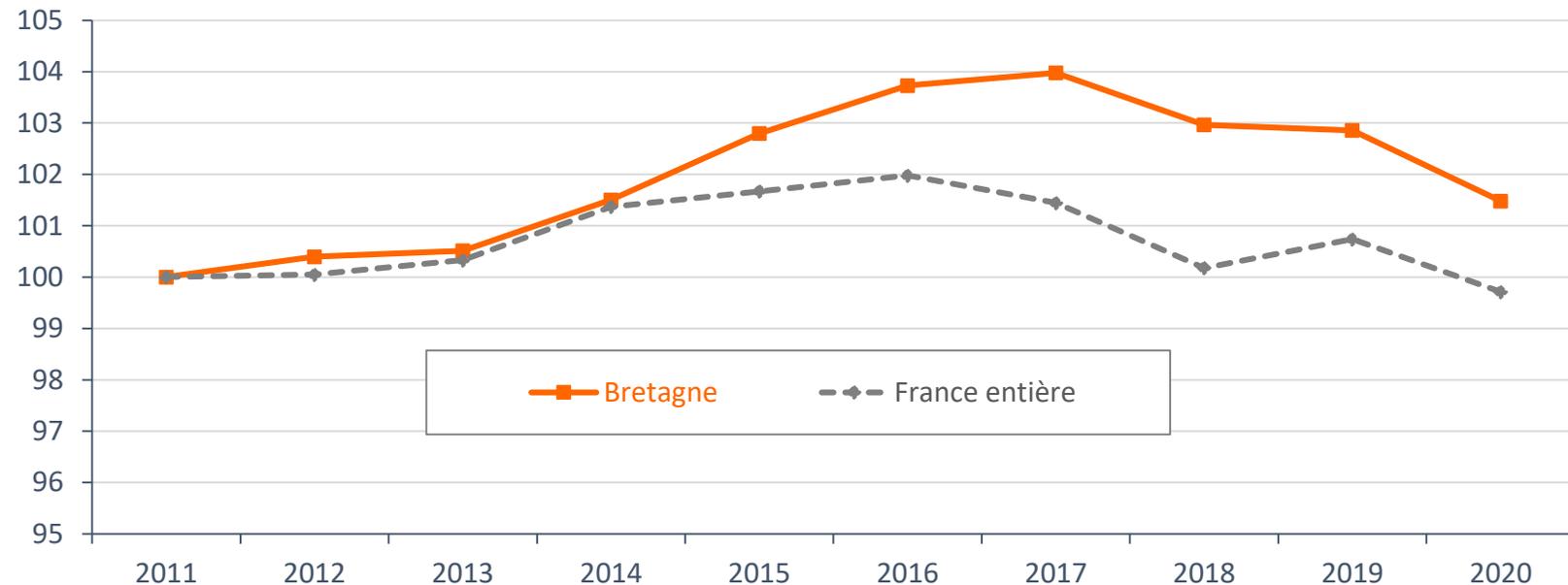
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution régionale s'écarte positivement de la moyenne nationale, à partir de 2015, pour être assez comparable, à partir de 2018.

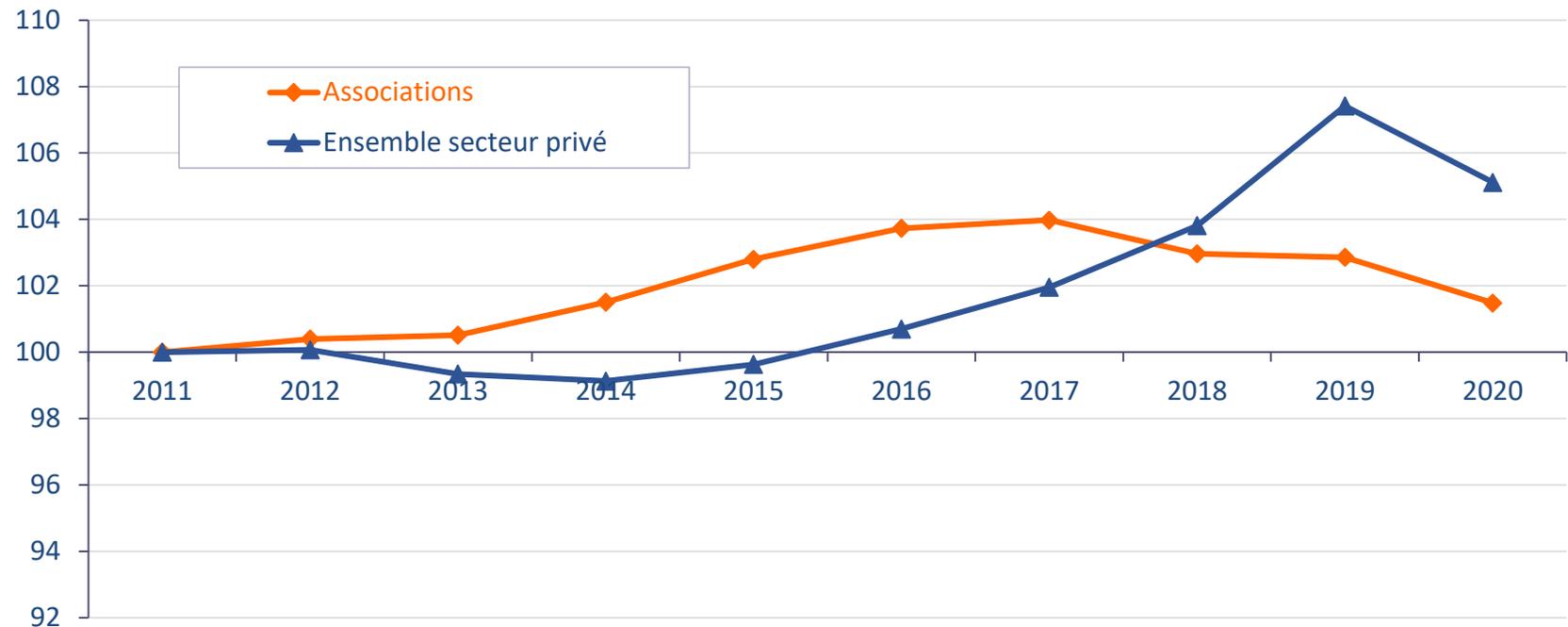
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Les deux courbes des effectifs salariés se croisent en 2018, au bénéfice du secteur privé. Cependant, l'année 2020 est un peu moins défavorable pour les associations.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient encore quasiment à l'arrêt, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement général : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, le télébénévolat s'est largement développé : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

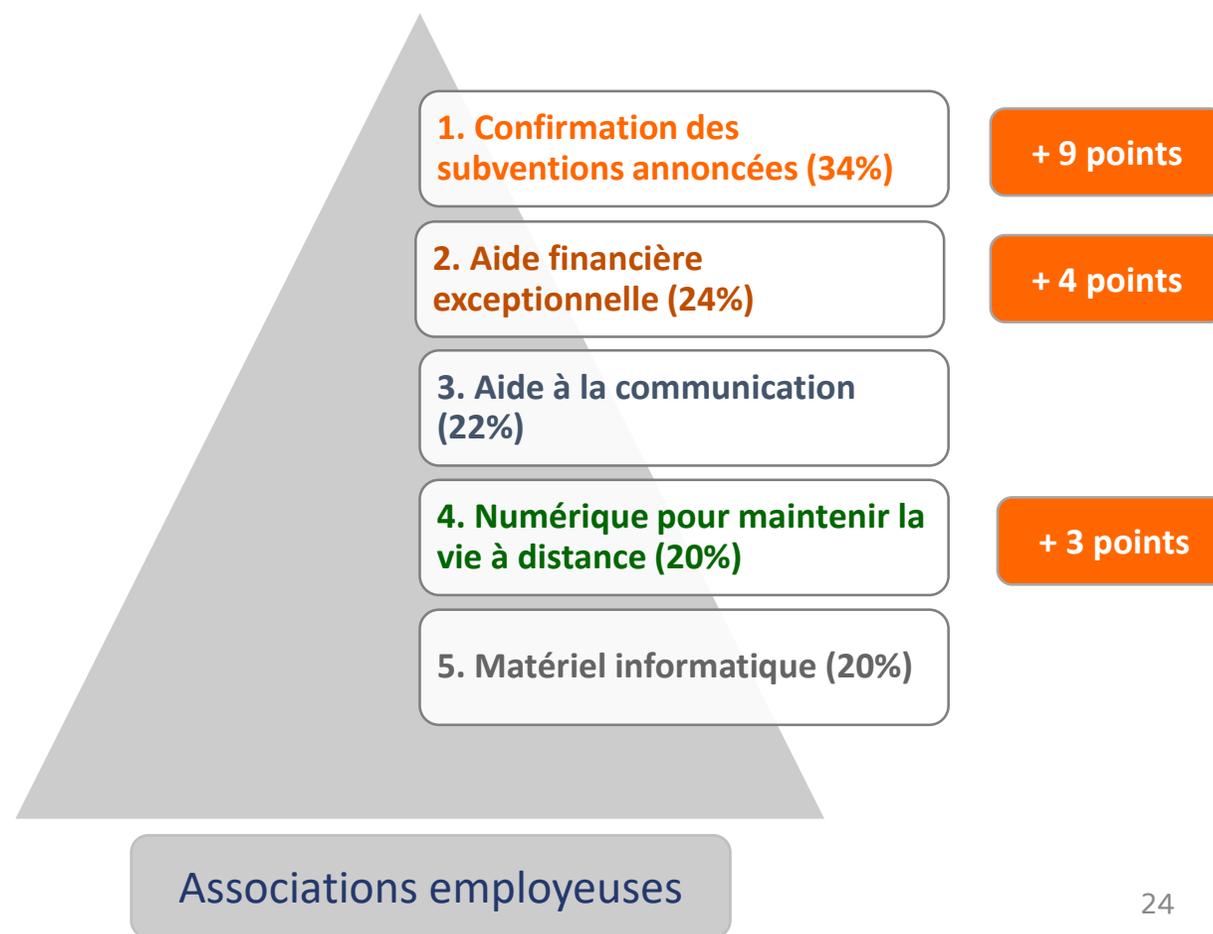
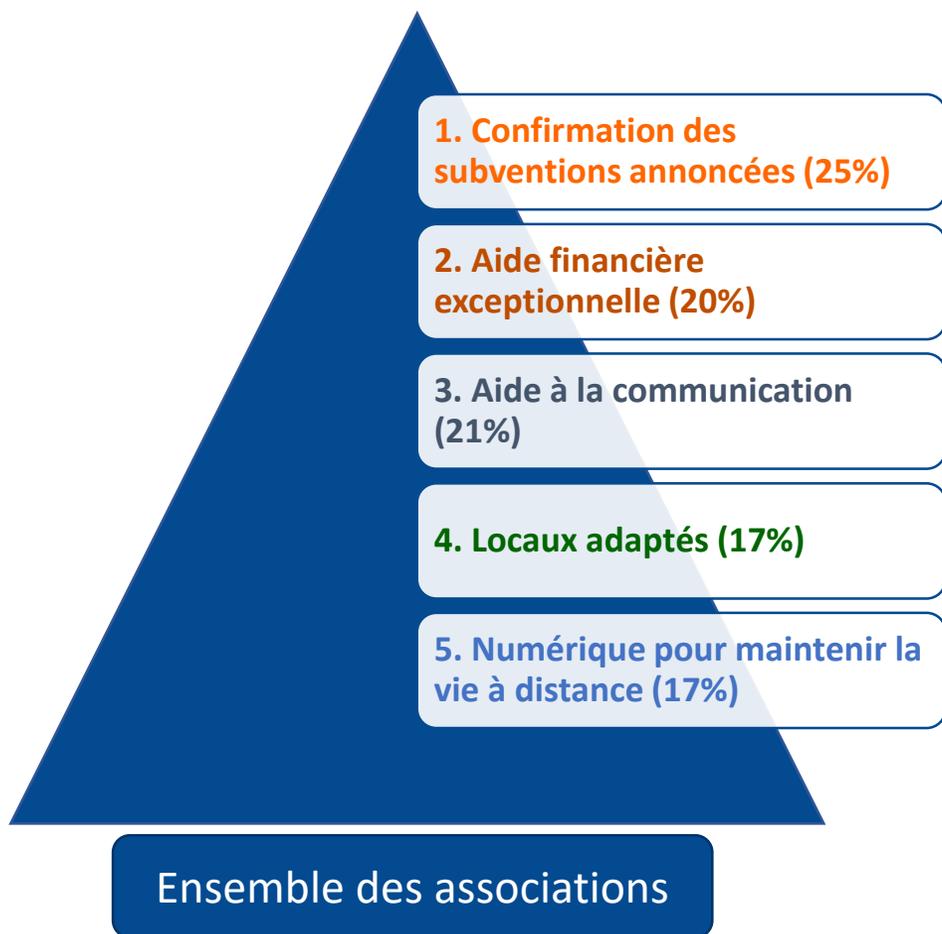
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

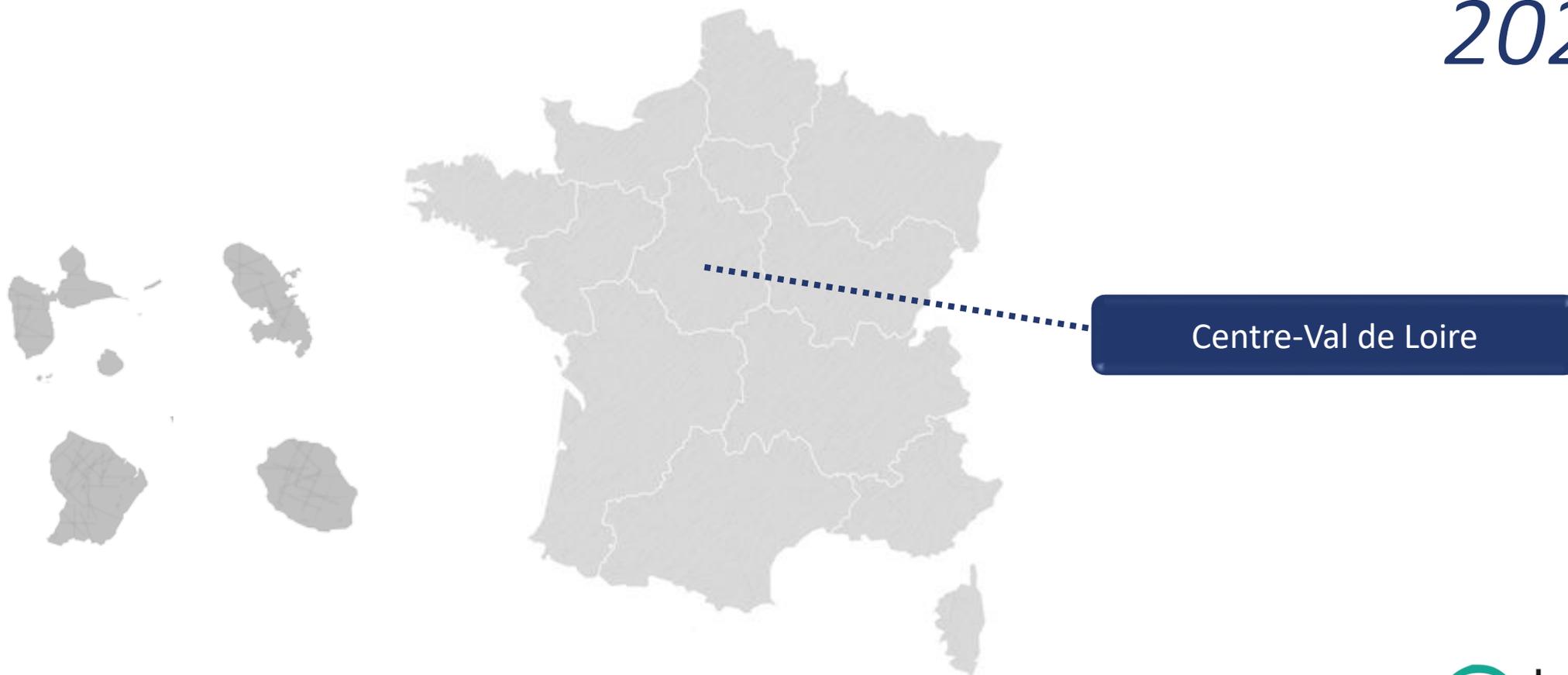
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

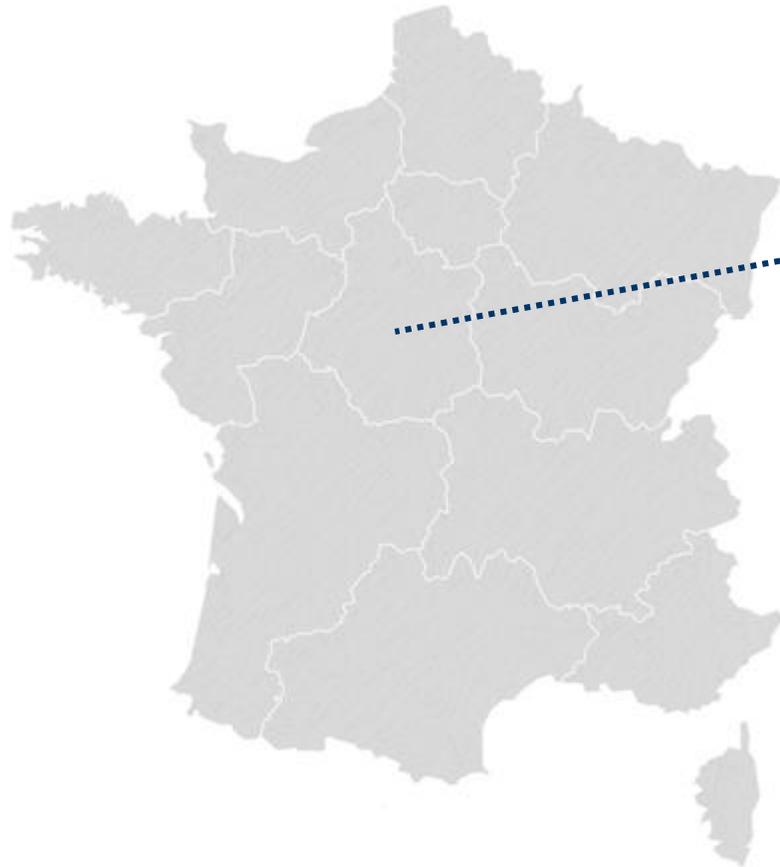
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Centre-Val de Loire

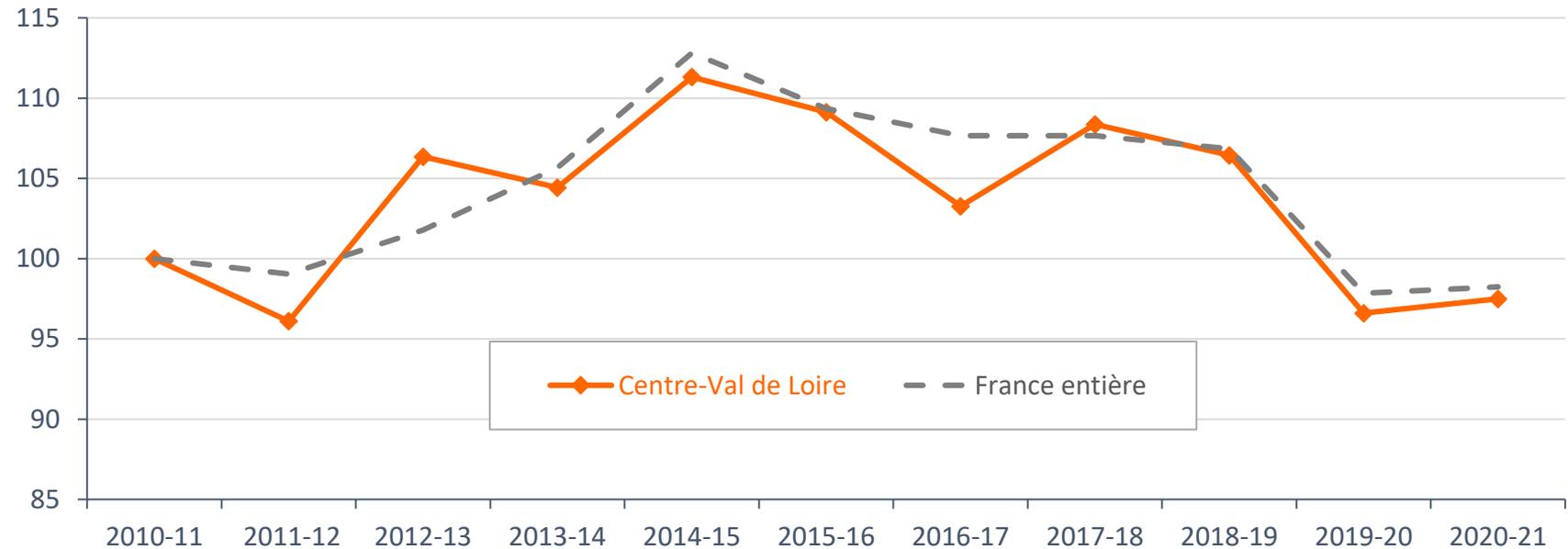
- 6 départements et **1 757** communes
- **2 561 500** habitants (2021)
Soit **3,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **23,3 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **10,9 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,1 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **13,1 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Il s'est stabilisé de la même manière, en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,2	22,8
Sport	19,5	16,3
Loisirs	12,0	11,4
Social	9,3	8,5
Amicales - entraide	4,0	7,9
Education - formation	4,4	5,0
Economie	6,1	5,4
Santé	4,1	5,2
Environnement	6,1	5,8
Autres ⁽¹⁾	13,4	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

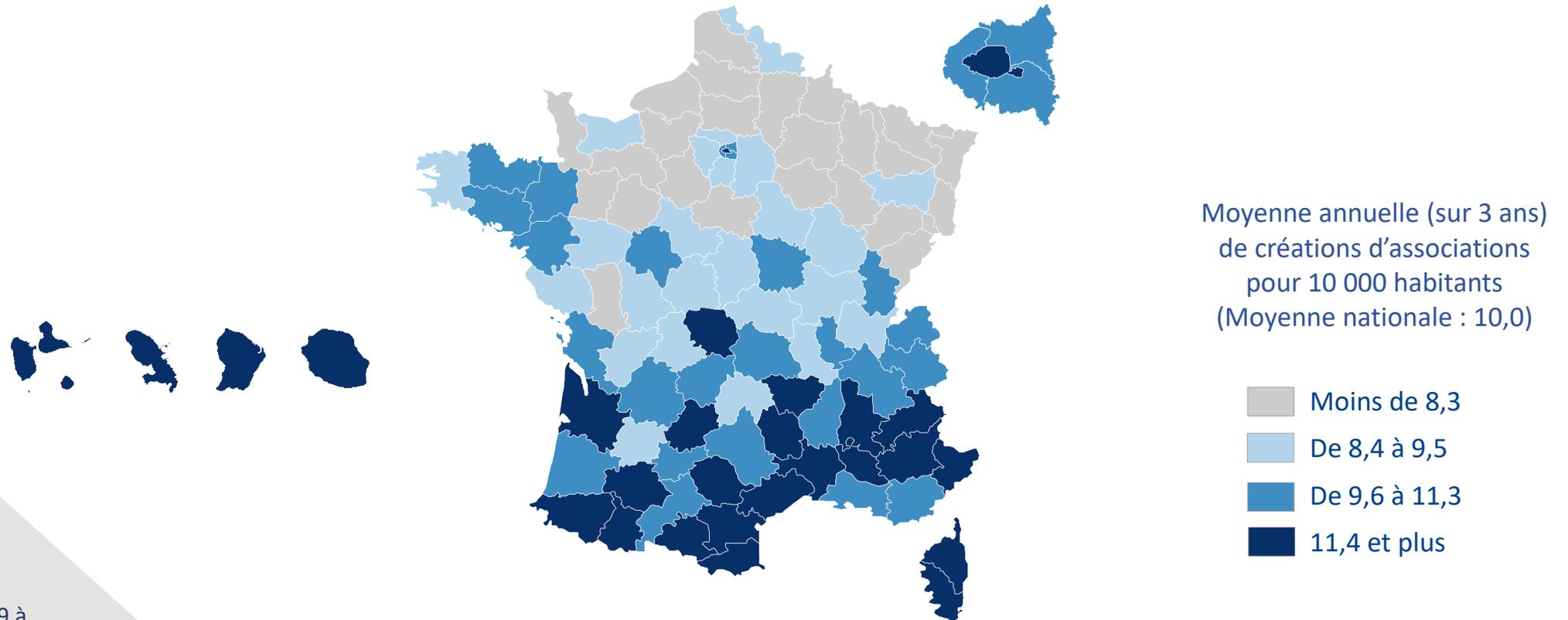
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans les amicales, l'éducation et la santé, et un peu plus dans les sports, le secteur social et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 50 000 et 55 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 480 000 et 510 000 bénévoles
dont 200 000 à 210 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

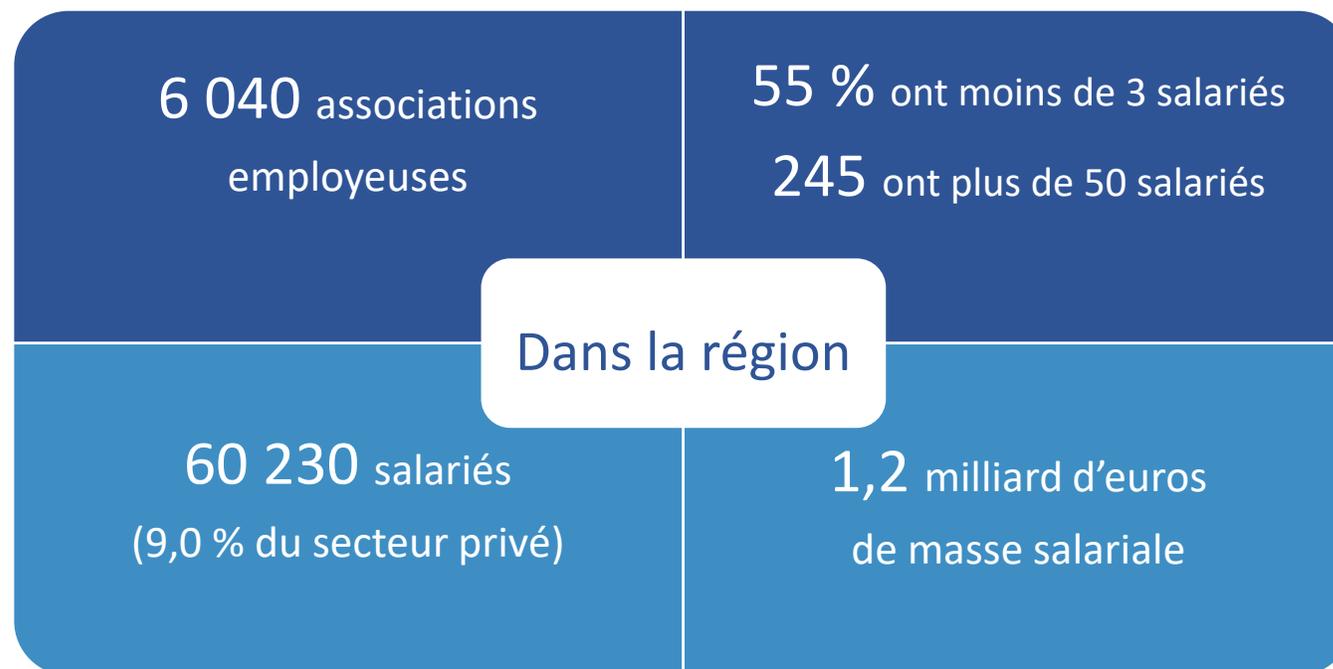


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

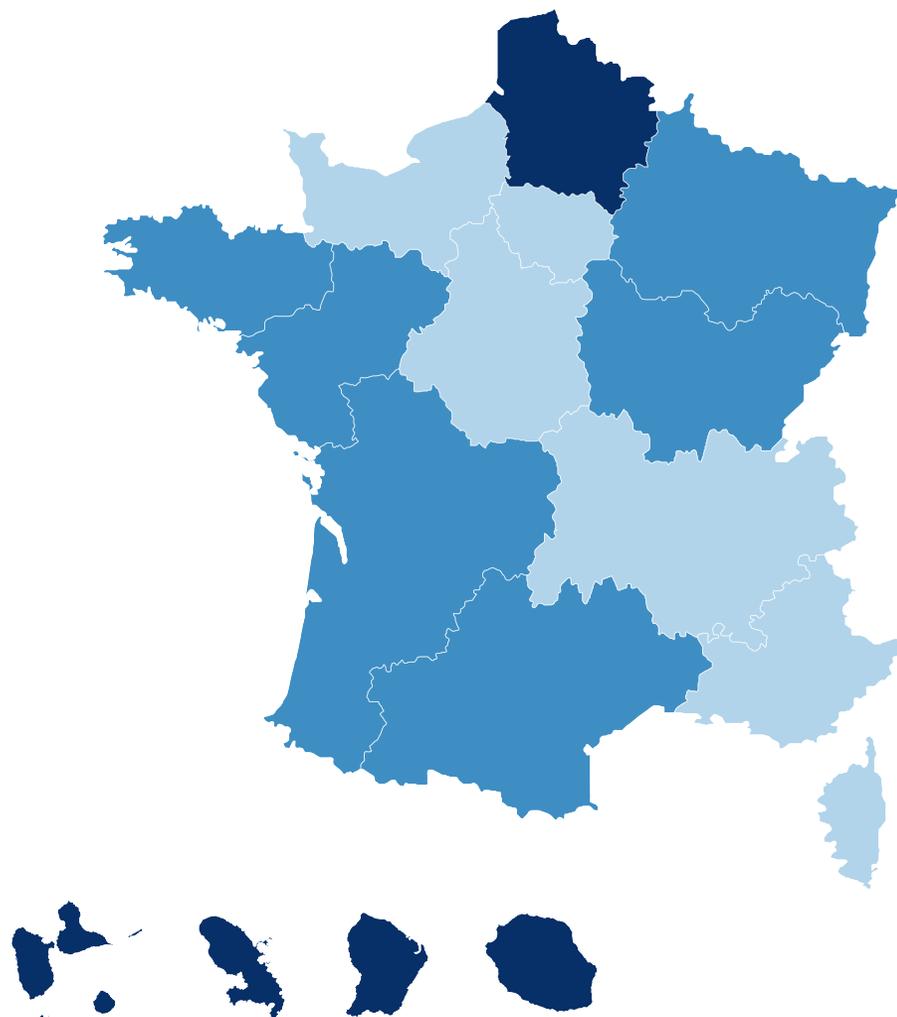
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).

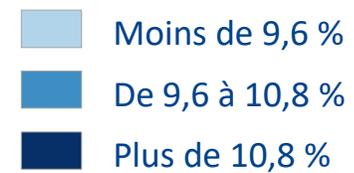


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



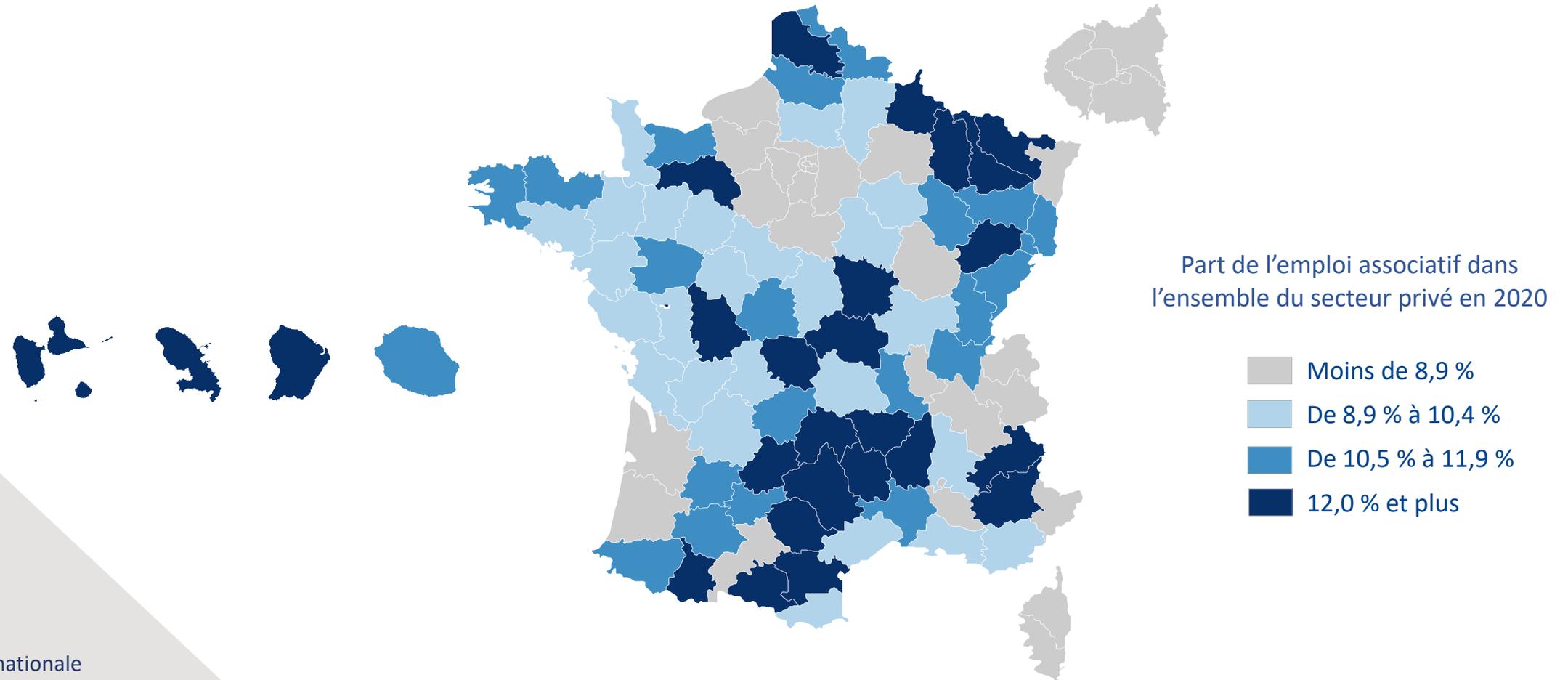
Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2020



Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	6 070	10,1	11,4
Sport	2 970	4,9	4,5
Santé	2 290	3,8	7,5
Social	32 100	53,3	50,4
Loisirs	420	0,7	1,2
Culture	1 190	2,0	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	10 140	16,8	12,3
Autres ⁽²⁾	5 050	8,4	10,5
Total	60 230	100,0	100,0

La répartition est assez proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs moins forte dans l'enseignement et la santé, et plus forte dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

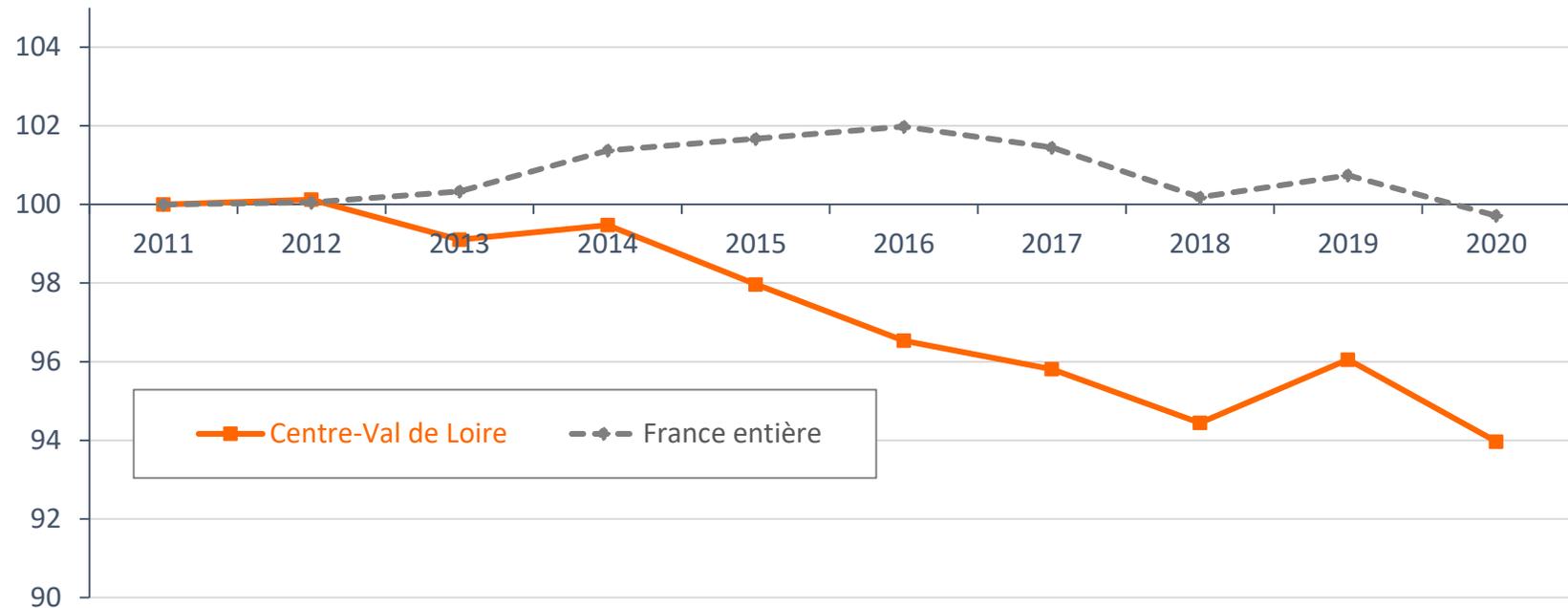
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution régionale s'écarte de la moyenne nationale, tout particulièrement à partir de l'année 2015. Le rebond 2019 et la régression 2020 sont comparables, mais la région termine cette décennie bien au-dessous de son niveau de 2011.

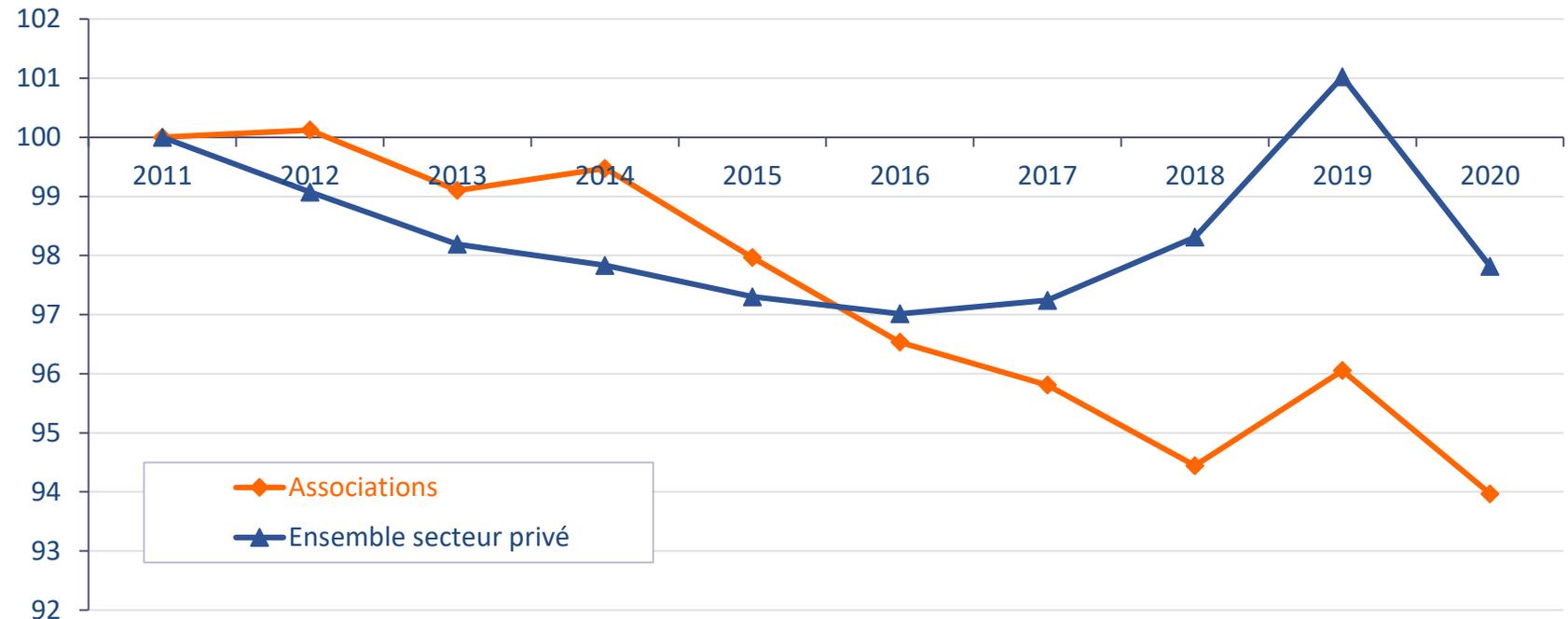
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Les deux courbes se sont croisées en 2016, au bénéfice du secteur privé, qui connaît le même retrait important, en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient encore quasiment à l'arrêt, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement général : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, le télébénévolat s'est largement développé : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

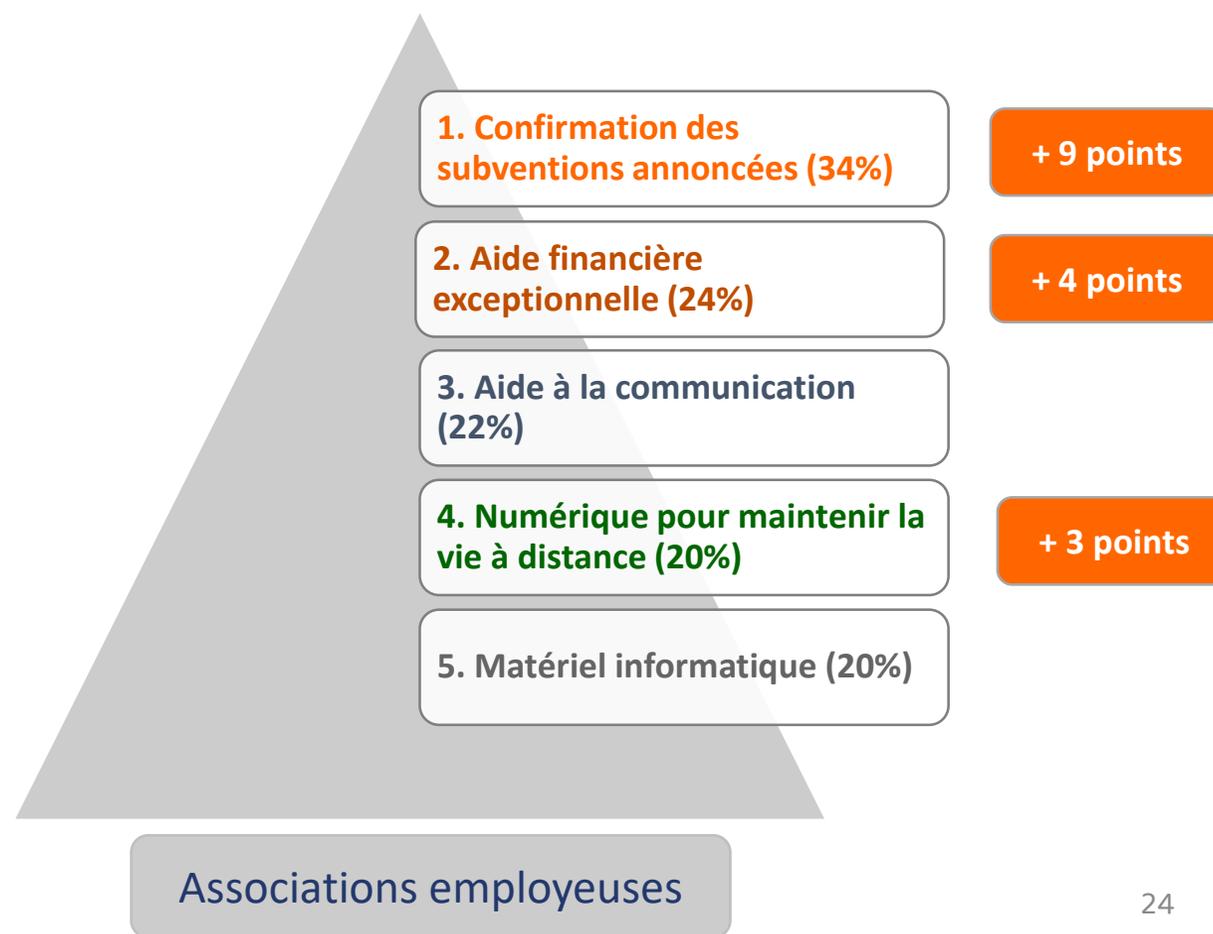
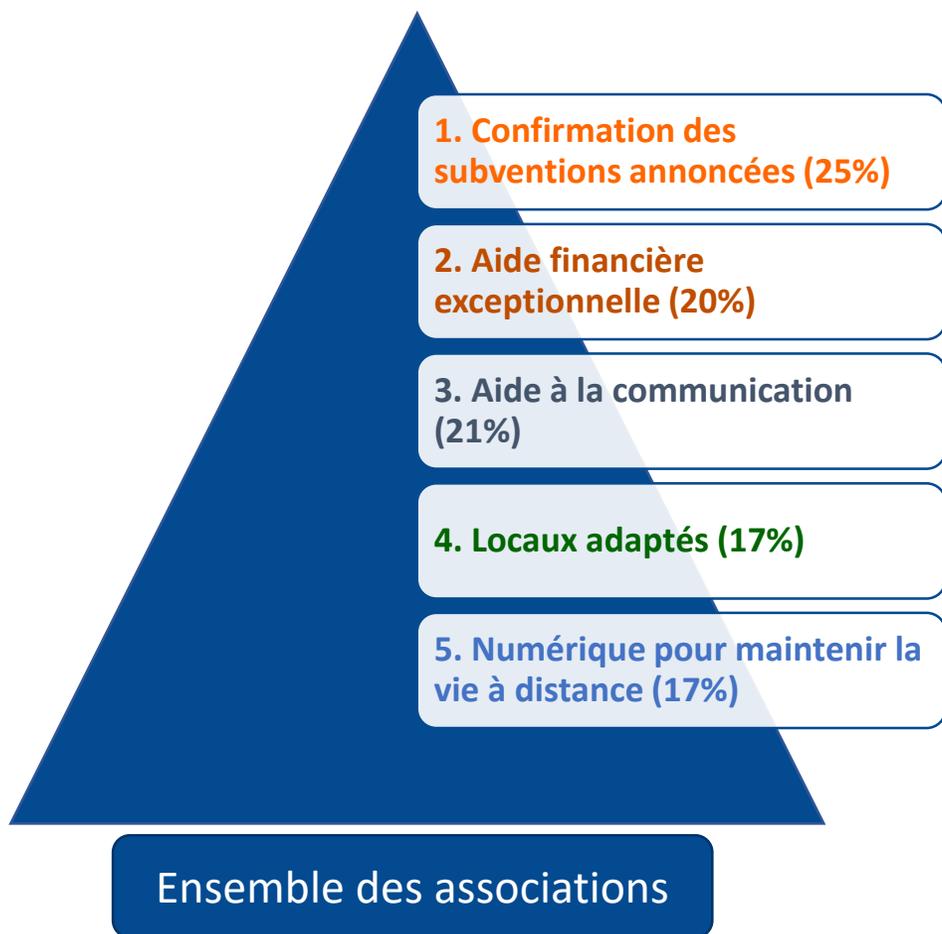
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

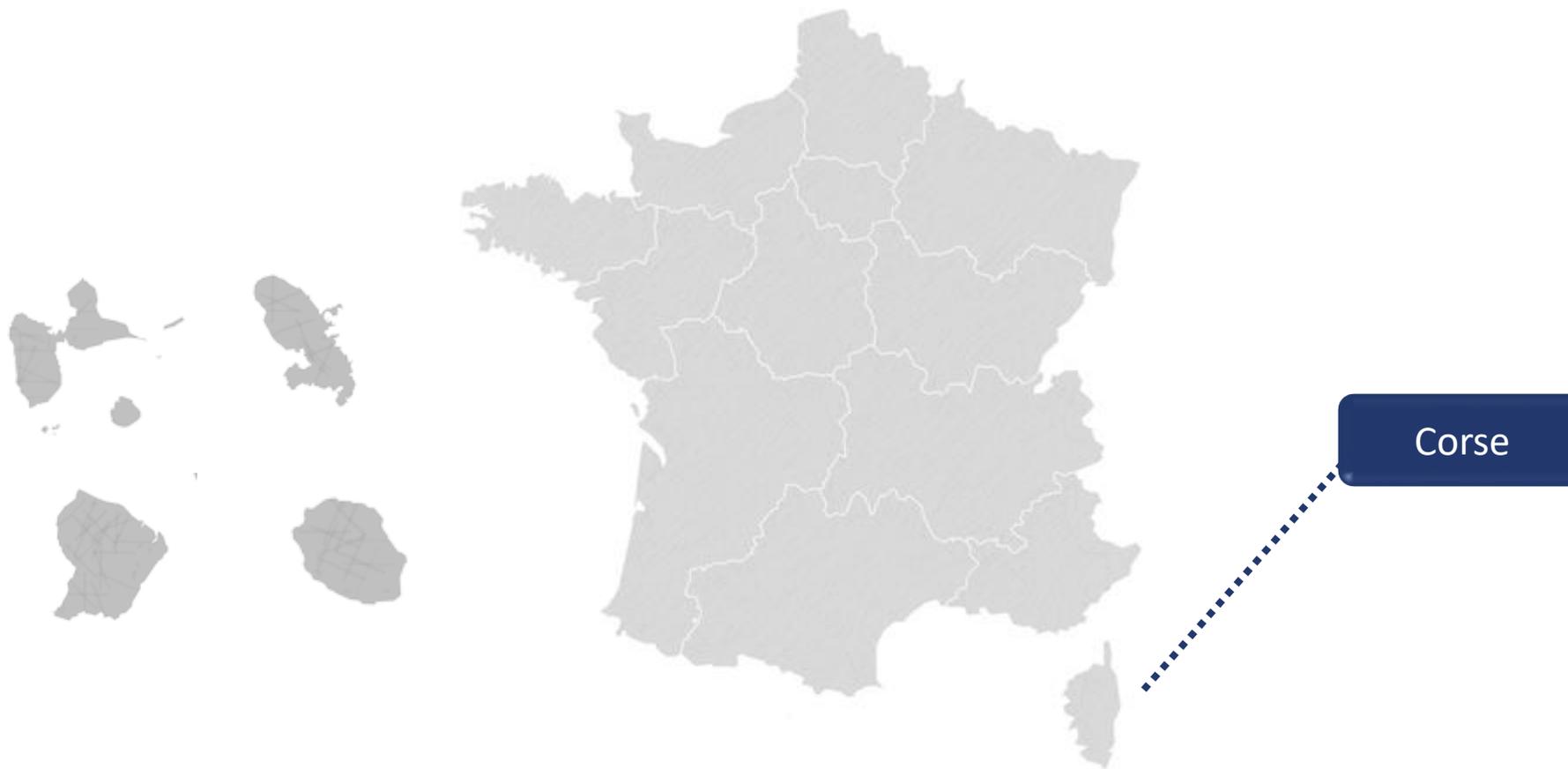
Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés
2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

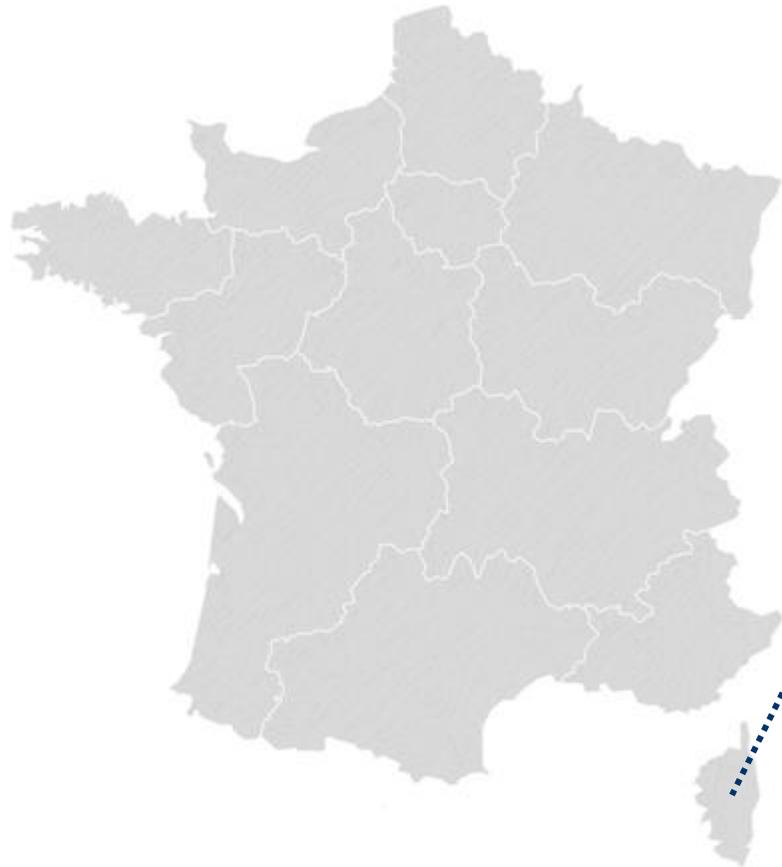
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Corse

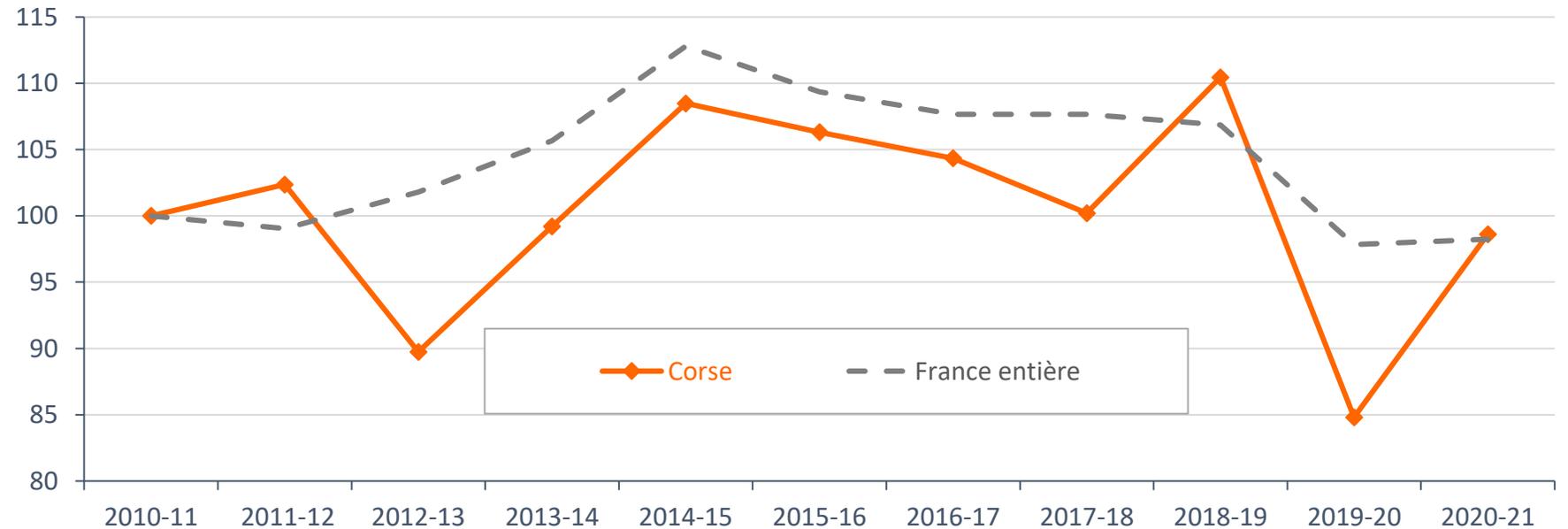
- **360** communes
- **349 300** habitants (2021)
Soit **0,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **20,3 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **11,7 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,0 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **18,5 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Au regard de la courbe nationale, celle de la région marque une plus nette régression, en 2019-20, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Le rebond 2020-21 est atypique.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	19,8	22,8
Sport	25,6	16,3
Loisirs	12,5	11,4
Social	6,7	8,5
Amicales - entraide	3,3	7,9
Education - formation	2,5	5,0
Economie	5,8	5,4
Santé	6,1	5,2
Environnement	6,5	5,8
Autres ⁽¹⁾	11,4	11,7
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, le social, les amicales et l'entraide, l'éducation et la formation, et un peu plus dans le sport, la santé et l'environnement.

Nota :

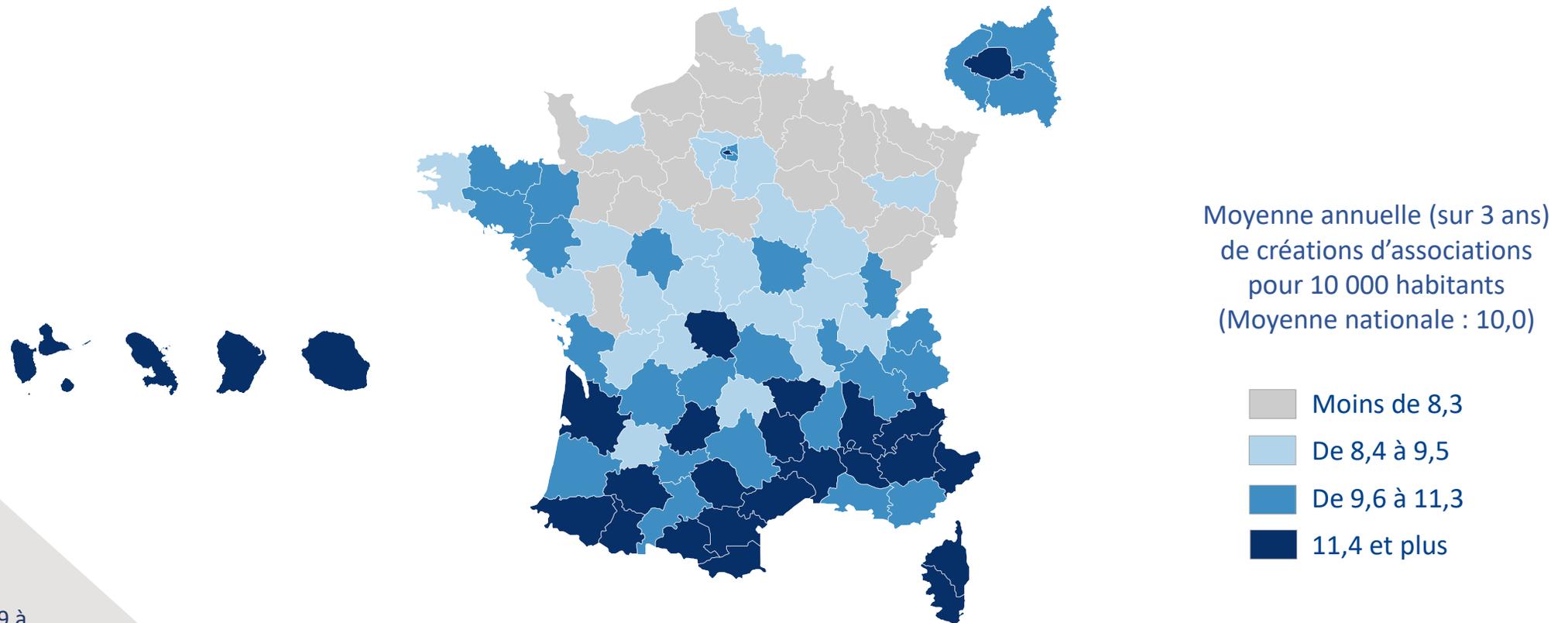
RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 9 000 et 9 500 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 83 000 et 90 000 bénévoles
dont 35 000 à 37 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

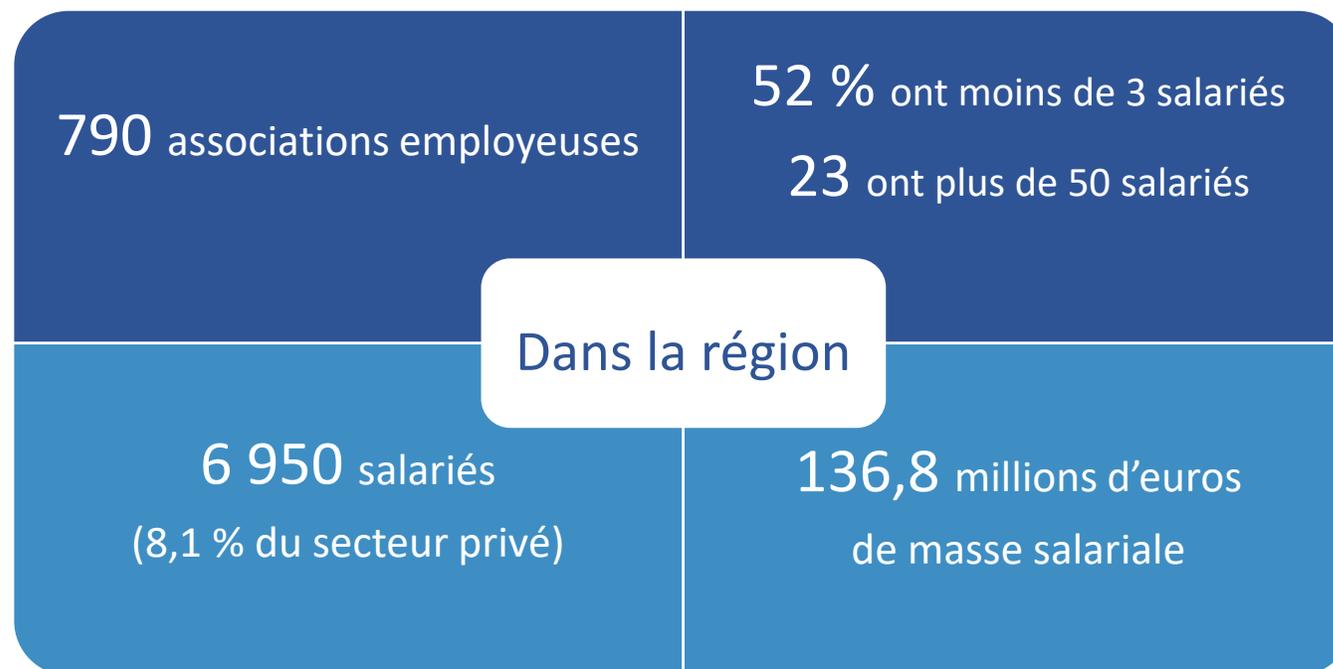


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

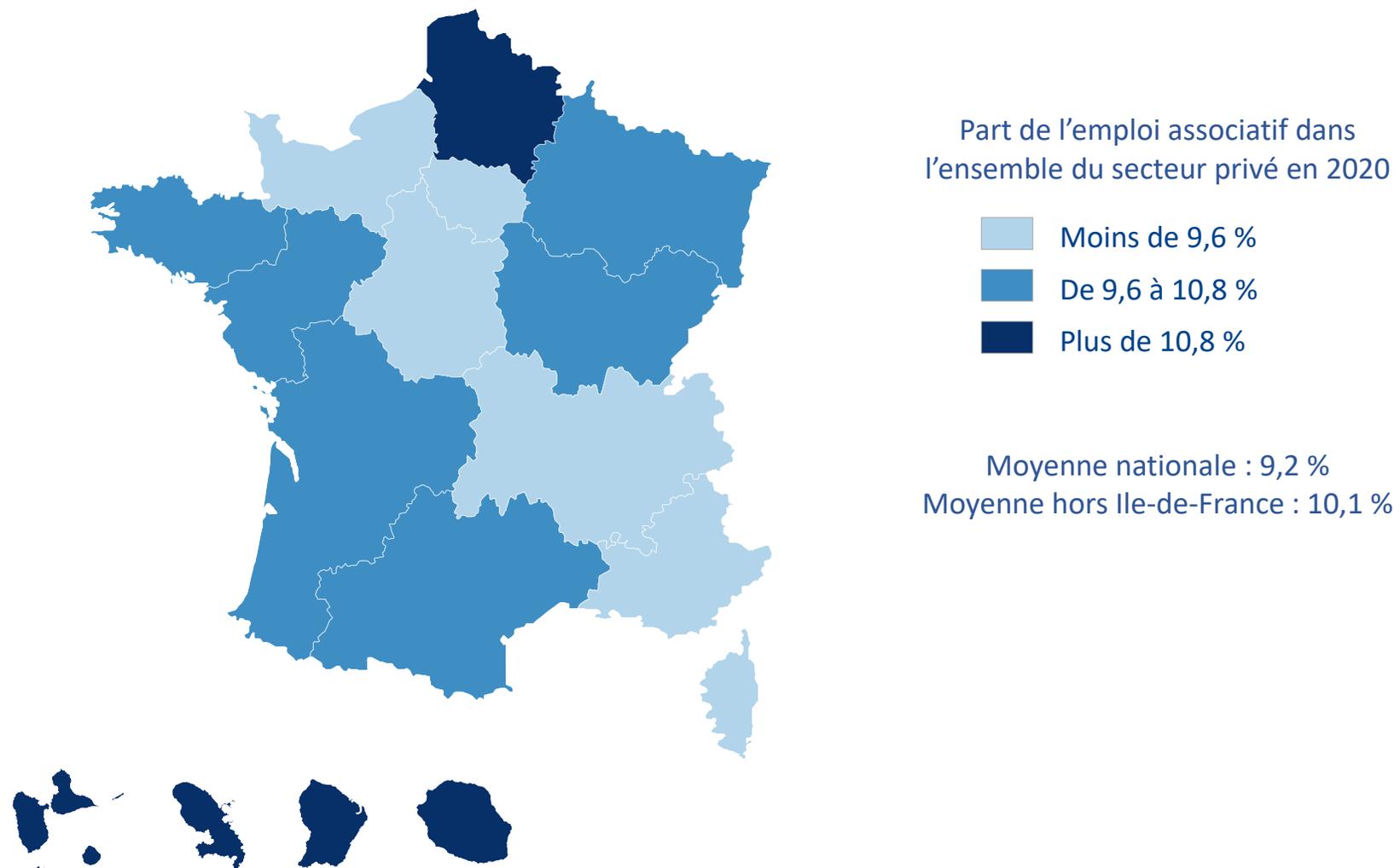
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



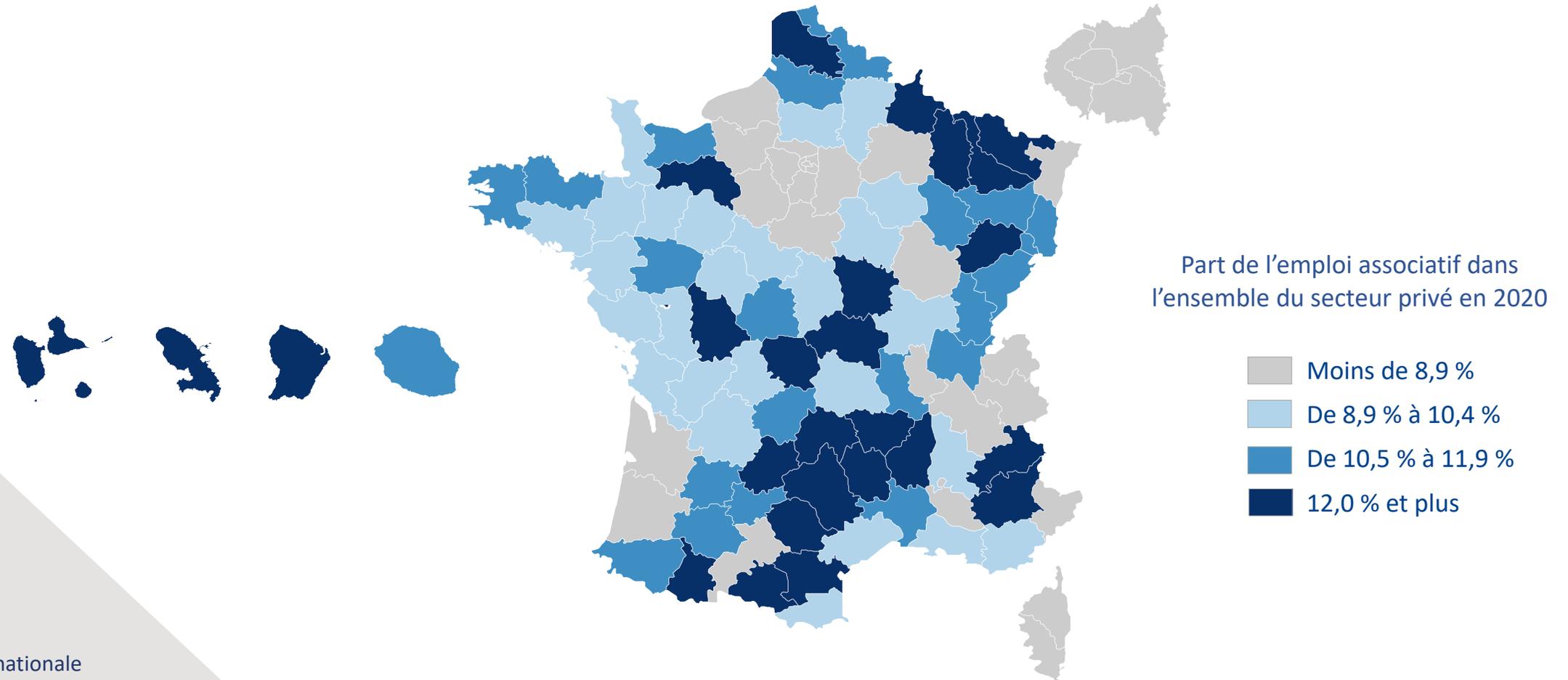
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	300	4,3	11,4
Sport	330	4,7	4,5
Santé	210	3,0	7,5
Social	4 360	62,7	50,4
Loisirs	70	1,0	1,2
Culture	100	1,4	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	590	8,5	12,3
Autres ⁽²⁾	990	14,2	10,5
Total	6 950	100,0	100,0

La répartition régionale s'écarte des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible dans l'enseignement, la santé et la culture, et nettement plus forte dans le secteur social.

Sources :

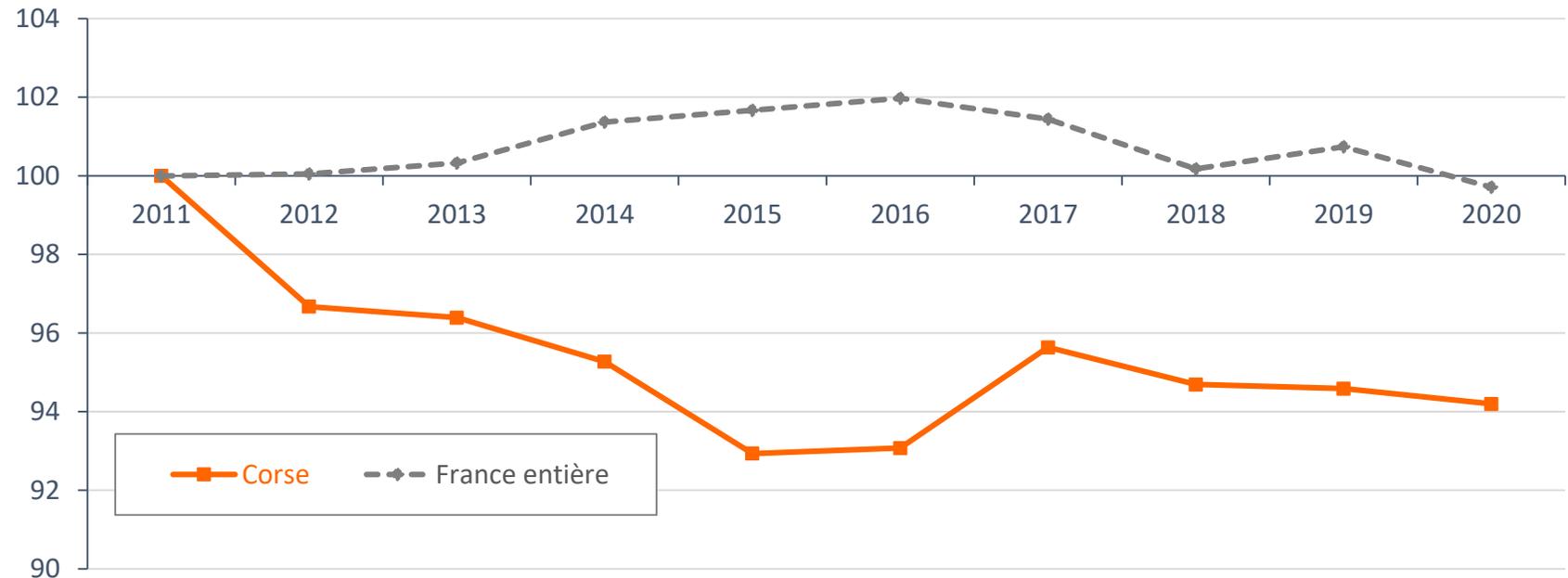
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



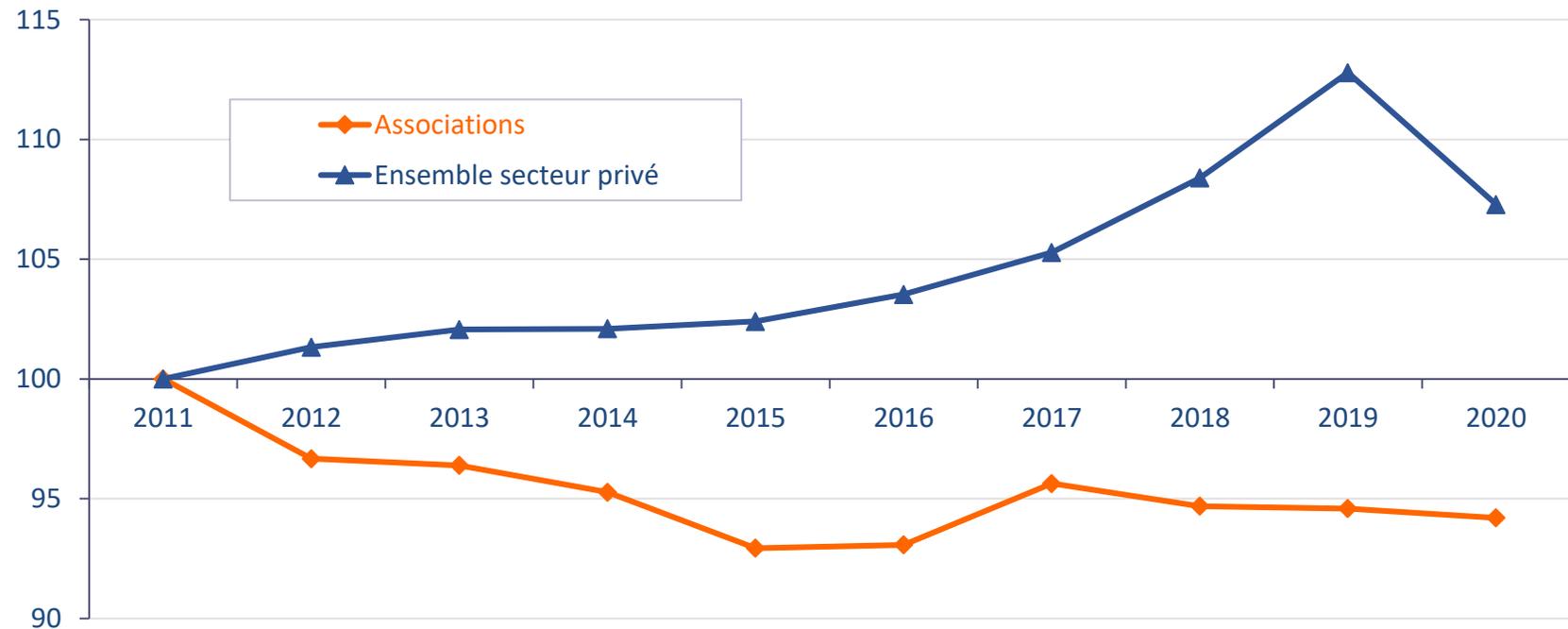
L'évolution régionale est nettement défavorable à la région. Toutefois, après un net rebond en 2017, les effectifs varient d'une manière comparable à la moyenne nationale. Pour autant, le niveau 2020 est très nettement au-dessous de ce qu'il était dix ans plus tôt.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



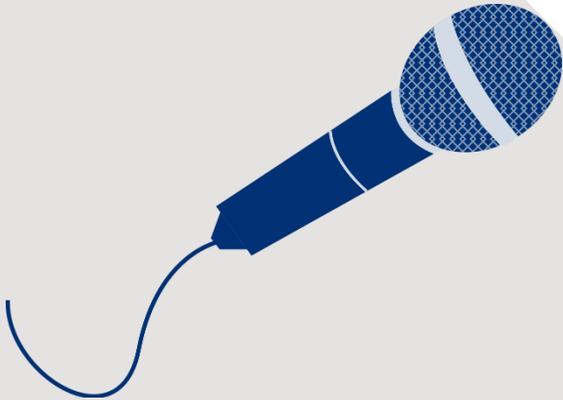
L'embellie de l'année 2017, tant pour le secteur associatif que pour le secteur privé, en région, s'est poursuivie pour ce dernier. Il accuse un retrait important, en lien avec la crise, en 2020, retrait que n'a pas connu le secteur associatif.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient encore quasiment à l'arrêt, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement général : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, le télébénévolat s'est largement développé : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

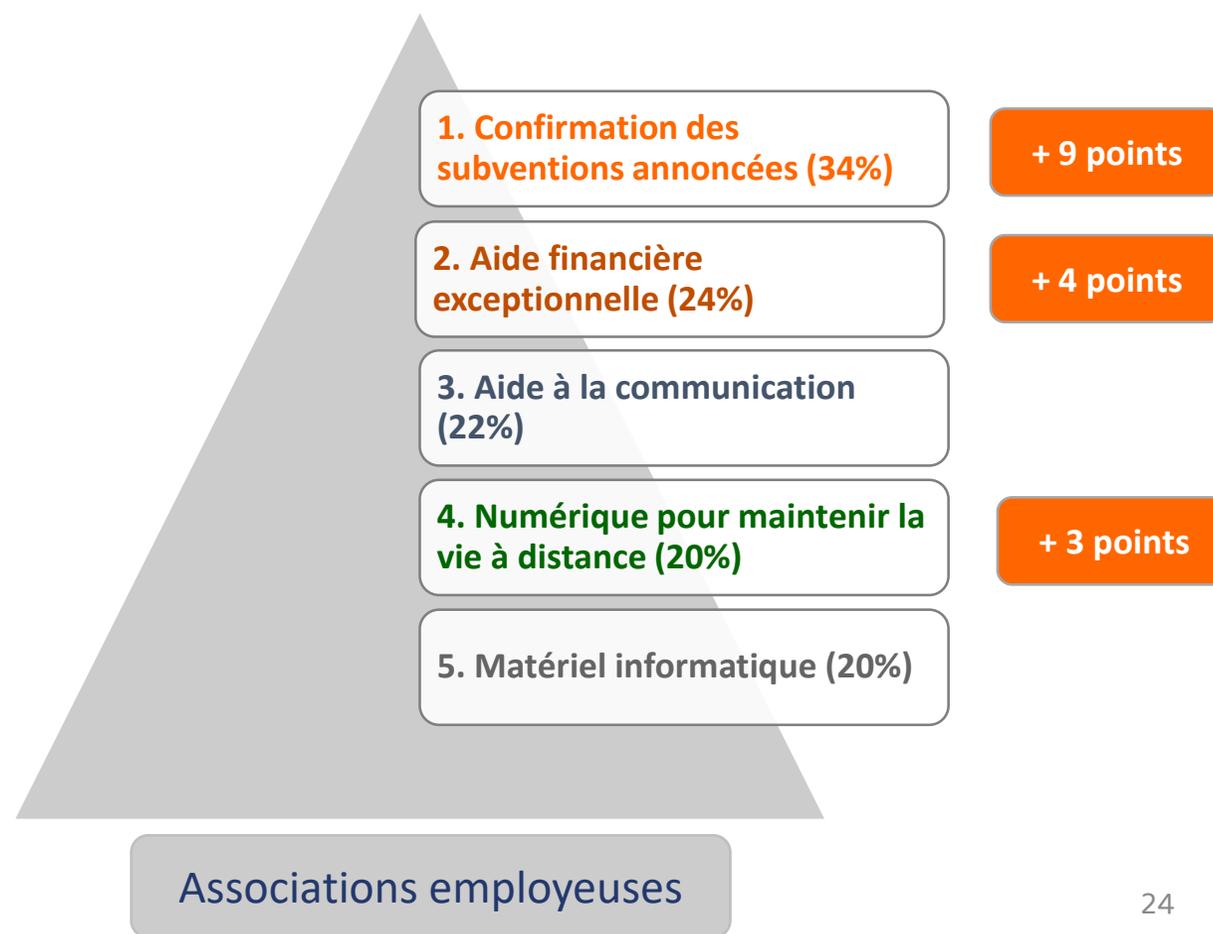
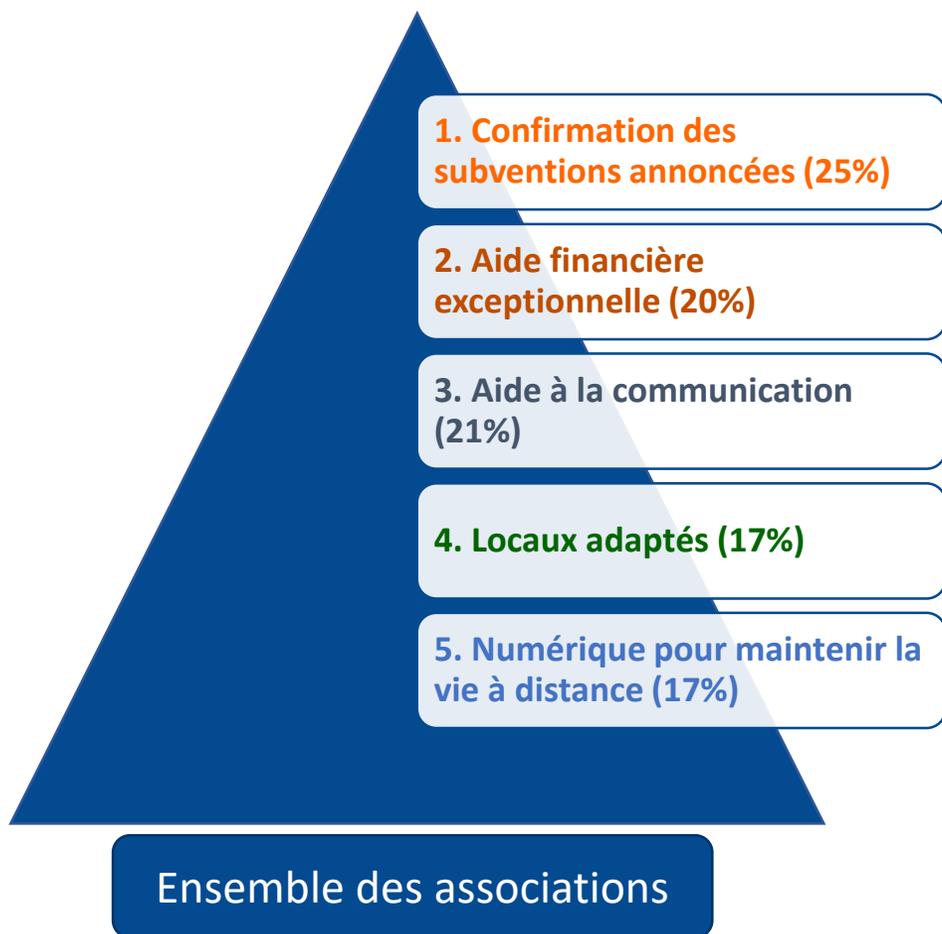
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

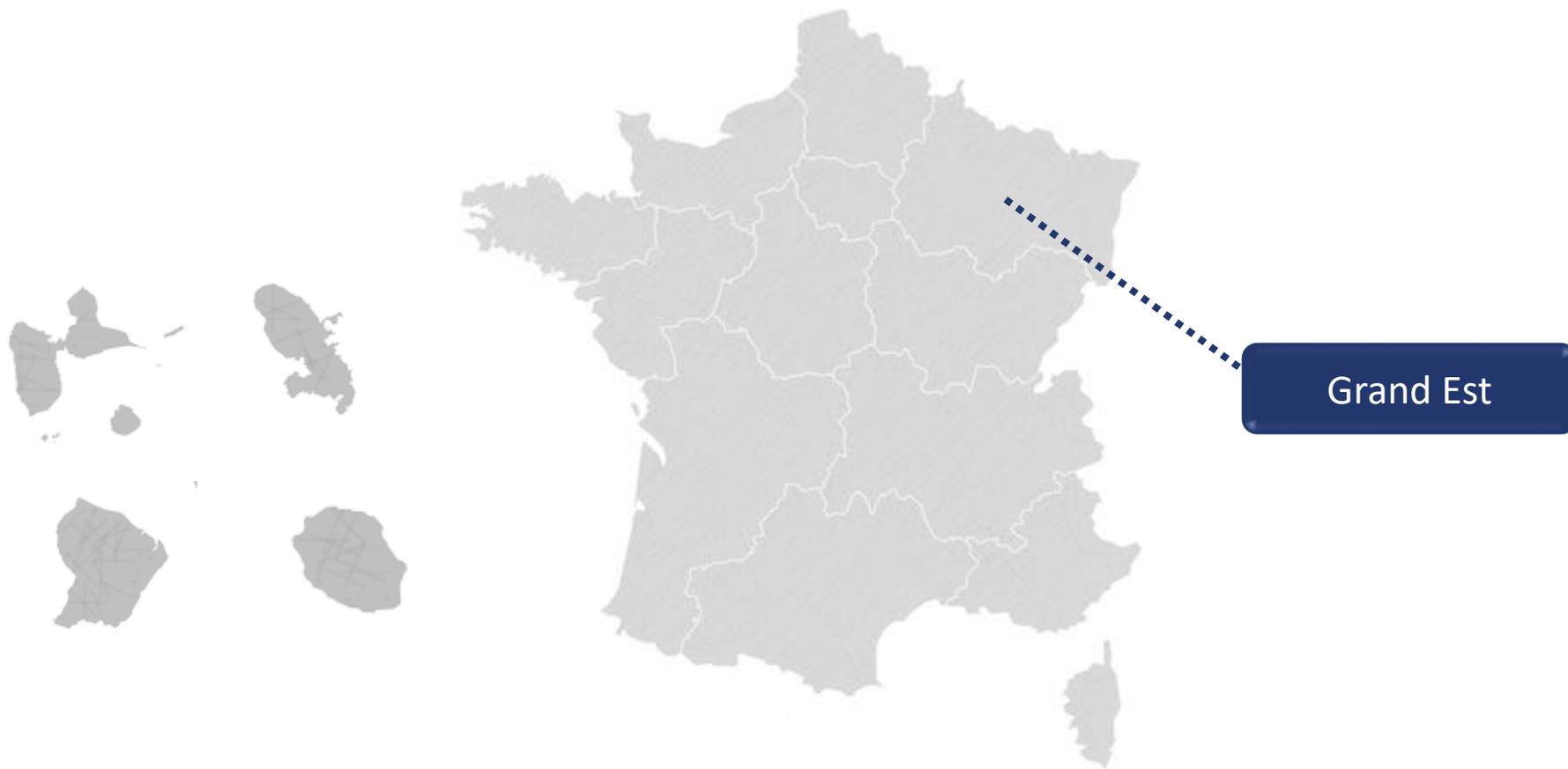
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Grand Est

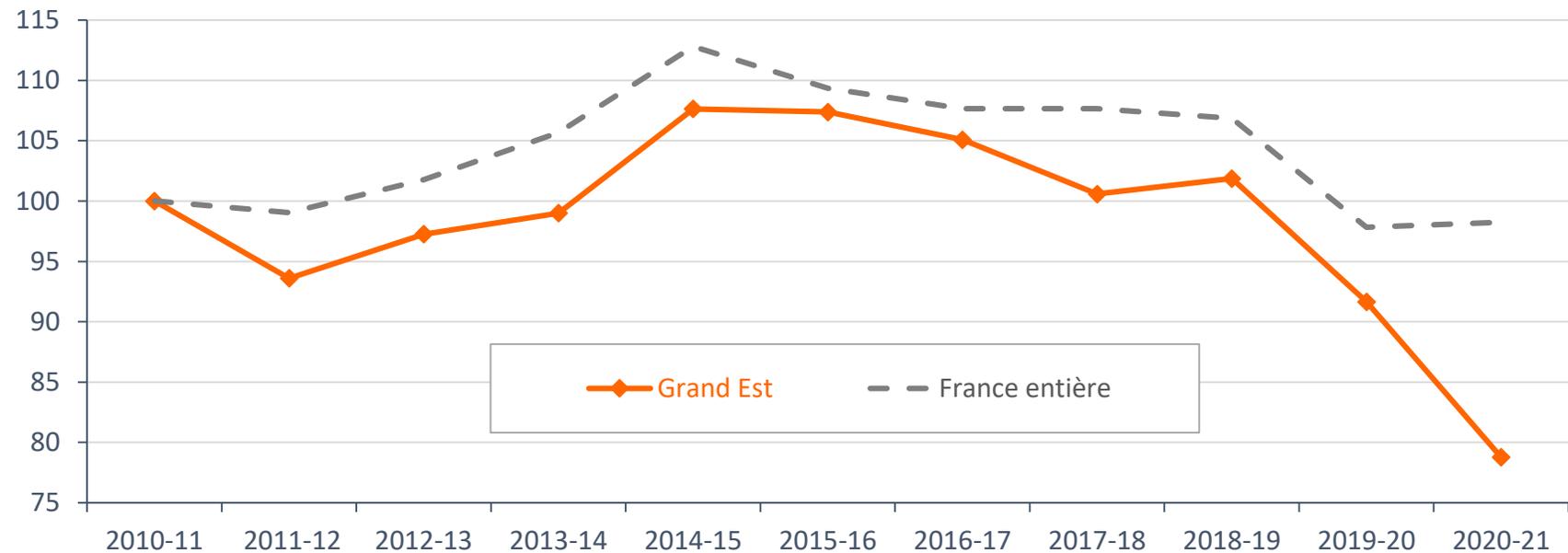
- **10** départements et **5 121** communes
- **5 522 500** habitants (2021)
Soit **8,5 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **22,8 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **9,4 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,7 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **14,8 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Elle s'est prolongée, en 2020-21, à la différence de la stabilisation observée en moyenne nationale.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	18,6	22,8
Sport	18,7	16,3
Loisirs	14,8	11,4
Social	7,0	8,5
Amicales - entraide	6,9	7,9
Education - formation	5,9	5,0
Economie	5,7	5,4
Santé	5,3	5,2
Environnement	4,8	5,8
Autres ⁽¹⁾	12,3	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

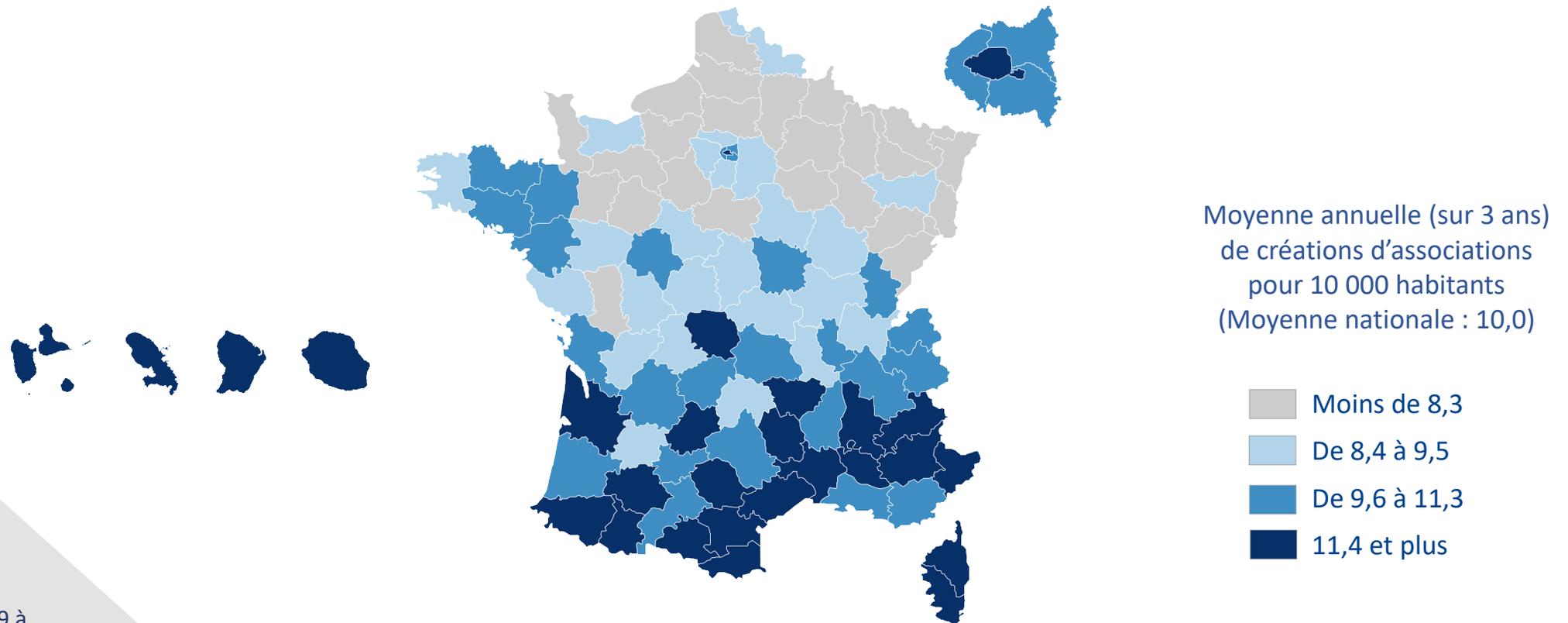
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, le social, les amicales, l'entraide et l'environnement, et un peu plus dans le sport et les loisirs.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 95 000 et 105 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,1 et 1,15 millions de bénévoles
dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

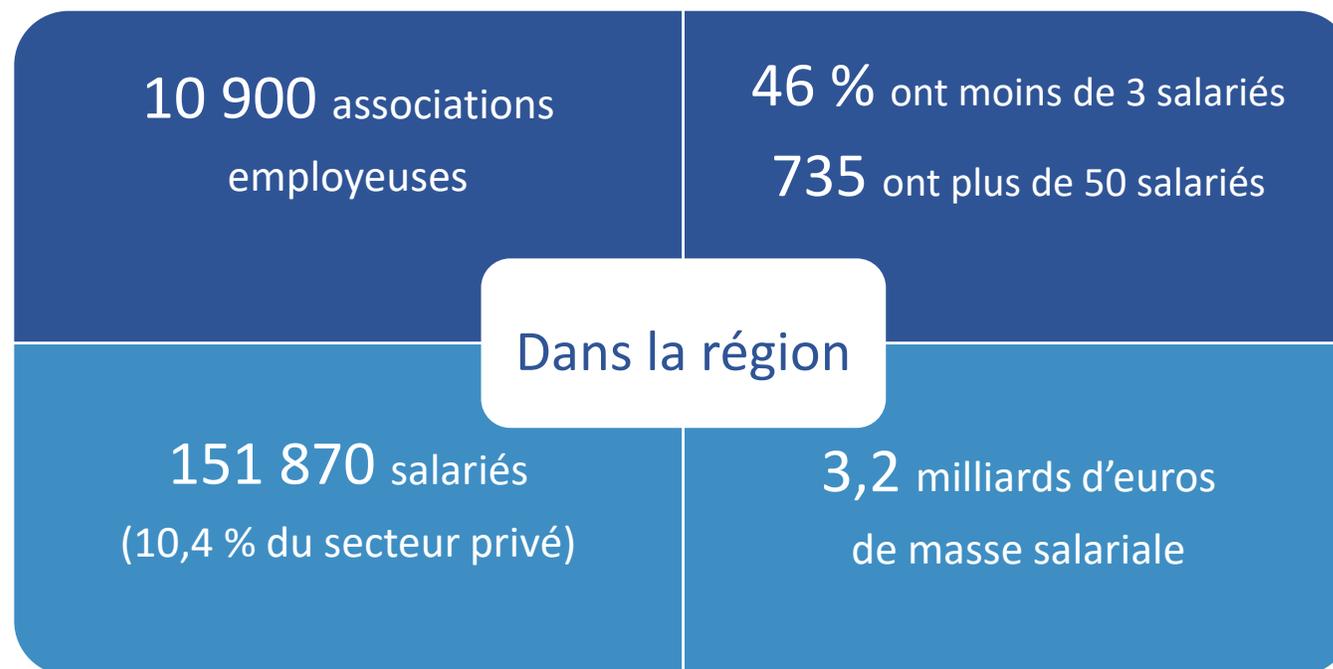


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

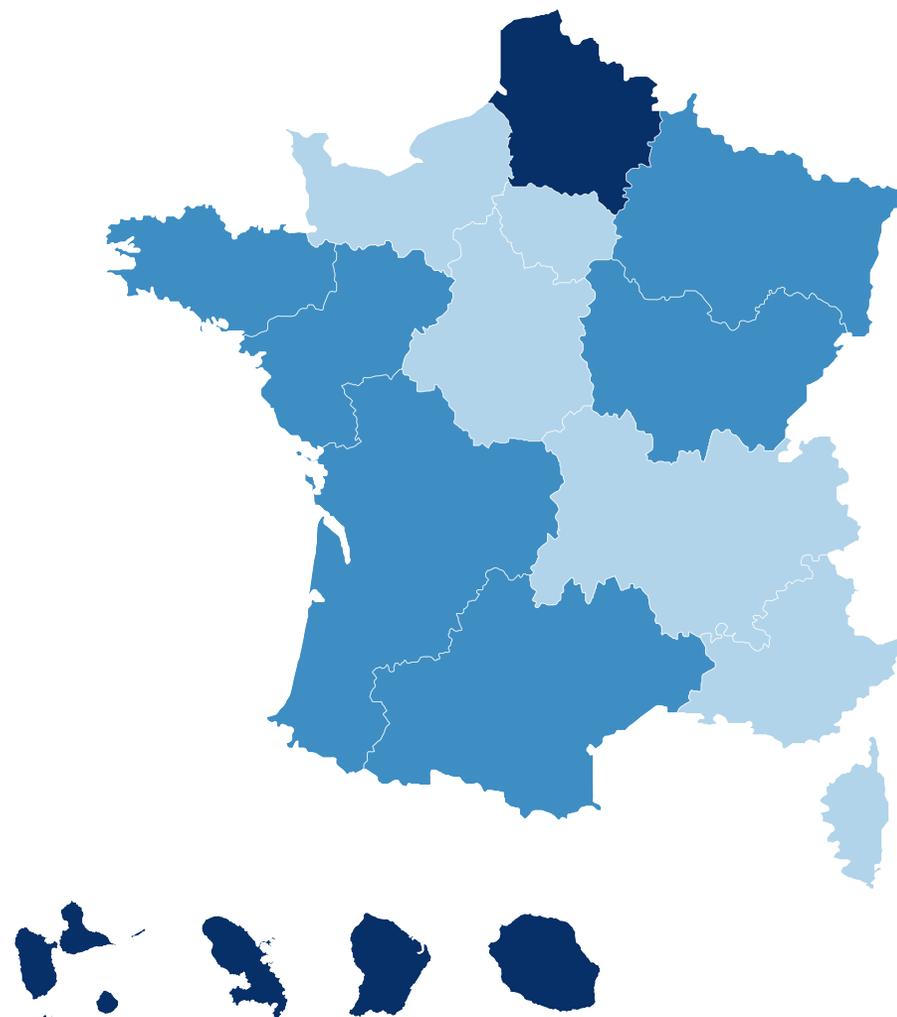
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



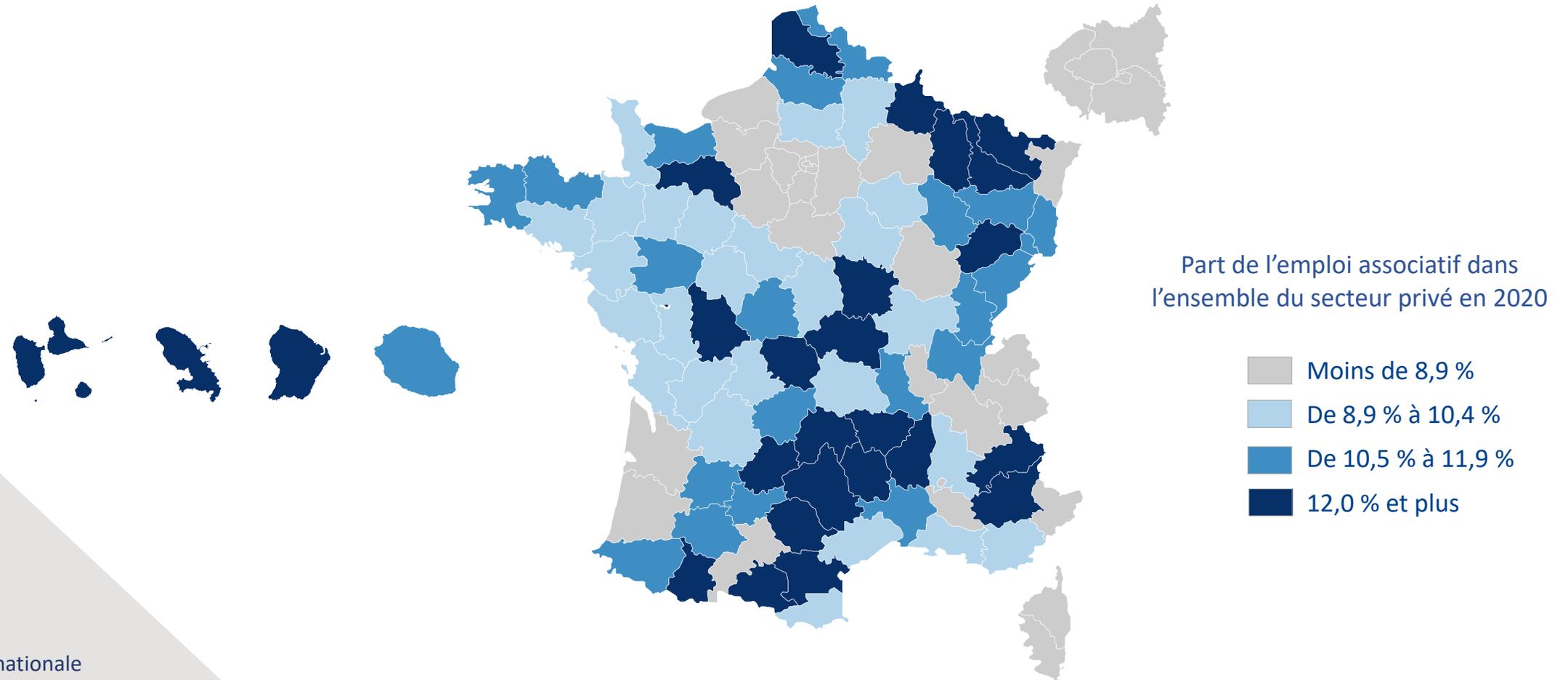
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2020

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,8 %
- Plus de 10,8 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	11 770	7,8	11,4
Sport	3 840	2,5	4,5
Santé	11 810	7,8	7,5
Social	87 930	57,9	50,4
Loisirs	1 360	0,9	1,2
Culture	2 800	1,8	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	19 400	12,8	12,3
Autres ⁽²⁾	12 960	8,5	10,5
Total	151 870	100,0	100,0

La répartition régionale s'écarte des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs moins forte dans l'enseignement et le sport, et nettement plus forte dans le secteur social.

Sources :

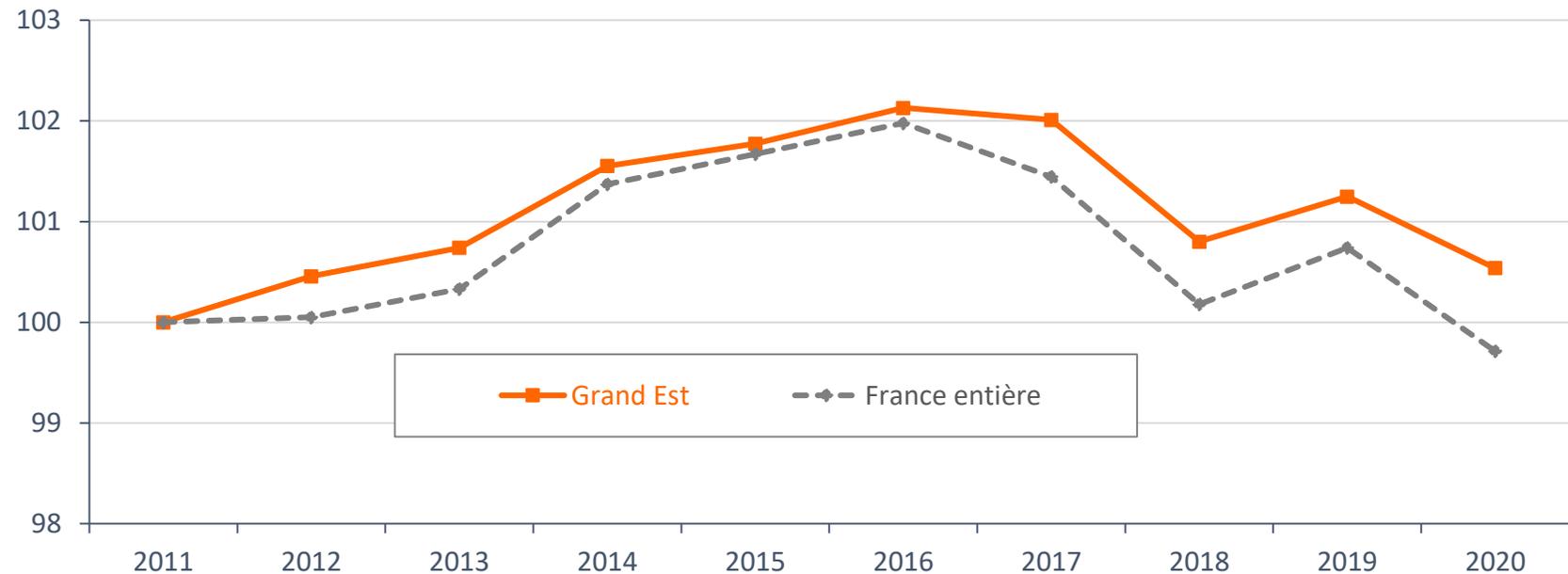
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution régionale se montre un peu moins défavorable en 2017, au regard de la courbe nationale. Le mouvement est ensuite comparable, avec le même rebond en 2019 et le même retrait en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

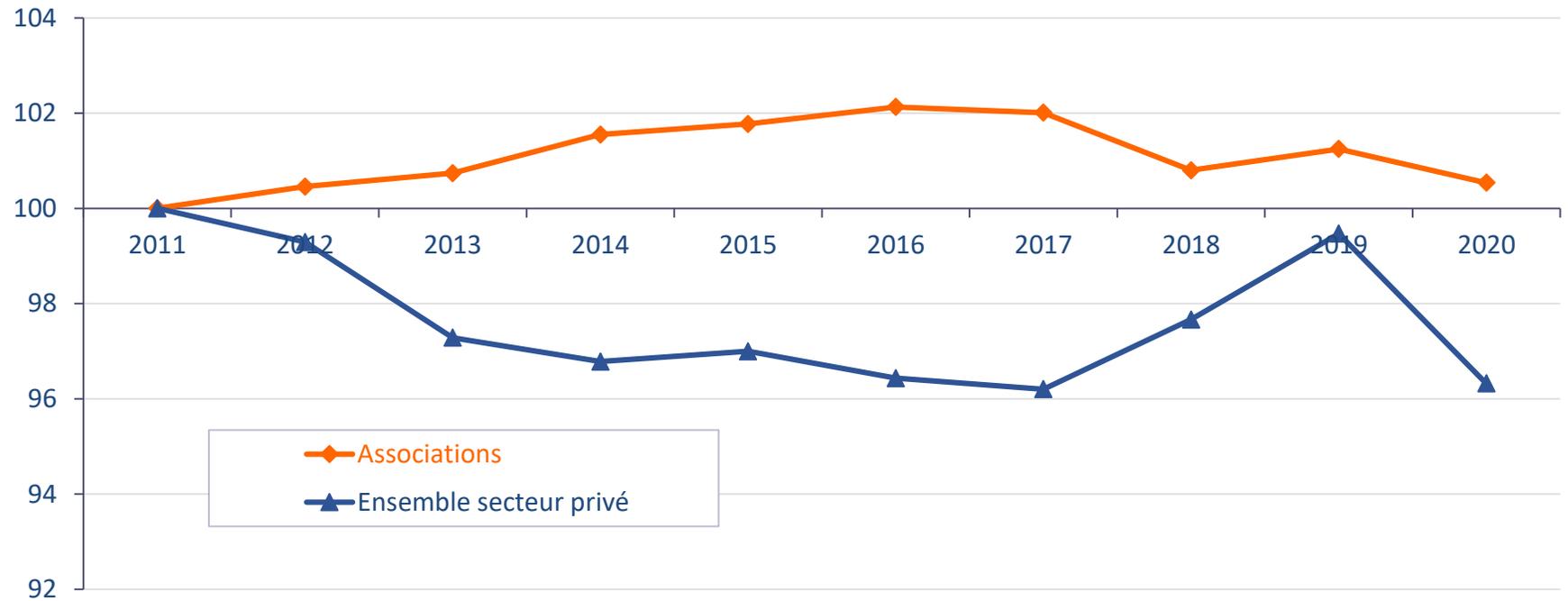
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Par rapport aux effectifs du secteur privé en région, les effectifs associatifs ont évolué plus favorablement, de telle sorte qu'ils retrouvent, en 2020, sensiblement le même niveau qu'en 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

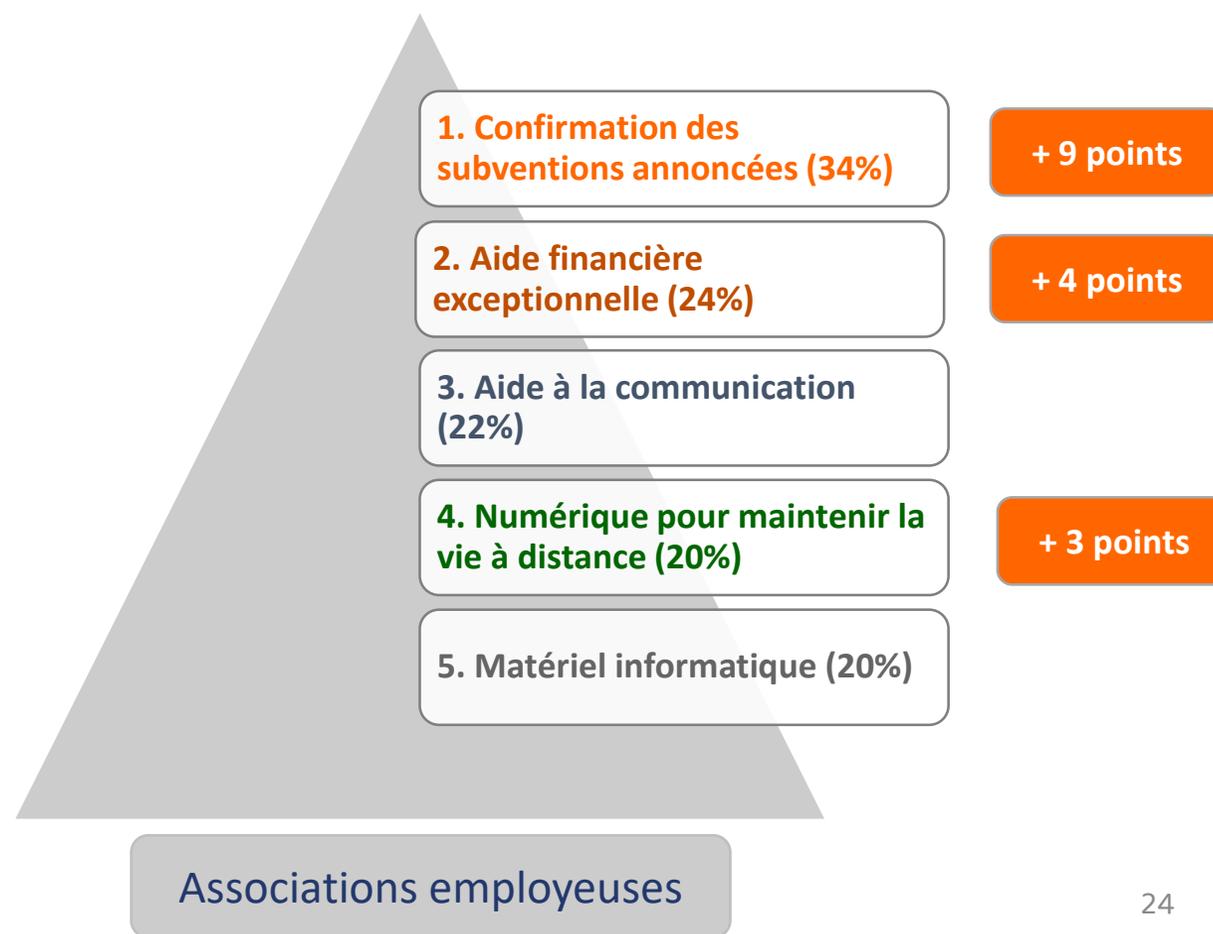
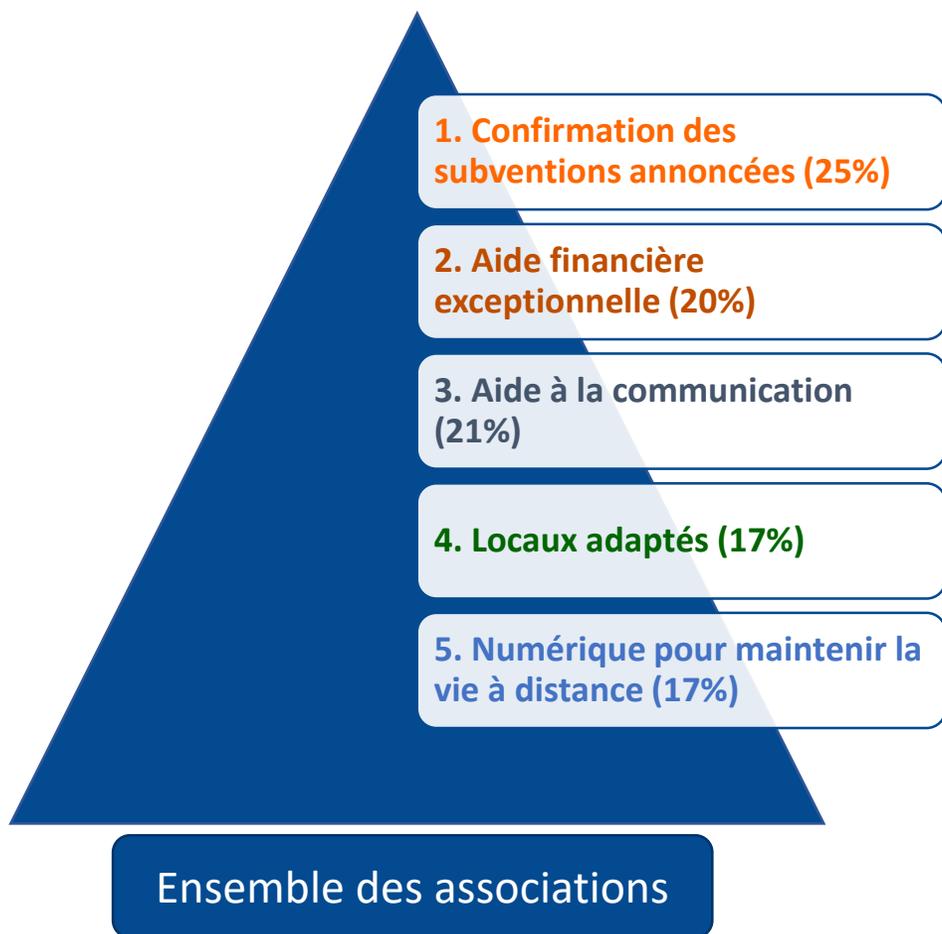
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021

Guadeloupe



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

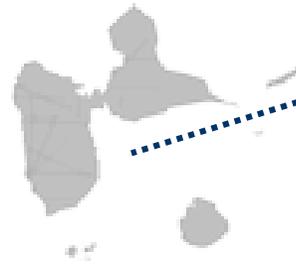
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guadeloupe

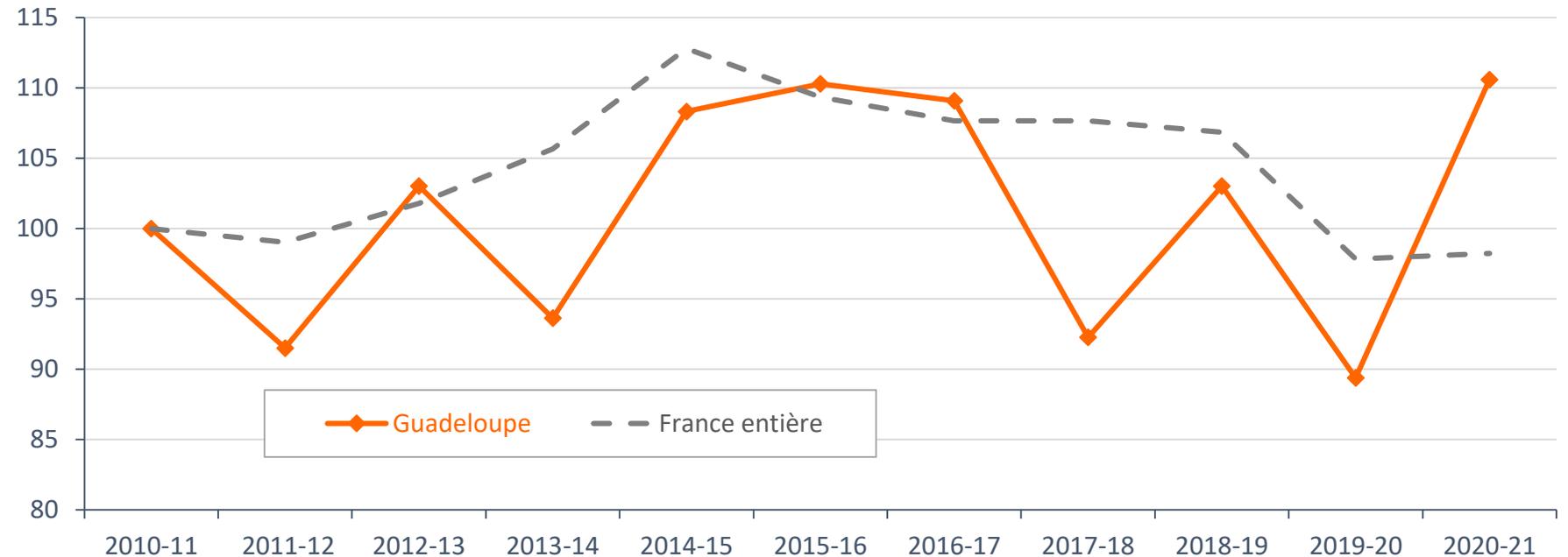
- **32** communes
- **375 700** habitants (2021)
- Part des moins de 20 ans (2021) : **23,8 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **9,5 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **19,6 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le nombre de créations d'associations en Guadeloupe a beaucoup varié, d'une année sur l'autre, par rapport à l'évolution nationale. On retrouve ici le même retrait en 2019-20, en lien avec la crise sanitaire, mais il est suivi, contrairement à la courbe nationale, d'un rebond très important.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	25,1	22,8
Sport	12,3	16,3
Loisirs	11,4	11,4
Social	10,7	8,5
Amicales - entraide	3,3	7,9
Education - formation	7,2	5,0
Economie	7,1	5,4
Santé	3,7	5,2
Environnement	3,3	5,8
Autres ⁽¹⁾	16,0	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

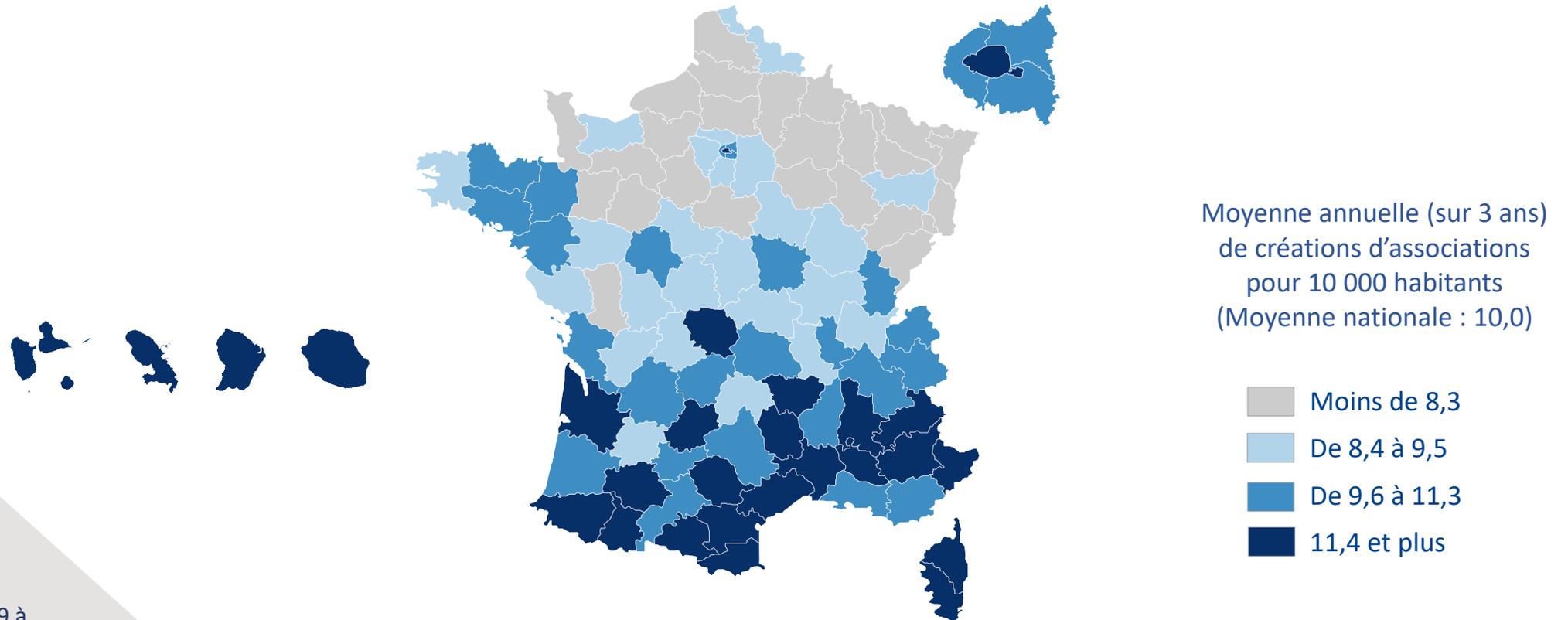
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le sport, les amicales, la santé et l'environnement, et un peu plus dans la culture, le social, l'éducation et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 7 500 et 8 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles
dont 28 000 à 29 500 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

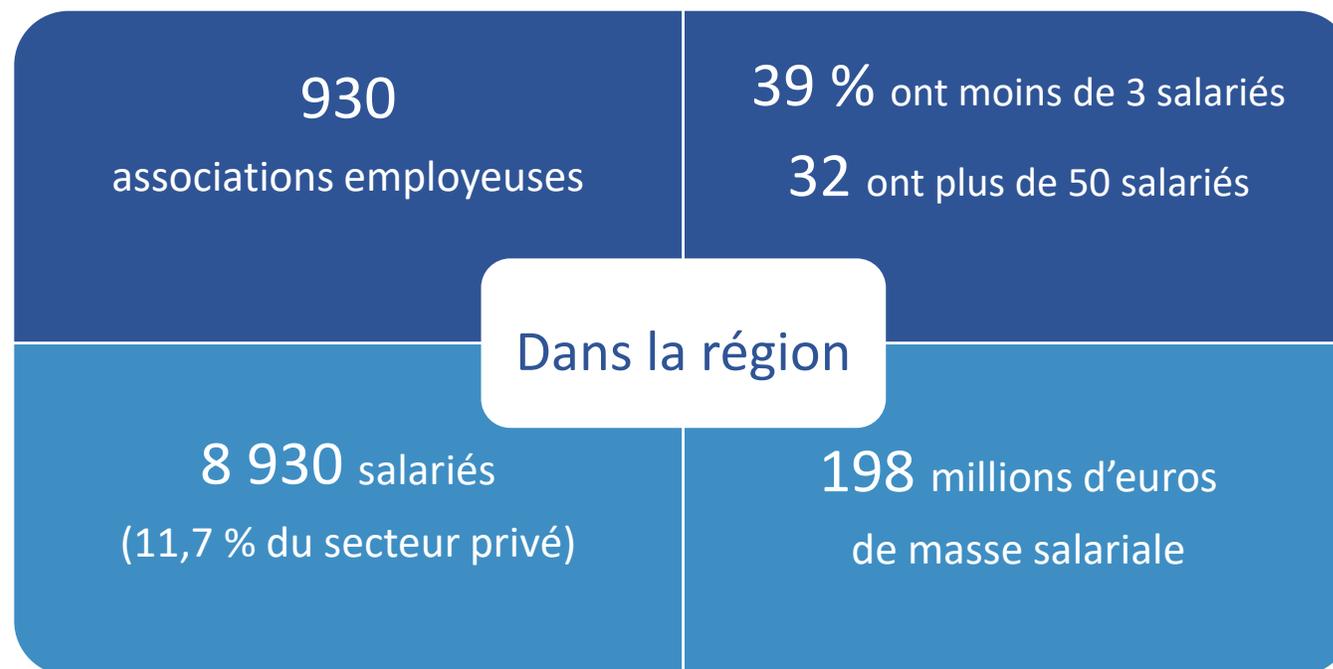


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

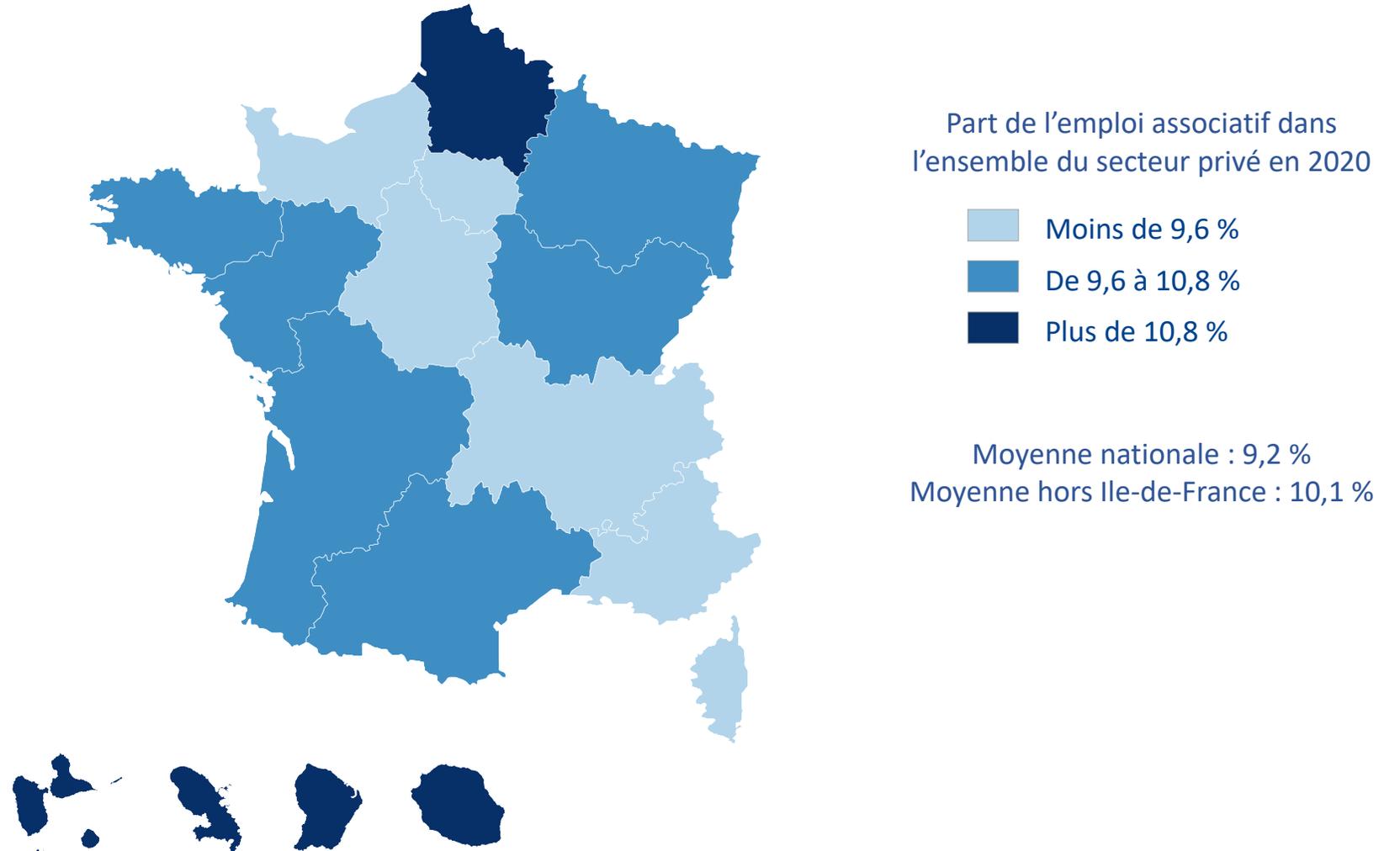
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



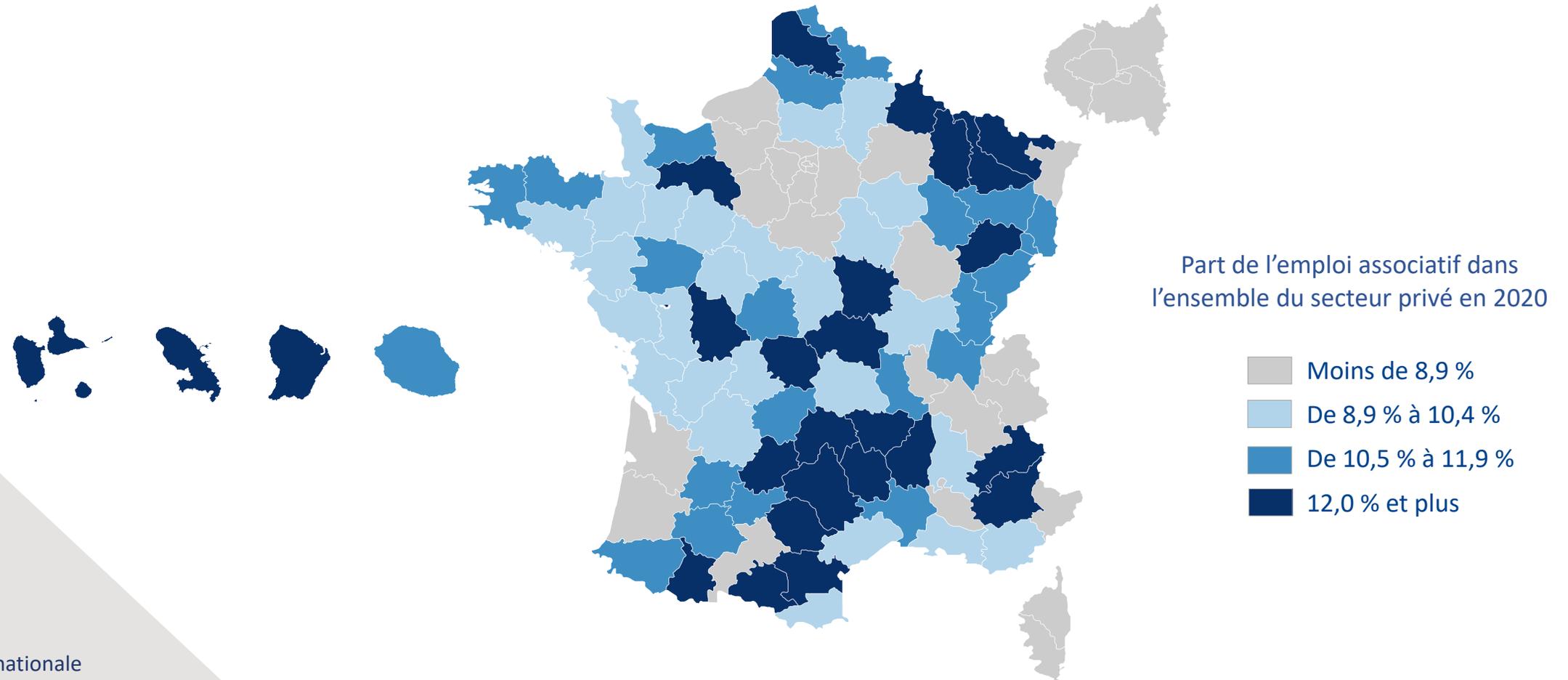
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	910	10,2	11,4
Sport	230	2,6	4,5
Santé	520	5,8	7,5
Social	4 440	49,7	50,4
Loisirs	70	0,8	1,2
Culture	110	1,2	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	1 070	12,0	12,3
Autres ⁽²⁾	1 580	17,7	10,5
Total	8 930	100,0	100,0

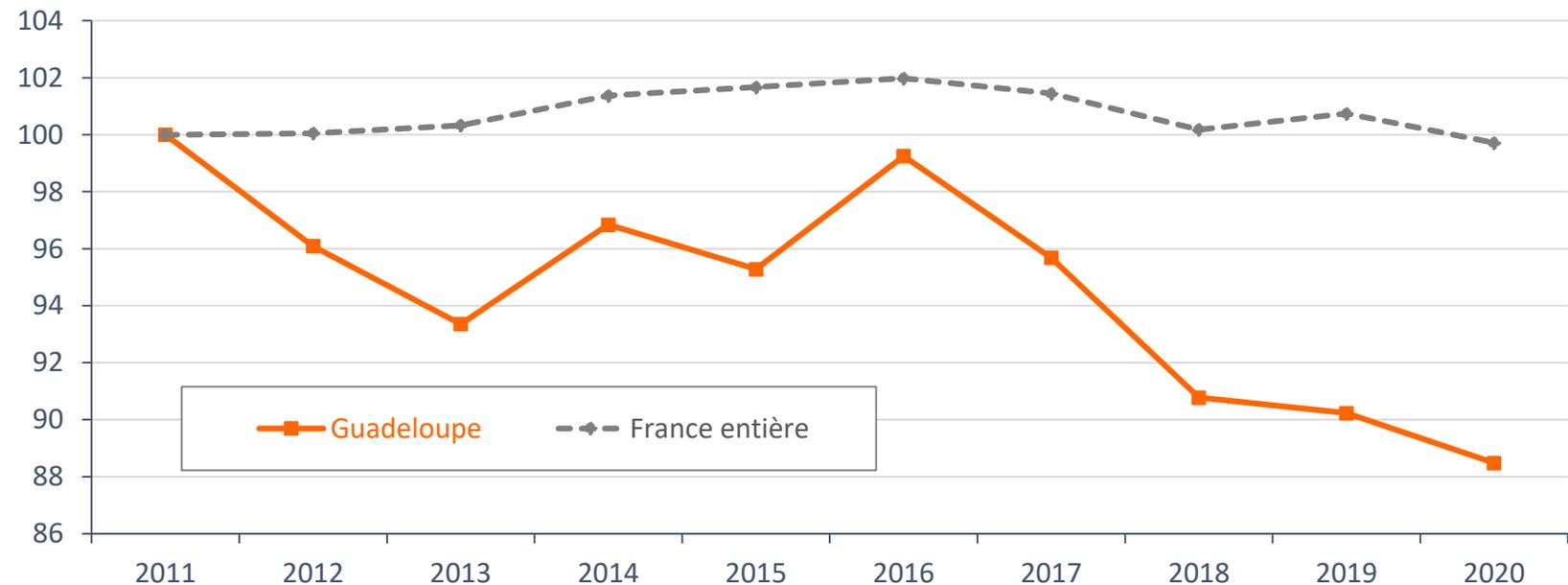
Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (17,7%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution est nettement moins dynamique dans la région, au regard de la courbe nationale, surtout à partir de 2017.

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



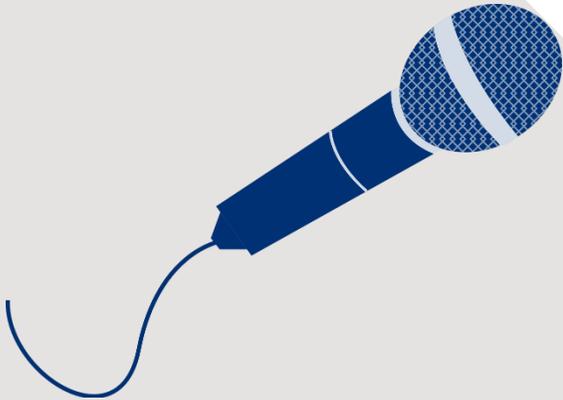
Les deux courbes s'écartent nettement à partir de 2017. Et les effectifs privés régionaux se situent, en 2020, 9% au-dessus de ce qu'ils étaient en 2011, quand les effectifs associatifs se situent environ 10% au-dessous.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

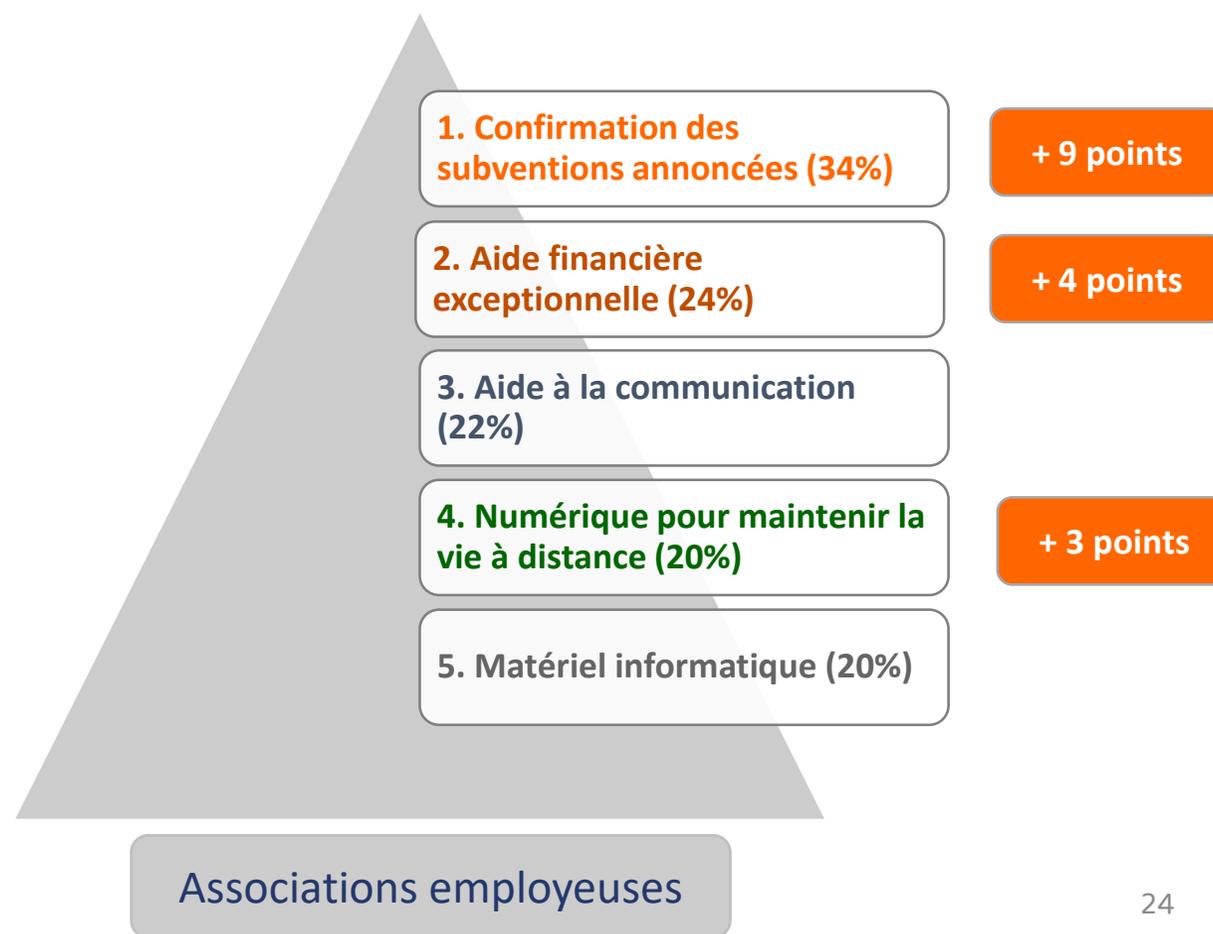
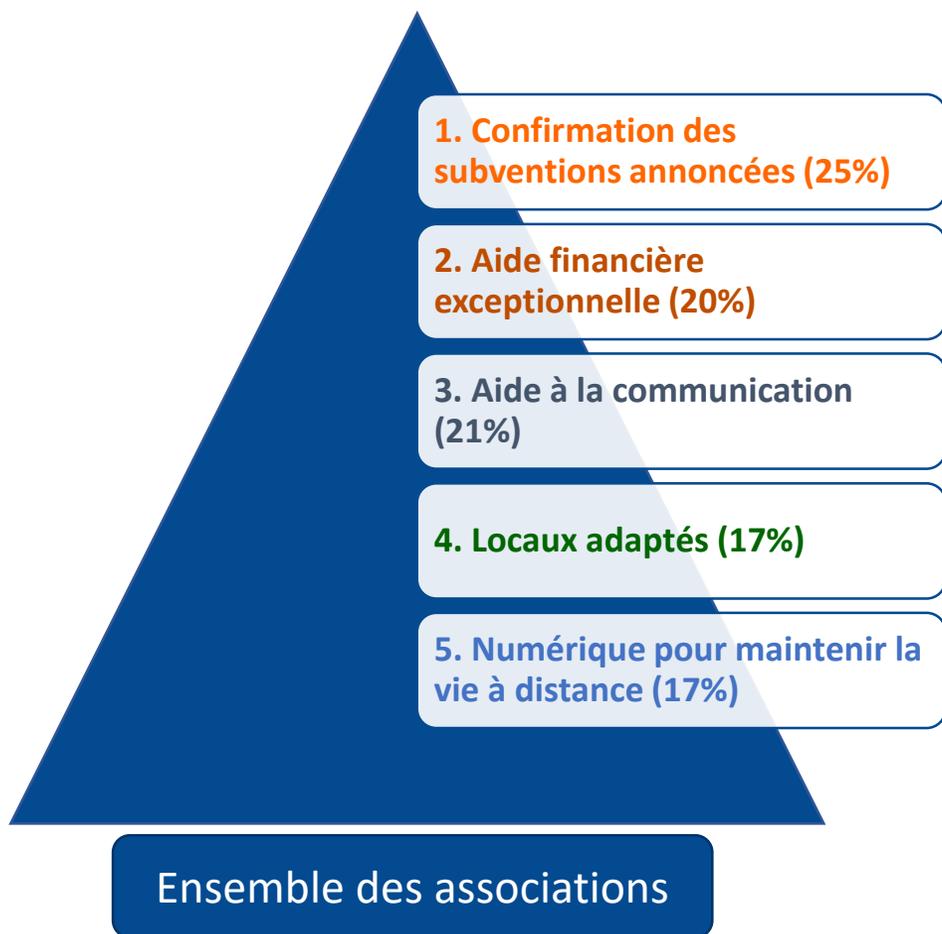
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021

Guyane



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Guyane

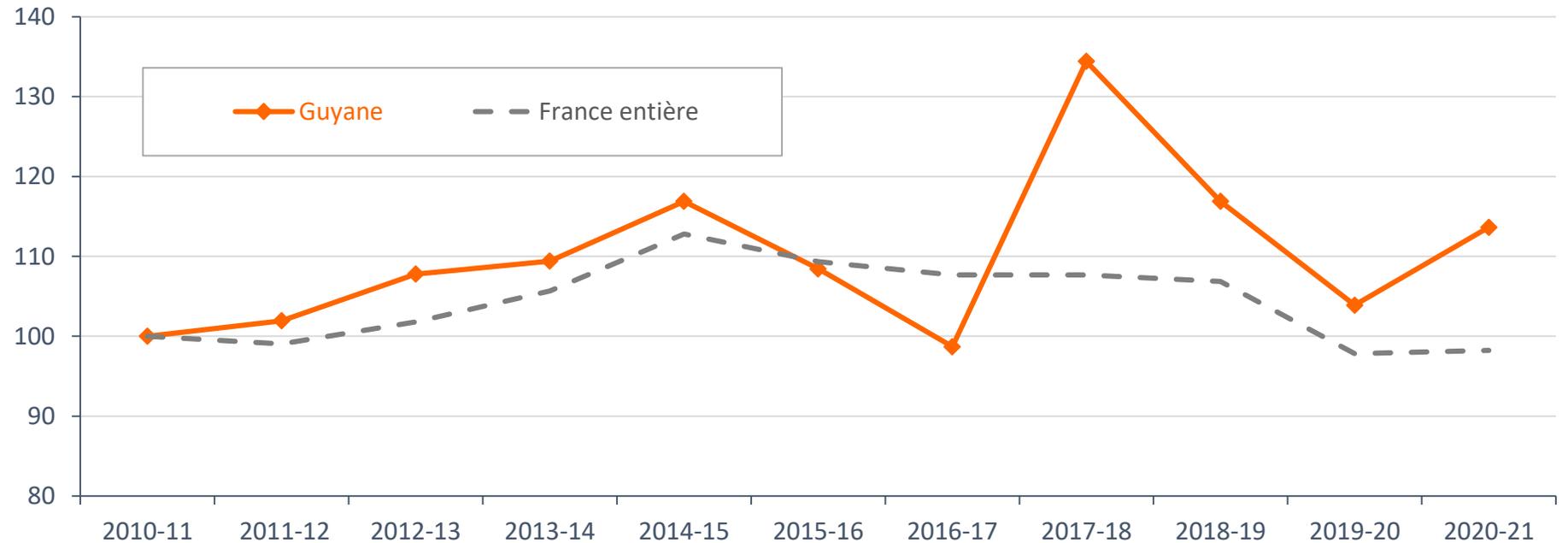
- **22** communes
- **294 150** habitants (2021)
Part des moins de 20 ans (2021) : **41,2 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **2,2 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **20,4 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Le nombre de créations d'associations en Guyane a enregistré une très forte hausse en 2017-18, suivie de deux baisses importantes en 2018-19 et 2019-20. Le rebond observé en 2020-21, tranche avec la stabilisation que présente la courbe nationale.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,6	22,8
Sport	11,2	16,3
Loisirs	12,9	11,4
Social	7,0	8,5
Amicales - entraide	3,0	7,9
Education - formation	6,6	5,0
Economie	9,2	5,4
Santé	5,5	5,2
Environnement	4,4	5,8
Autres ⁽¹⁾	15,6	11,7
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le sport, le social, les amicales et l'environnement, et un peu plus dans les loisirs, l'éducation et l'économie.

Nota :

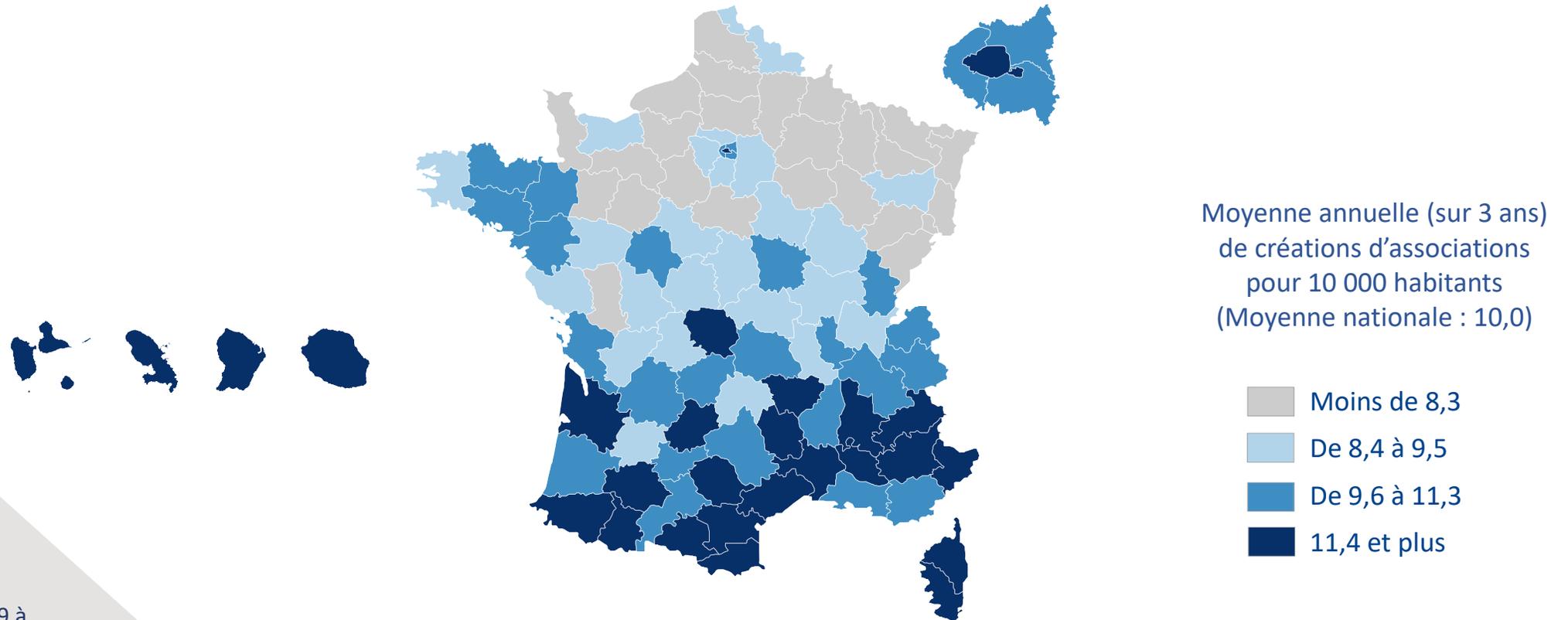
RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 4 000 et 4 500 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 38 000 et 42 000 bénévoles
dont 16 000 à 17 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

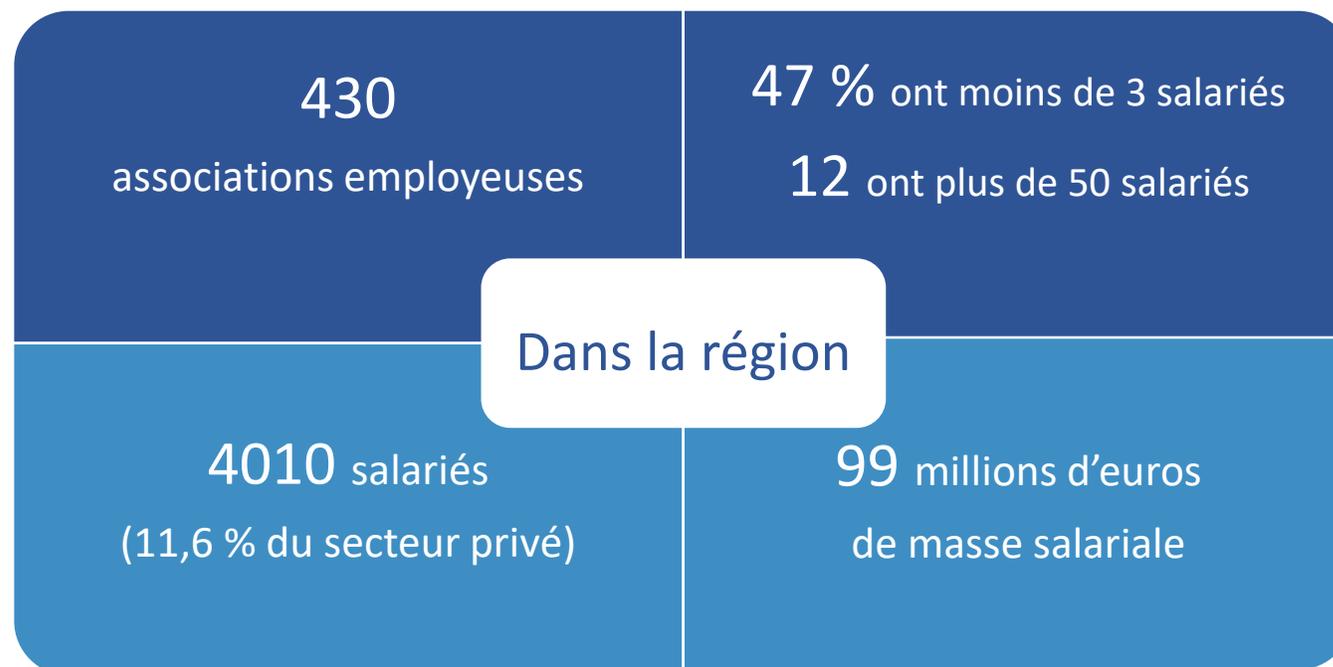


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

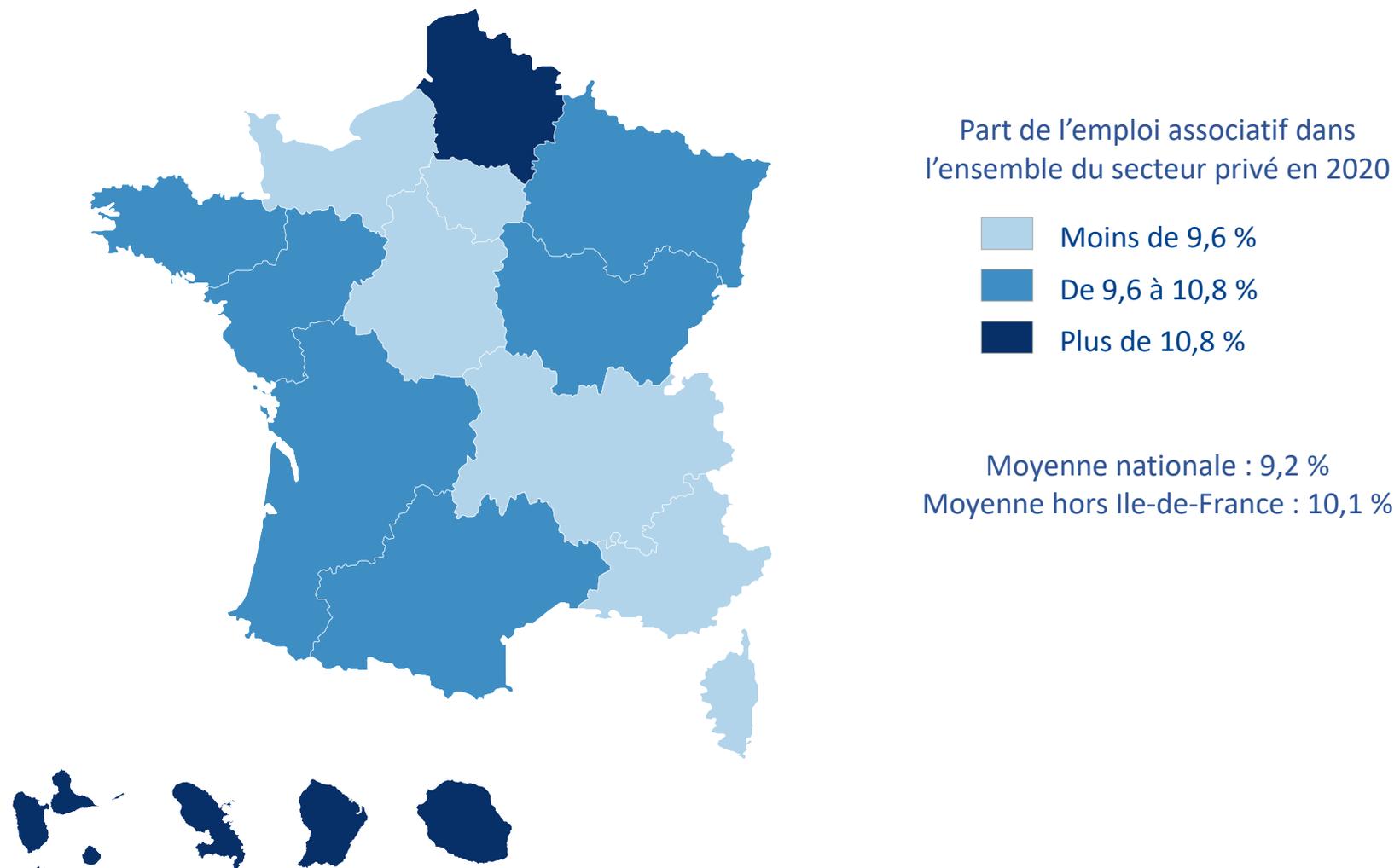
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



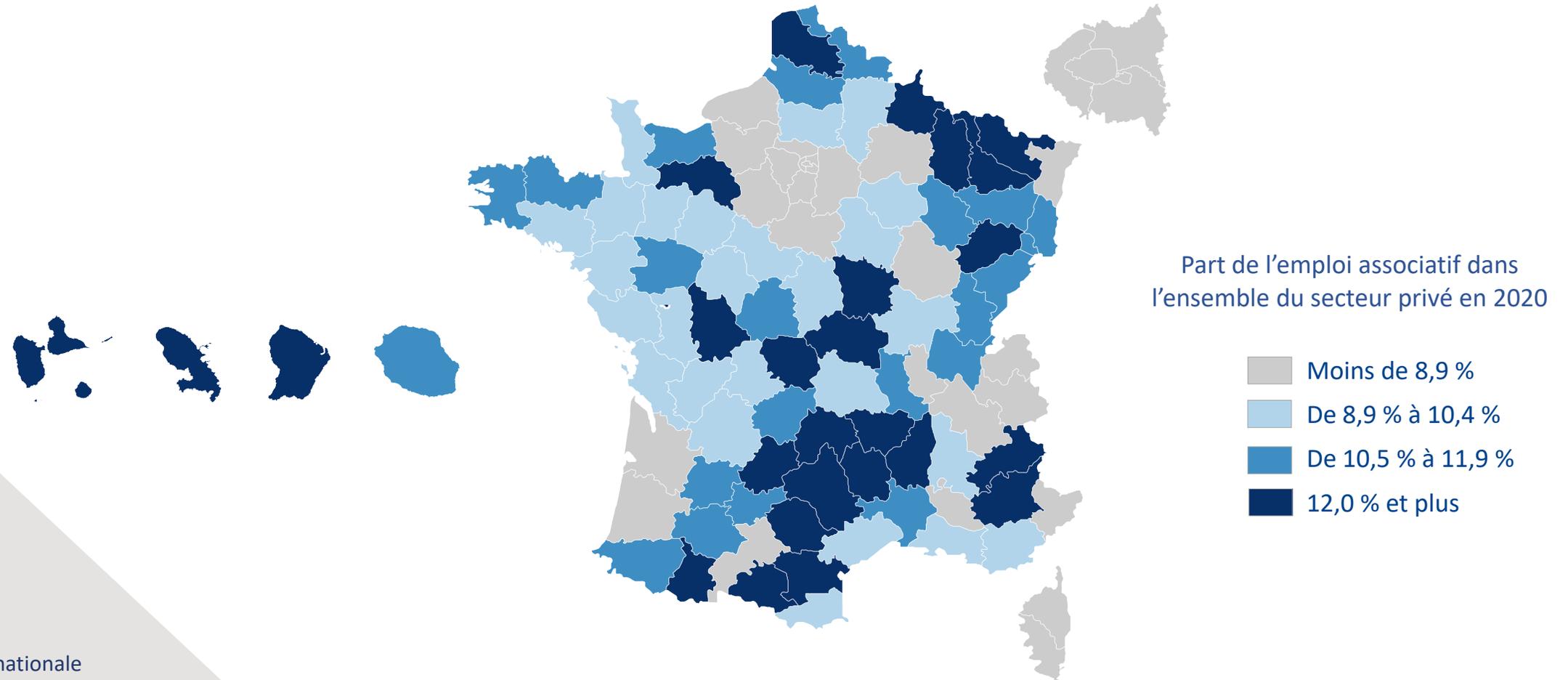
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	400	10,0	11,4
Sport	90	2,2	4,5
Santé	170	4,2	7,5
Social	1 970	49,1	50,4
Loisirs	30	0,7	1,2
Culture	60	1,5	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	260	6,5	12,3
Autres ⁽²⁾	1 030	25,7	10,5
Total	4 010	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (25,7%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

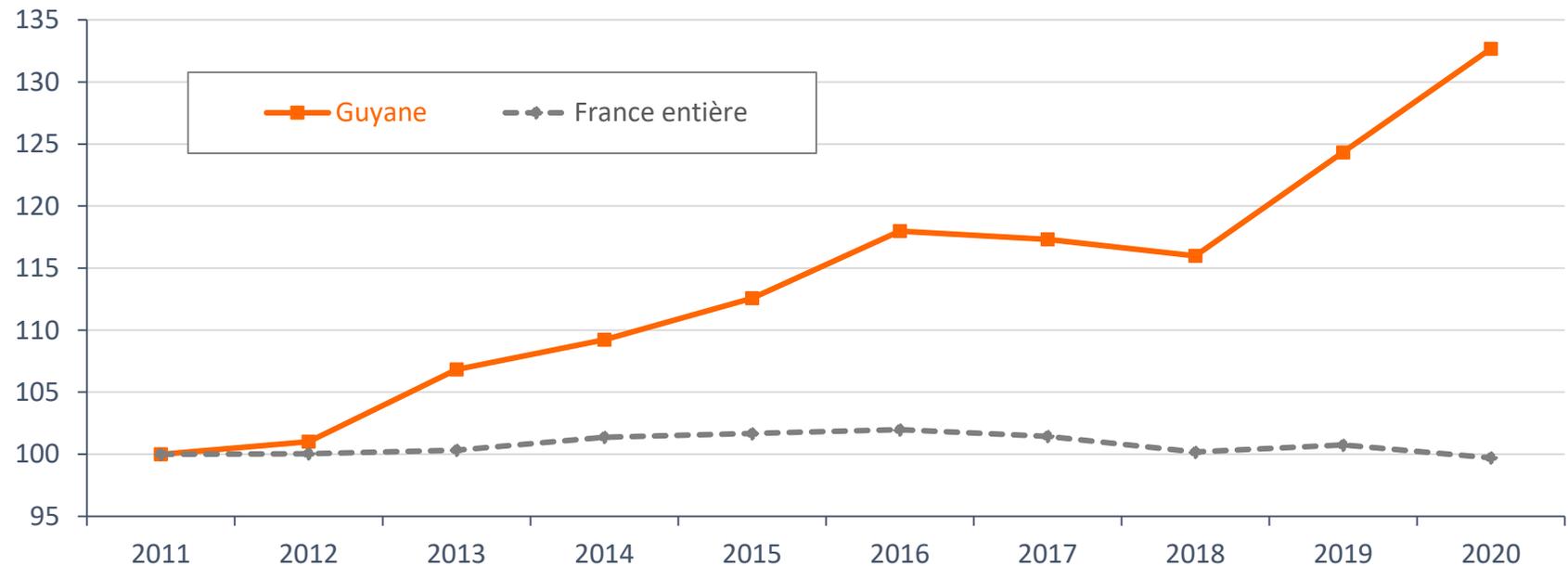
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution est nettement plus dynamique dans la région, tout particulièrement en 2019 et 2020. De sorte que les effectifs régionaux se situent plus de 30% au-dessus de ce qu'ils étaient dix ans plus tôt.

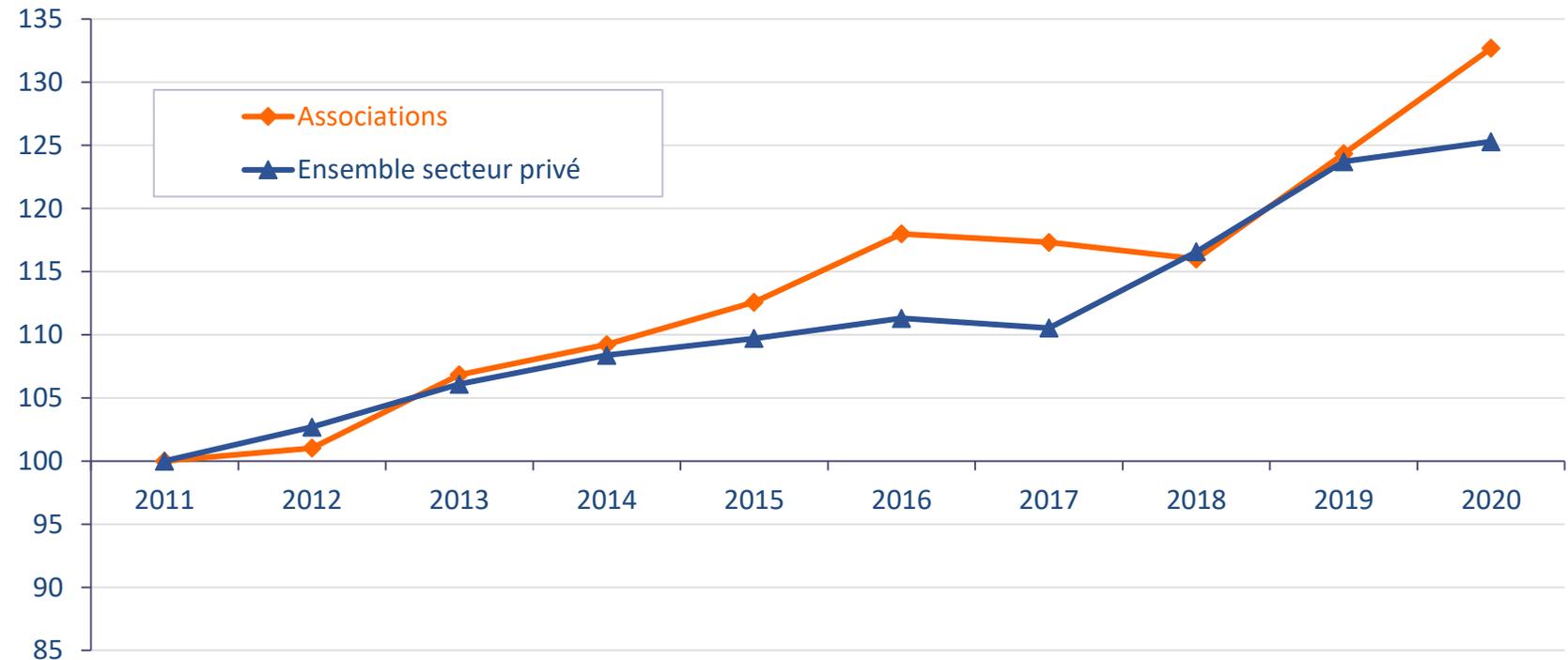
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



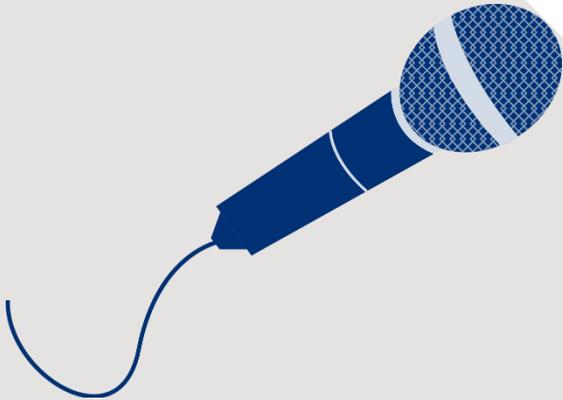
Les deux courbes sont assez comparables, avec une augmentation importante des effectifs associatifs en 2020, quand le secteur privé régional évolue peu.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

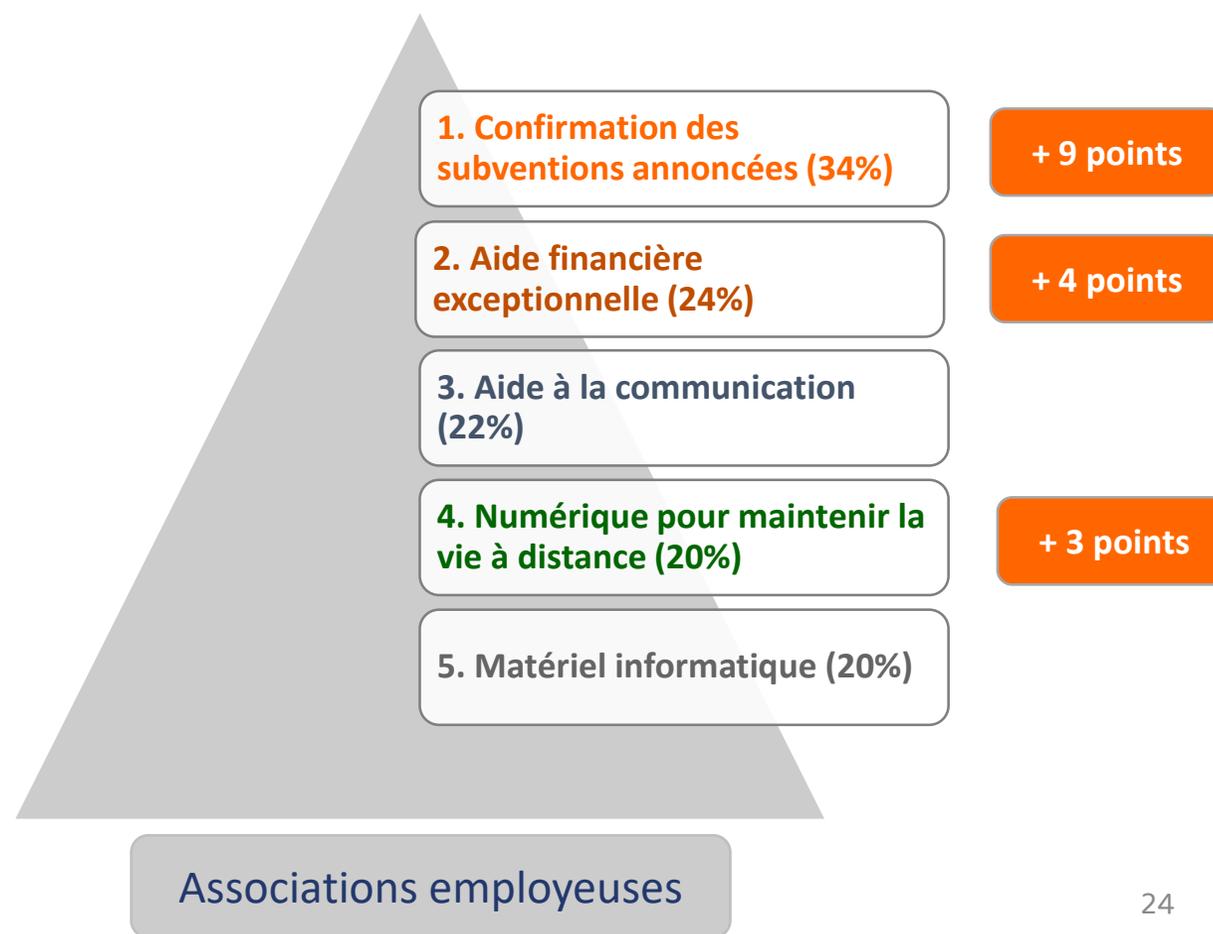
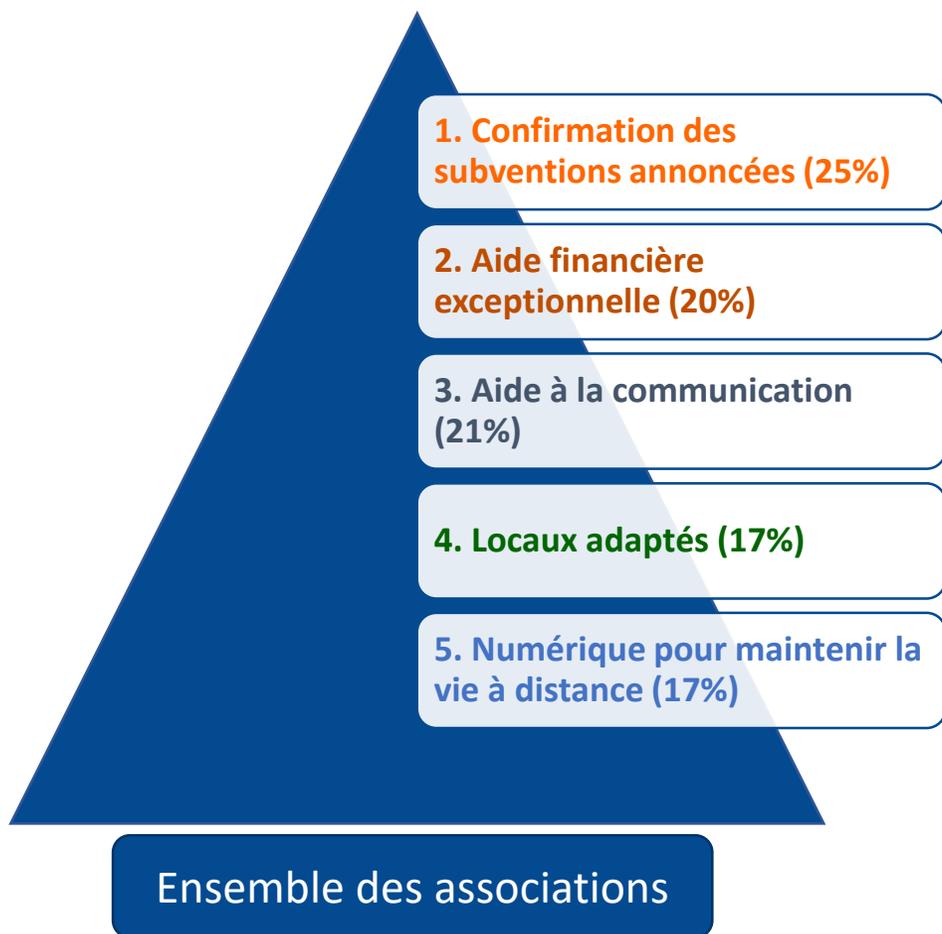
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

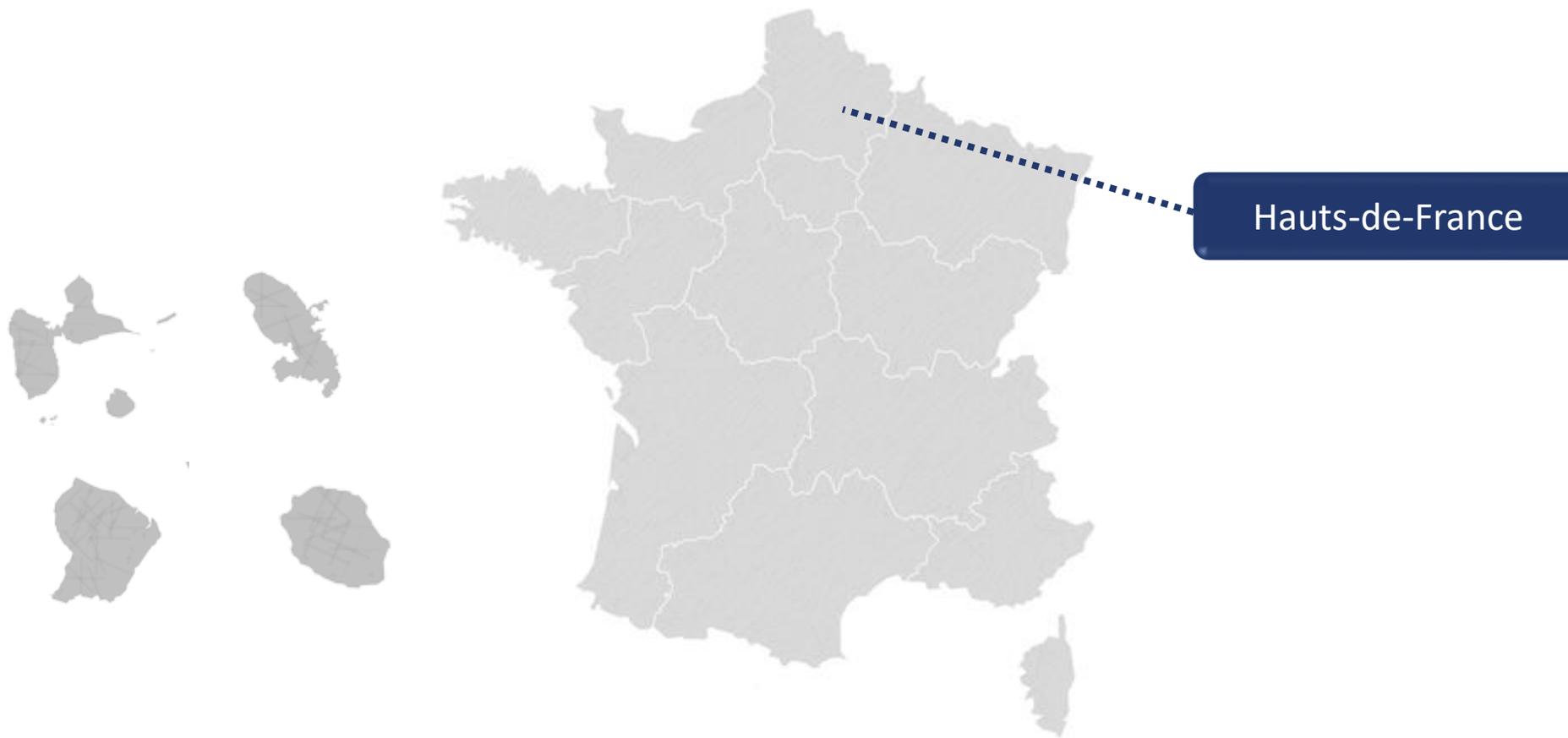
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

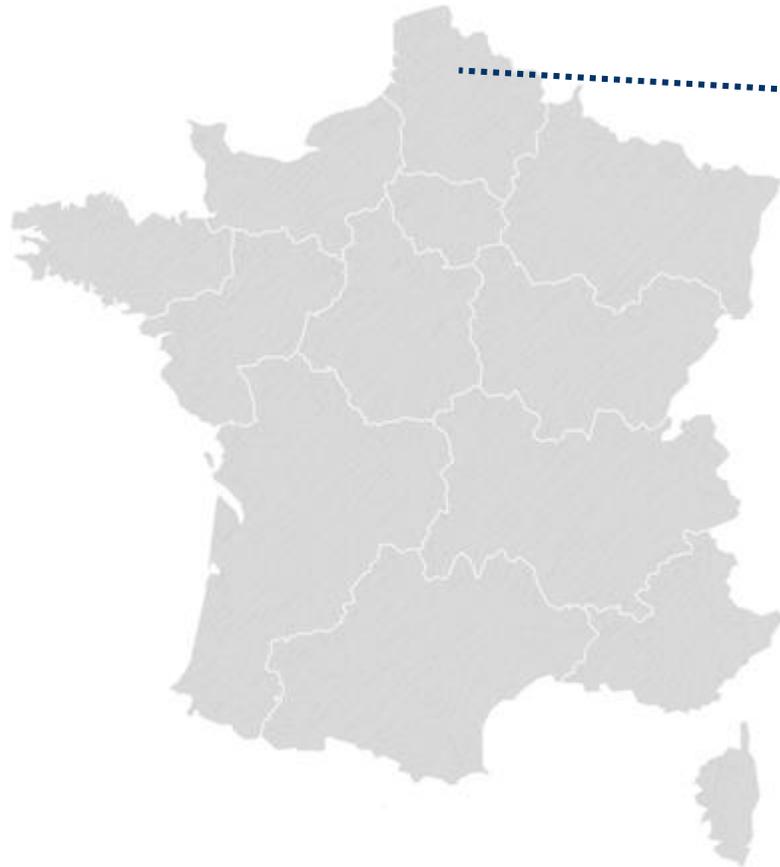
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Hauts-de-France

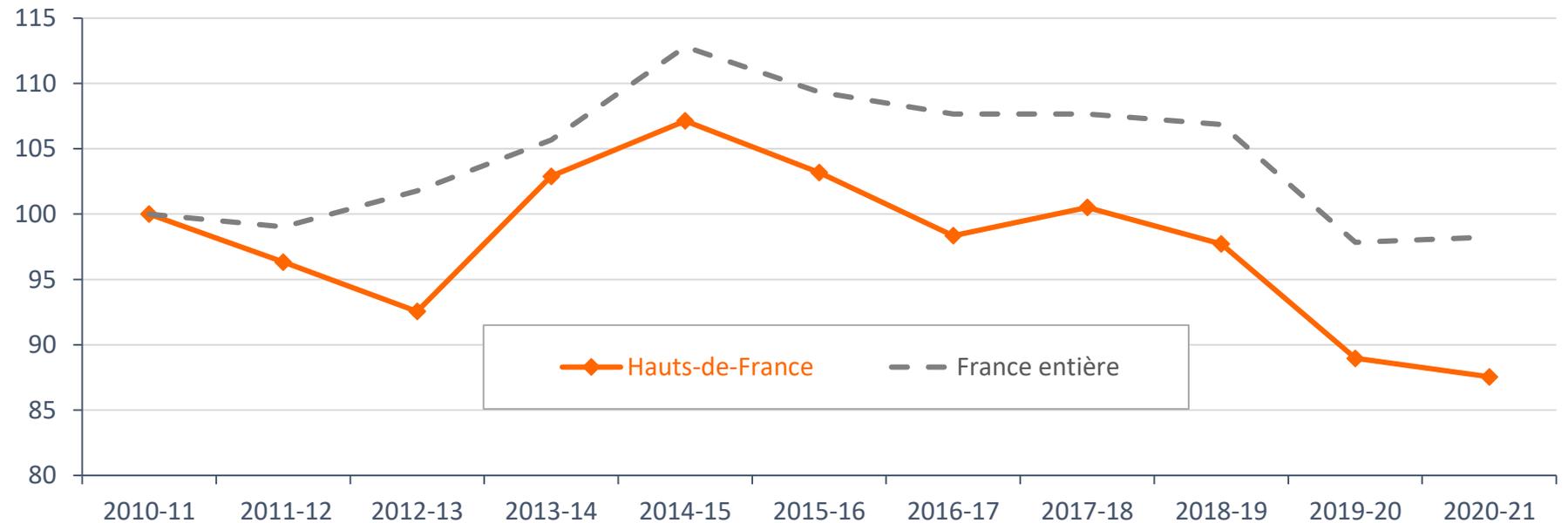
- **5** départements et **3 789** communes
- **5 975 800** habitants (2021)
Soit **9,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **25,5 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **8,0 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **9,3 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **18,0 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Il s'est stabilisé de la même manière, en 2020-21, et se trouve toutefois à un niveau très au-dessous de ce qu'il était en 2011.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	20,8	22,8
Sport	18,8	16,3
Loisirs	11,7	11,4
Social	8,5	8,5
Amicales - entraide	6,1	7,9
Education - formation	7,4	5,0
Economie	4,4	5,4
Santé	6,5	5,2
Environnement	5,6	5,8
Autres ⁽¹⁾	10,2	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

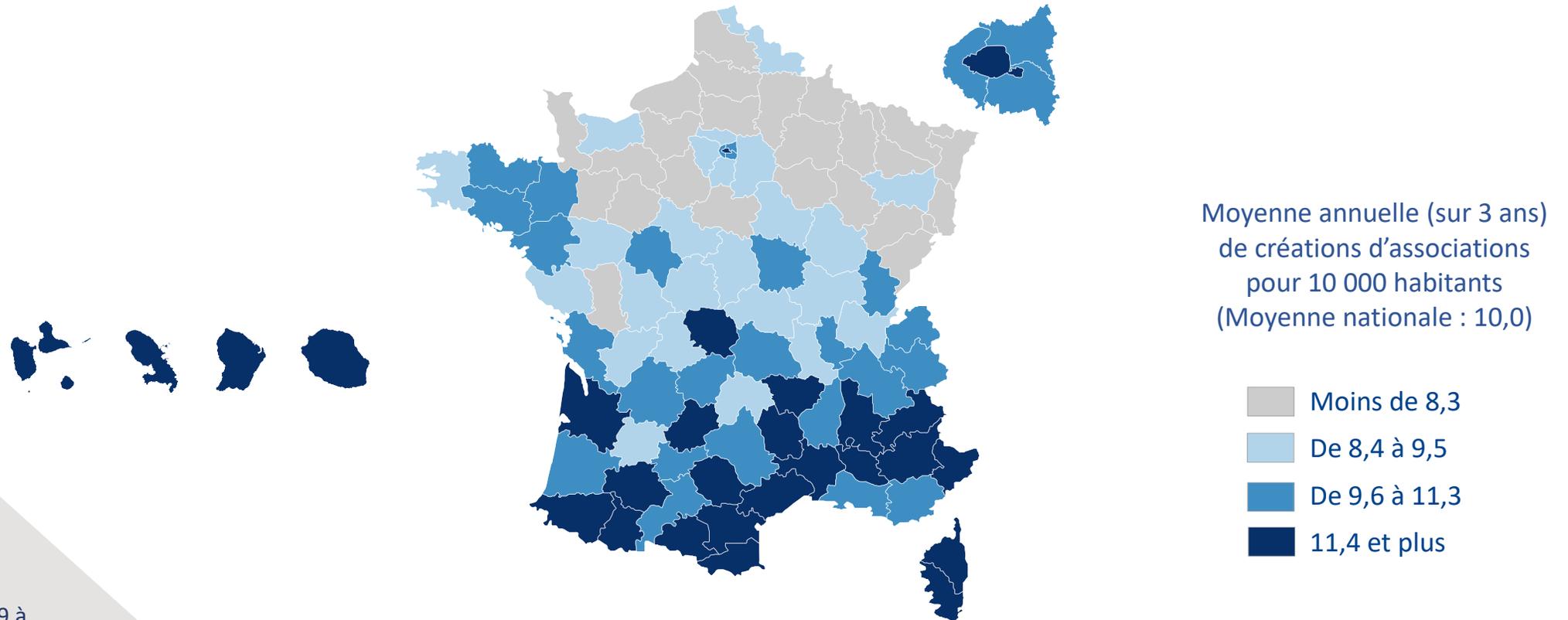
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, les amicales, l'entraide et l'économie, et un peu plus dans le sport, l'éducation, la formation et la santé.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 102 000 et 107 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 980 000 et 1 020 000 bénévoles
dont 410 000 à 420 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

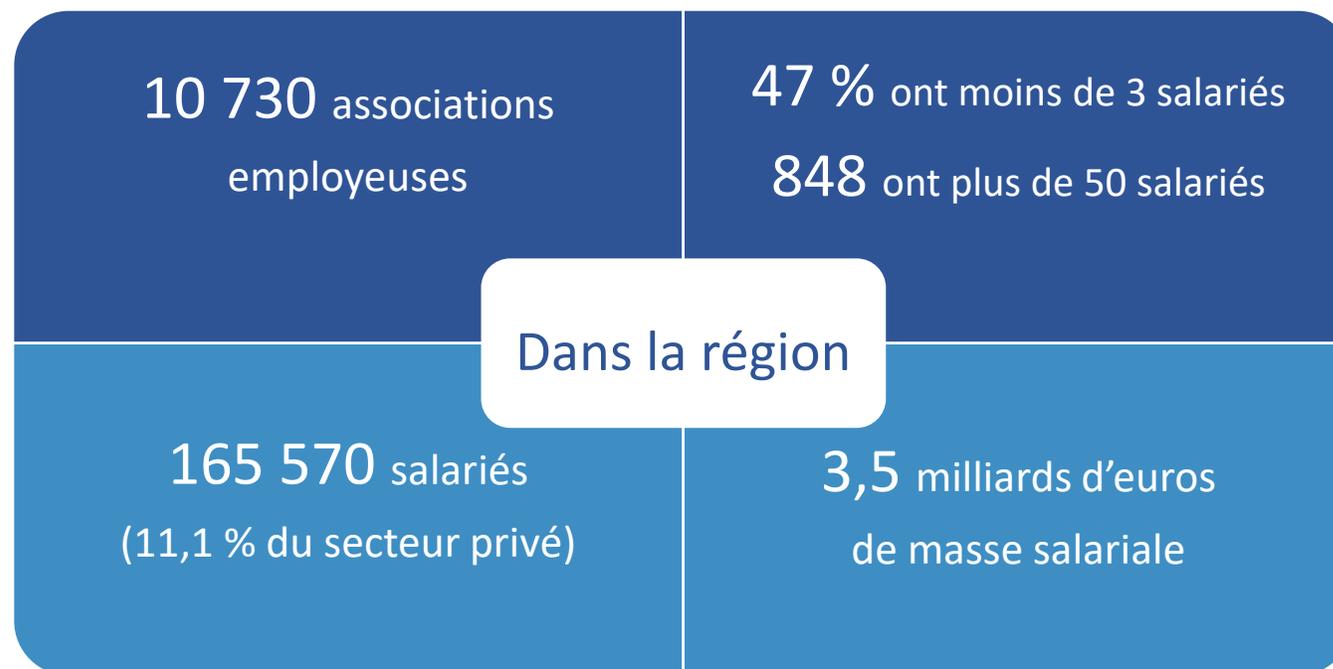


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

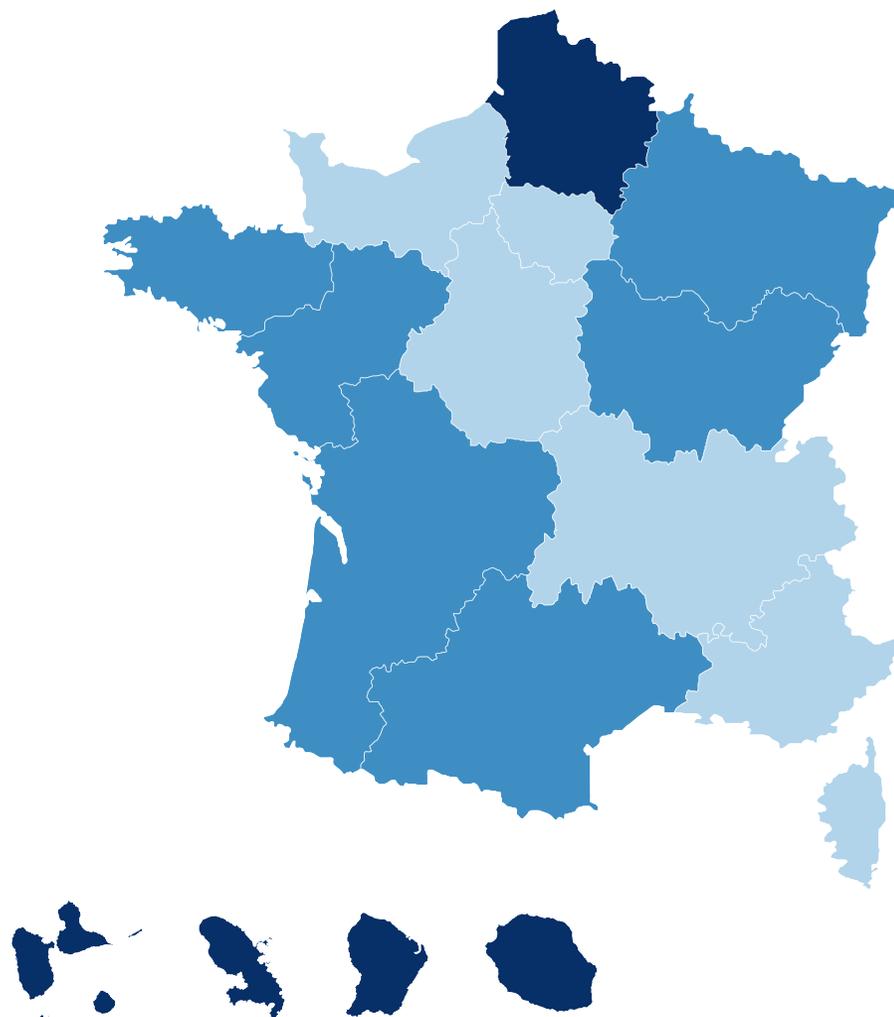
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



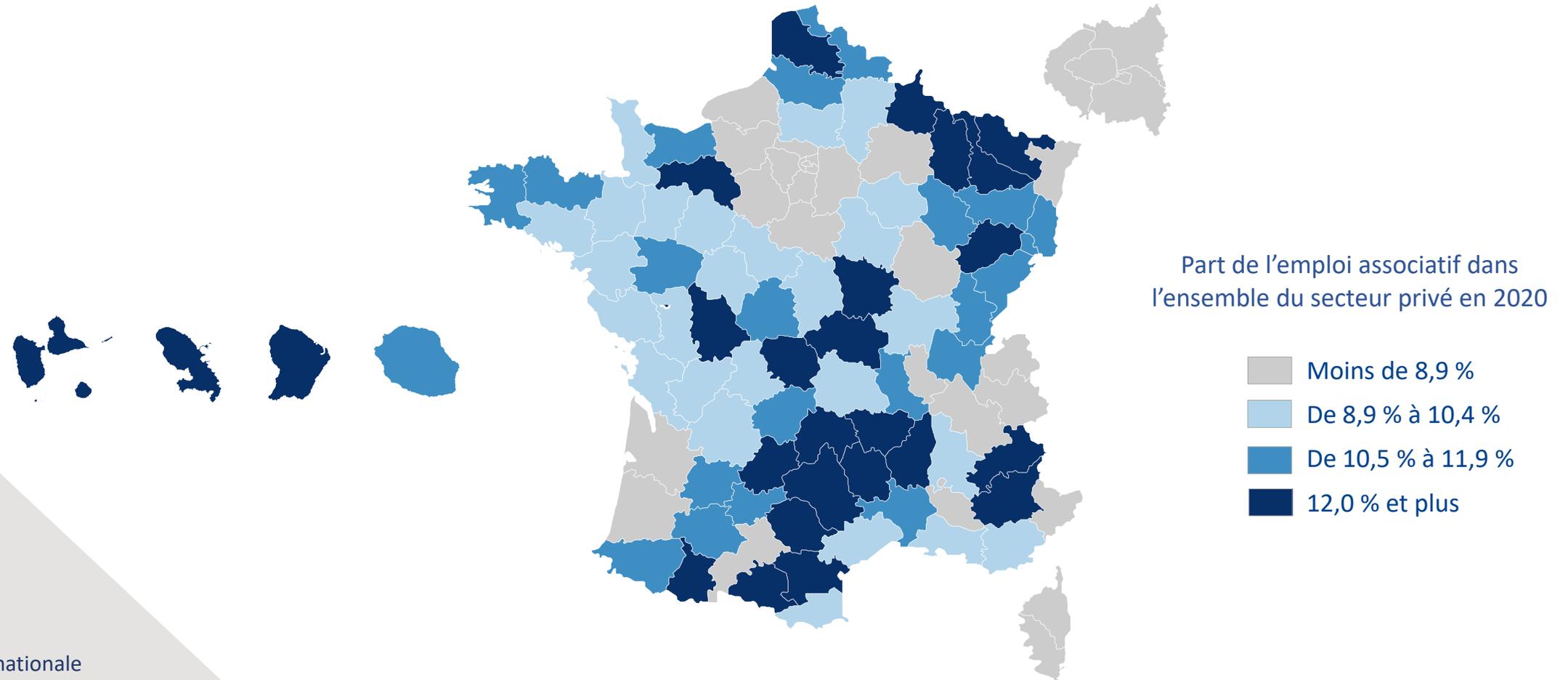
Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2020

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,8 %
- Plus de 10,8 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	20 130	12,2	11,4
Sport	5 060	3,1	4,5
Santé	10 100	6,1	7,5
Social	95 170	57,5	50,4
Loisirs	1 000	0,6	1,2
Culture	2 700	1,6	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	19 550	11,8	12,3
Autres ⁽²⁾	11 860	7,2	10,5
Total	165 570	100,0	100,0

La répartition s'écarte des moyennes nationales, avec une proportion régionale de salariés associatifs moins forte dans le sport, la santé, les loisirs et la culture, et nettement plus forte dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

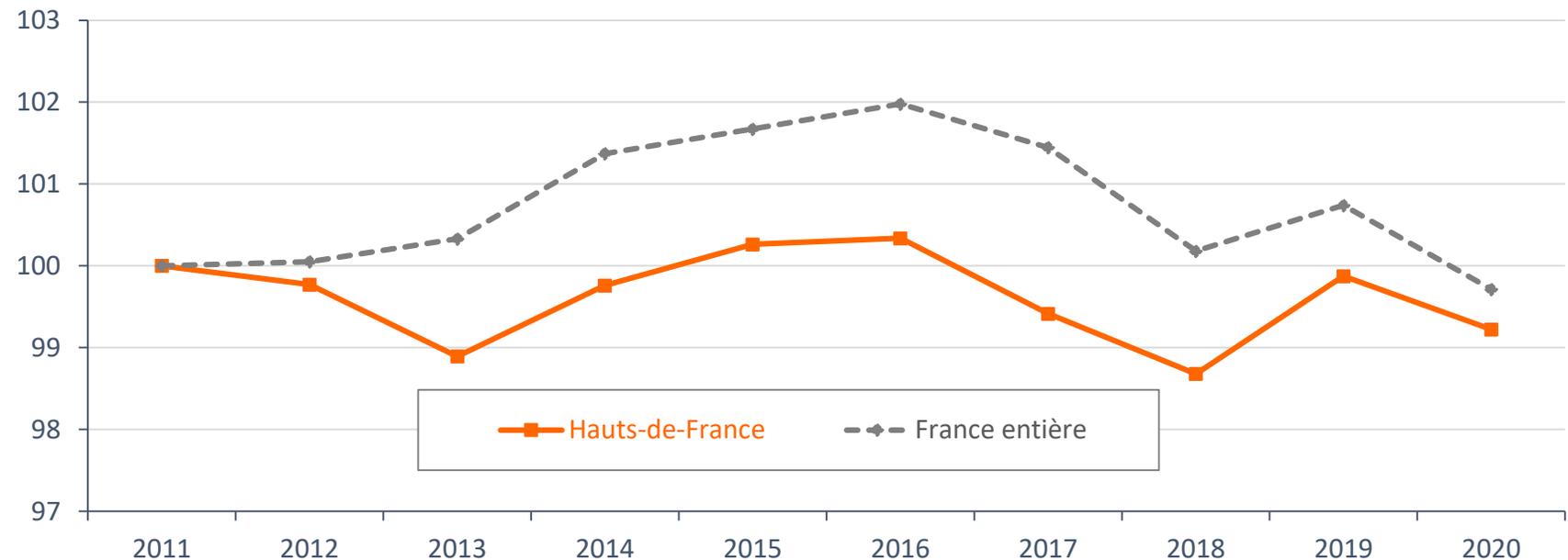
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



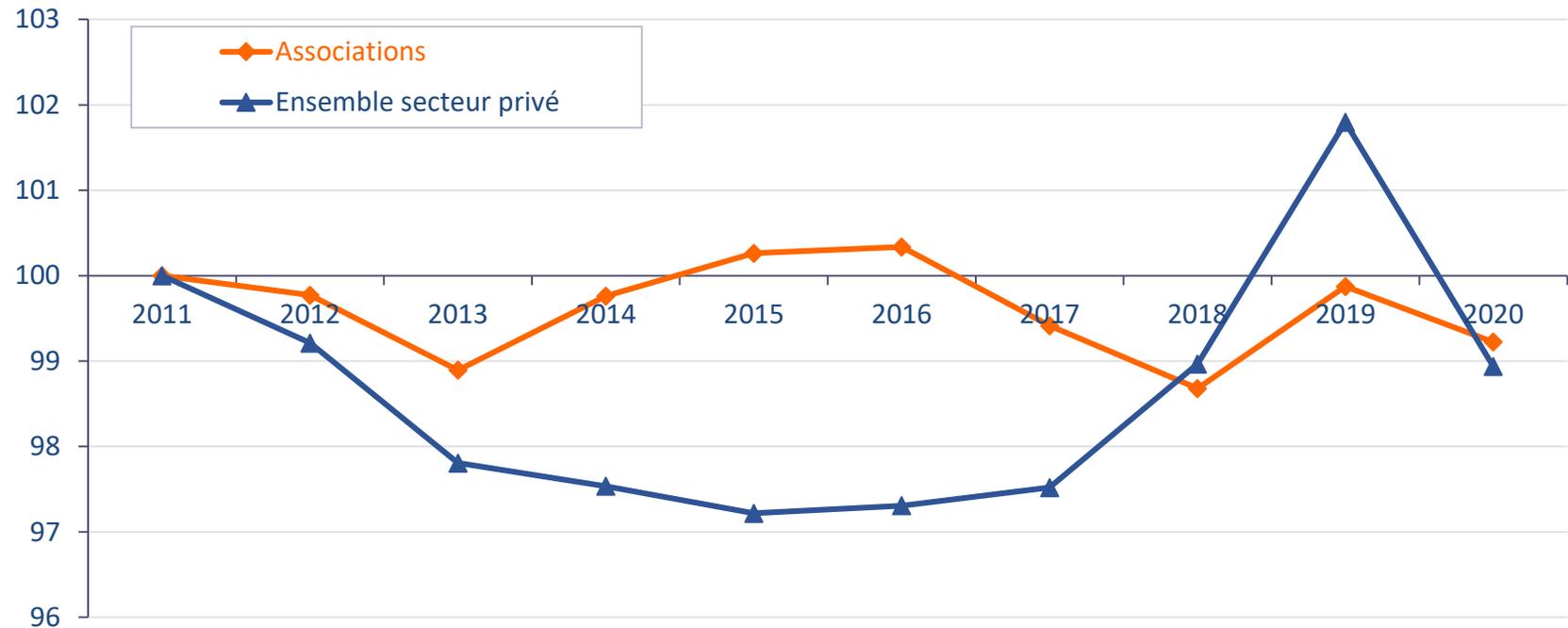
L'année 2013 marque une différence en défaveur de la région, au regard de la moyenne nationale. Toutefois, le rebond 2019 est plus net, et le retrait 2020, lié à la crise sanitaire, un peu moins marqué, de telle sorte que les courbes sont désormais assez proches.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



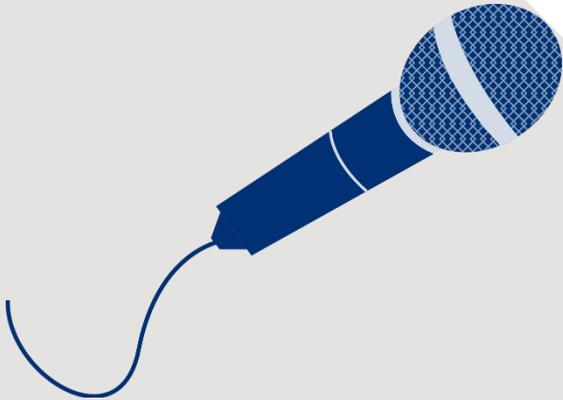
Les deux courbes se croisent en 2018. Les effectifs privés de la région présentent un rebond plus fort en 2019, mais aussi un retrait plus marqué en 2020, en lien avec la crise sanitaire. C'est ainsi que les deux courbes se retrouvent au terme de la période observée.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

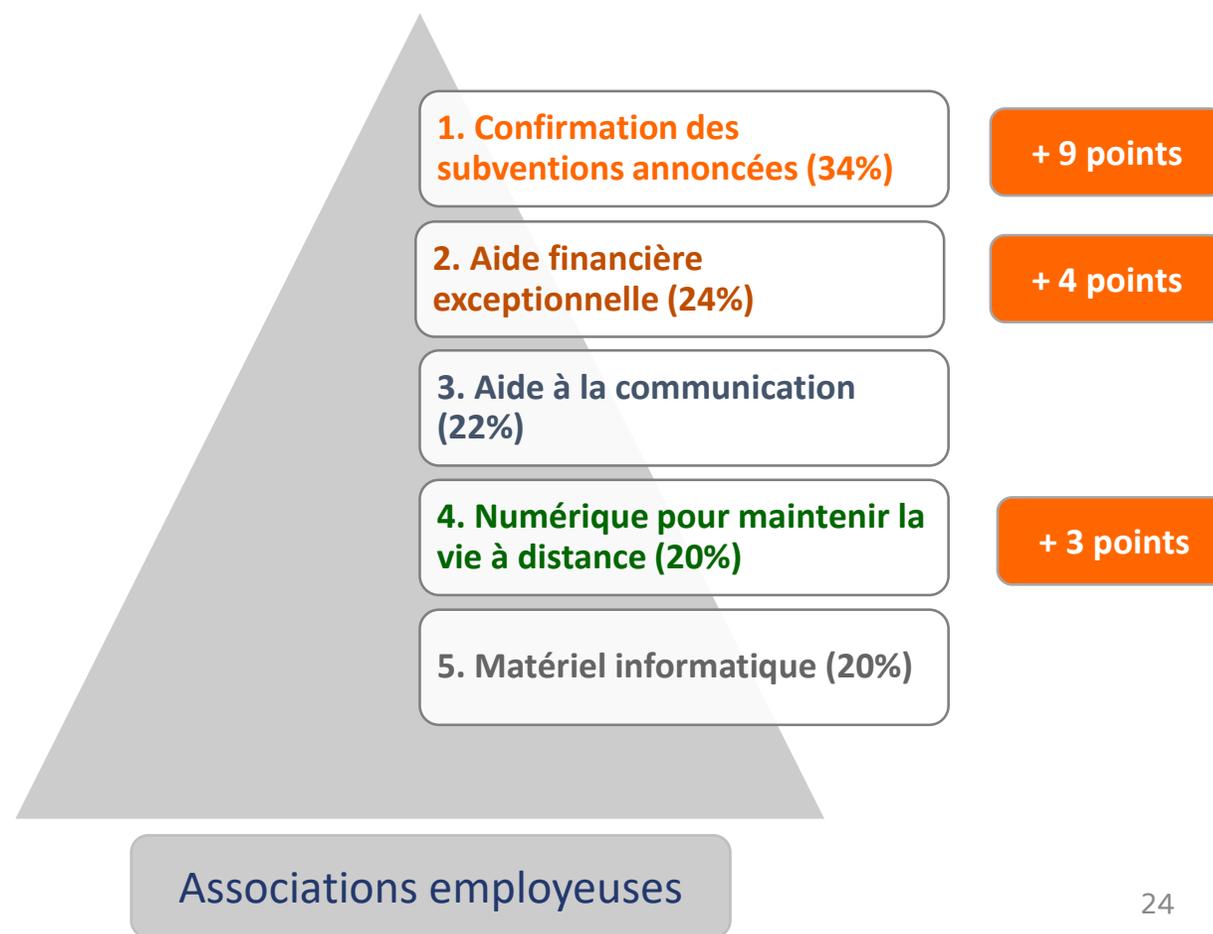
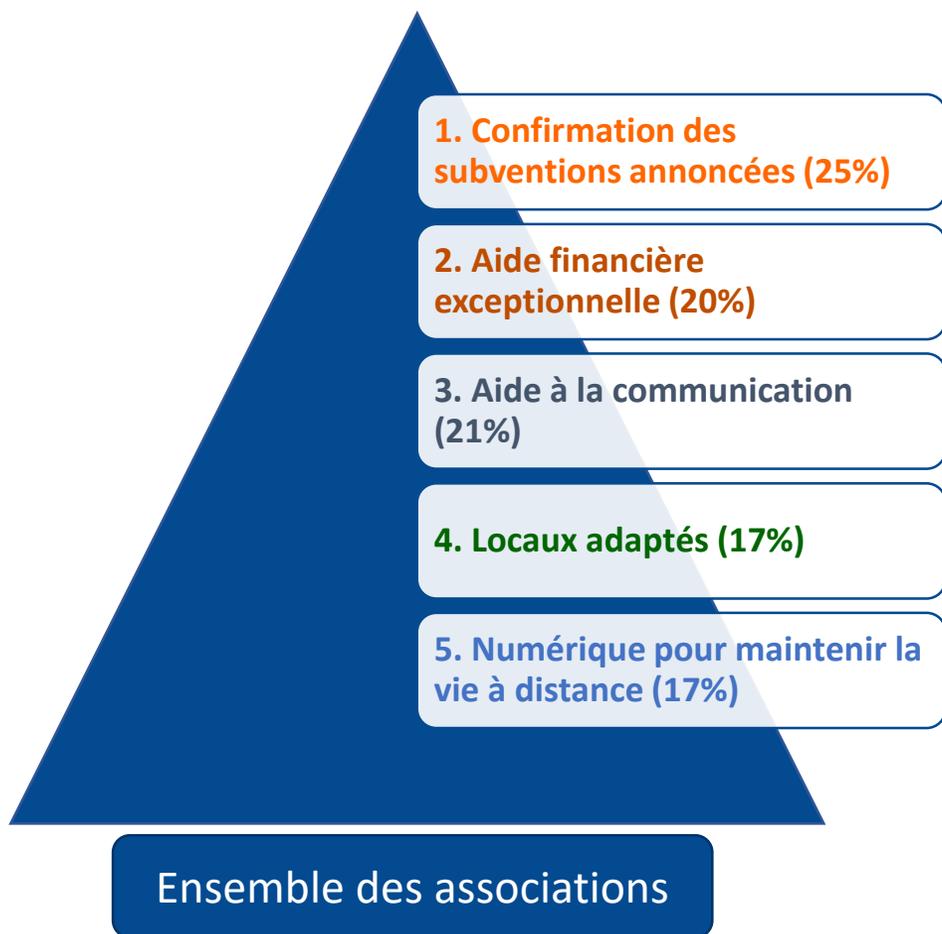
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

- Des données officielles actualisées chaque année
- Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
- Une enquête triennale auprès des Français
- Des coopérations pour une expertise de terrain et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

- Des publications annuelles
- A l'échelle nationale et locale
- Au plus près des préoccupations des acteurs
- En libre accès
- Forte présence sur le net et dans la presse

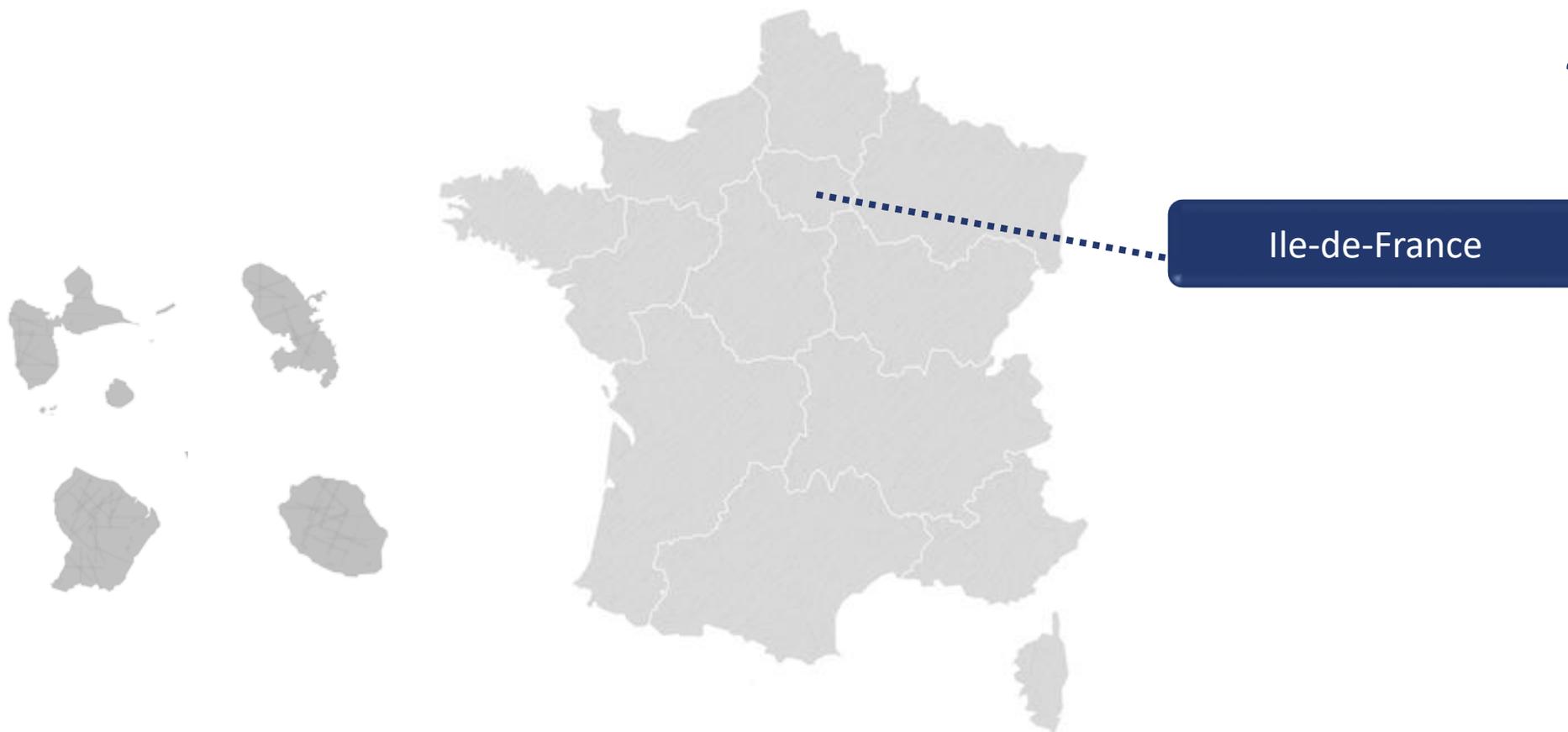
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Ile-de-France

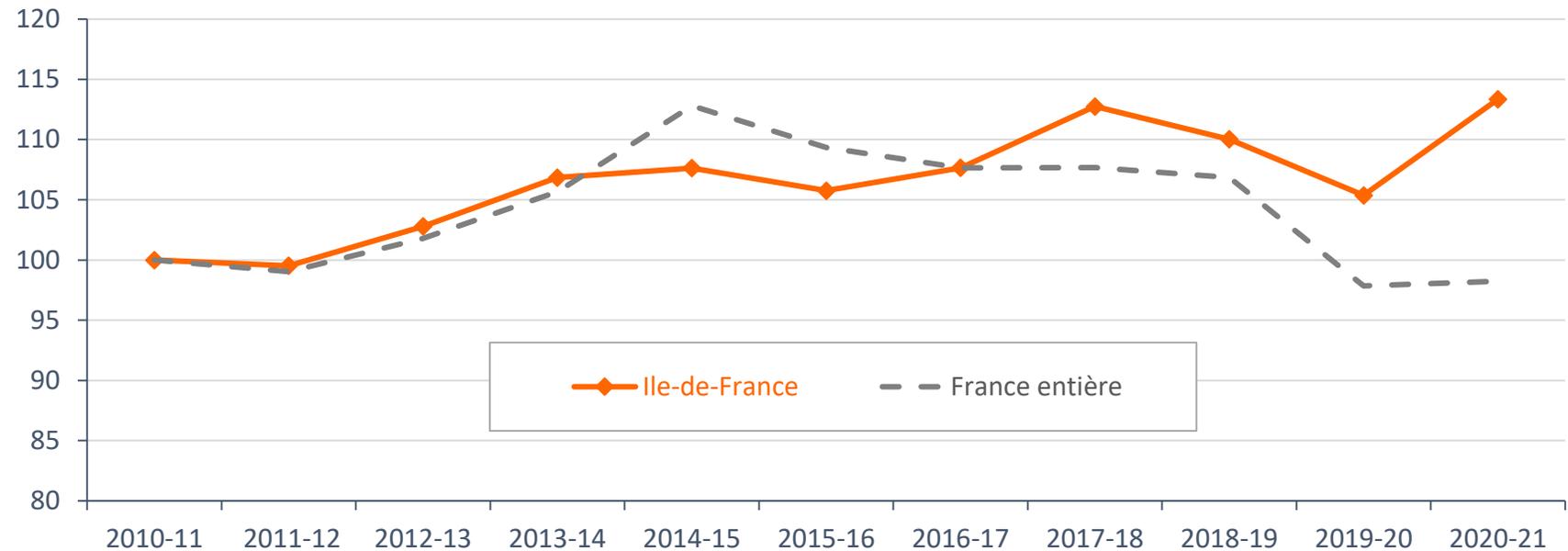
- **8** départements et **1 268** communes
- **12 324 300** habitants (2021)
Soit **18,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **25,6 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **6,9 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,7 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **15,6%**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, mais moins intensément, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, une forte baisse, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Et il se distingue de la moyenne nationale par une reprise tout aussi nette en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,7	22,8
Sport	9,8	16,3
Loisirs	8,2	11,4
Social	10,7	8,5
Amicales - entraide	11,6	7,9
Education - formation	5,8	5,0
Economie	4,8	5,4
Santé	5,0	5,2
Environnement	4,5	5,8
Autres ⁽¹⁾	16,0	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

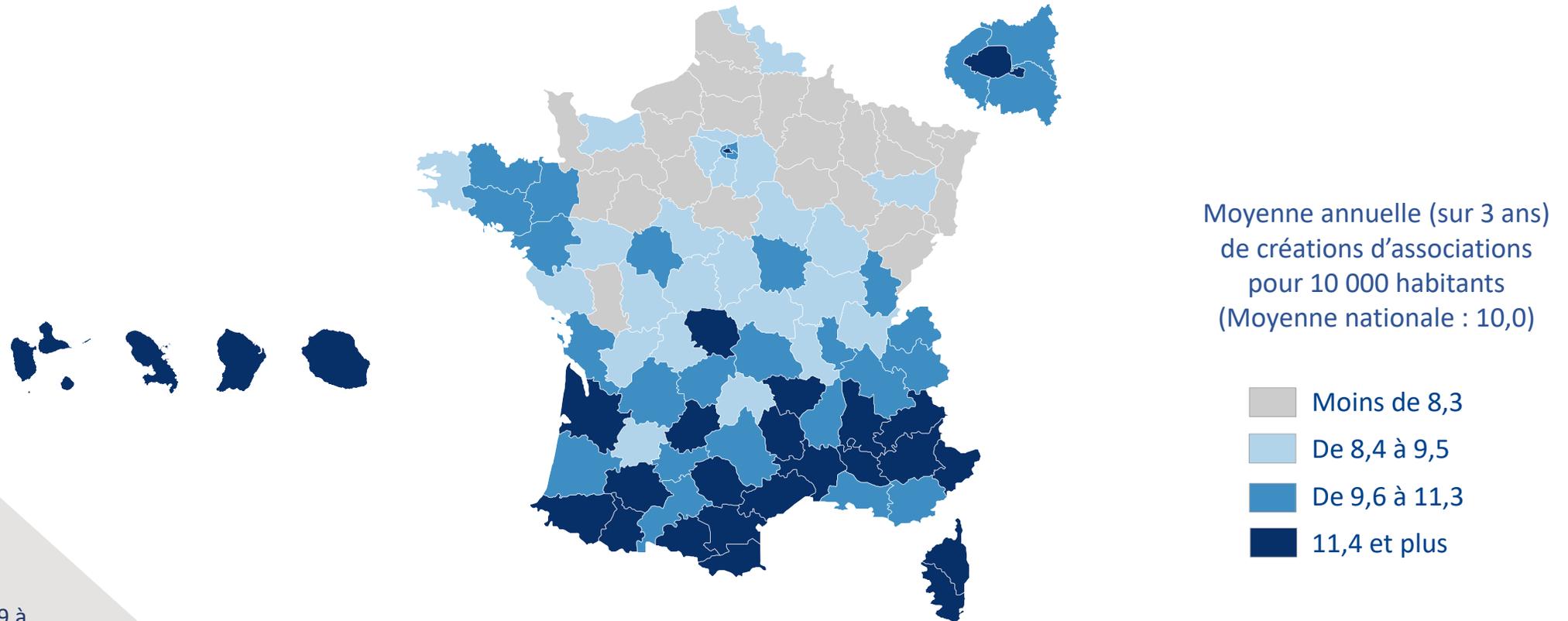
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans les sports, les loisirs et l'environnement, et un peu plus dans le secteur social, les amicales et l'entraide.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 215 000 et 230 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 2 et 2,15 millions de bénévoles
dont 850 000 à 900 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

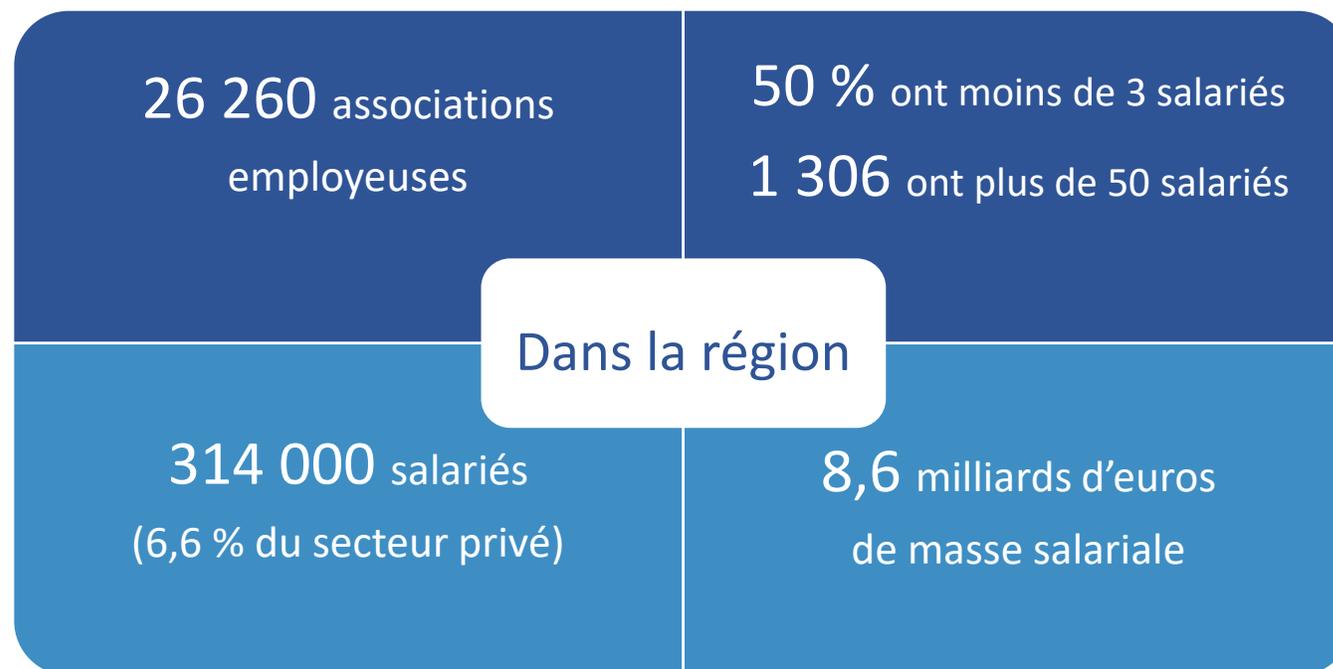


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

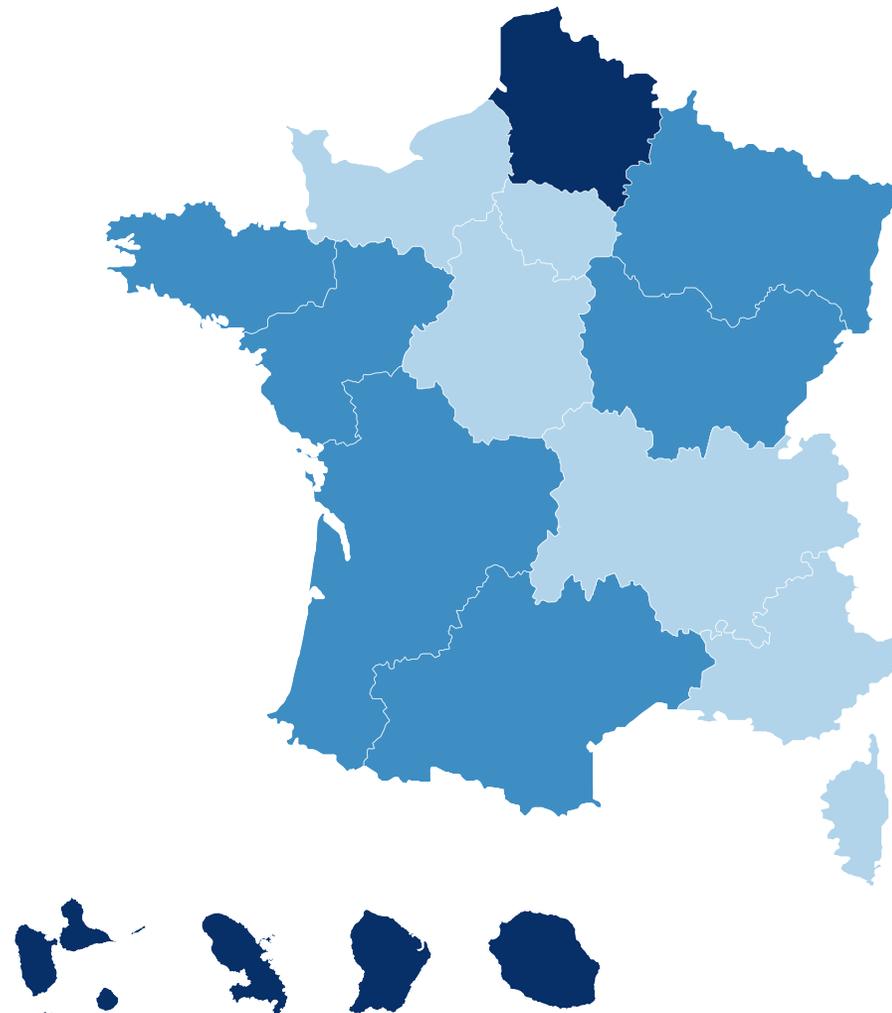
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2020

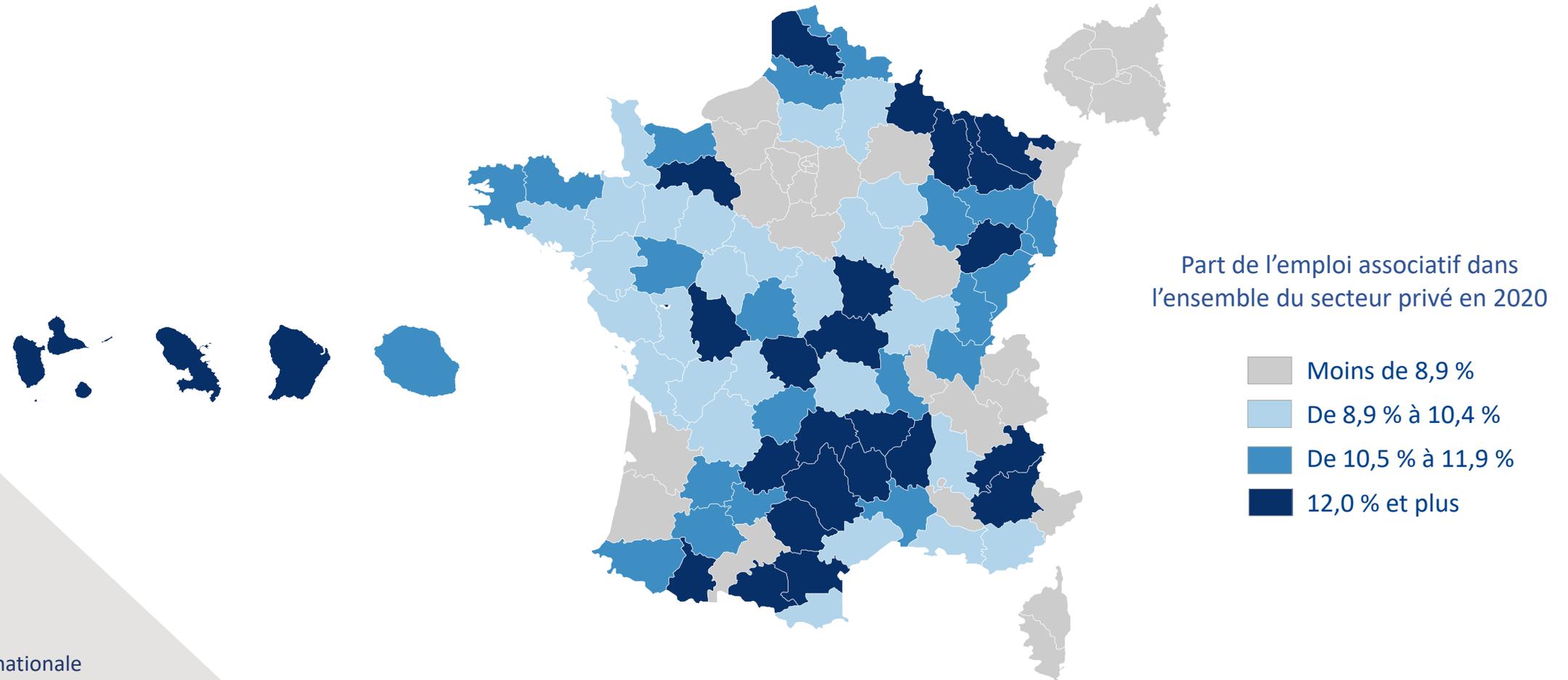
- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,8 %
- Plus de 10,8 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	42 840	13,6	11,4
Sport	21 380	6,8	4,5
Santé	33 590	10,7	7,5
Social	119 750	38,1	50,4
Loisirs	3 730	1,2	1,2
Culture	8 820	2,8	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	37 410	11,9	12,3
Autres ⁽²⁾	46 540	14,8	10,5
Total	314 060	100,0	100,0

La répartition est assez différente des moyennes nationales, avec une proportion régionale bien plus faible de salariés associatifs dans le secteur social, et plus forte dans l'enseignement, le sport et la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

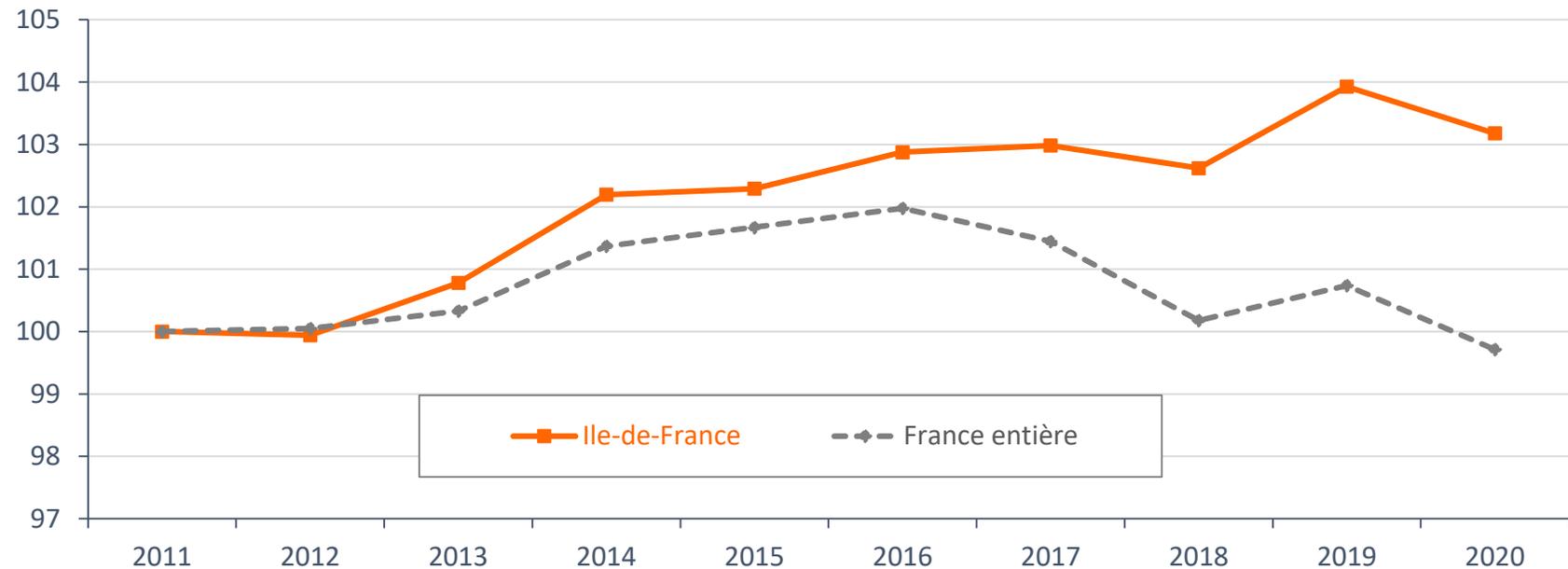
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution est un peu plus dynamique dans la région. À un niveau plus élevé que celui de l'année repère de 2011, les effectifs ont connu le même rebond en 2019, et le même retrait en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

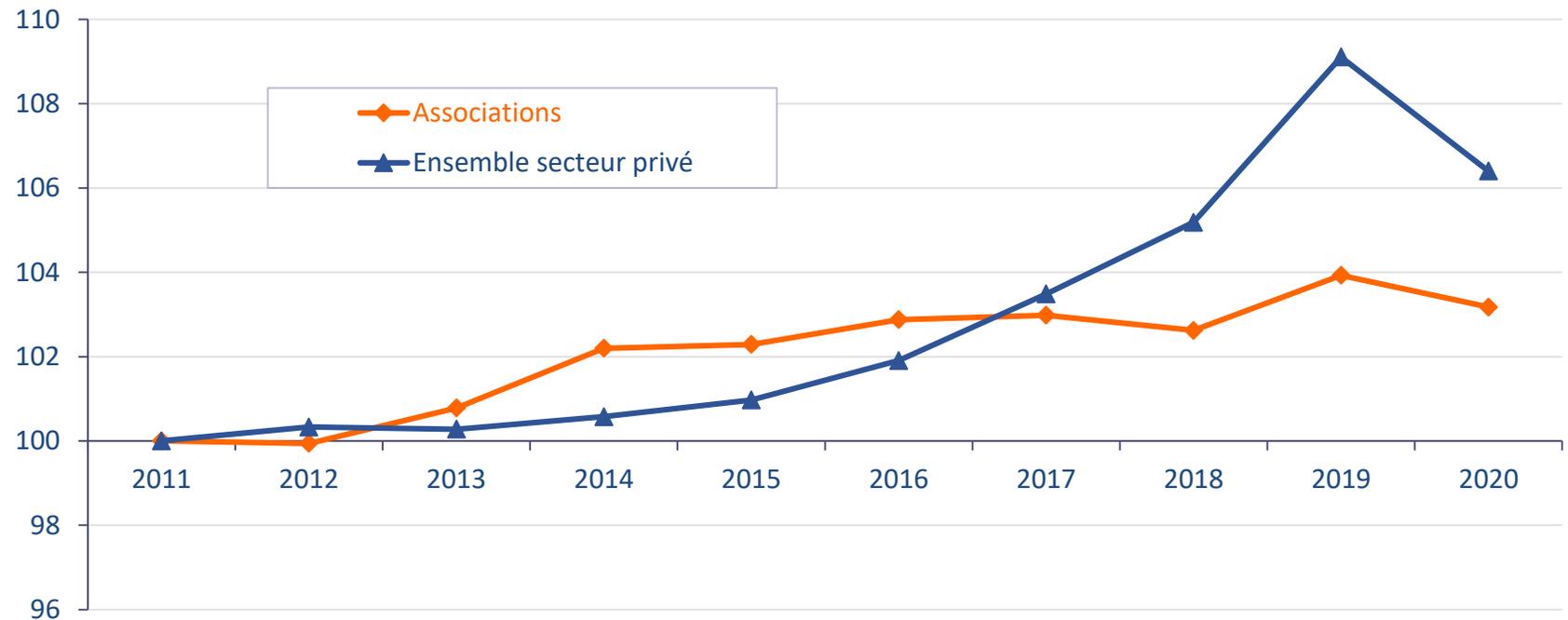
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



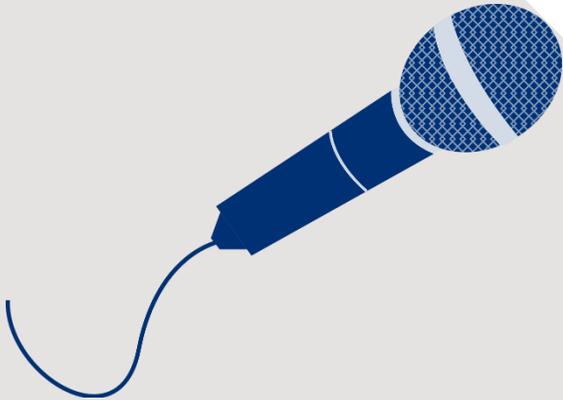
Les deux courbes régionales se sont croisées en 2017, au bénéfice du secteur privé. Celui-ci a connu une très forte progression en 2019, mais un retrait important, en 2020 en lien avec la crise sanitaire, bien plus net que celui du secteur associatif.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

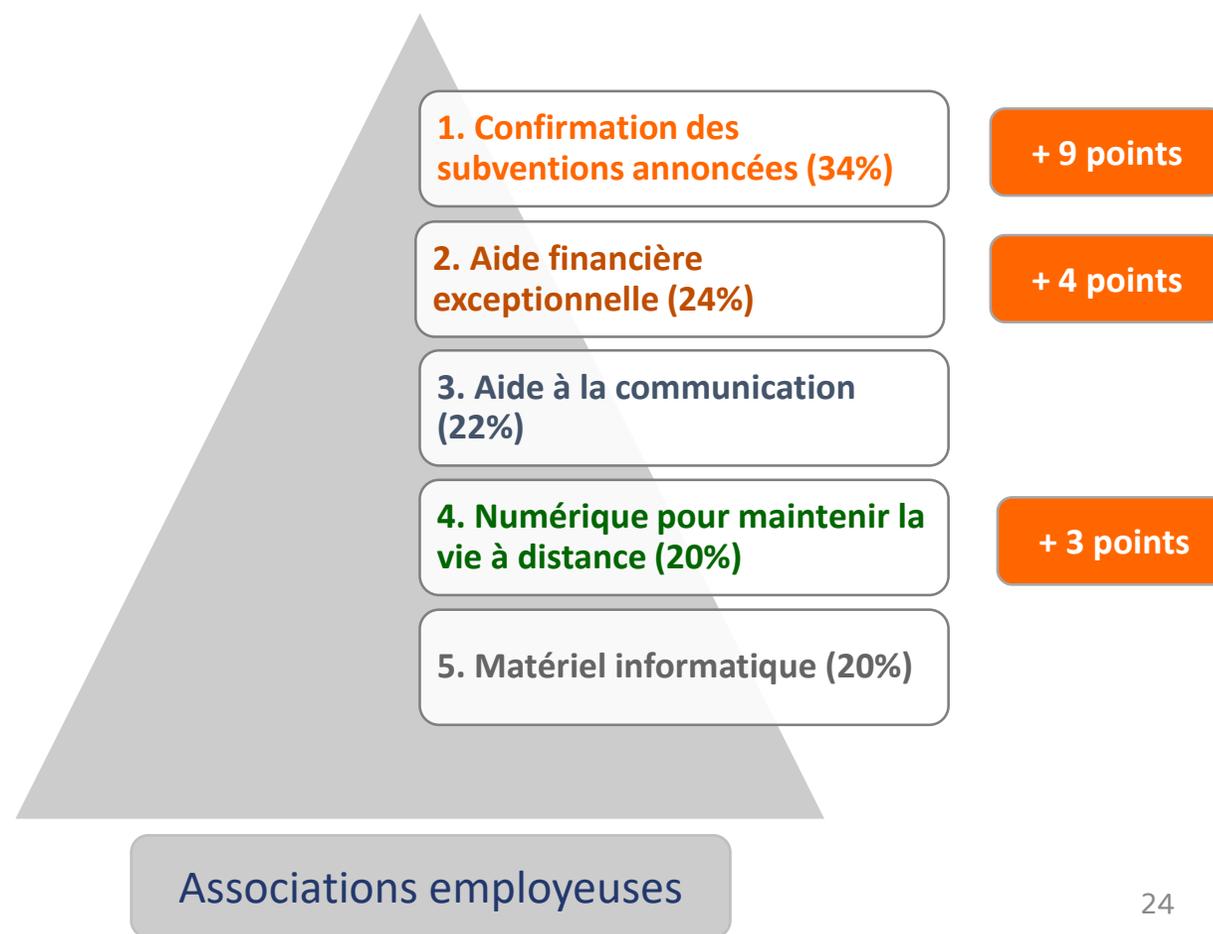
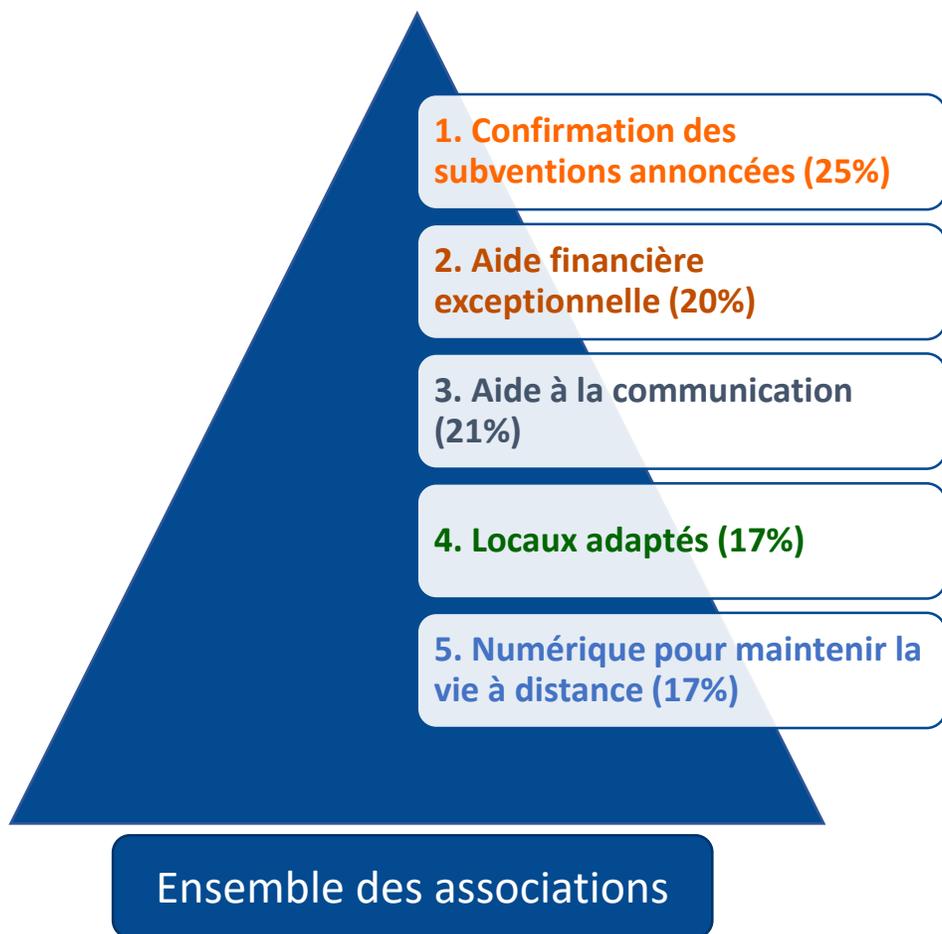
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

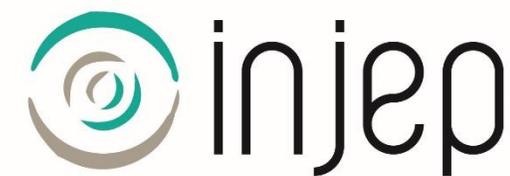
- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : 01 70 98 94 07 – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

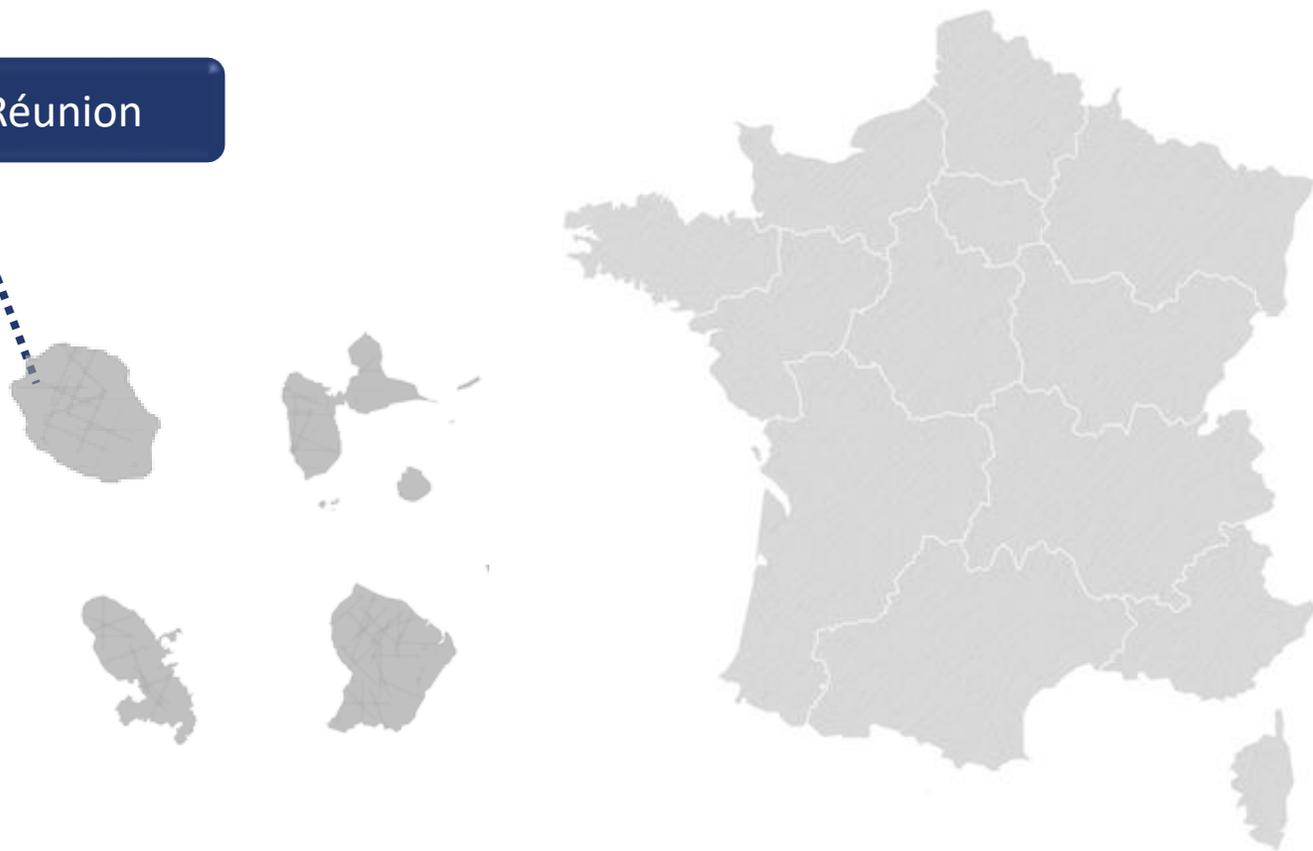
Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021

La Réunion



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

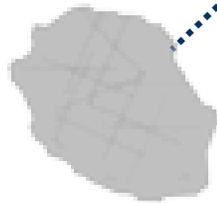
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



La Réunion

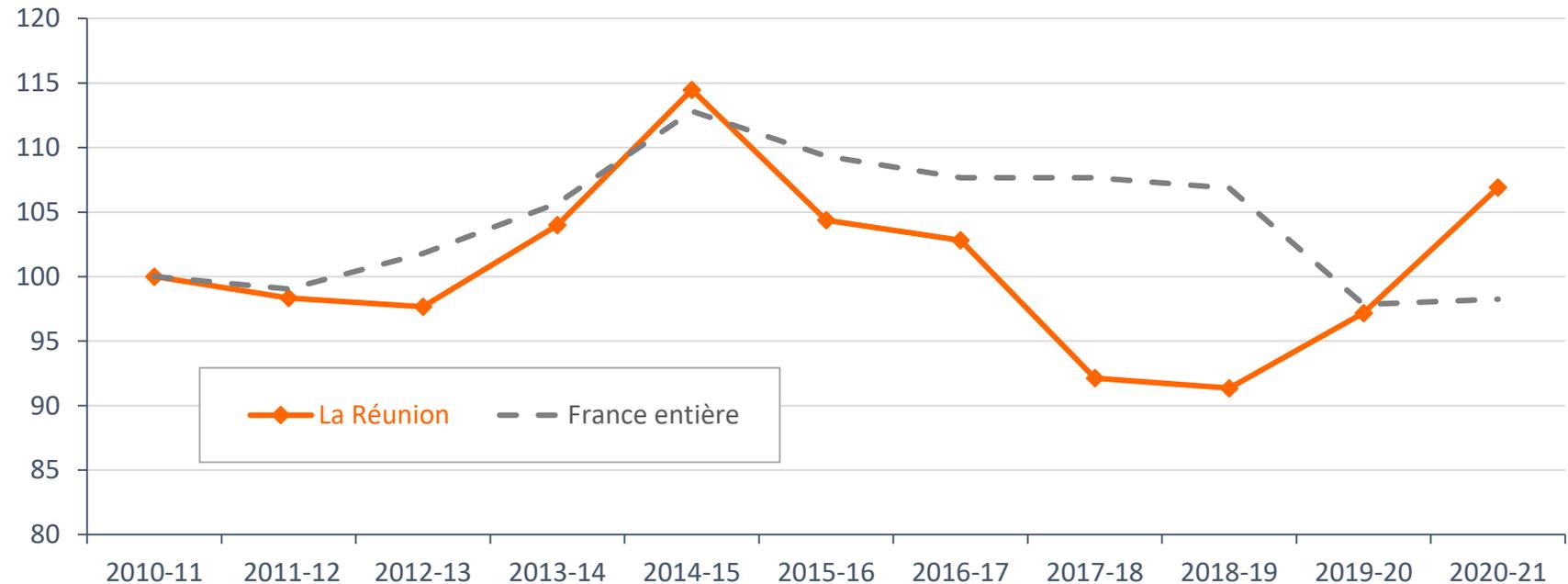
- **24** communes
- **857 800** habitants (2021)
- Part des moins de 20 ans (2021) : **29,6 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **5,3 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **17,1 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à ce qu'il s'est passé au plan national, le nombre de créations d'associations a fortement augmenté en 2019-20, en dépit de la crise sanitaire. Et le rebond observé ici, en 2020-21, vient confirmer cette différence.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,0	22,8
Sport	13,9	16,3
Loisirs	15,4	11,4
Social	14,8	8,5
Amicales - entraide	4,9	7,9
Education - formation	4,0	5,0
Economie	7,3	5,4
Santé	3,9	5,2
Environnement	4,3	5,8
Autres ⁽¹⁾	10,3	11,7
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans la culture, le sport, les amicales, la santé et l'environnement, et nettement plus dans les loisirs, le secteur social et l'économie.

Nota :

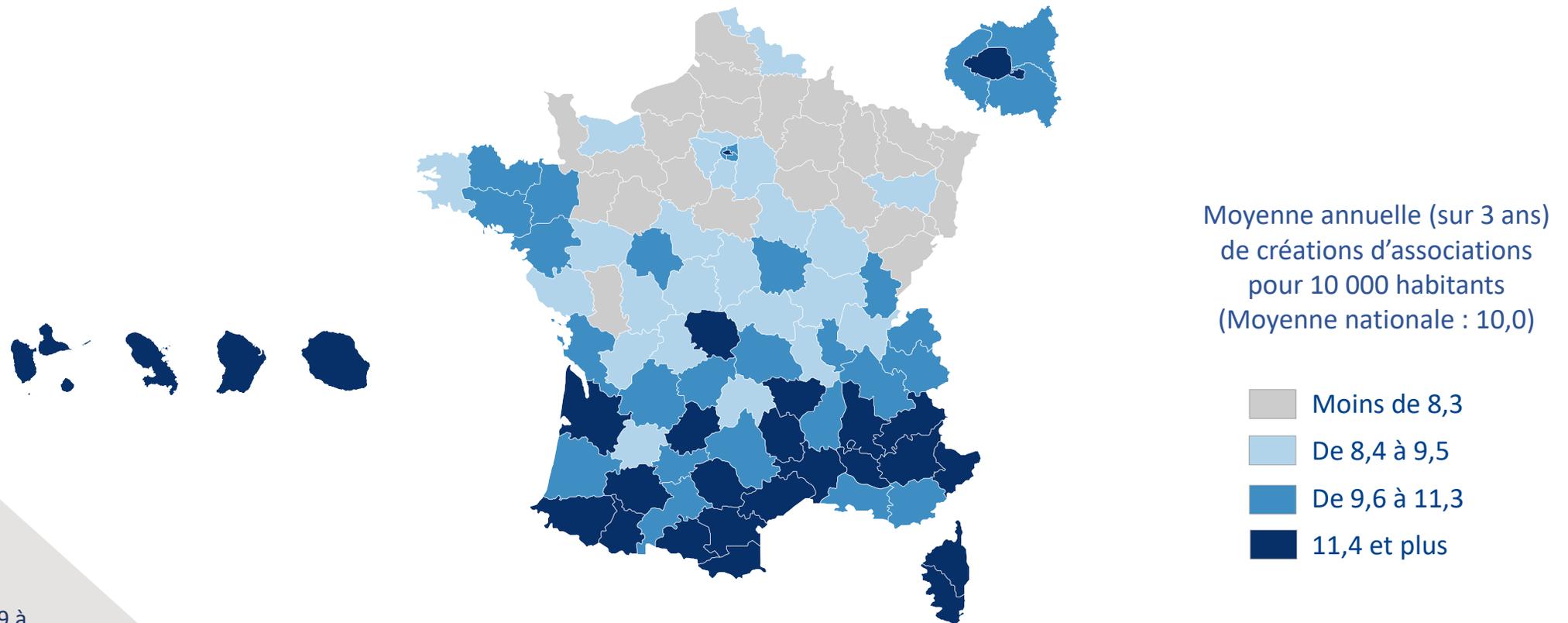
RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 14 000 et 15 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 127 000 et 137 000 bénévoles
dont 53 000 à 55 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

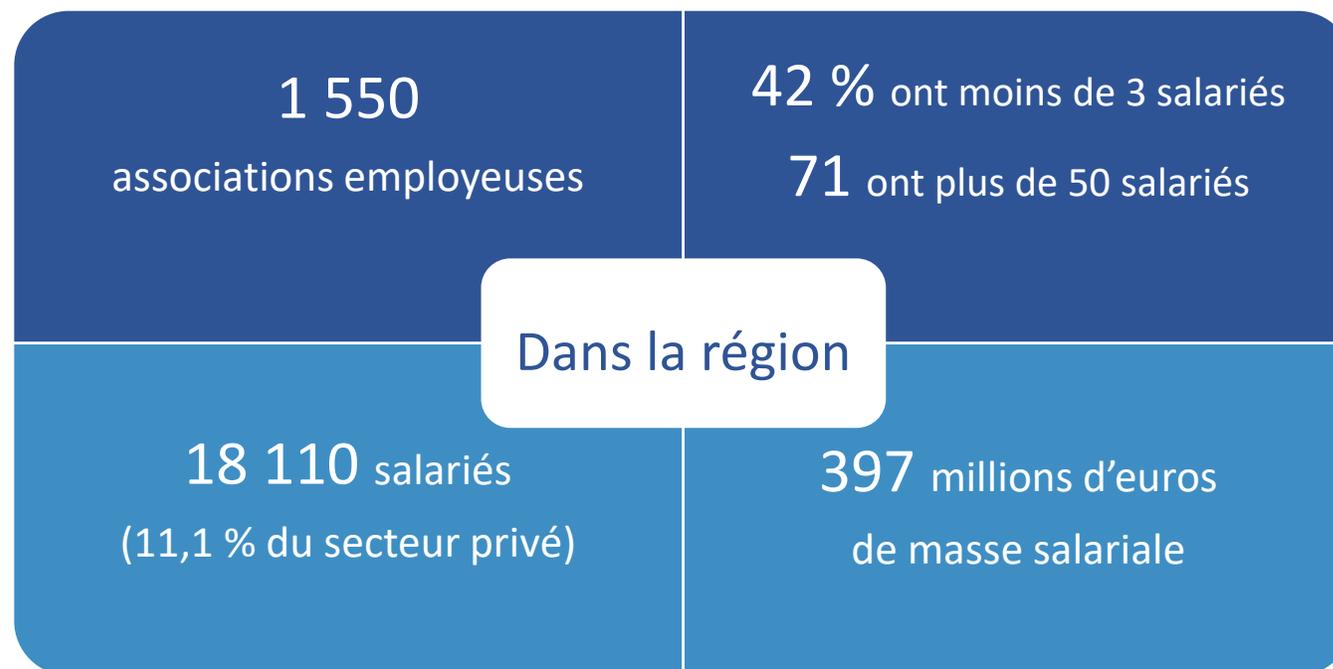


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

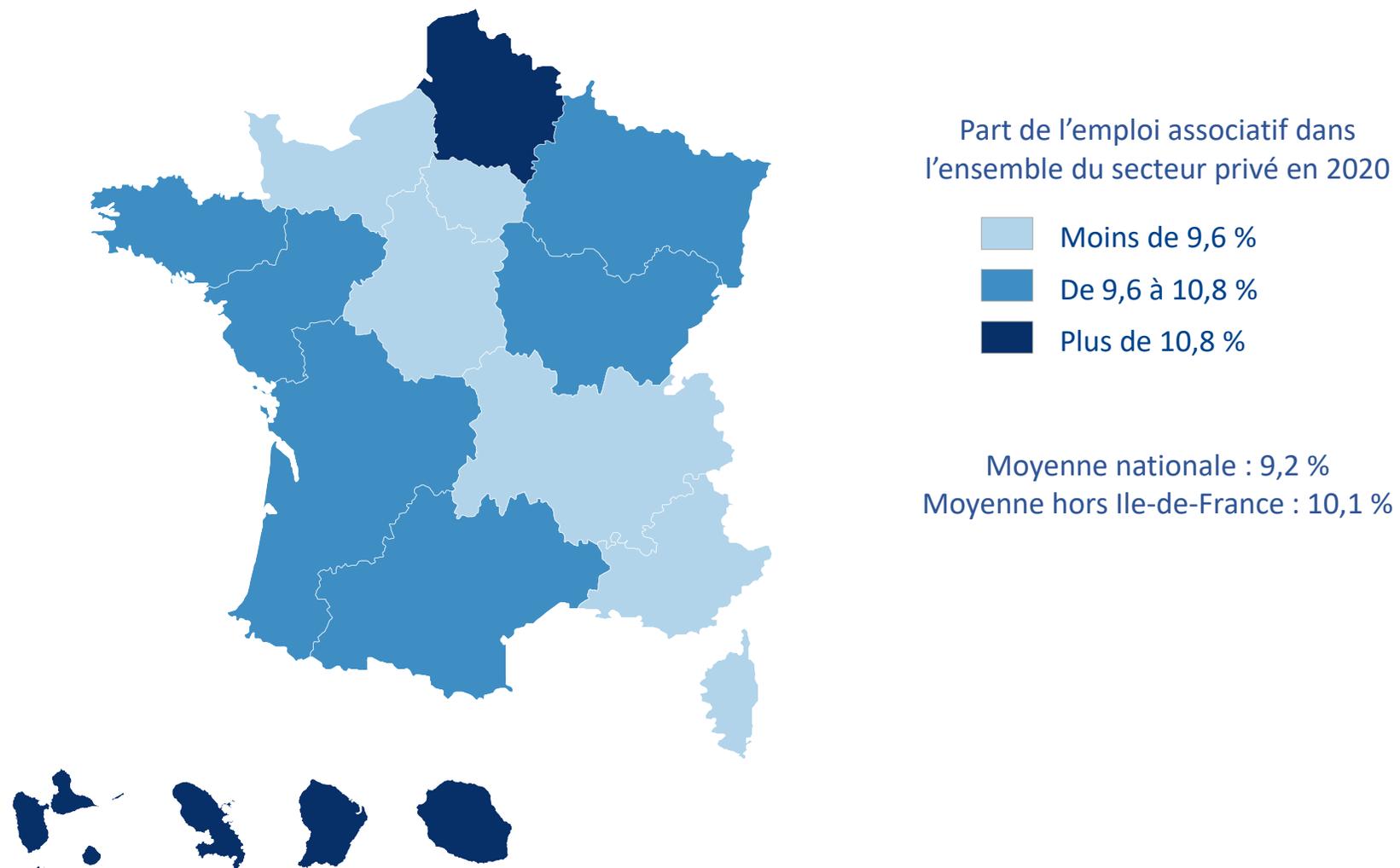
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



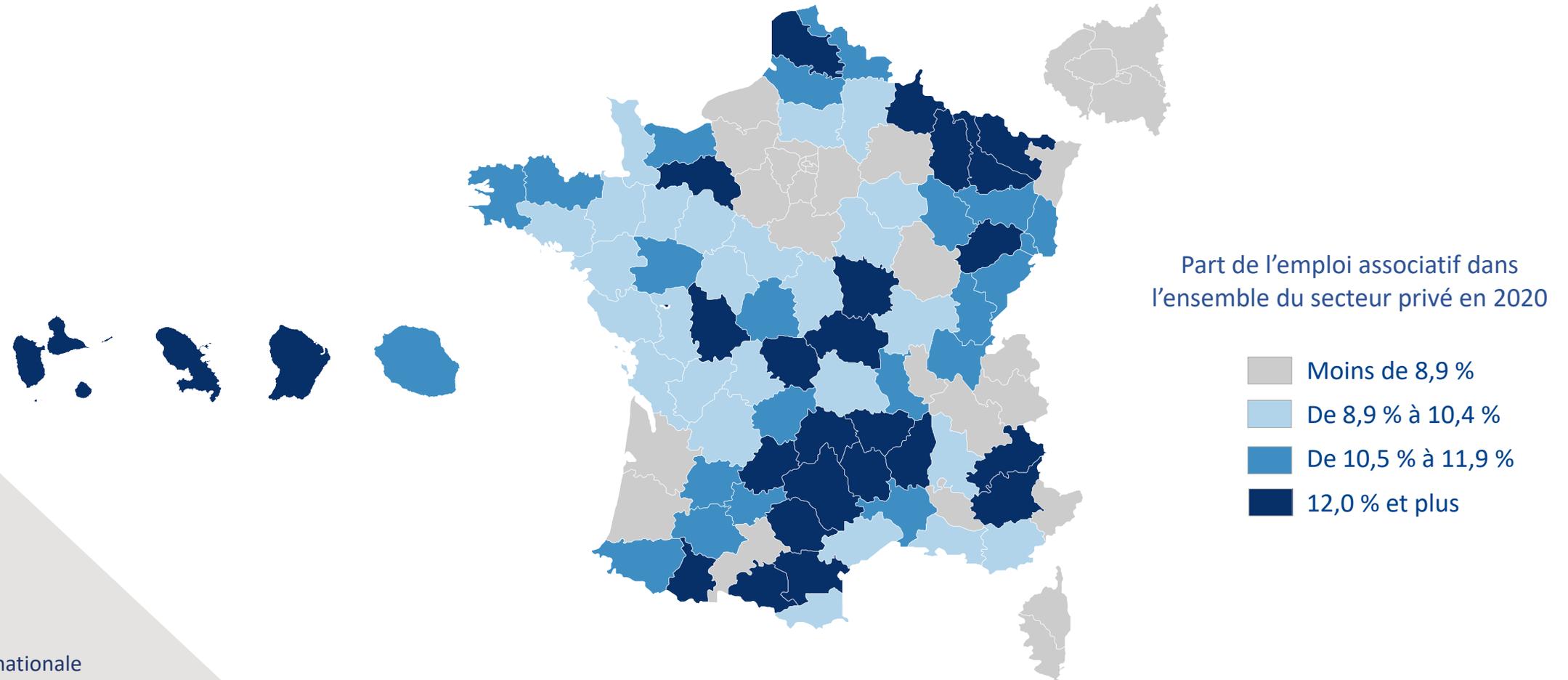
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	1 340	7,4	11,4
Sport	640	3,5	4,5
Santé	930	5,1	7,5
Social	8 630	47,7	50,4
Loisirs	120	0,7	1,2
Culture	320	1,8	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	3 010	16,6	12,3
Autres ⁽²⁾	3 120	17,2	10,5
Total	18 110	100,0	100,0

Une part importante d'associations dites non classées ailleurs (17,2%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

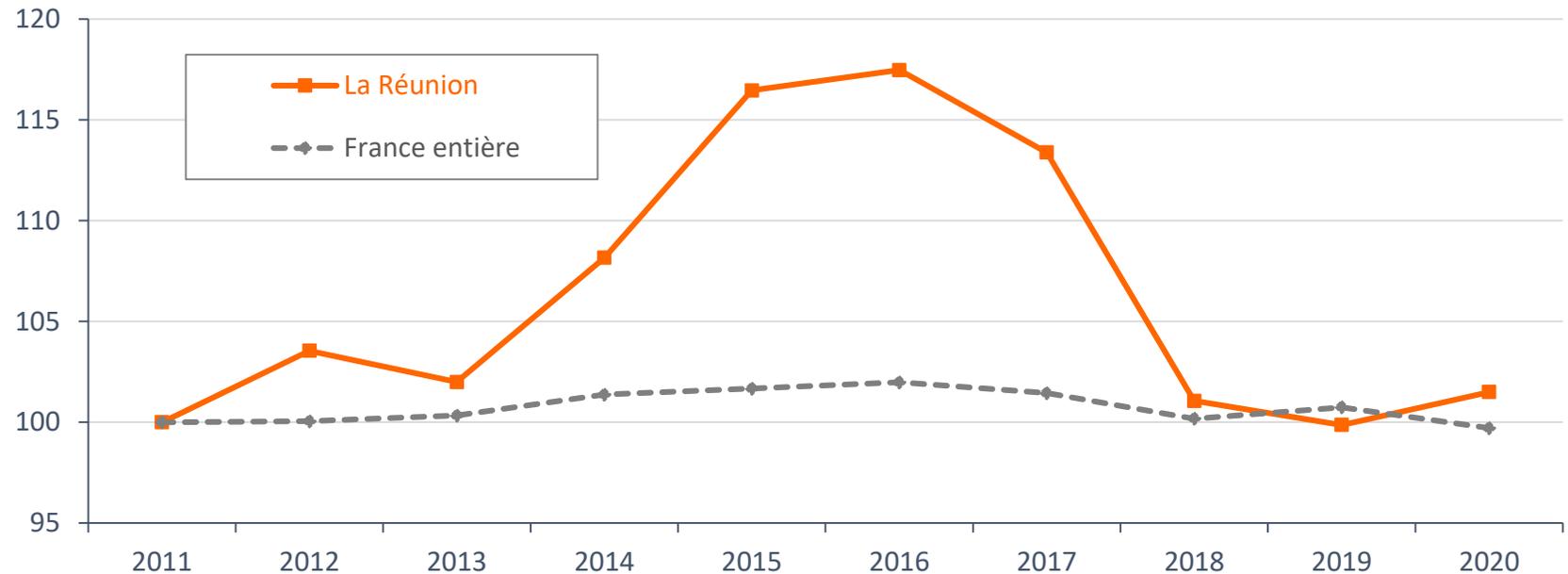
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution a été nettement plus dynamique dans la région, en 2014 et 2015, pour un retrait net en 2017 et très important en 2018. De telle sorte que les courbes se sont retrouvées, au cours des trois dernières années.

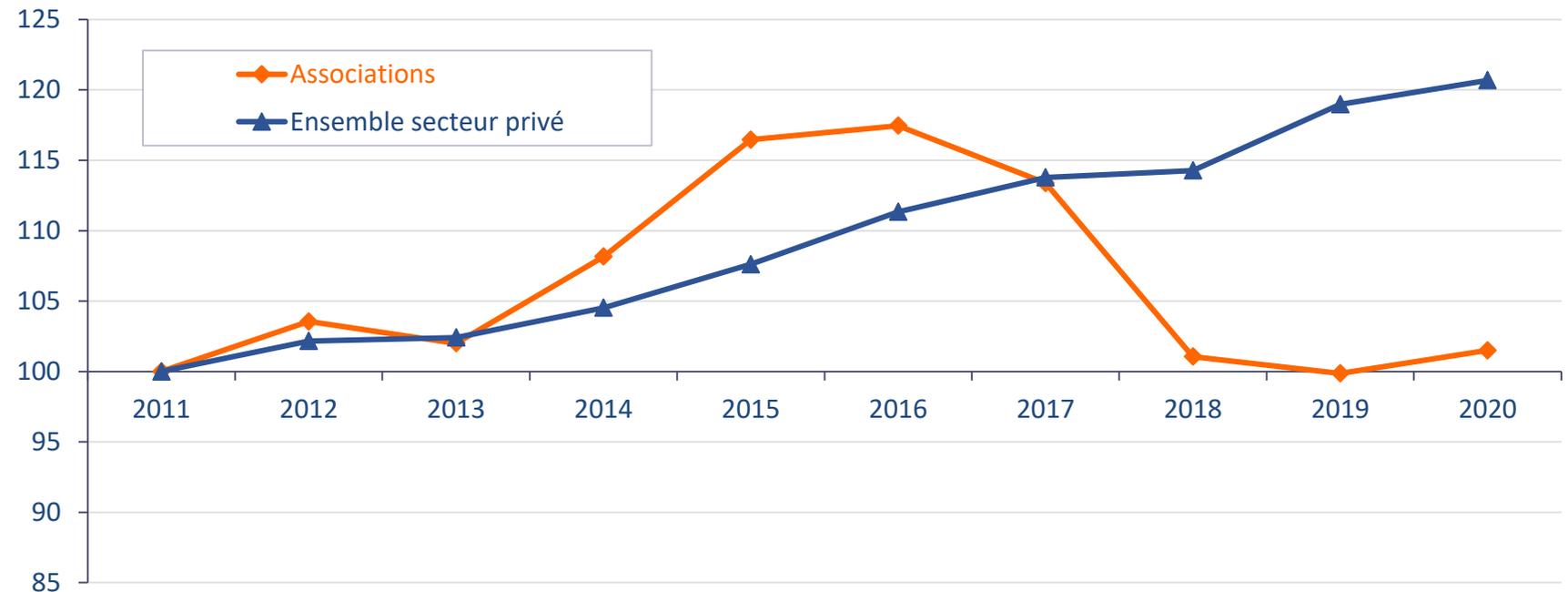
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Les effectifs régionaux du secteur privé ont continué leur progression, tout au long de la période. C'est ainsi qu'ils se situent, en 2020, environ 20% au-dessus de ce qu'ils étaient dix ans plus tôt, quand les effectifs associatifs se retrouvent sensiblement au même niveau de 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient *encore quasiment à l'arrêt*, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations *ont repensé leur fonctionnement général* : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, *le télébénévolat s'est largement développé* : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations *ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles* ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

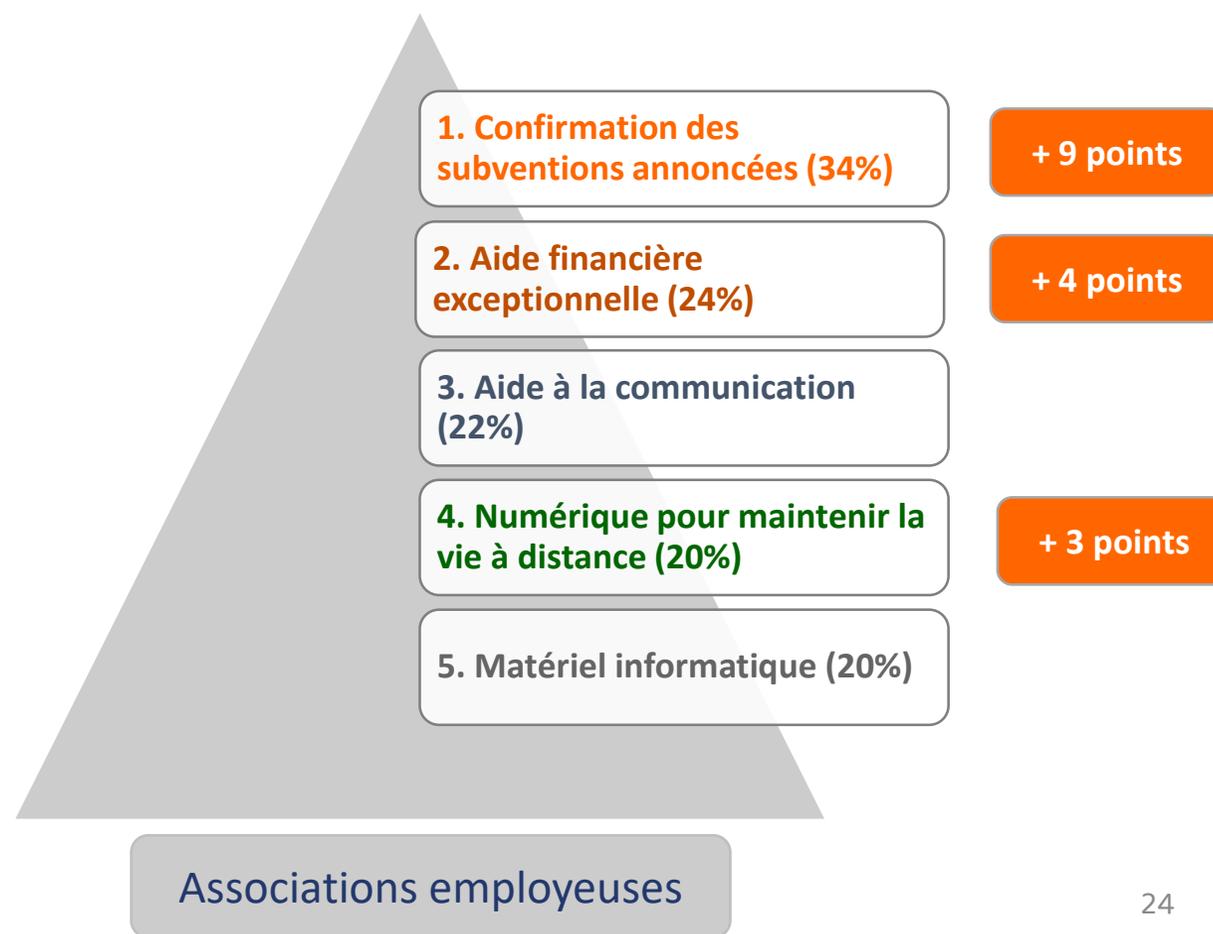
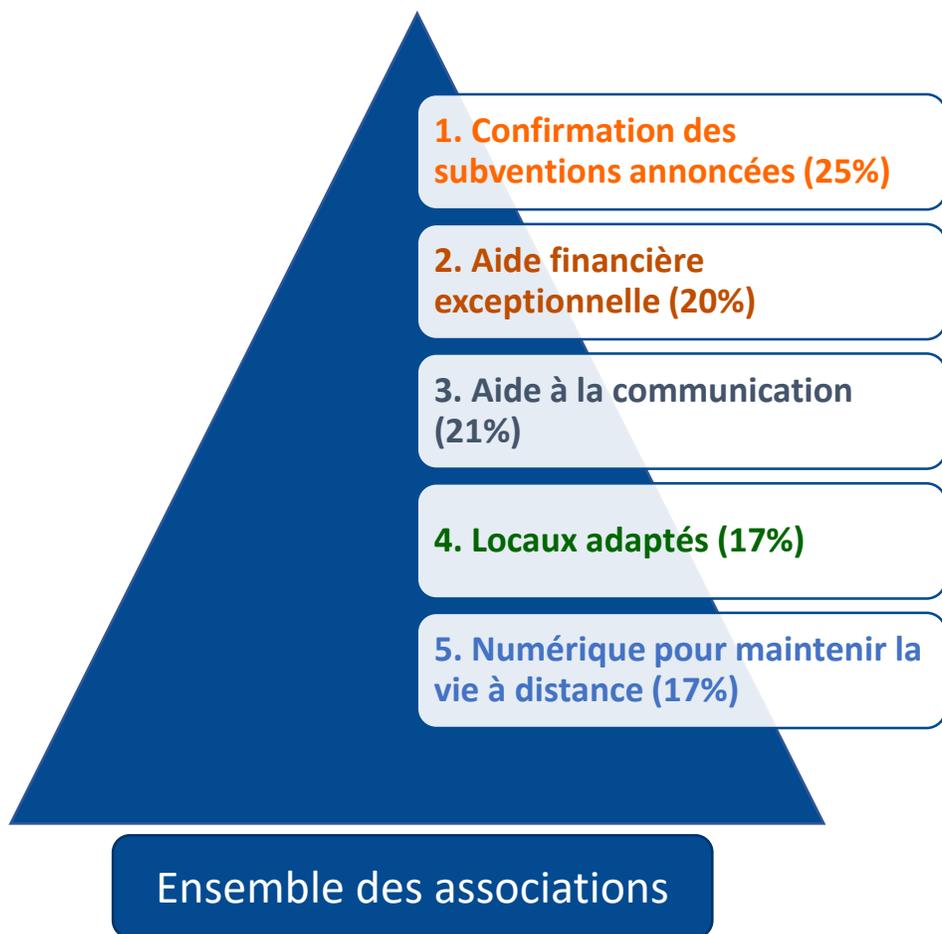
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021

Martinique



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

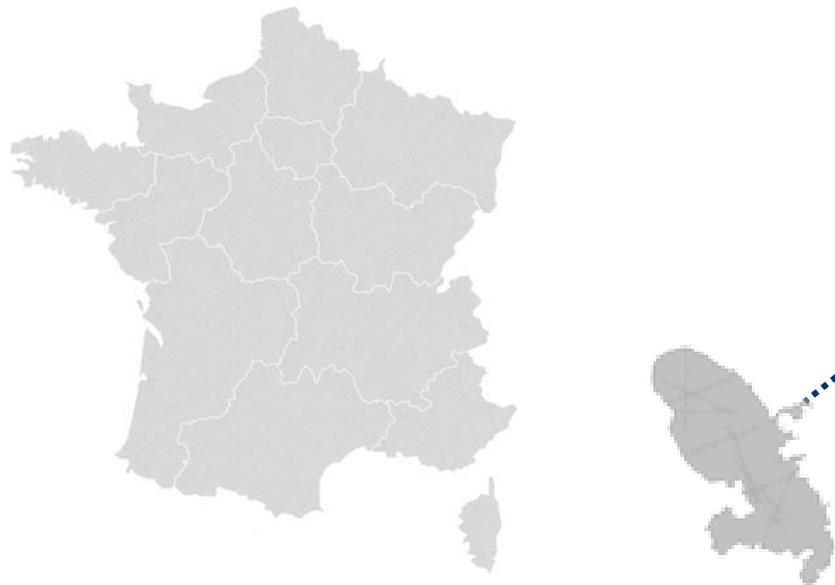
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Martinique

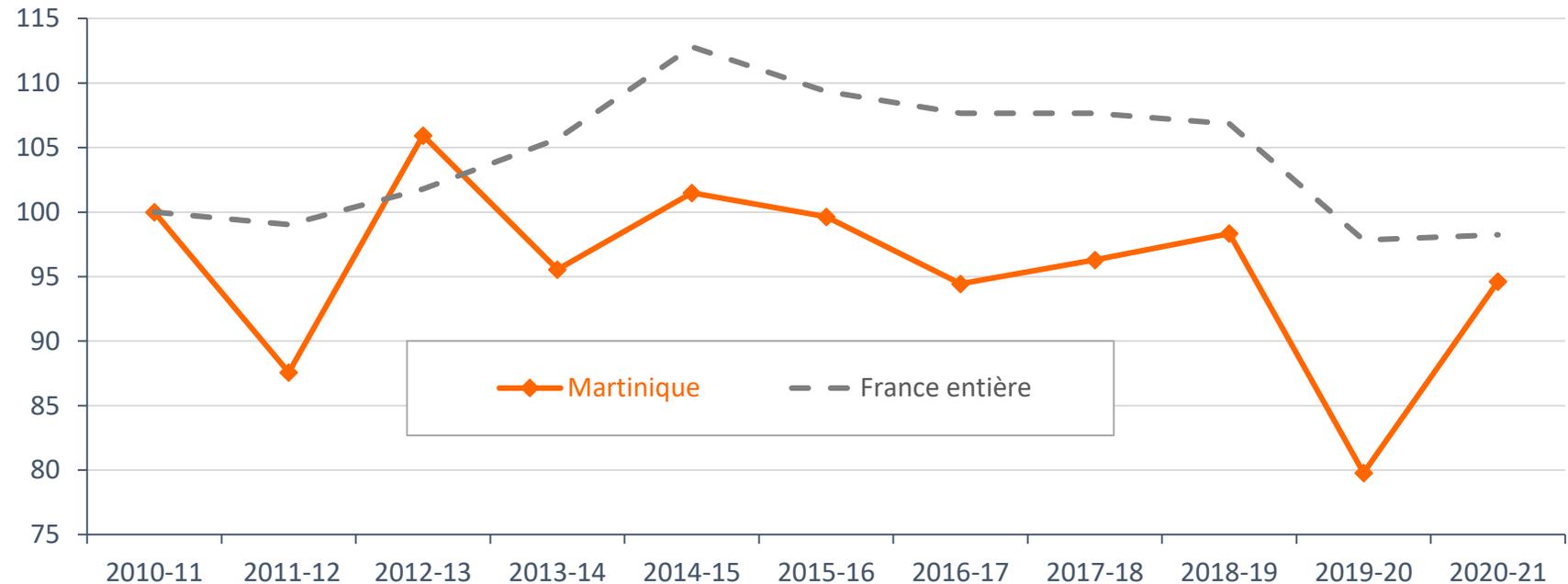
- **34** communes
- **354 800** habitants (2021)
- Part des moins de 20 ans (2021) : **21,1 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **10,8 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **14,0 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, mais plus nettement encore, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. En revanche il s'en distingue, par un rebond important en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	28,2	22,8
Sport	10,5	16,3
Loisirs	9,2	11,4
Social	9,5	8,5
Amicales - entraide	1,9	7,9
Education - formation	3,5	5,0
Economie	4,9	5,4
Santé	5,8	5,2
Environnement	3,7	5,8
Autres ⁽¹⁾	22,7	11,7
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le sport, les loisirs, les amicales et l'environnement, et plus dans le domaine de la culture et le secteur social.

Nota :

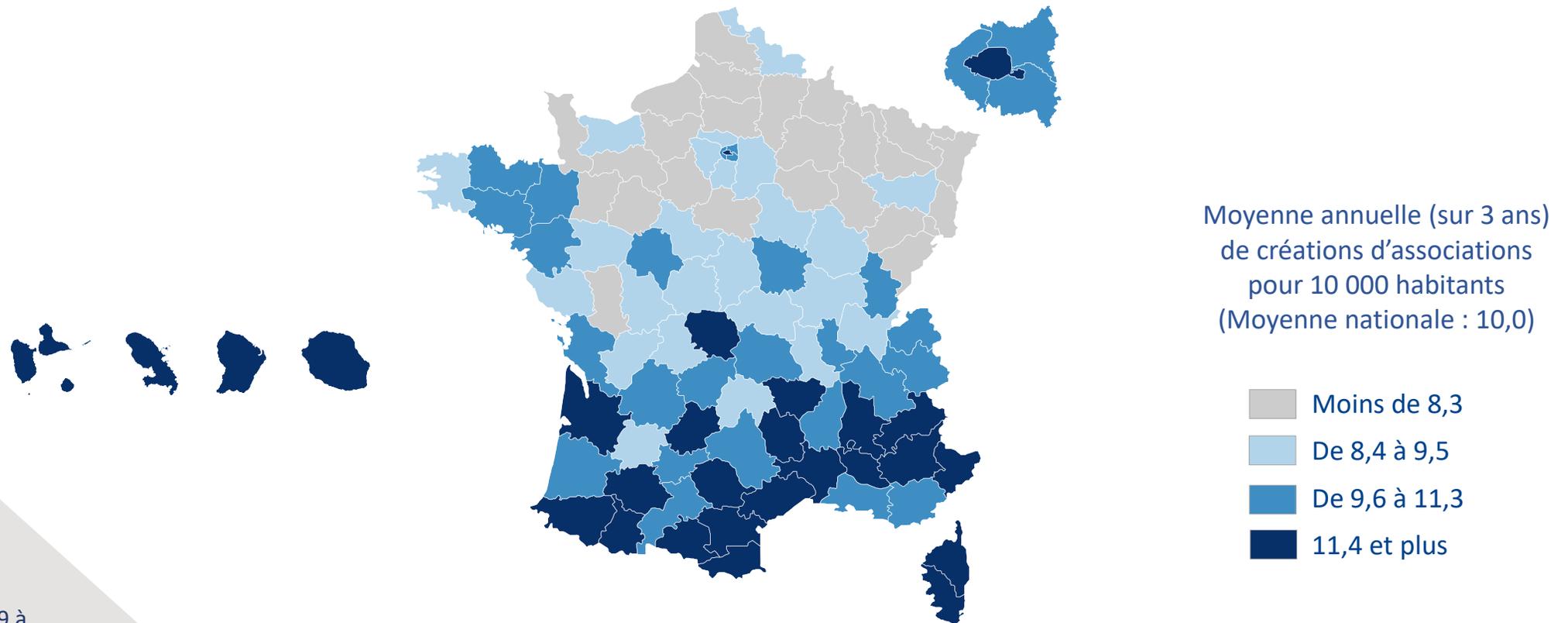
RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 7 500 et 8 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 68 000 et 72 000 bénévoles
dont 28 000 à 29 500 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

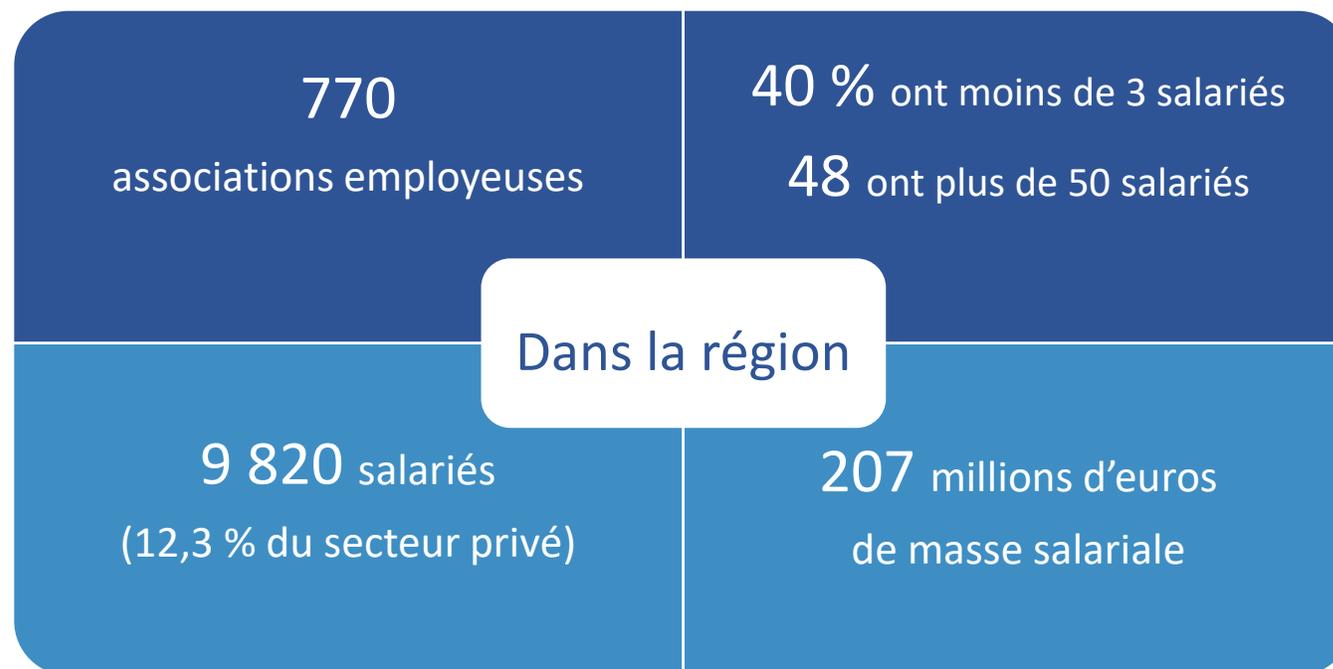


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

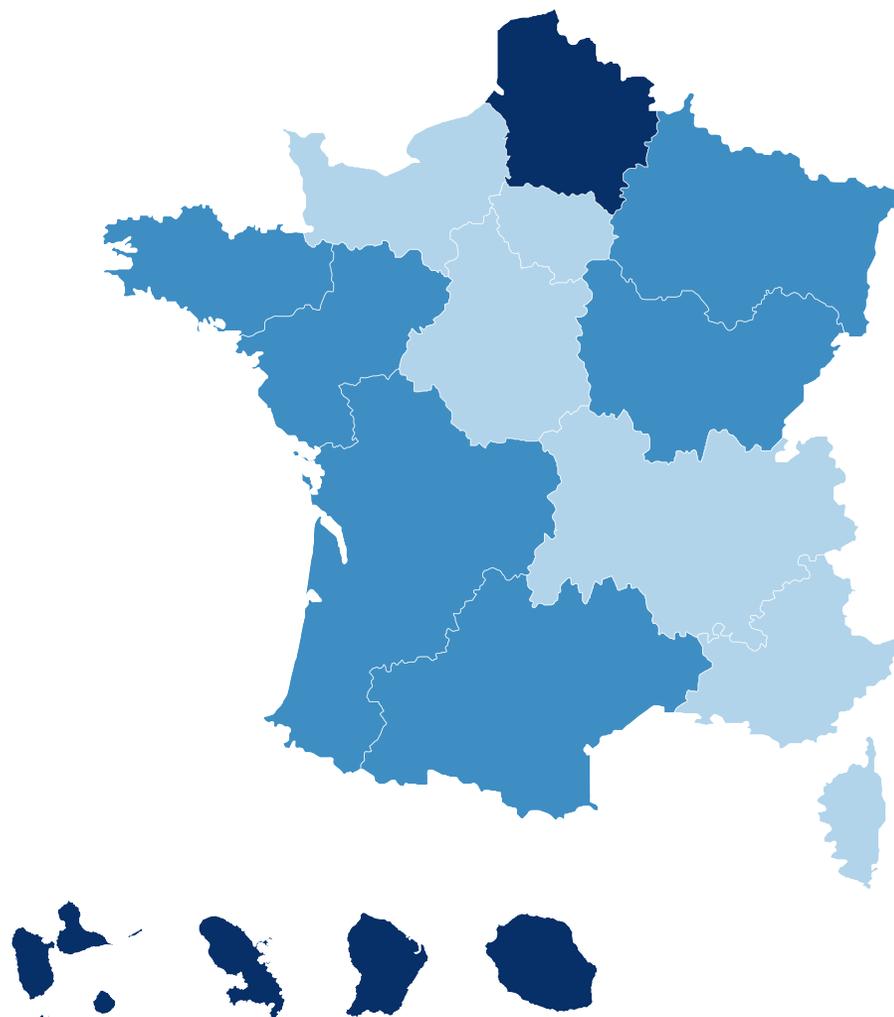
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



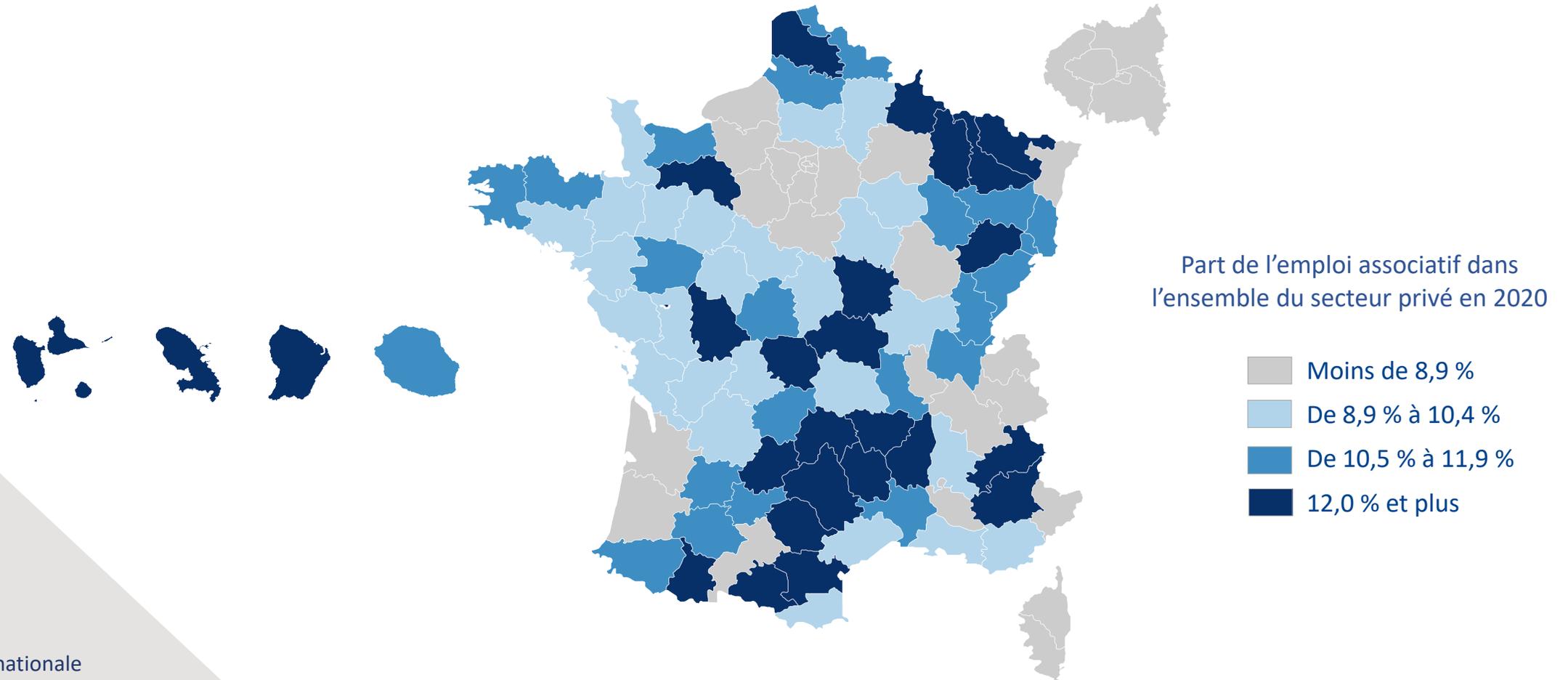
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2020

- Moins de 9,6 %
- De 9,6 à 10,8 %
- Plus de 10,8 %

Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	900	9,2	11,4
Sport	320	3,3	4,5
Santé	440	4,5	7,5
Social	4 490	45,7	50,4
Loisirs	110	1,1	1,2
Culture	310	3,2	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	890	9,1	12,3
Autres ⁽²⁾	2 360	24,0	10,5
Total	9 820	100,0	100,0

Les effectifs salariés des associations sont proportionnellement un peu plus nombreux dans le secteur culturel, qu'en moyenne nationale. Cependant, une part importante d'associations dites non classées ailleurs (24%) perturbe la lecture par secteur d'activités.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

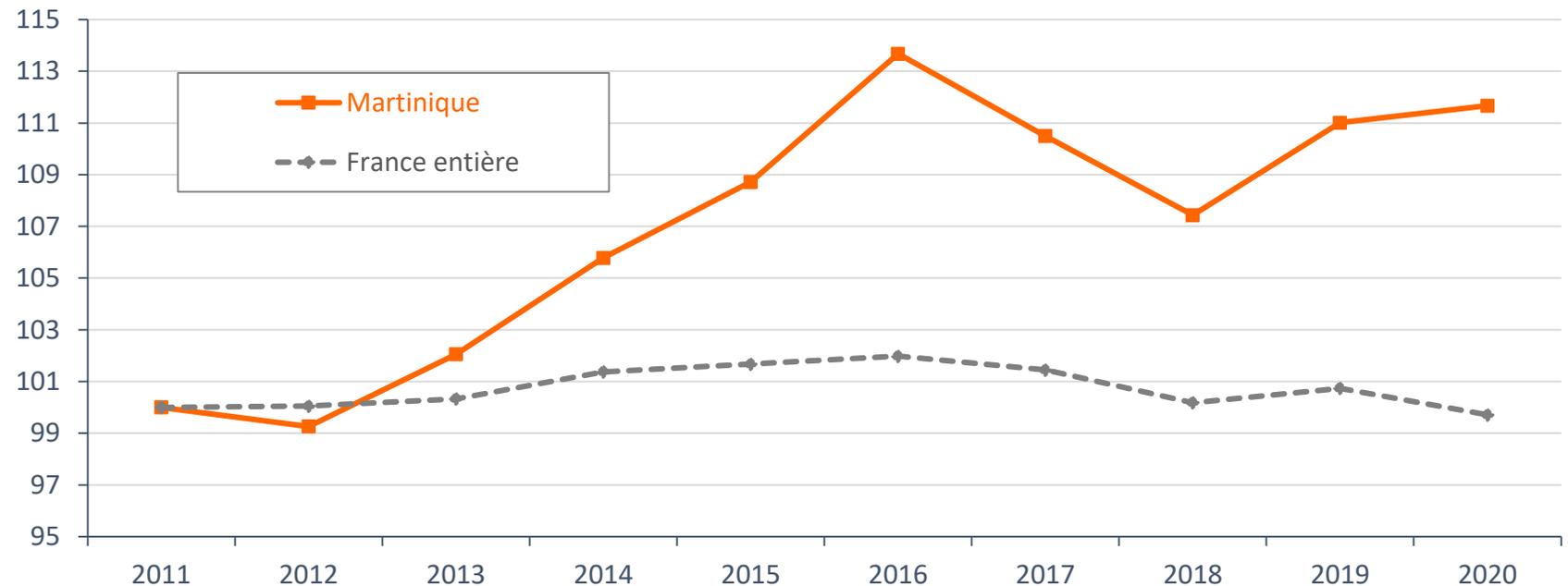
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



L'évolution est plus dynamique dans la région, notamment entre 2013 et 2016. Deux baisses ont été ensuite enregistrées, en 2017 et 2018, suivies d'un rebond en 2019, et d'une légère hausse en 2020, en dépit de la crise sanitaire.

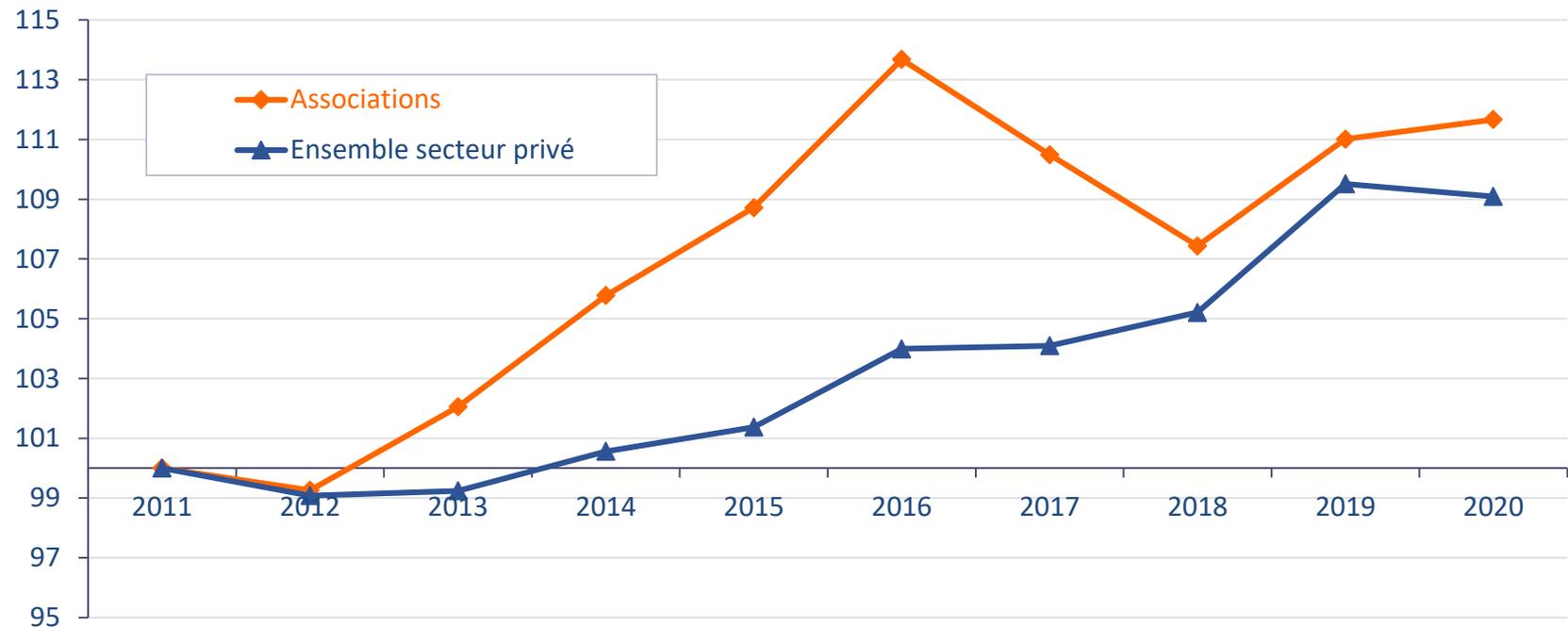
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



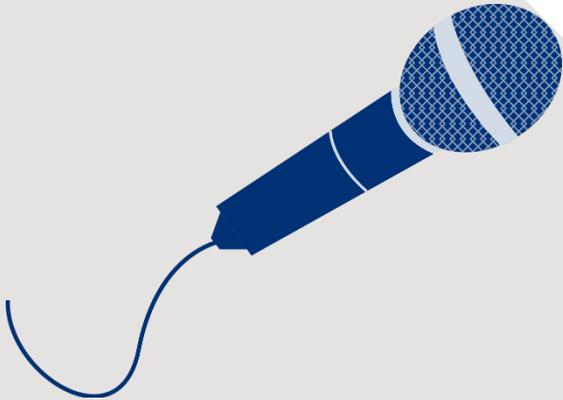
Les deux courbes présentent une évolution très différente, mais se rapprochent, lors des deux dernières années observées.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

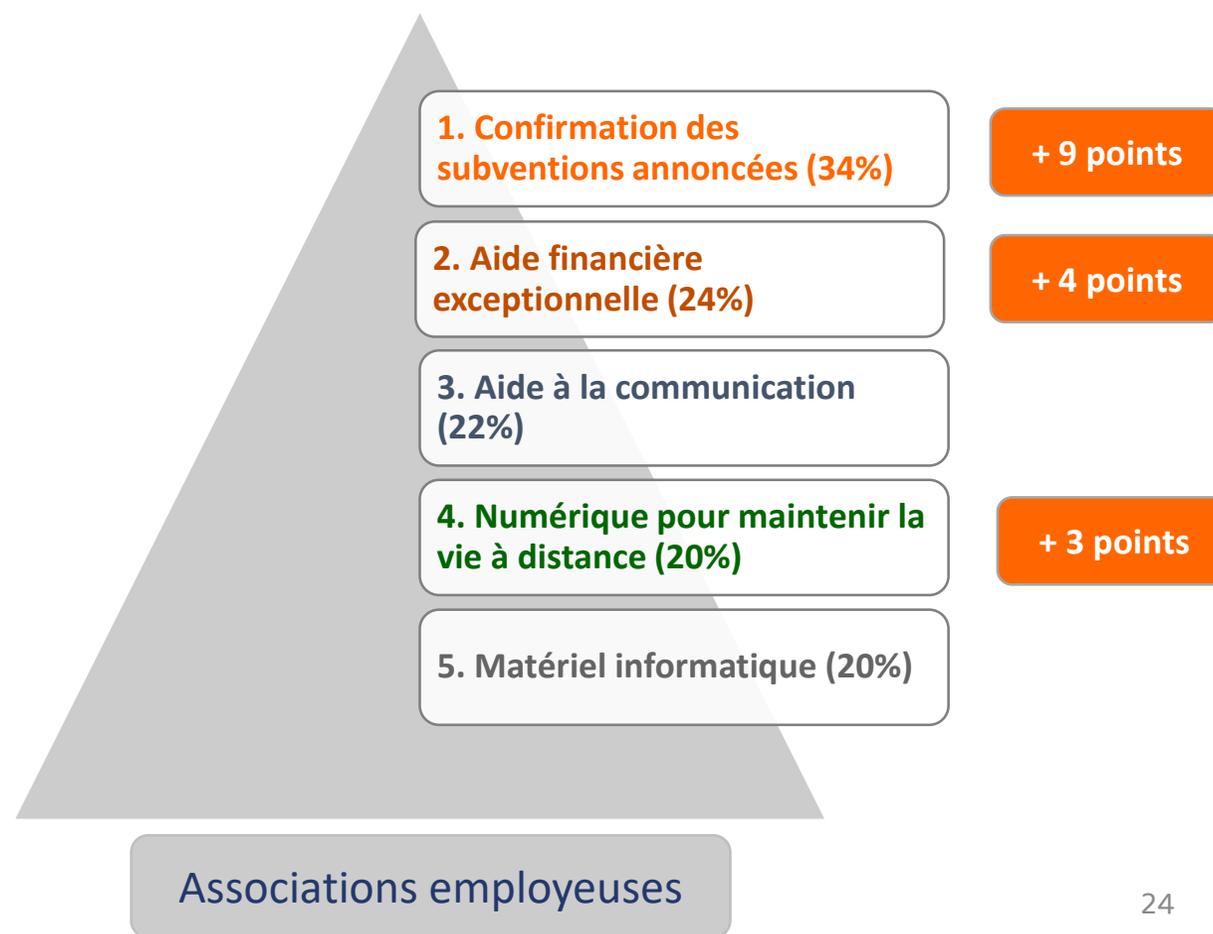
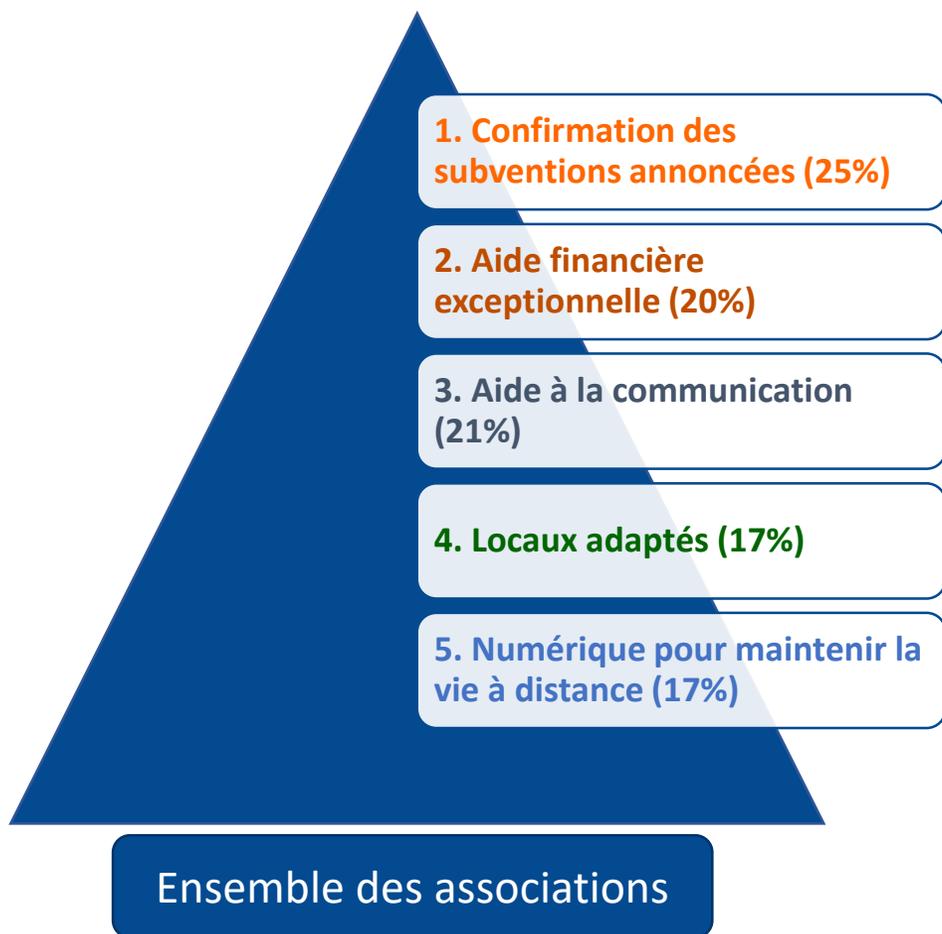
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

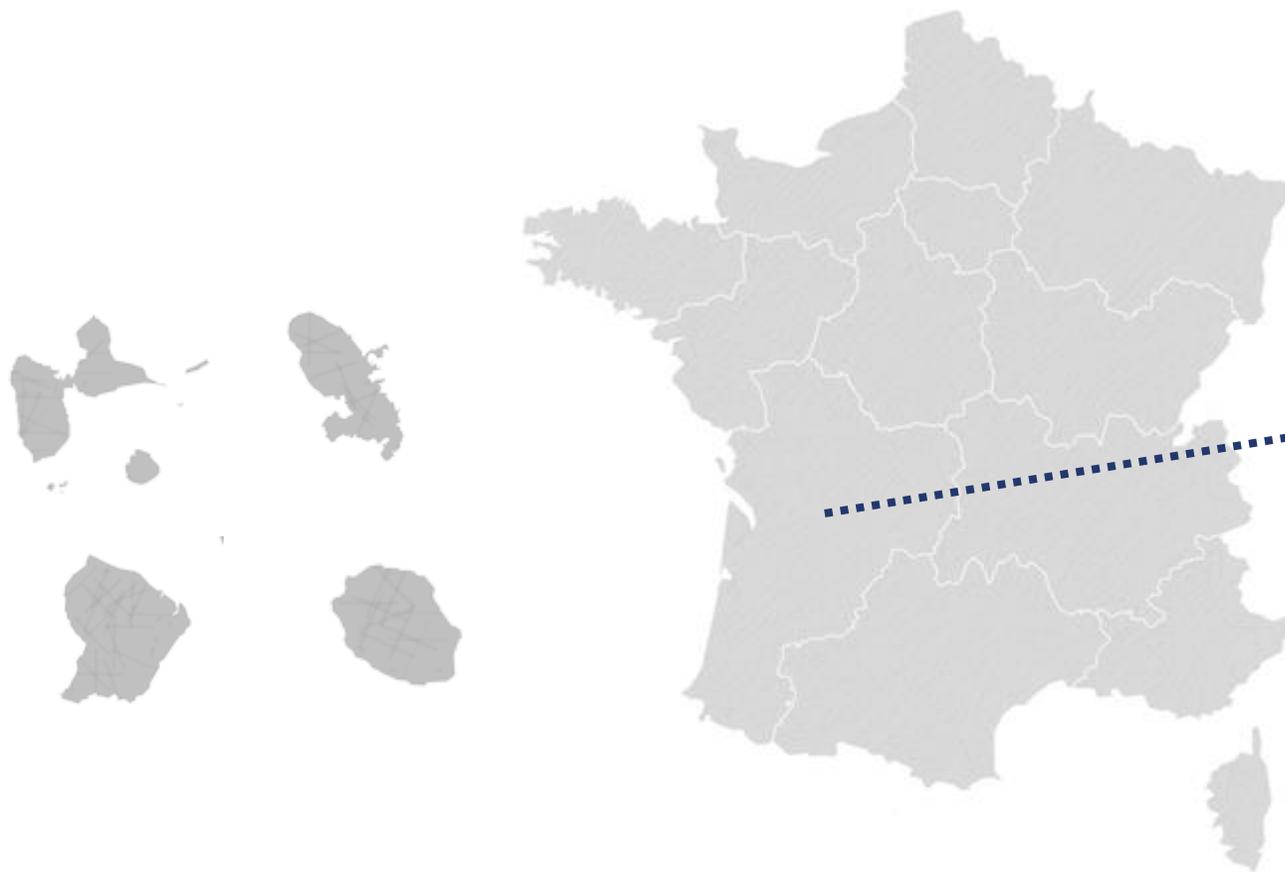
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



Nouvelle Aquitaine

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

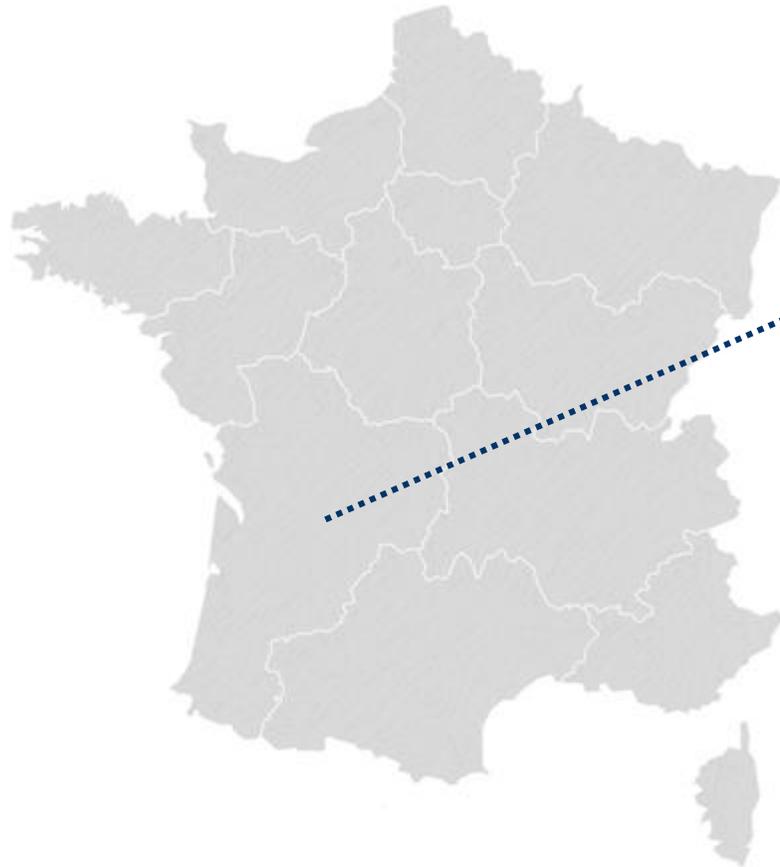
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Nouvelle Aquitaine

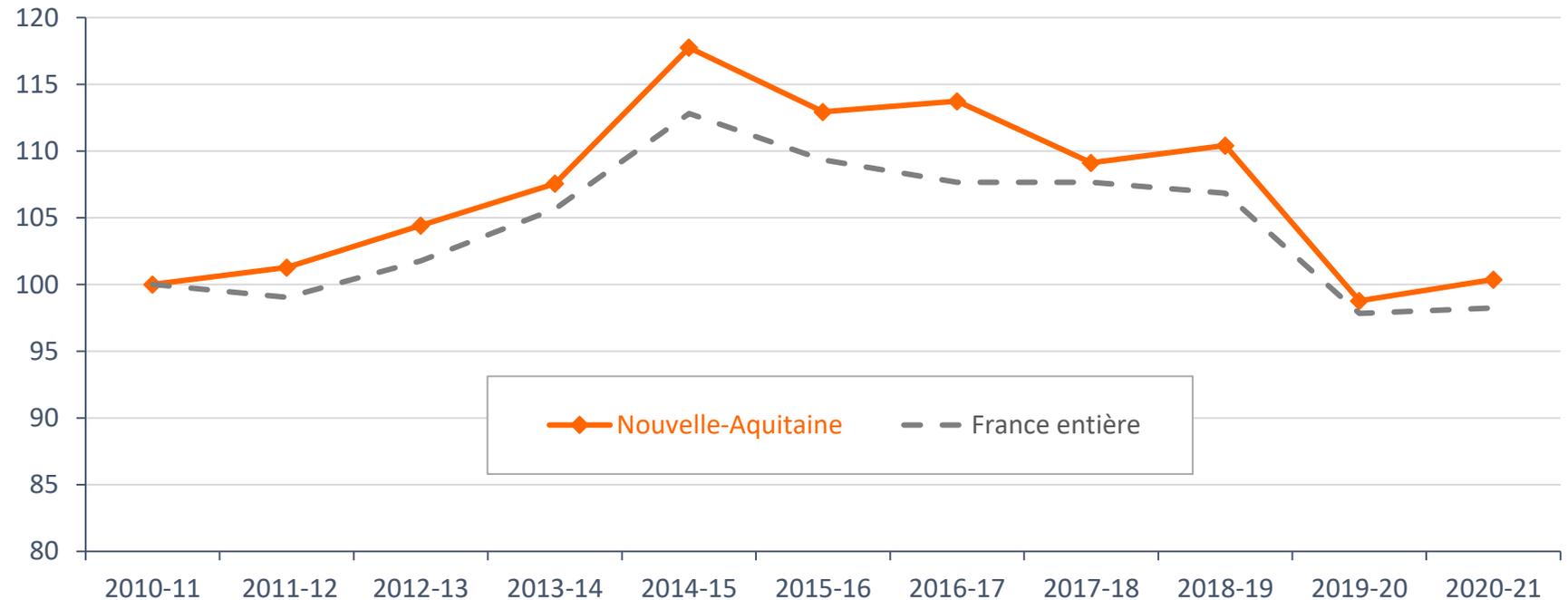
- **12** départements et **4 313** communes
- **6 039 100** habitants (2021)
Soit **9,3 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **21,4 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **11,6 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,0 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **13,6 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Puis, un très léger rebond en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,9	22,8
Sport	18,4	16,3
Loisirs	13,0	11,4
Social	8,3	8,5
Amicales - entraide	6,2	7,9
Education - formation	4,2	5,0
Economie	5,0	5,4
Santé	5,1	5,2
Environnement	7,0	5,8
Autres ⁽¹⁾	9,9	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

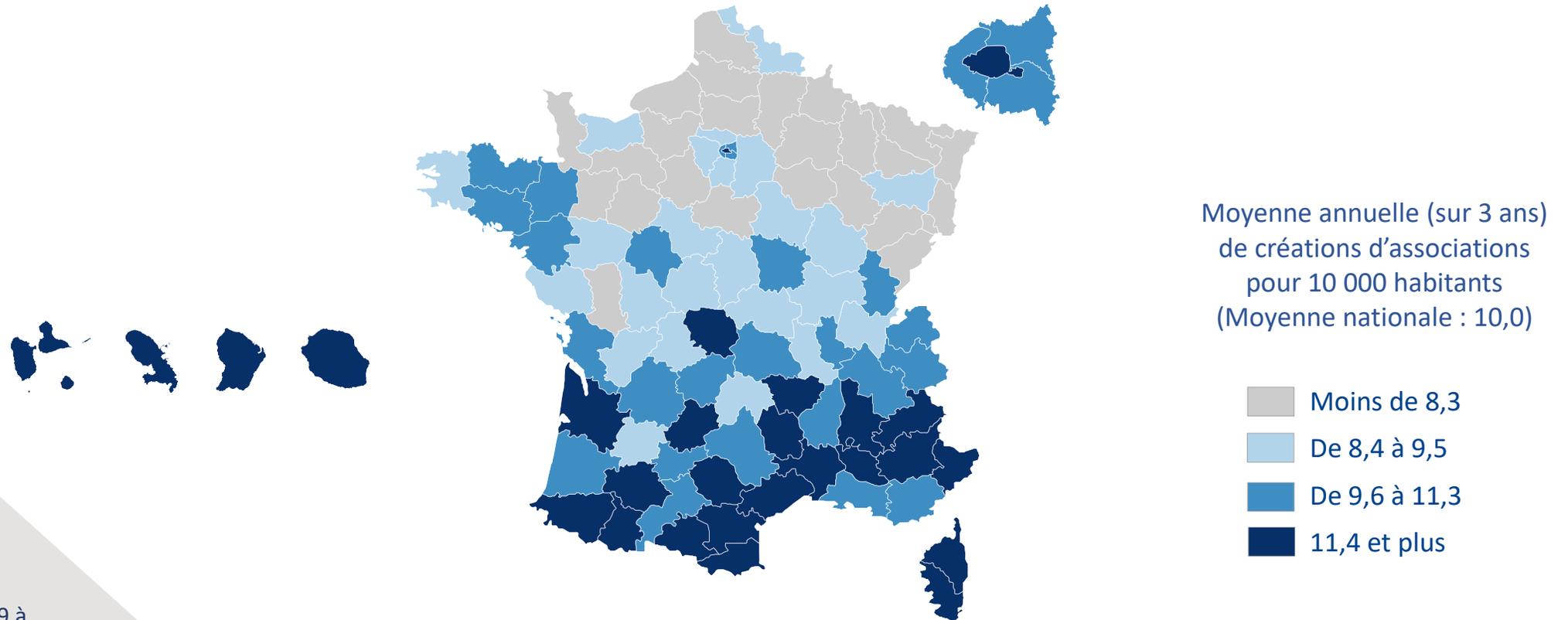
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans les amicales et l'entraide, l'éducation et la formation, et un peu plus dans les sports, les loisirs et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 130 000 et 140 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,2 et 1,3 million de bénévoles
dont 510 000 à 530 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

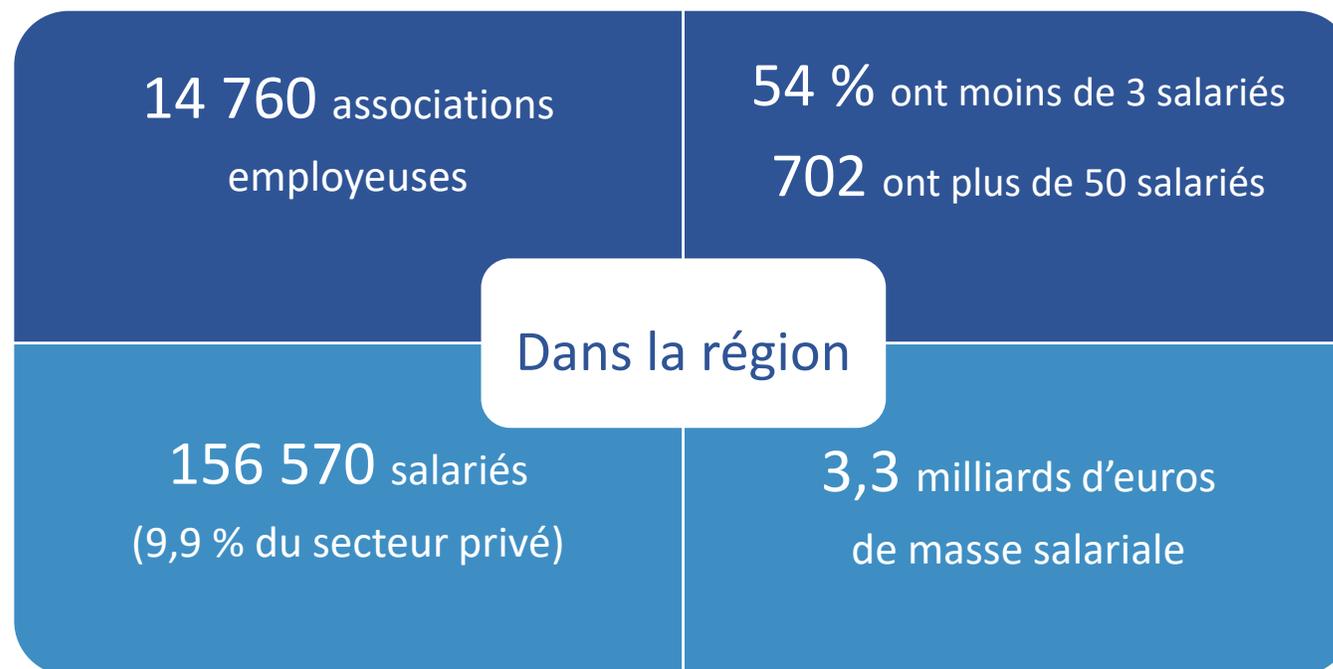


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

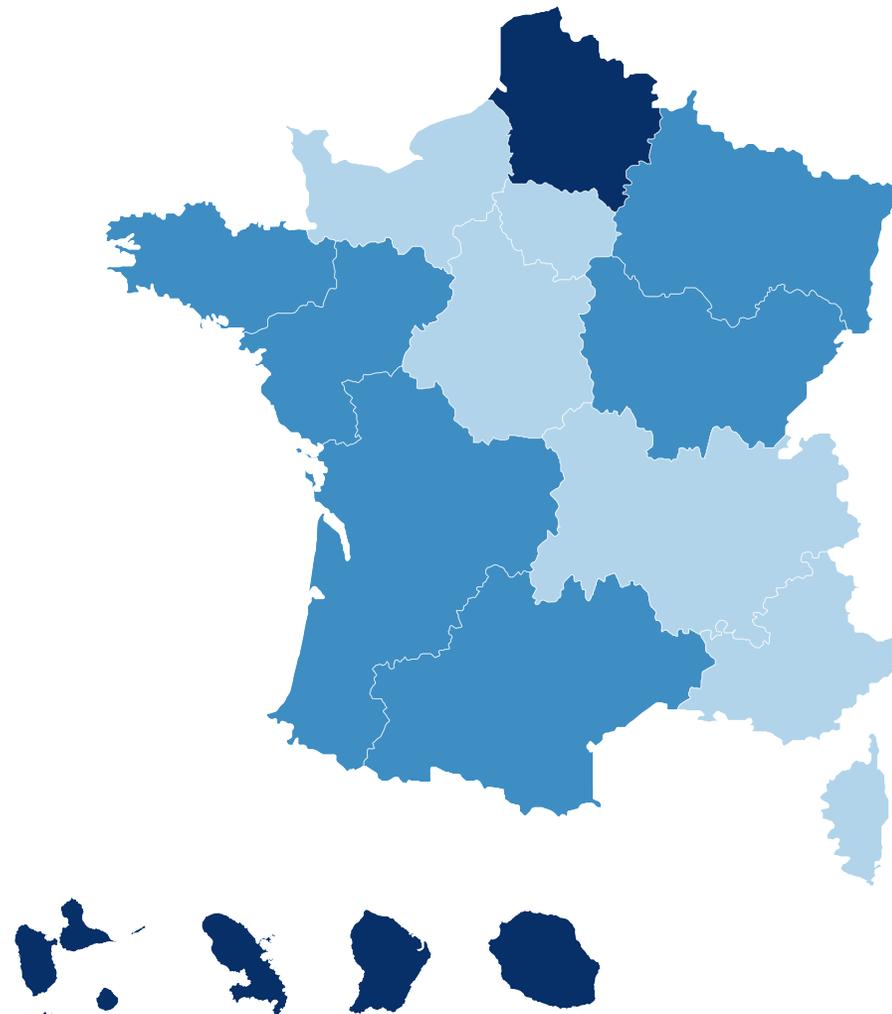
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).

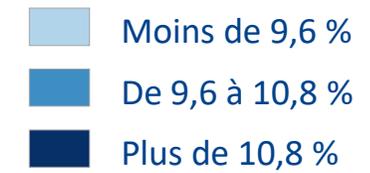


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



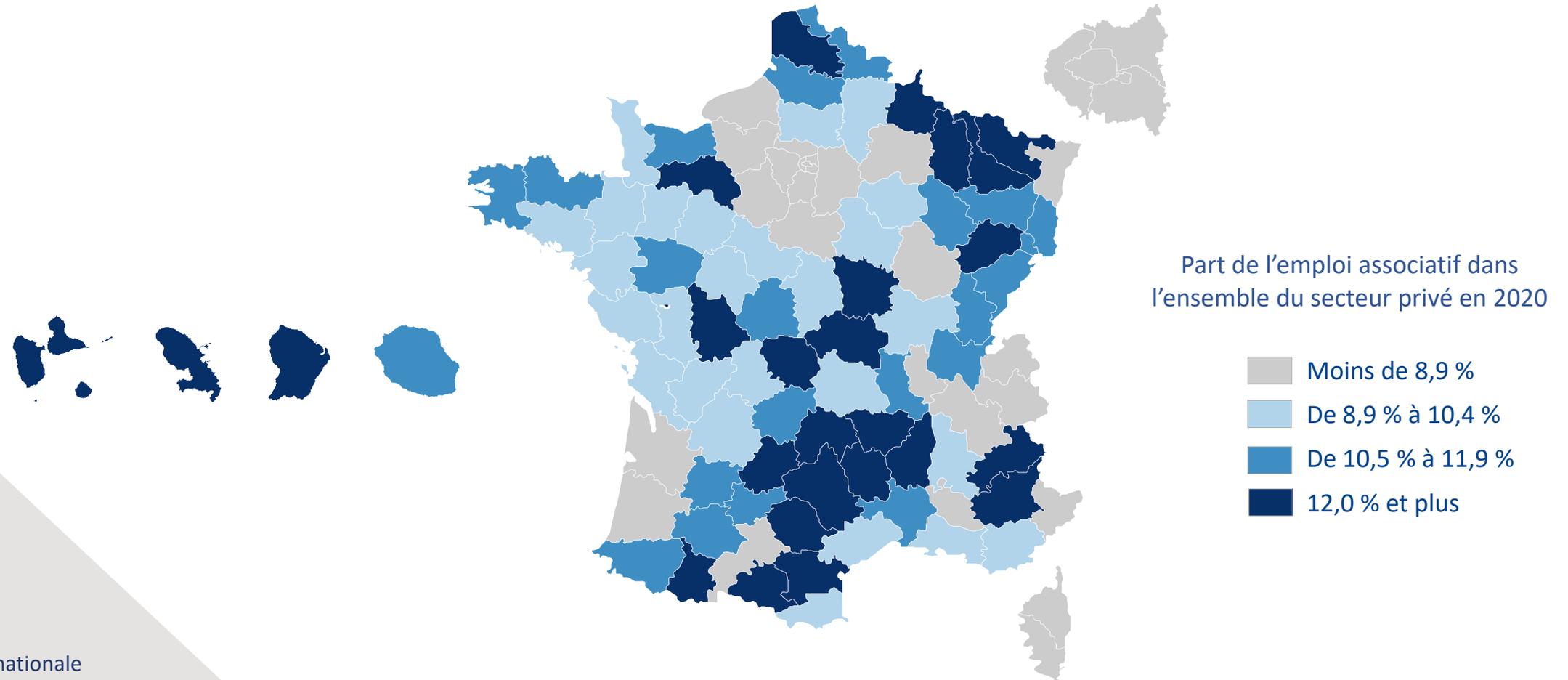
Part de l'emploi associatif dans
l'ensemble du secteur privé en 2020



Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	15 230	9,7	11,4
Sport	7 460	4,8	4,5
Santé	9 390	6,0	7,5
Social	85 070	54,3	50,4
Loisirs	2 160	1,4	1,2
Culture	3 430	2,2	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	21 400	13,7	12,3
Autres ⁽²⁾	12 430	7,9	10,5
Total	156 570	100,0	100,0

La répartition régionale est assez proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible dans l'enseignement et la santé, et plus forte dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

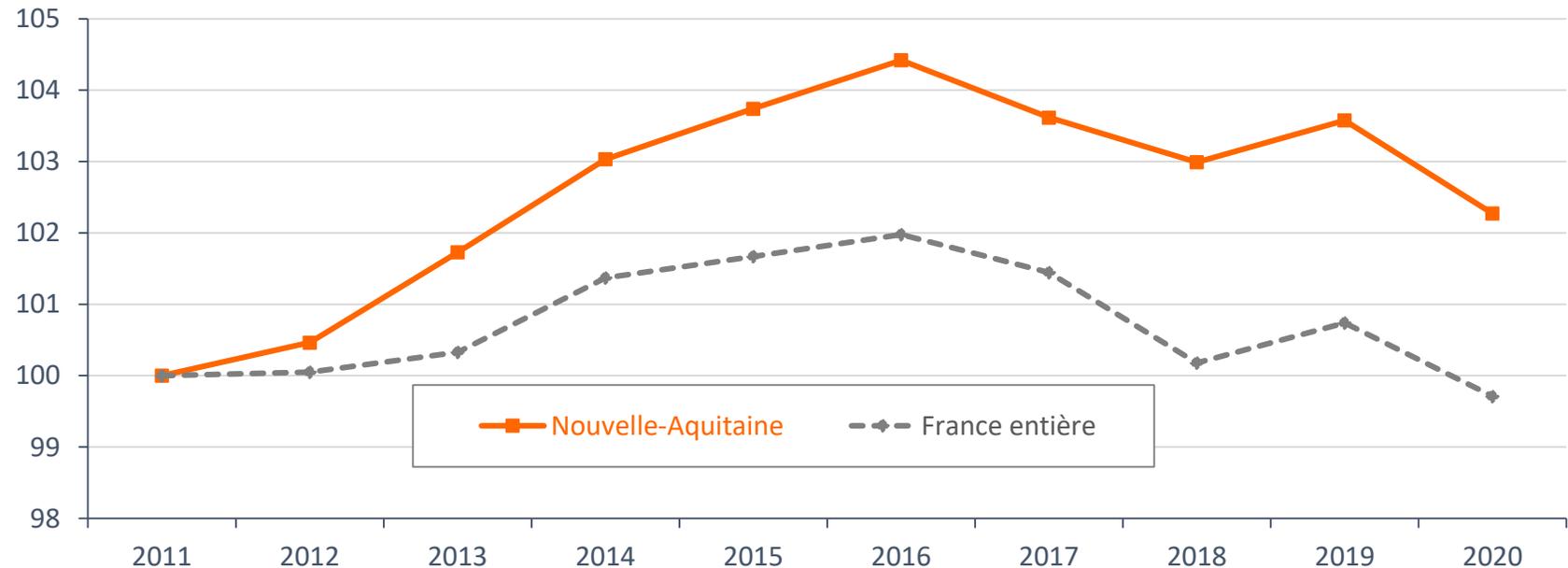
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



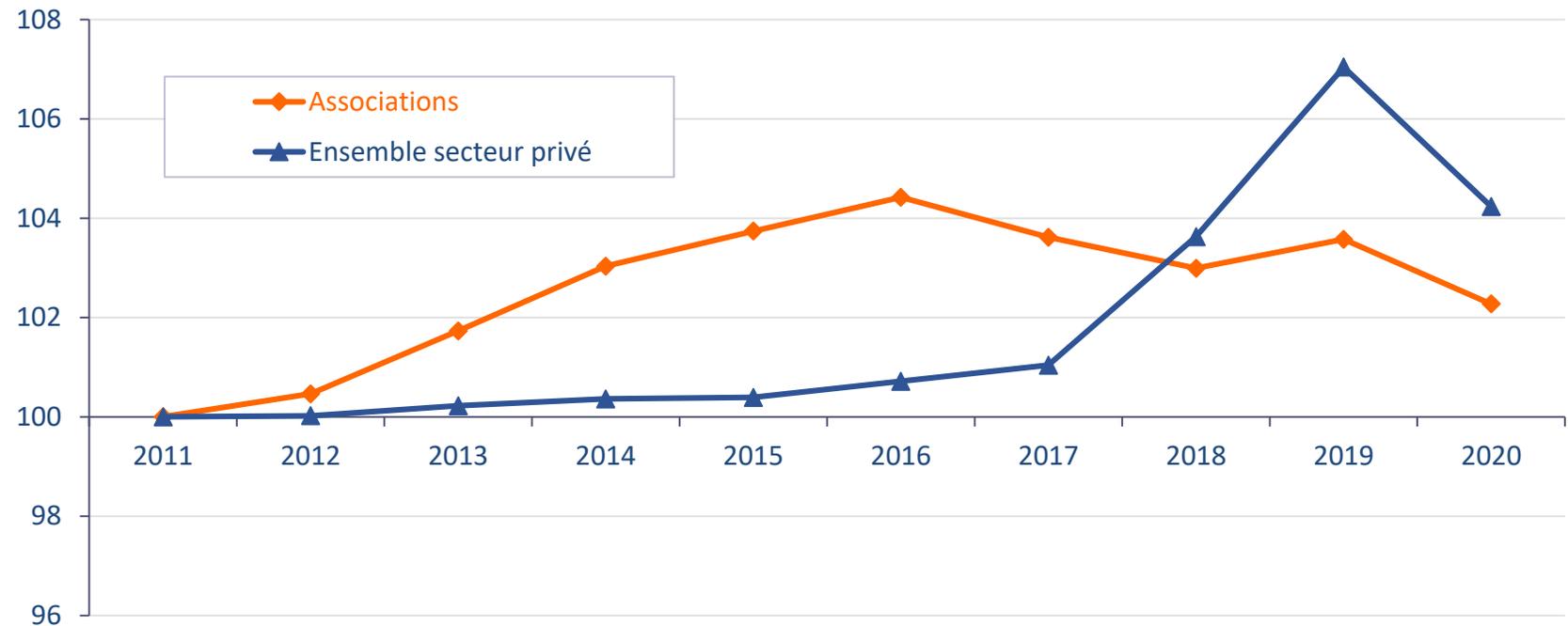
L'évolution est nettement plus dynamique dans la région qu'au plan national. À un niveau plus élevé au regard de l'année repère 2011, on note les mêmes mouvements depuis 2017 et le même repli en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Les deux courbes se sont croisées, en 2018, au bénéfice du secteur privé régional. Ce dernier a connu une plus forte augmentation en 2019, mais aussi un repli plus net, en 2020.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

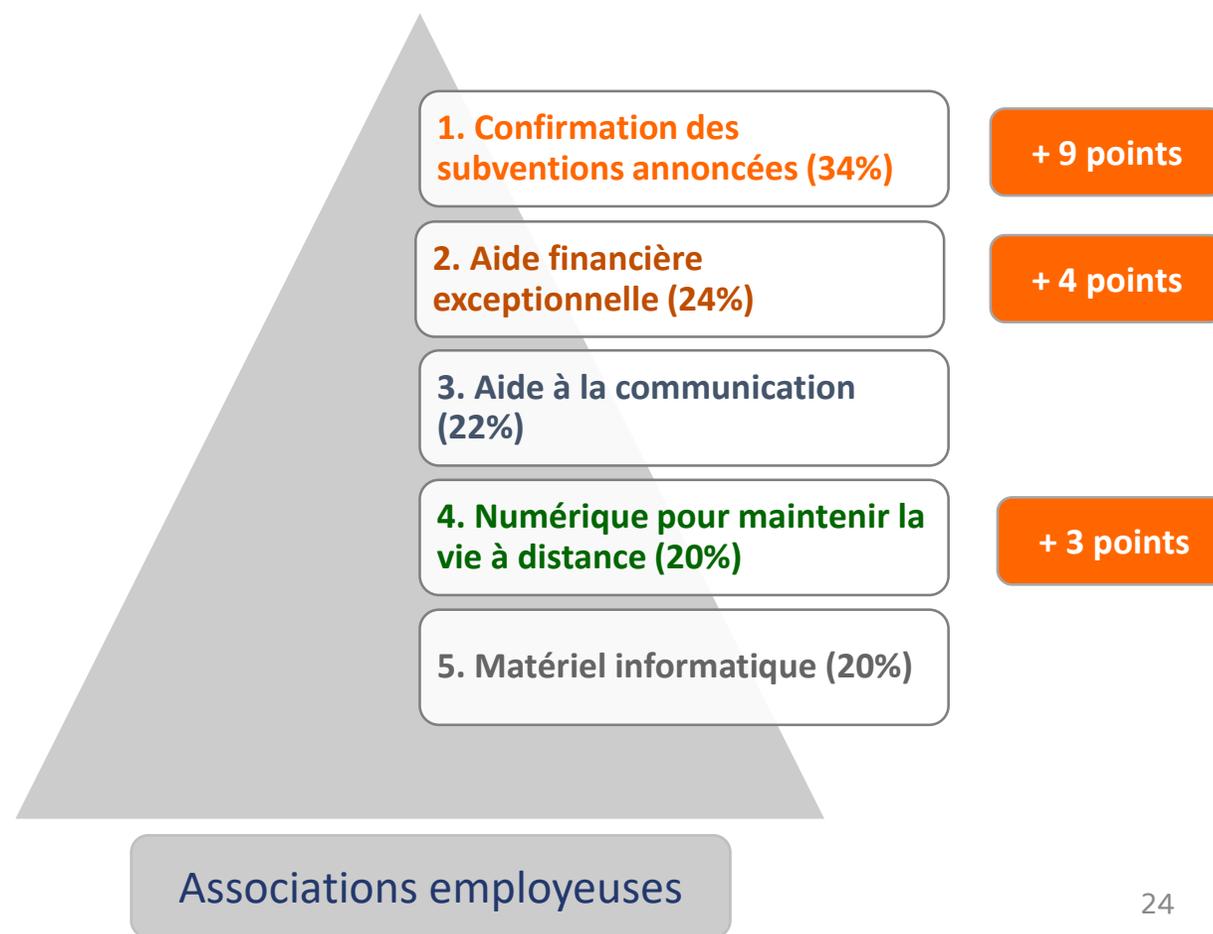
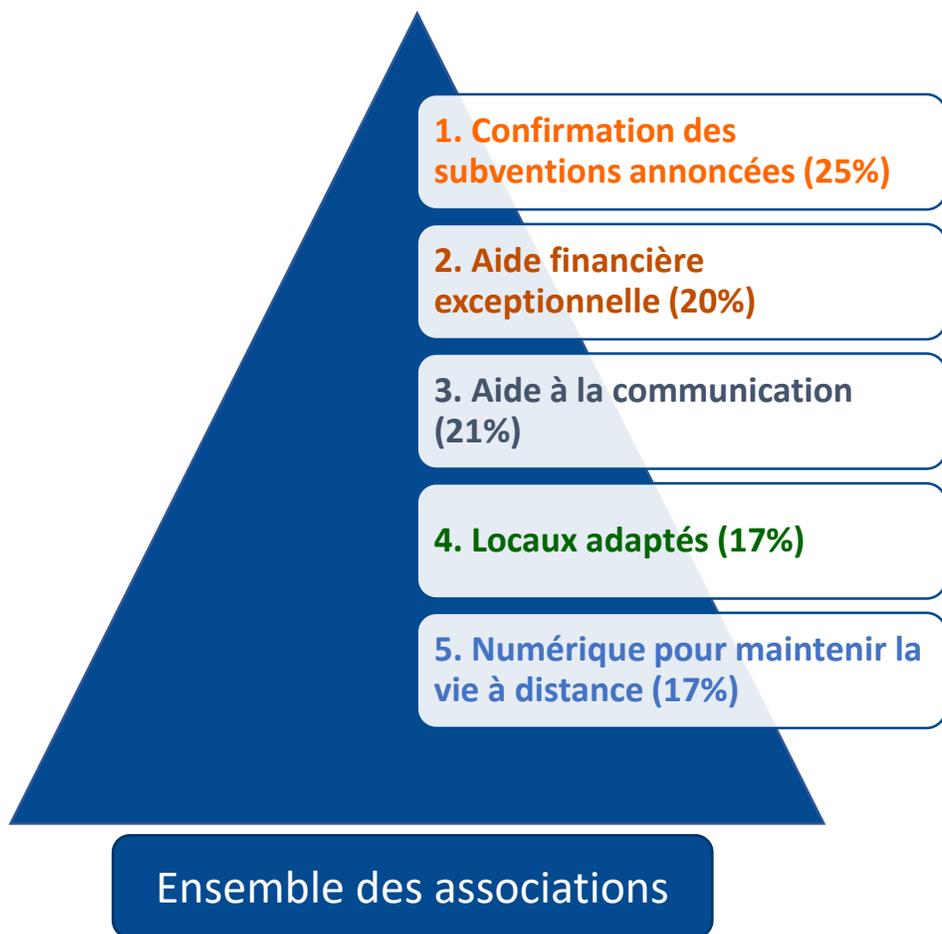
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

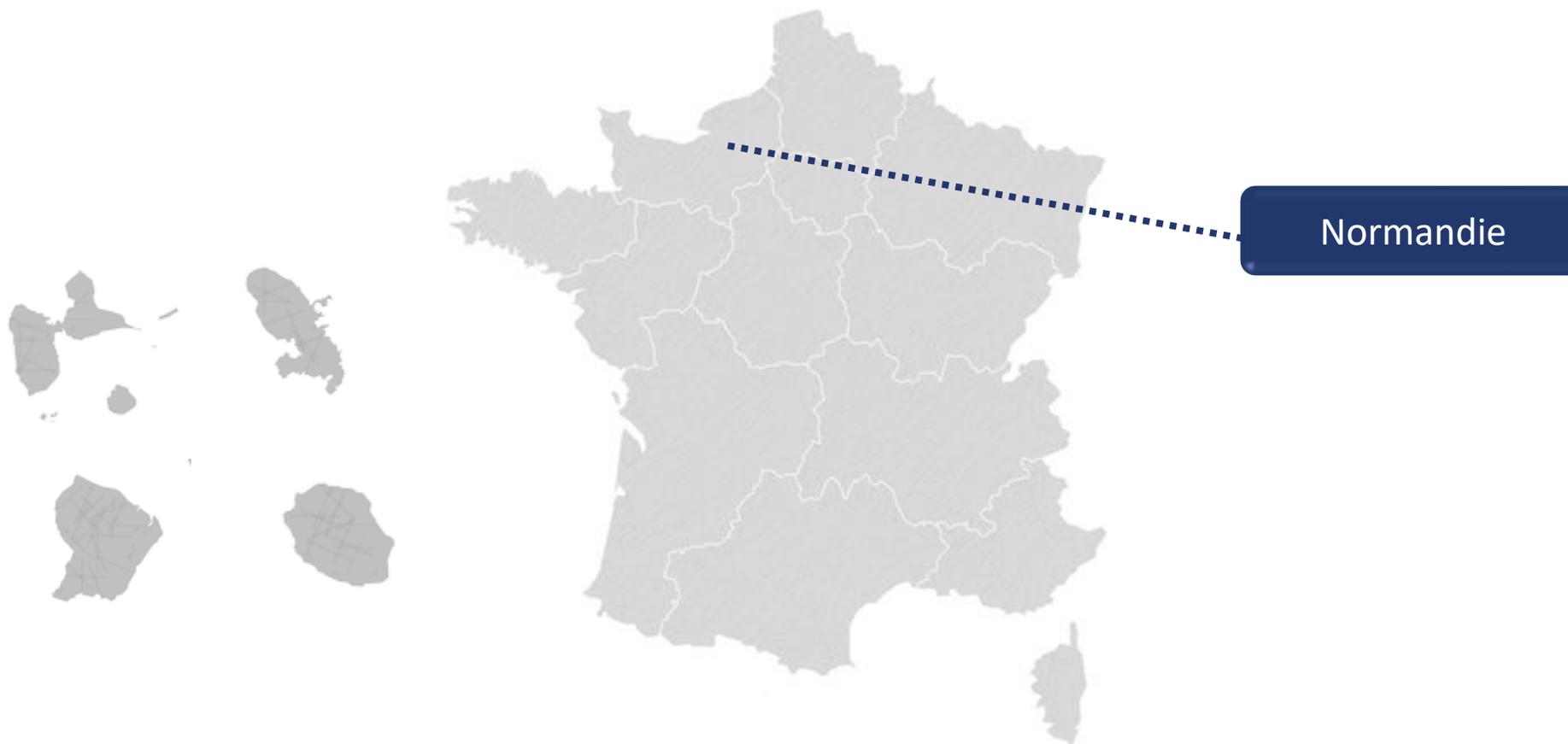
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

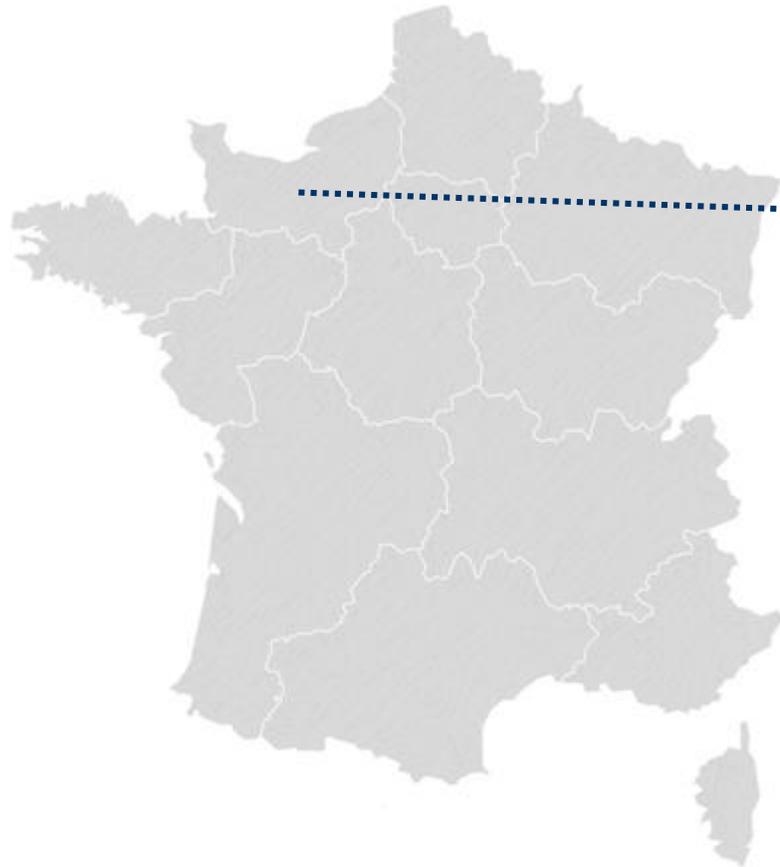
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Normandie

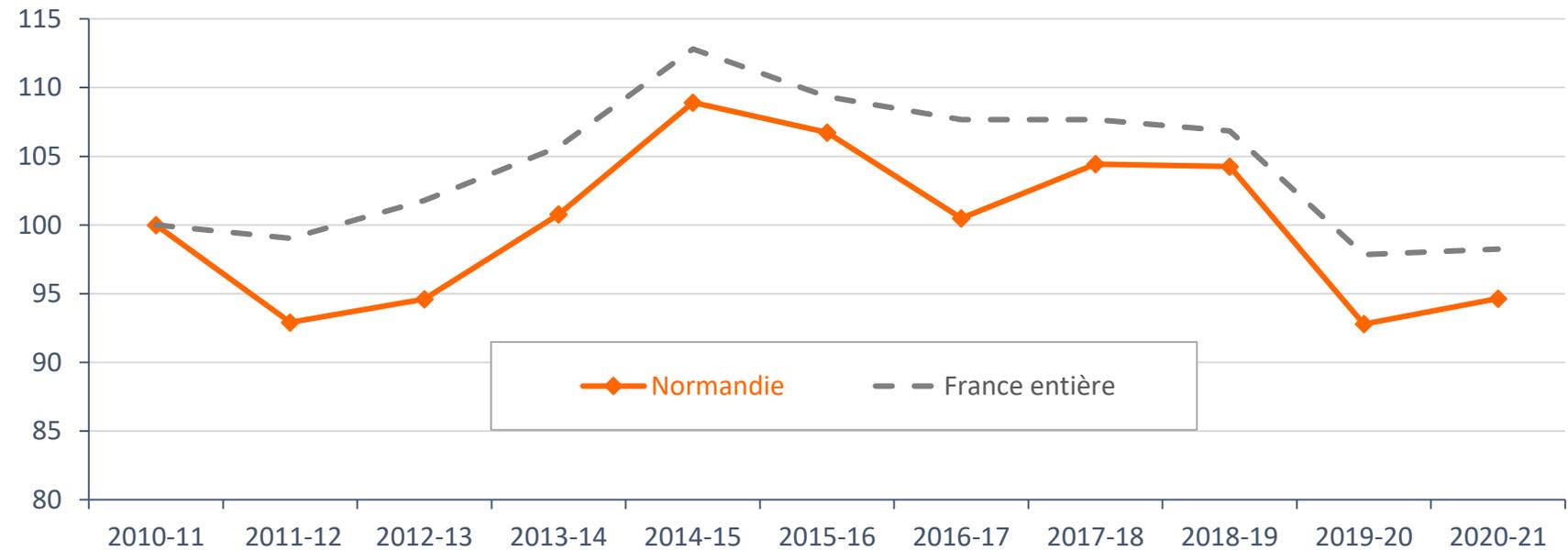
- 5 départements et **2 652** communes
- **3 305 200** habitants (2021)
Soit **5,1 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **23,5 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **10,1 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **7,7 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **13,5 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Il marque un léger rebond, en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	21,4	22,8
Sport	19,4	16,3
Loisirs	10,7	11,4
Social	7,7	8,5
Amicales - entraide	12,9	7,9
Education - formation	4,2	5,0
Economie	4,4	5,4
Santé	3,8	5,2
Environnement	6,5	5,8
Autres ⁽¹⁾	8,9	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

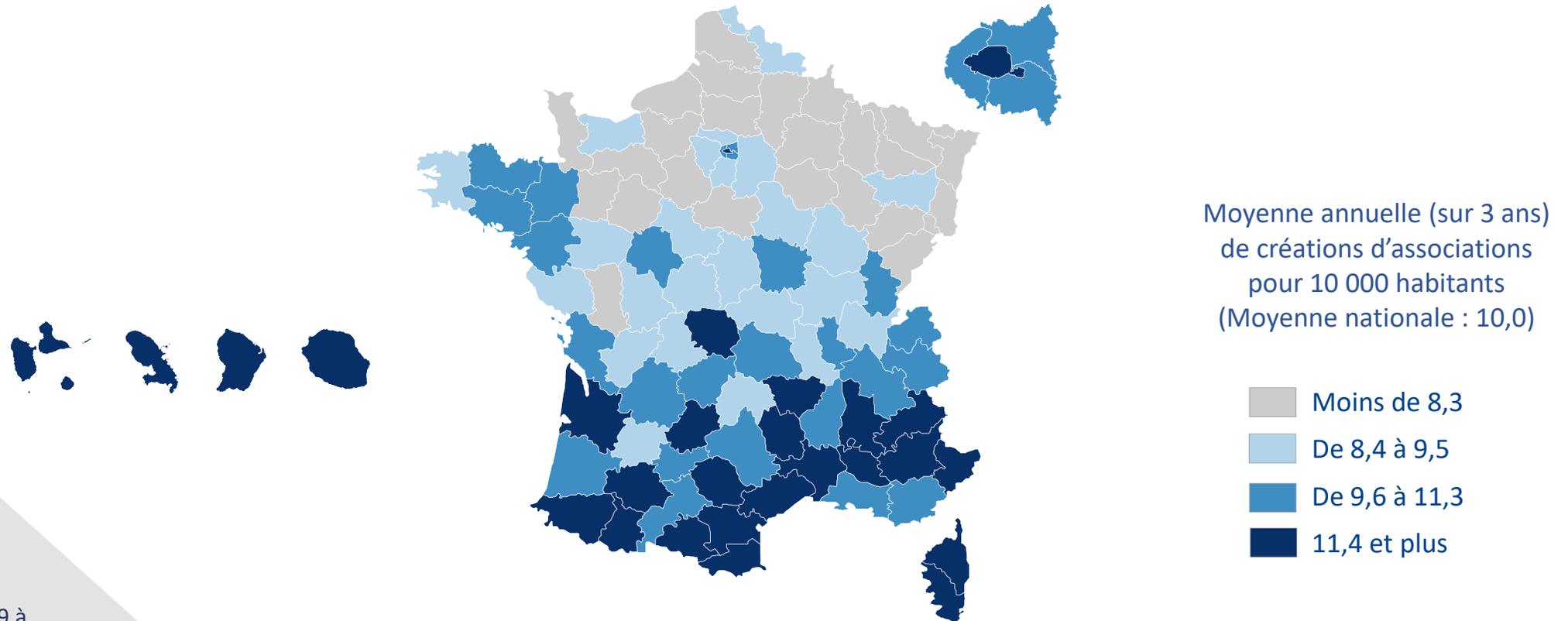
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans l'éducation, l'économie et la santé, et un peu plus dans le sport, les amicales et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 57 000 et 63 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 510 000 et 570 000 bénévoles
dont 230 000 à 240 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

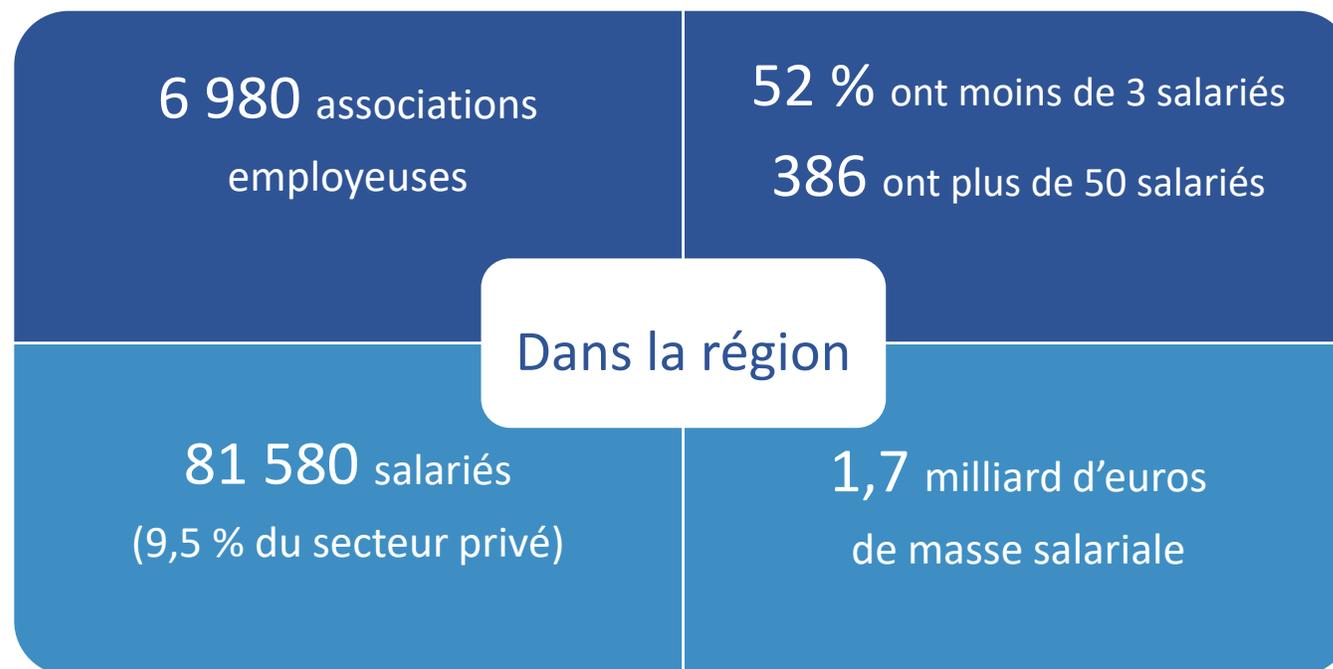


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

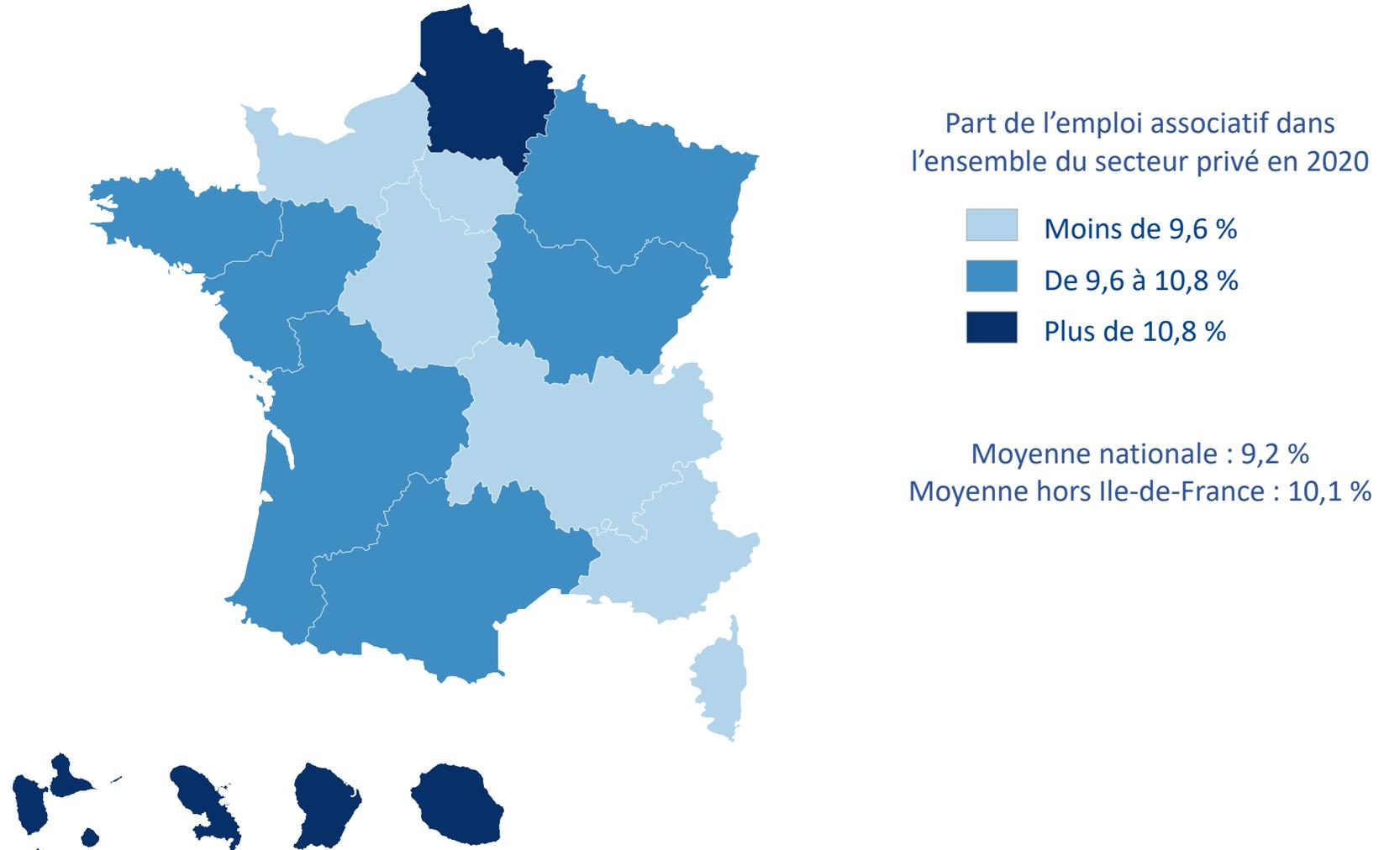
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



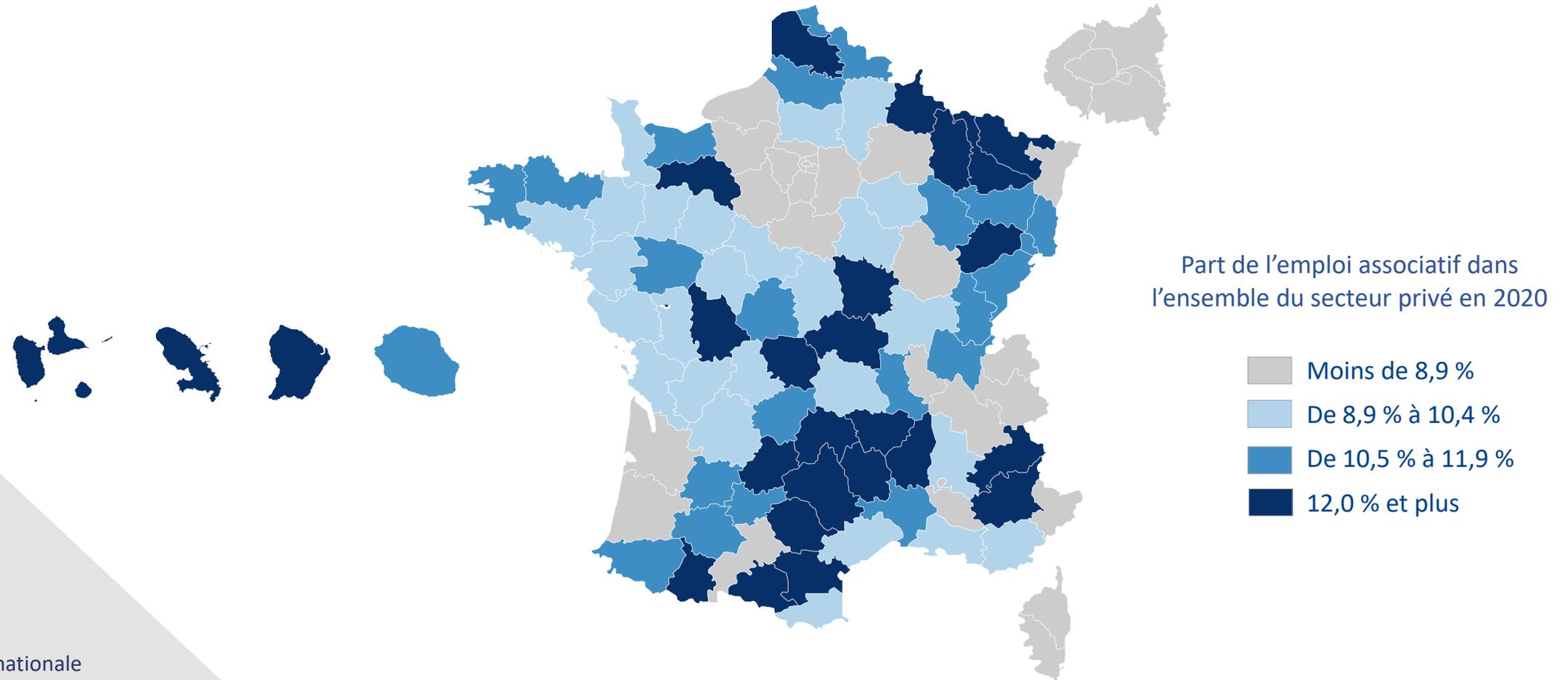
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	9 640	11,8	11,4
Sport	3 870	4,7	4,5
Santé	3 510	4,3	7,5
Social	44 520	54,6	50,4
Loisirs	770	0,9	1,2
Culture	1 700	2,1	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	9 860	12,1	12,3
Autres ⁽²⁾	7 710	9,5	10,5
Total	81 580	100,0	100,0

La répartition est assez proche des moyennes nationales, avec une proportion régionale de salariés associatifs plus faible dans le secteur de la santé, et plus forte dans le social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

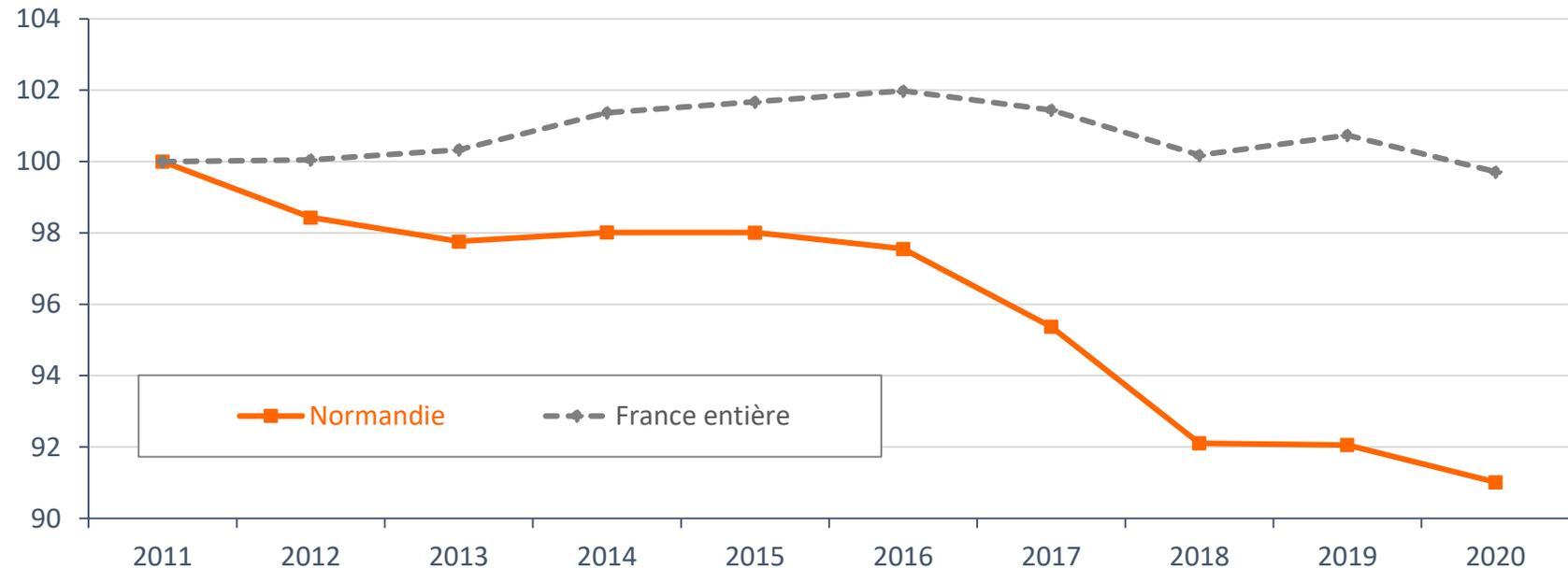
(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



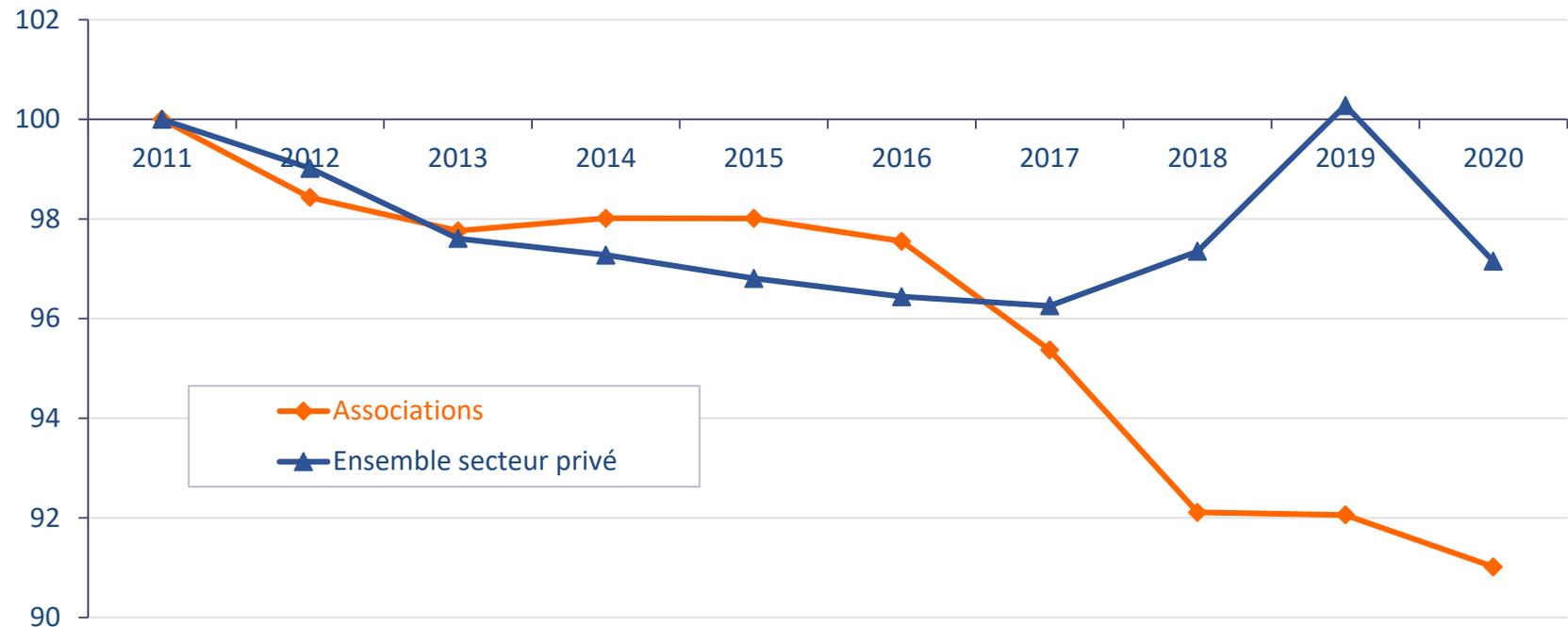
L'évolution est nettement plus défavorable dans la région. Alors que la moyenne nationale se situe sensiblement au même niveau que dix ans plus tôt, le bilan de la région est inférieur de 9% à ce qu'il était en 2011, après deux années de fort repli, en 2017 et 2018.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



Les deux courbes se sont croisées, en 2017, au bénéfice du secteur privé régional. Situé plus haut que celui du secteur associatif, son niveau est toutefois inférieur de 3% à ce qu'il était en 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

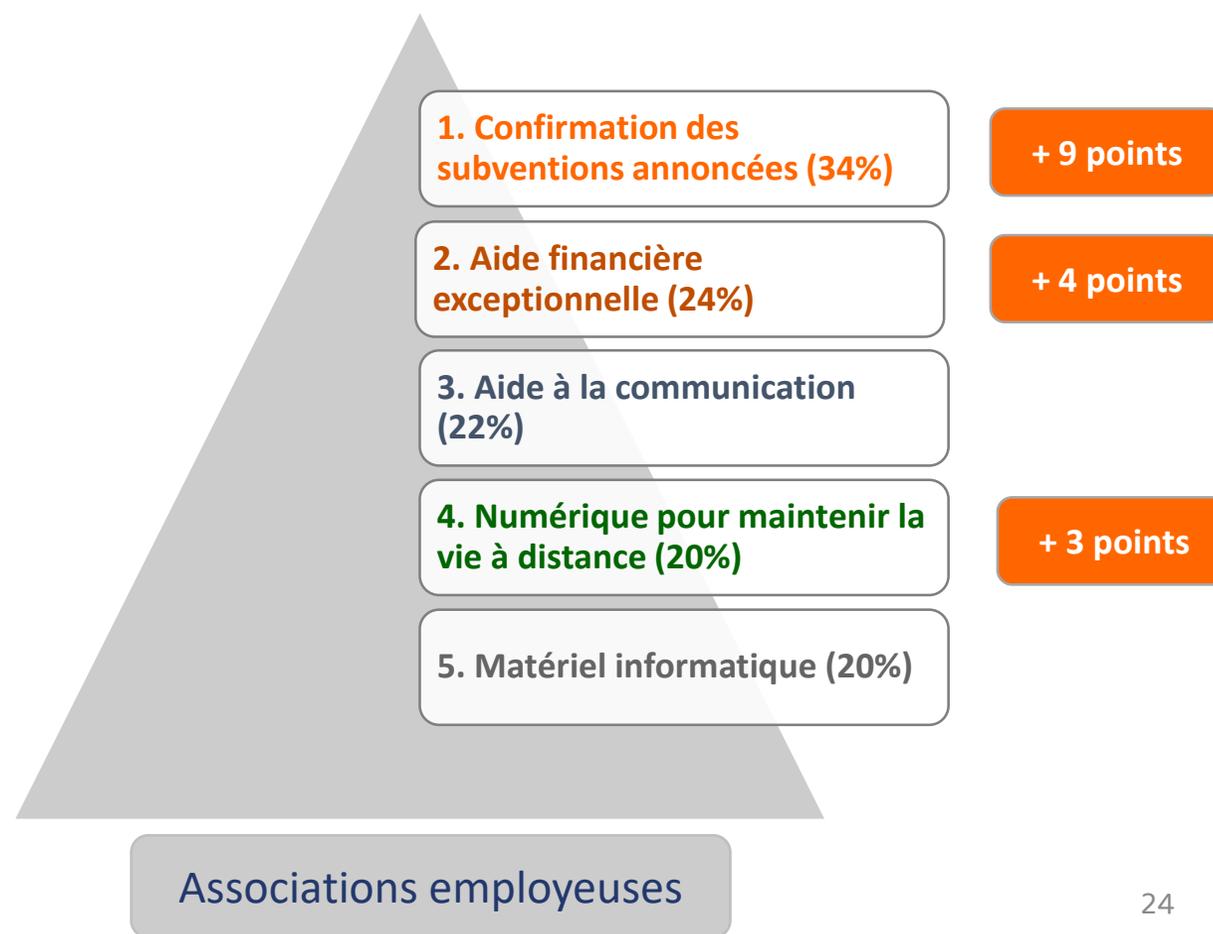
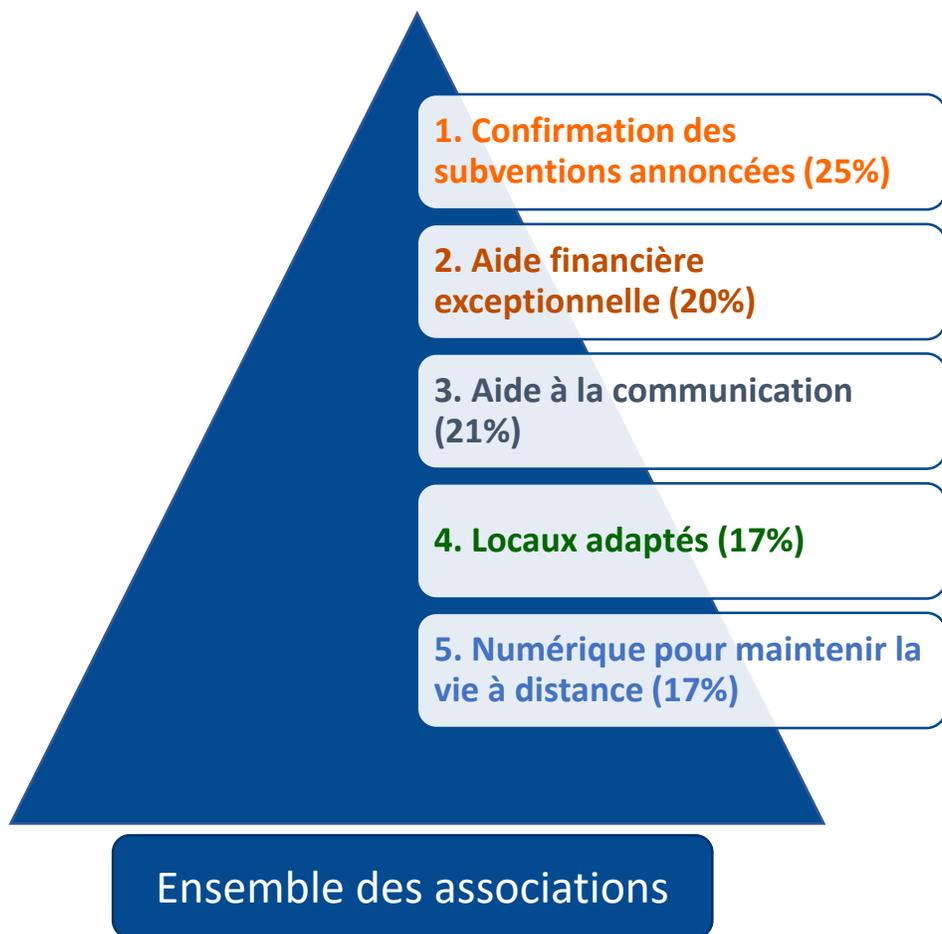
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

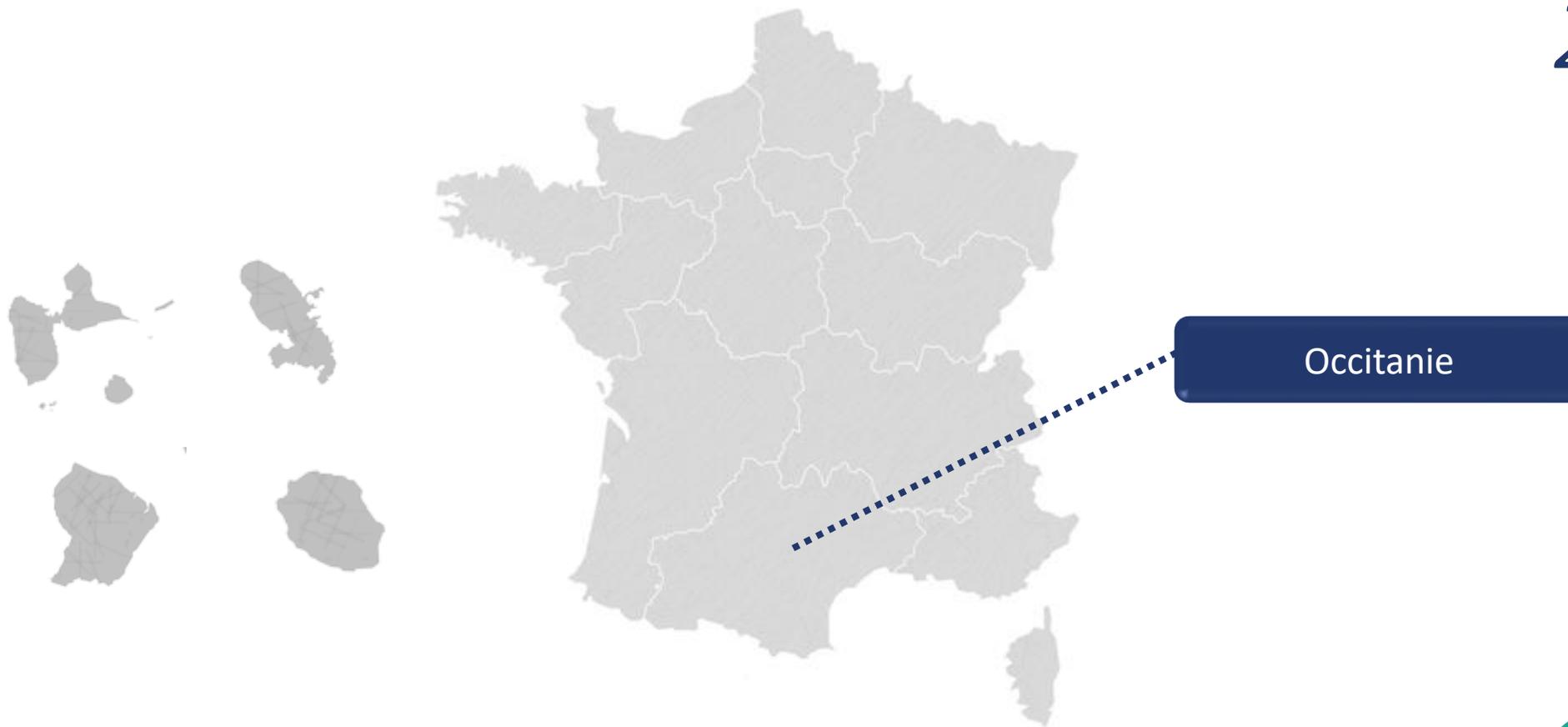
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

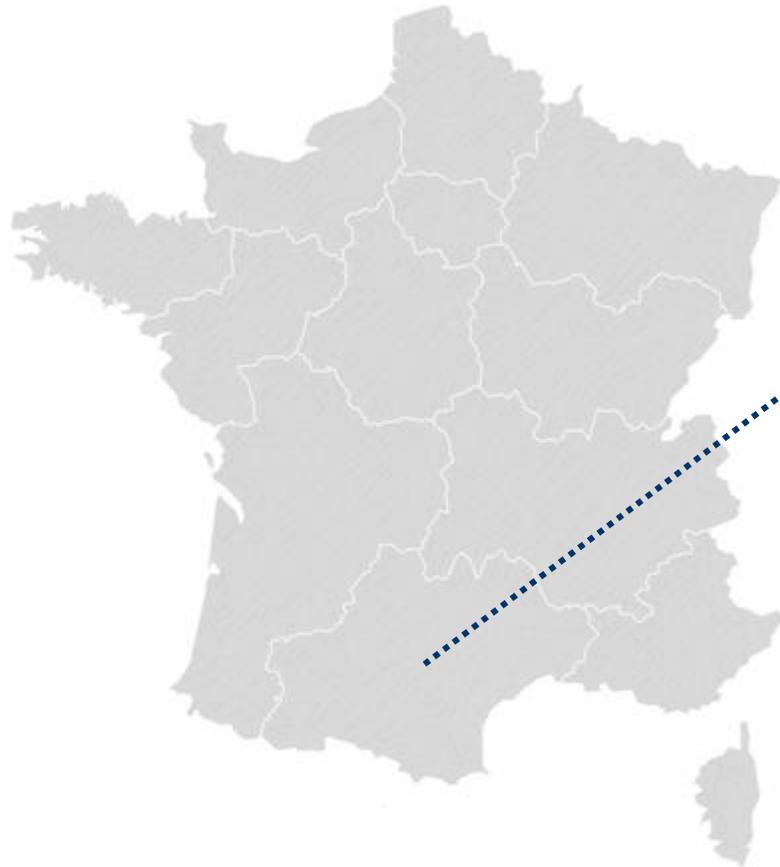
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Occitanie

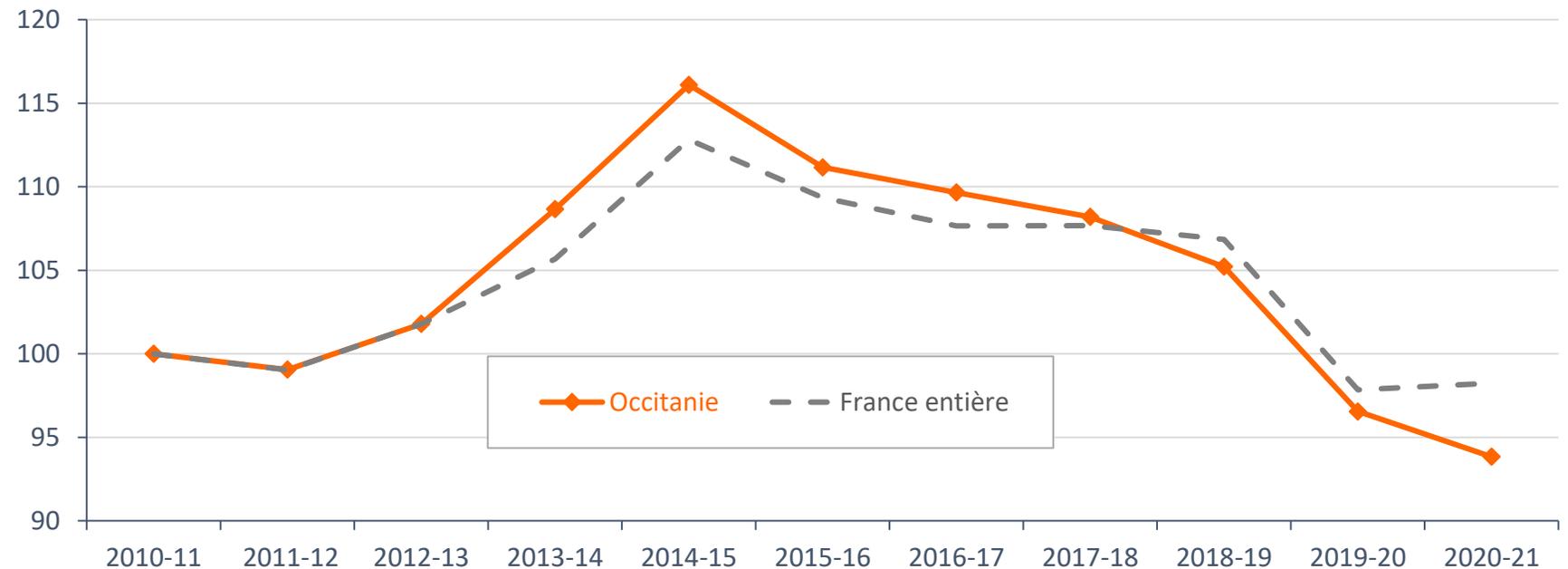
- **13** départements et **4 454** communes
- **5 985 700** habitants (2021)
Soit **9,2 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **22,3 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **10,9 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **9,3 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **17,2 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire. Contrairement à la stabilisation observée au plan national, la région enregistre un nouveau repli en 2020-21.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,3	22,8
Sport	17,8	16,3
Loisirs	13,6	11,4
Social	7,5	8,5
Amicales - entraide	3,9	7,9
Education - formation	4,0	5,0
Economie	5,5	5,4
Santé	5,6	5,2
Environnement	6,8	5,8
Autres ⁽¹⁾	11,1	11,7
Total	100,0	100,0

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social, les amicales et l'éducation, et un peu plus dans le sport, les loisirs et l'environnement.

Nota :

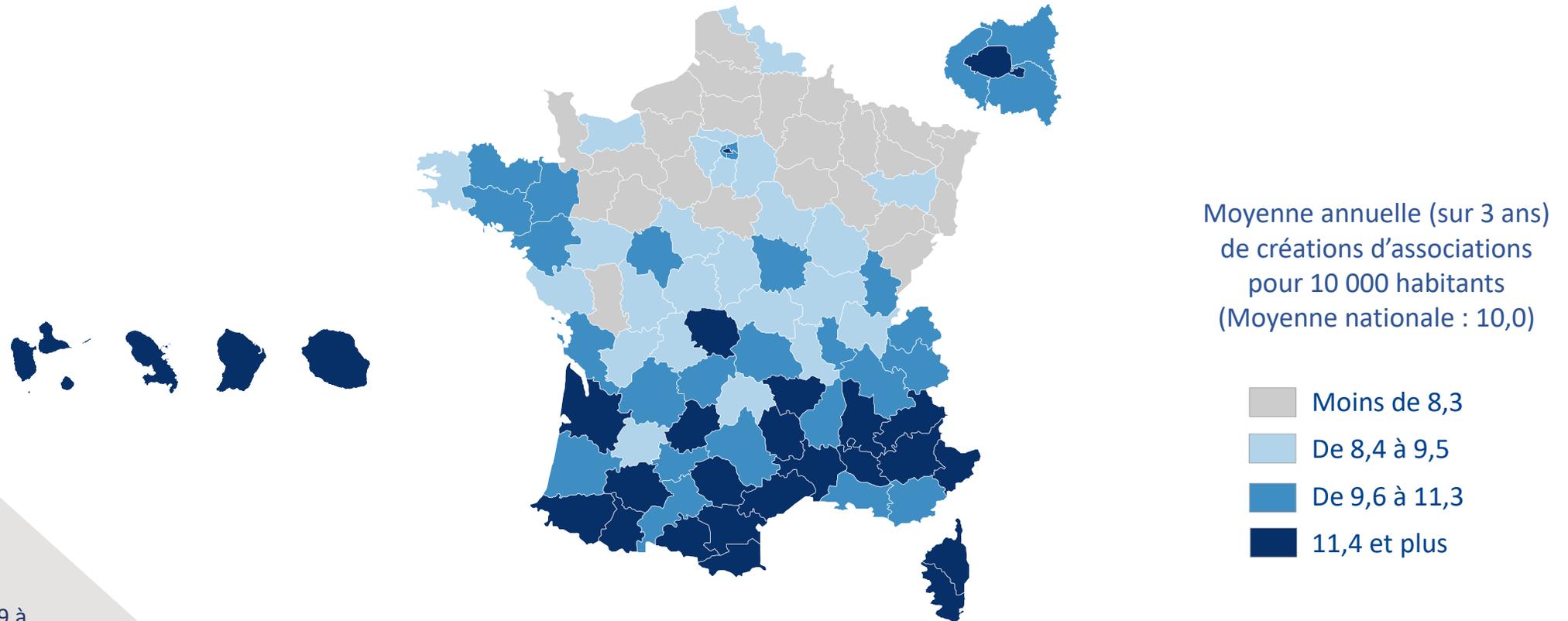
RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 140 000 et 150 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1,3 et 1,4 millions de bénévoles
dont 550 000 à 570 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

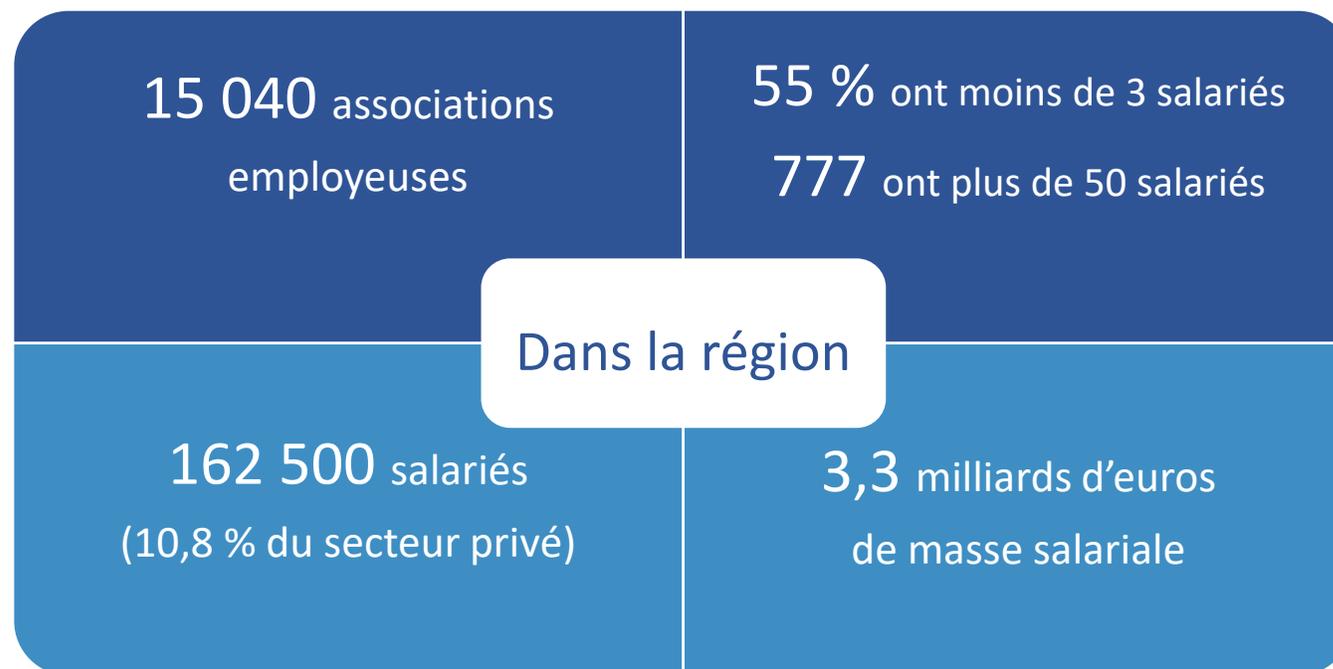


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

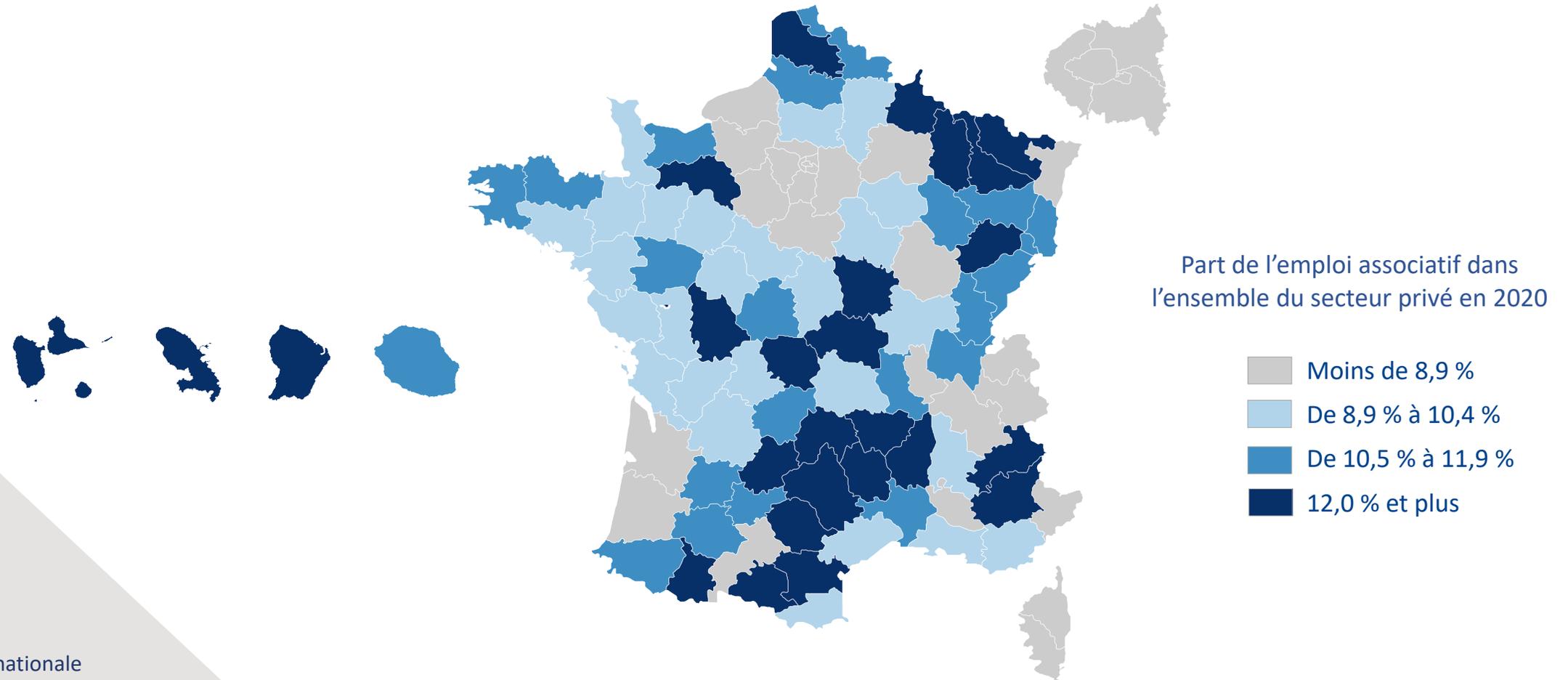
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	14 350	8,8	11,4
Sport	6 250	3,8	4,5
Santé	9 810	6,0	7,5
Social	91 840	56,5	50,4
Loisirs	3 110	1,9	1,2
Culture	3 760	2,3	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	17 090	10,5	12,3
Autres ⁽²⁾	16 290	10,0	10,5
Total	162 500	100,0	100,0

La répartition s'écarte parfois des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible dans l'enseignement, le sport et la santé, et nettement plus forte dans le social.

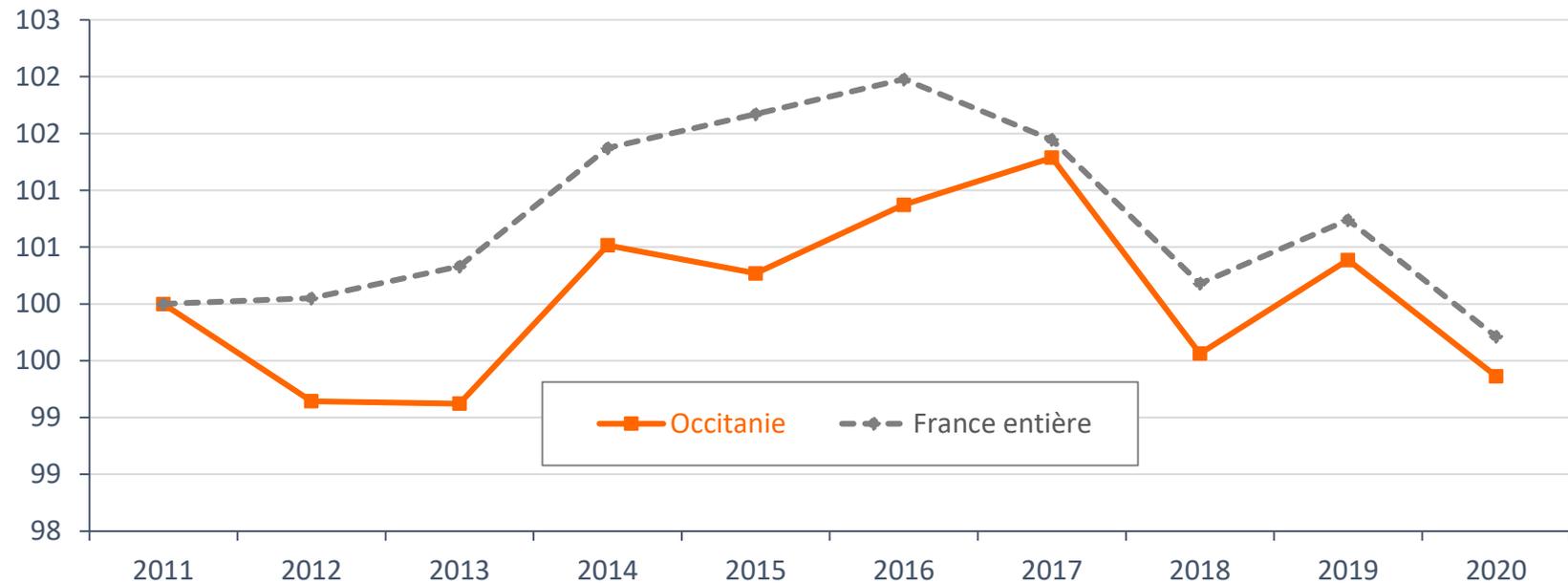
Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.
D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



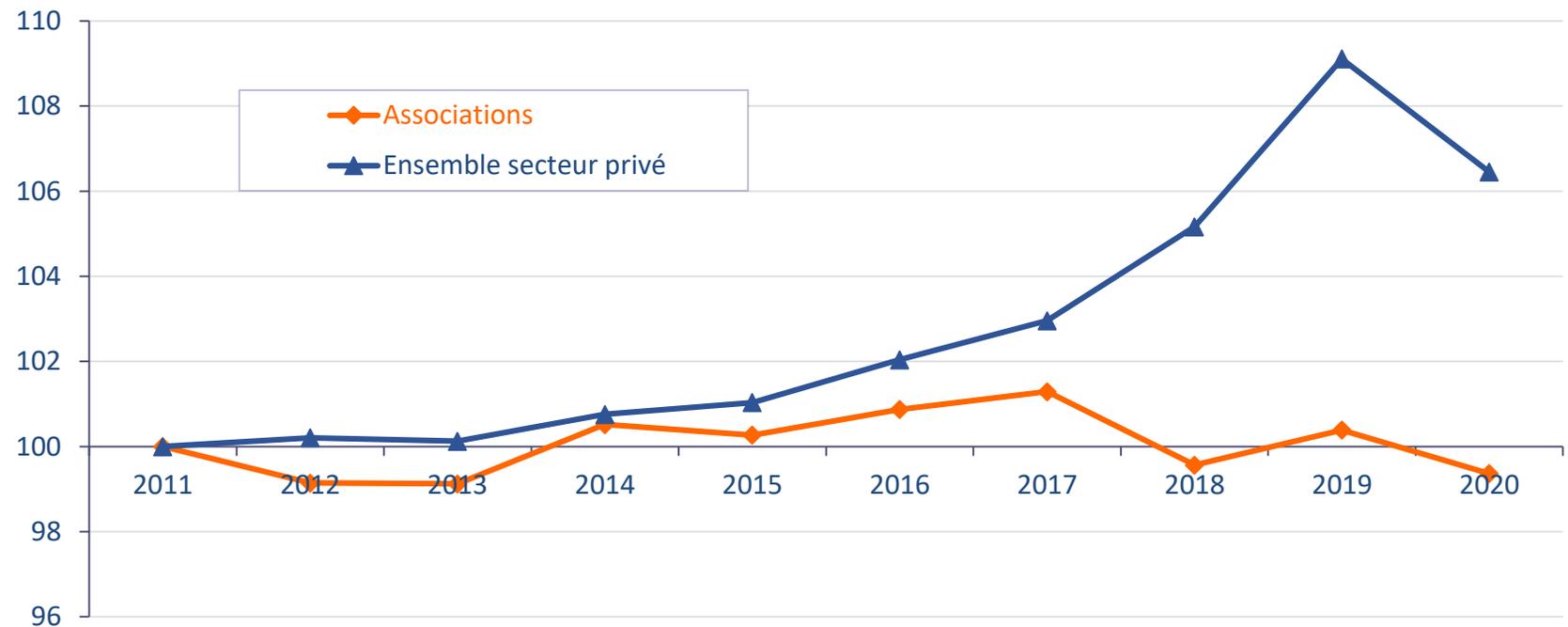
Après une période moins dynamique dans la région au regard de la moyenne nationale, les courbes se rejoignent en 2017. Les mouvements sont identiques au cours des trois dernières années observées, en lien avec la crise sanitaire pour ce qui concerne 2020.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



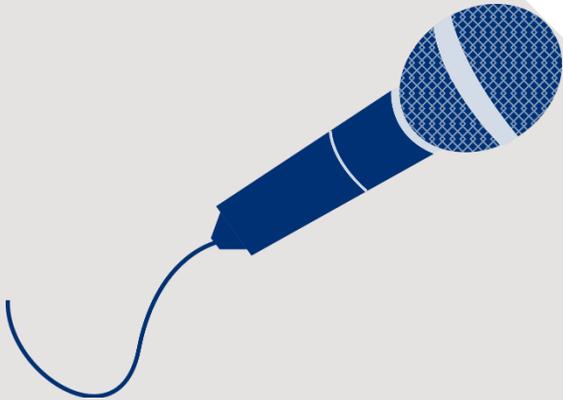
Les années 2018 et 2019 marquent une nette différence, au bénéfice du secteur privé régional. En dépit d'un fort retrait en 2020, en lien avec la crise sanitaire, celui-ci se situe 6% au-dessus de son niveau de l'année 2011. Les effectifs associatifs, un peu au-dessous.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

*Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient **encore quasiment à l'arrêt**, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...*

*Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations **ont repensé leur fonctionnement général** : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.*

*A l'image du télétravail, **le télébénévolat s'est largement développé** : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.*

*Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations **ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles** ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.*

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

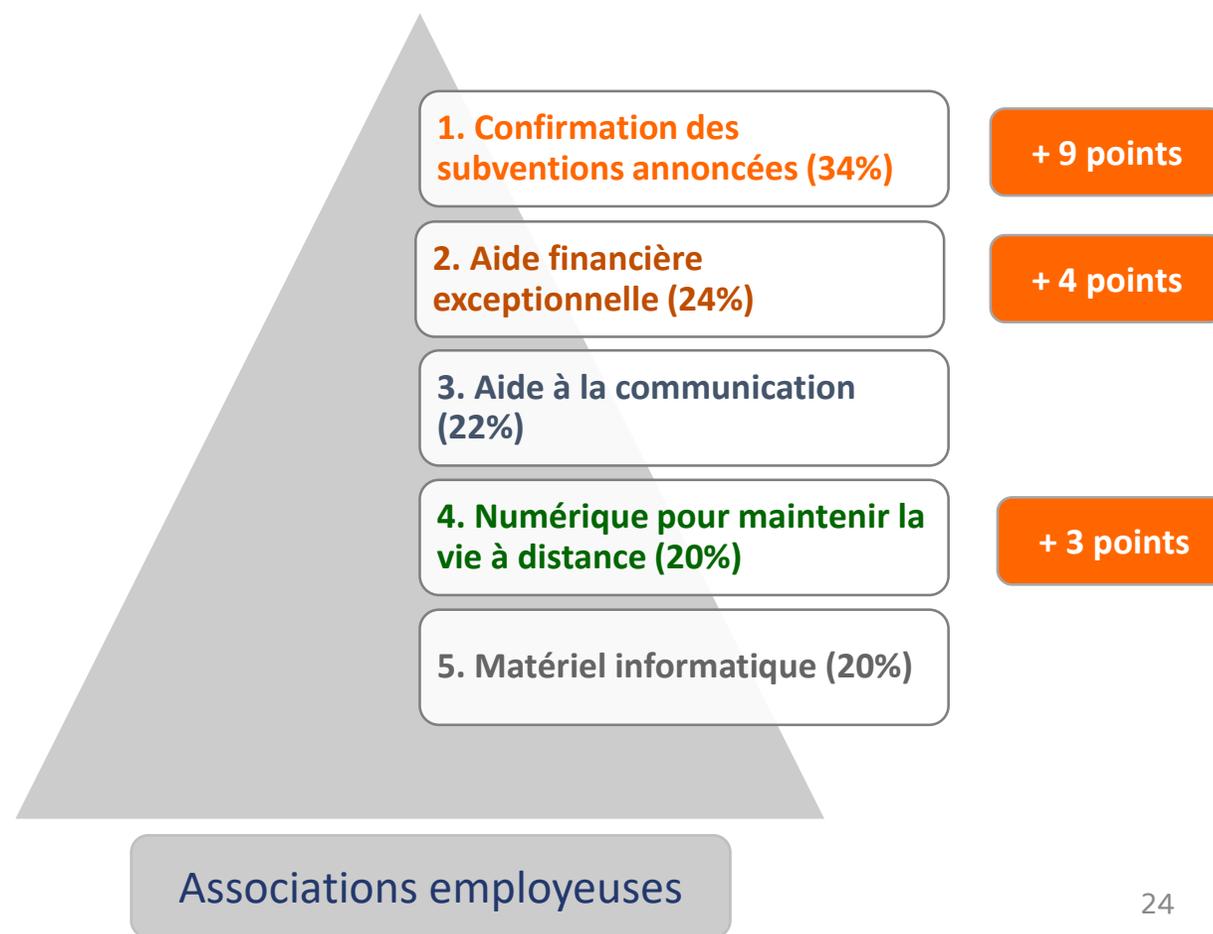
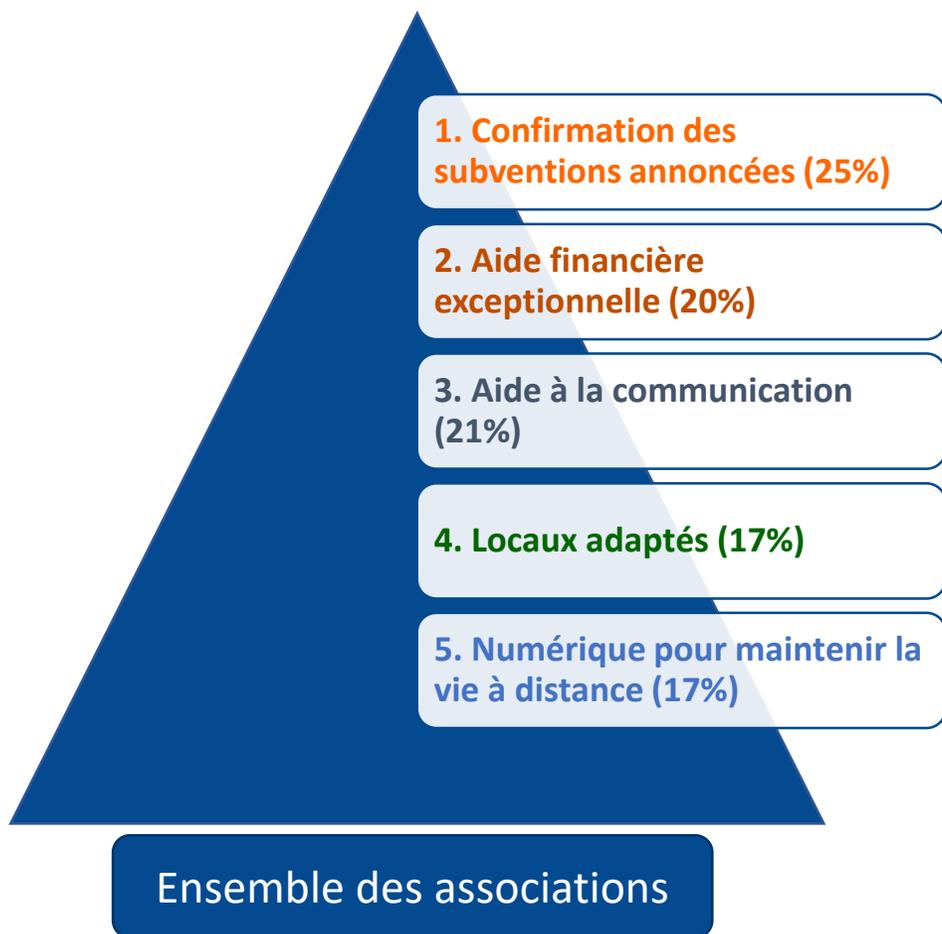
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



Provence-Alpes Côte d'Azur

AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Provence-Alpes Côte d'Azur

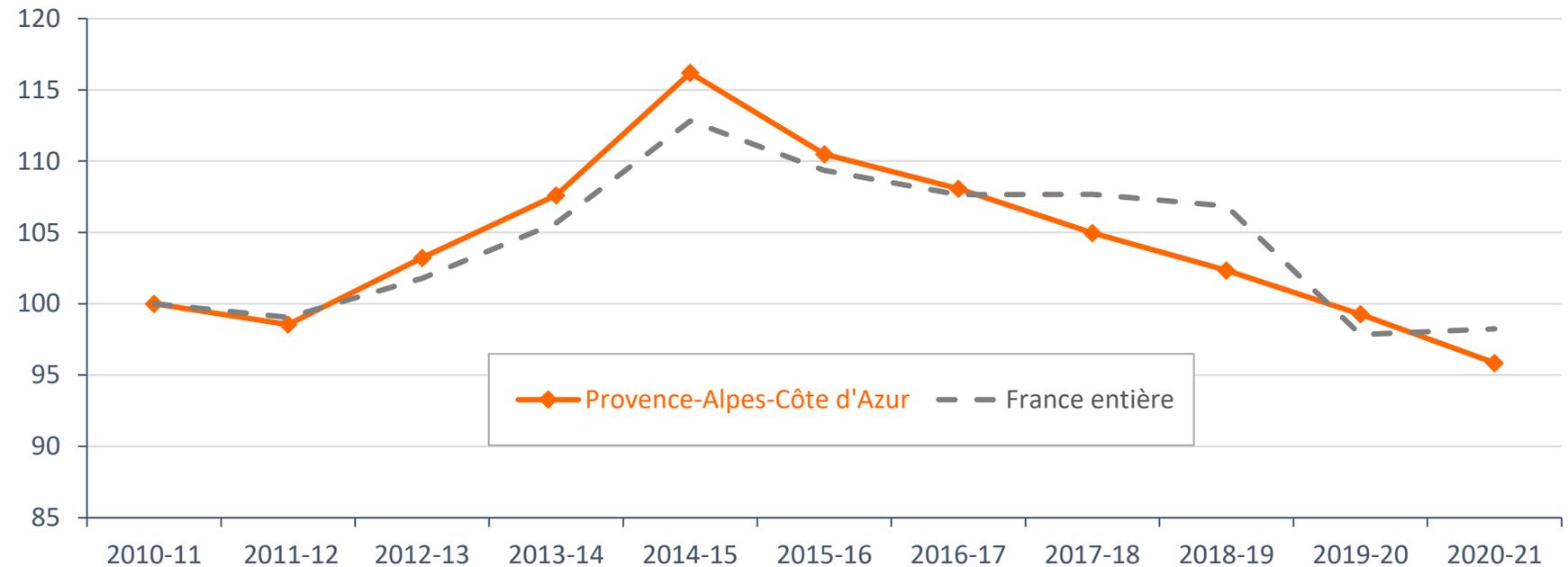
- 6 départements et **946** communes
- **5 089 000** habitants (2021)
Soit **7,8 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **22,3 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **11,6 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **8,9 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **17,3 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

A la différence de ce qui s'est passé au plan national, le nombre de créations d'associations en région a enregistré une baisse très régulière, à partir de l'année 2015-16.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,2	22,8
Sport	16,0	16,3
Loisirs	12,2	11,4
Social	6,6	8,5
Amicales - entraide	6,7	7,9
Education - formation	4,4	5,0
Economie	7,0	5,4
Santé	5,8	5,2
Environnement	6,1	5,8
Autres ⁽¹⁾	11,0	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

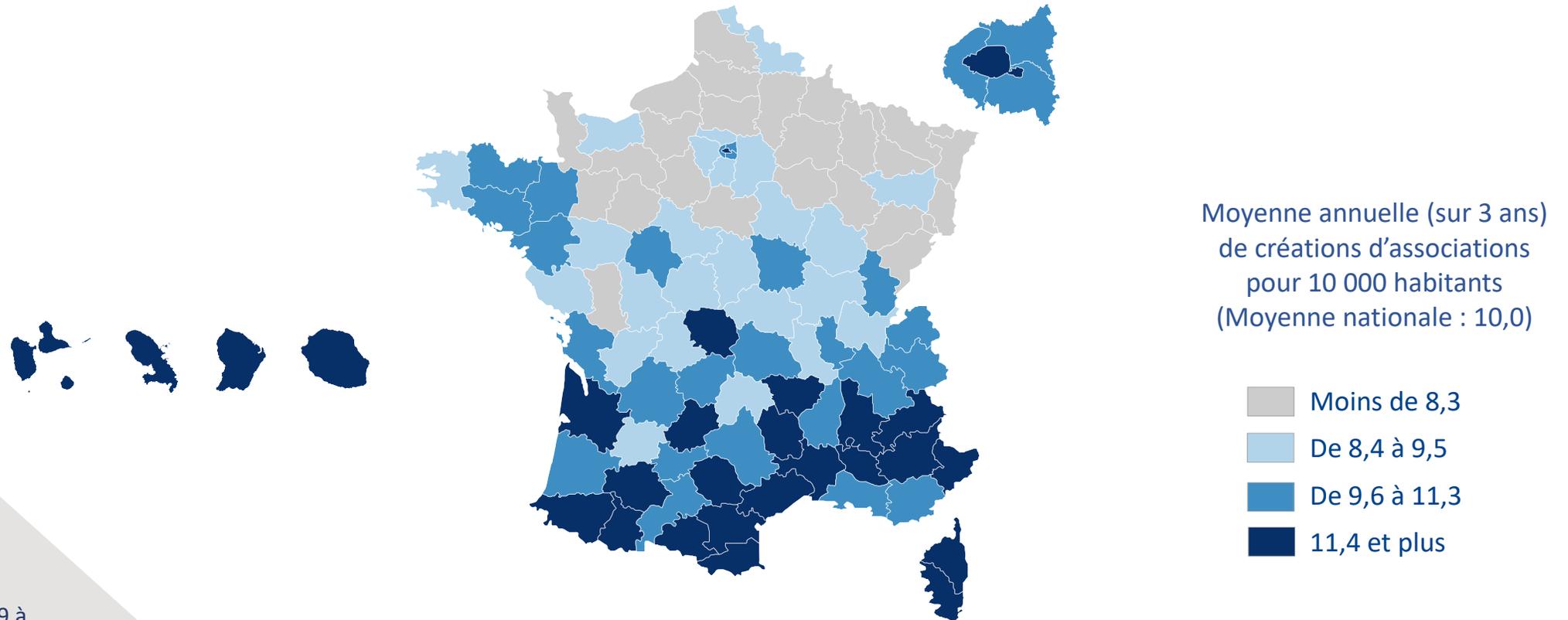
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans le secteur social et les amicales, et un peu plus dans la culture et l'économie.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 110 000 et 120 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 1 070 000 et 1 130 000 bénévoles
dont 450 000 à 470 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

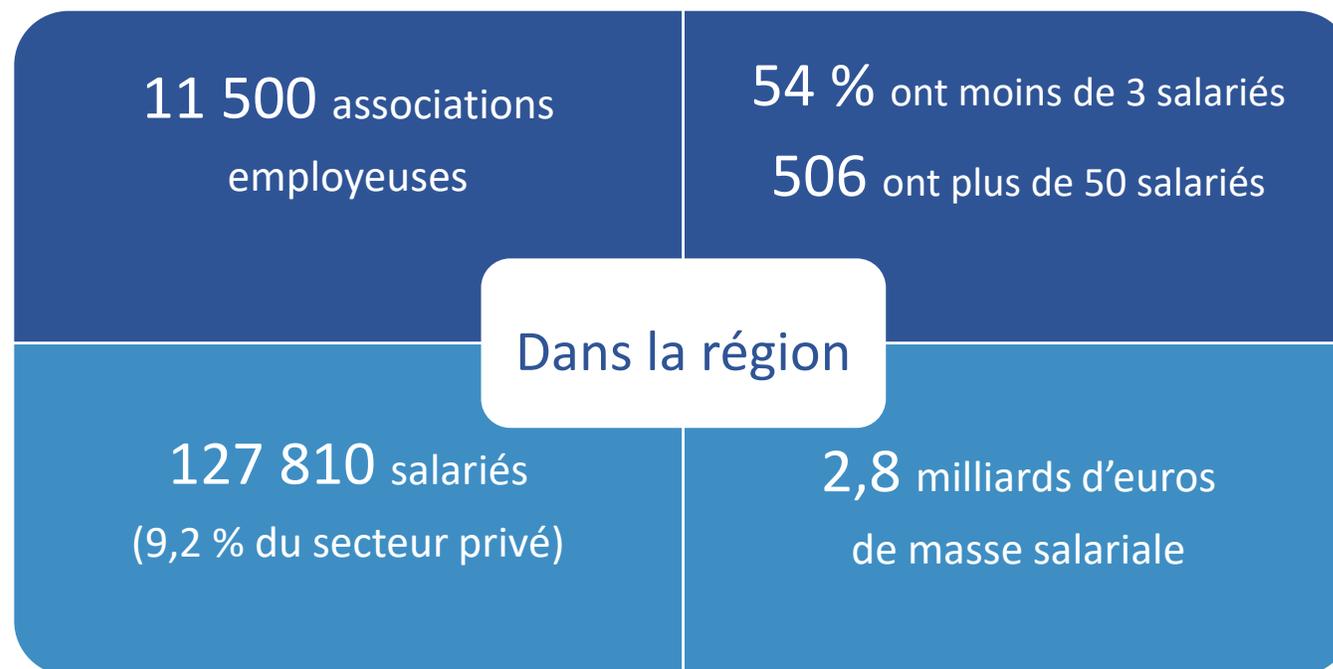


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

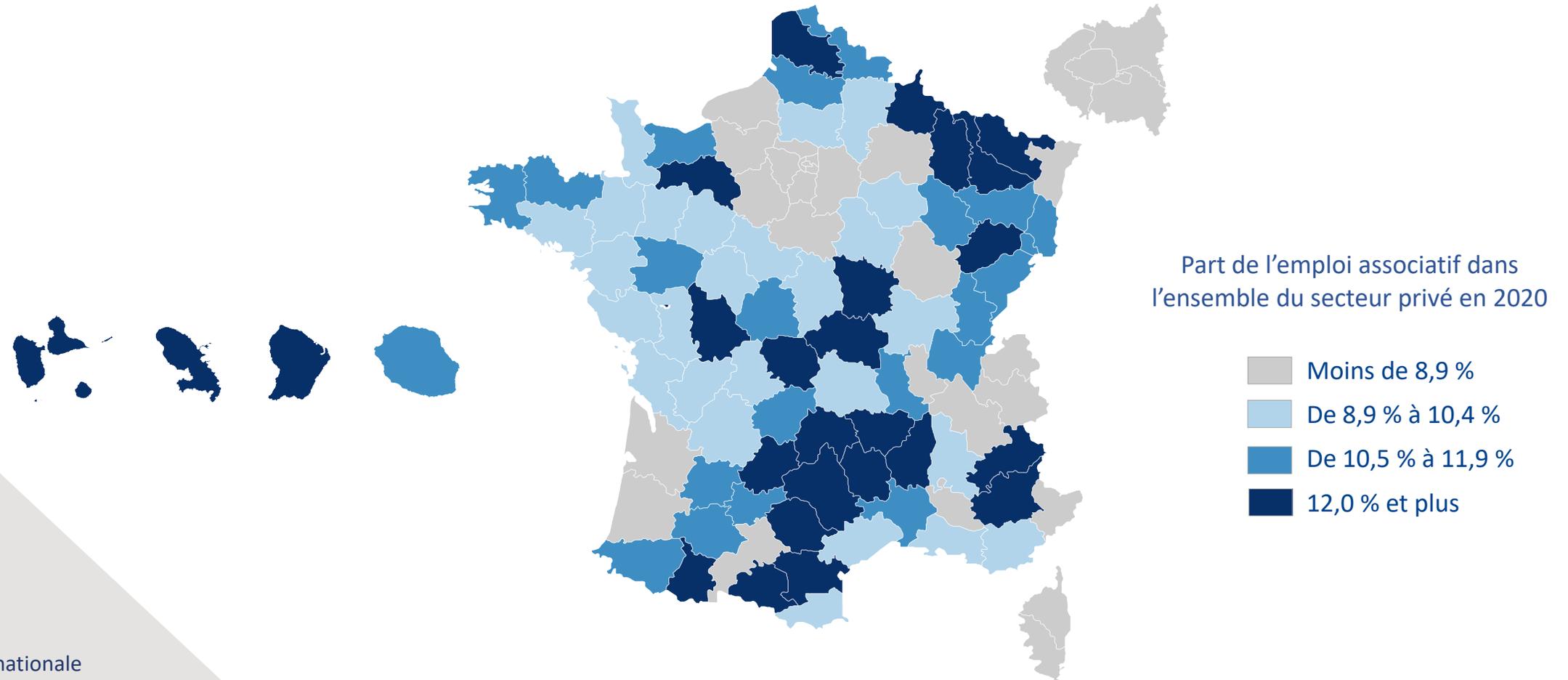
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	12 900	10,1	11,4
Sport	5 820	4,6	4,5
Santé	13 020	10,2	7,5
Social	62 220	48,7	50,4
Loisirs	1 220	1,0	1,2
Culture	3 270	2,6	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	11 670	9,1	12,3
Autres ⁽²⁾	17 690	13,8	10,5
Total	127 810	100,0	100,0

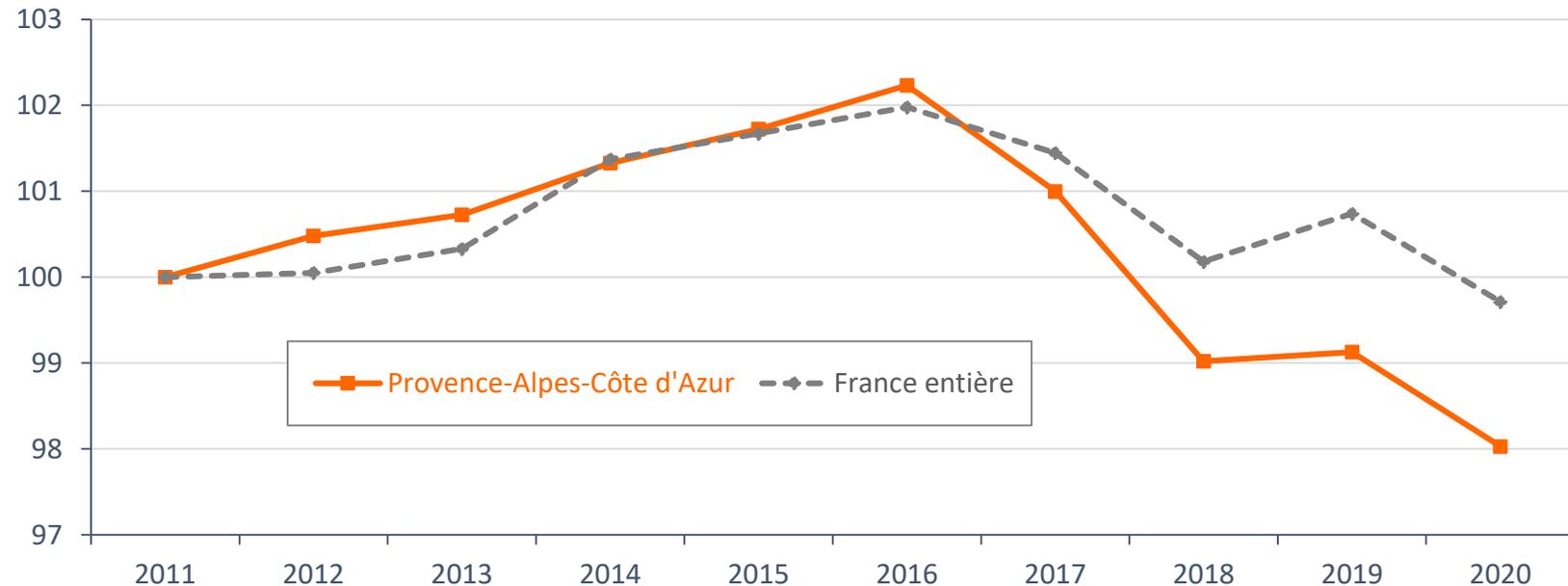
La répartition régionale est proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible dans l'enseignement et le social, et plus forte dans le secteur de la santé.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



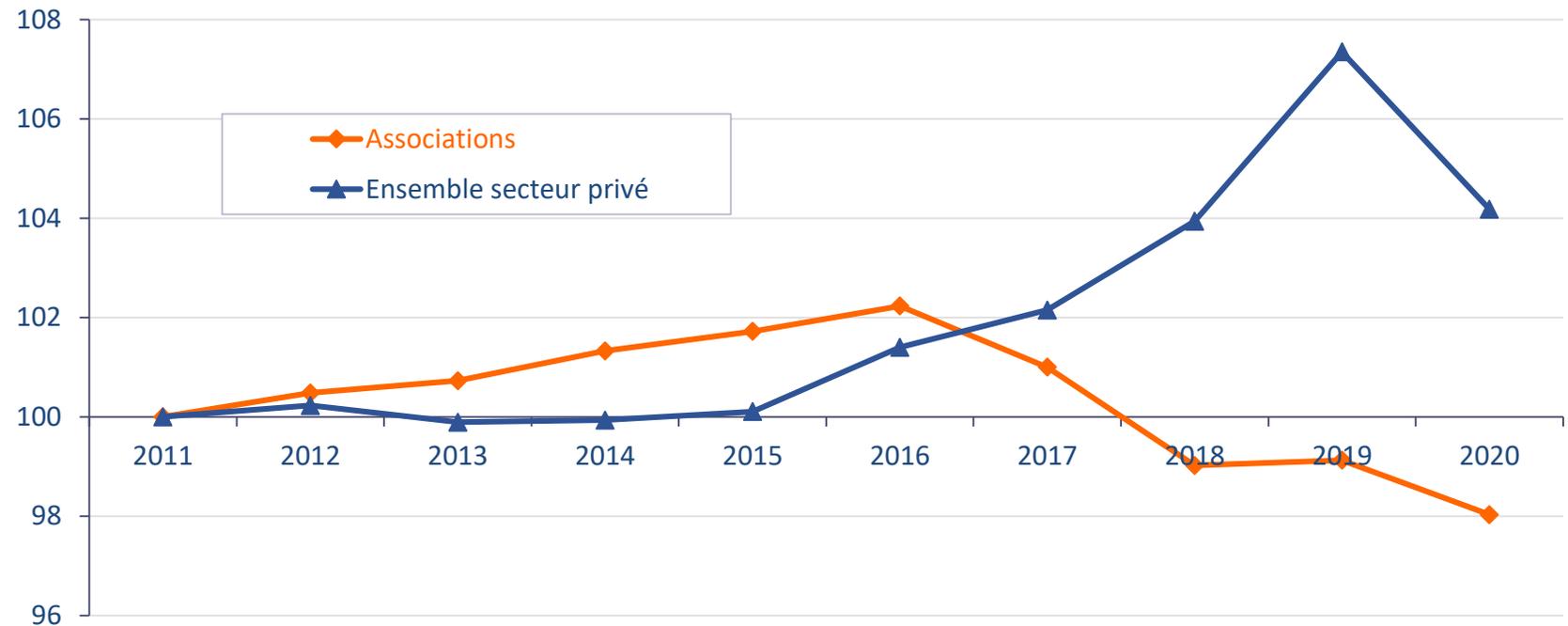
L'évolution était comparable jusqu'en 2016. La région a marqué un net repli en 2017 et 2018, suivi par une stabilisation en 2019 et un retrait, en 2020, en lien avec la crise sanitaire. De sorte que les effectifs associatifs régionaux se situent 2% au-dessous de ce qu'ils étaient en 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)



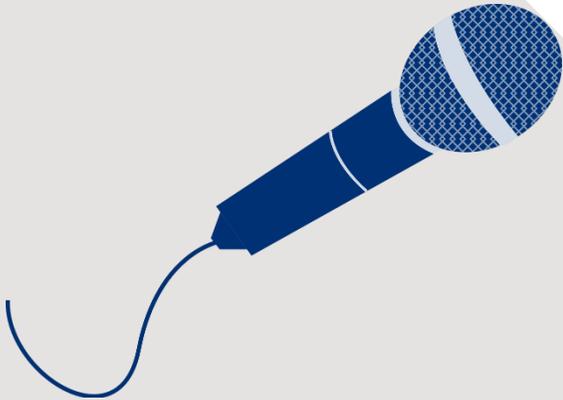
Les deux courbes se sont croisées en 2017, au bénéfice du secteur privé régional. Celui-ci a ensuite connu deux années de forte croissance, en 2018 et 2019, et en dépit du retrait important de l'année 2020, lié à la crise, il se situe 4% au-dessus de son niveau de 2011.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient encore quasiment à l'arrêt, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations ont repensé leur fonctionnement général : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, le télébénévolat s'est largement développé : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

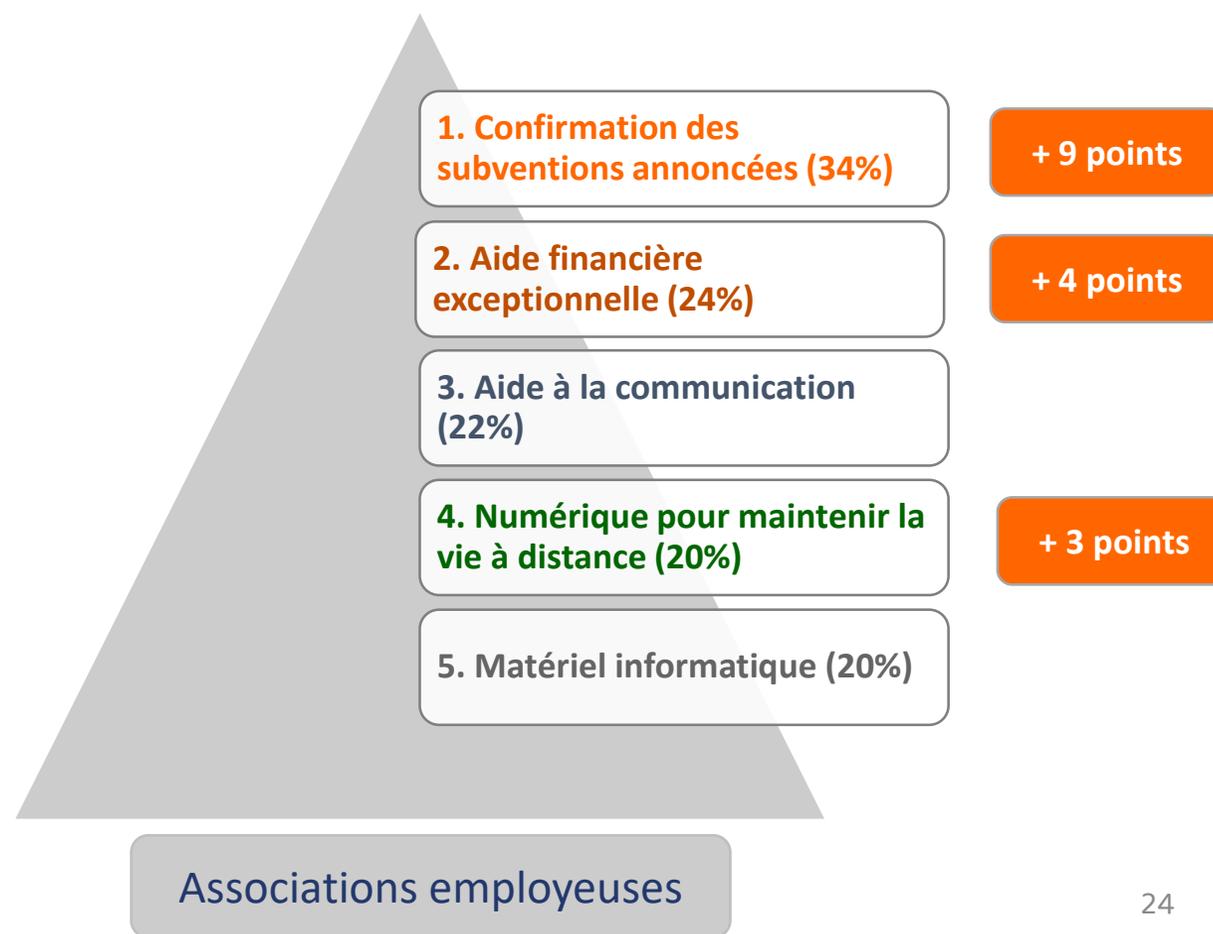
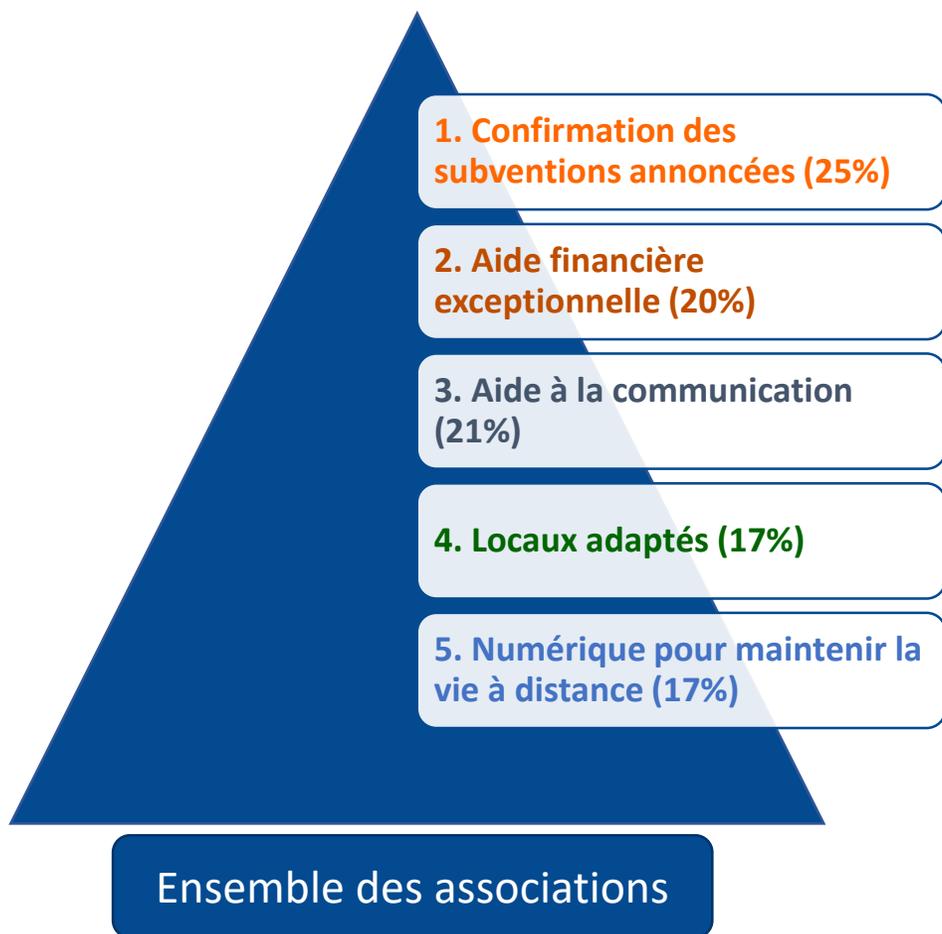
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, **la vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

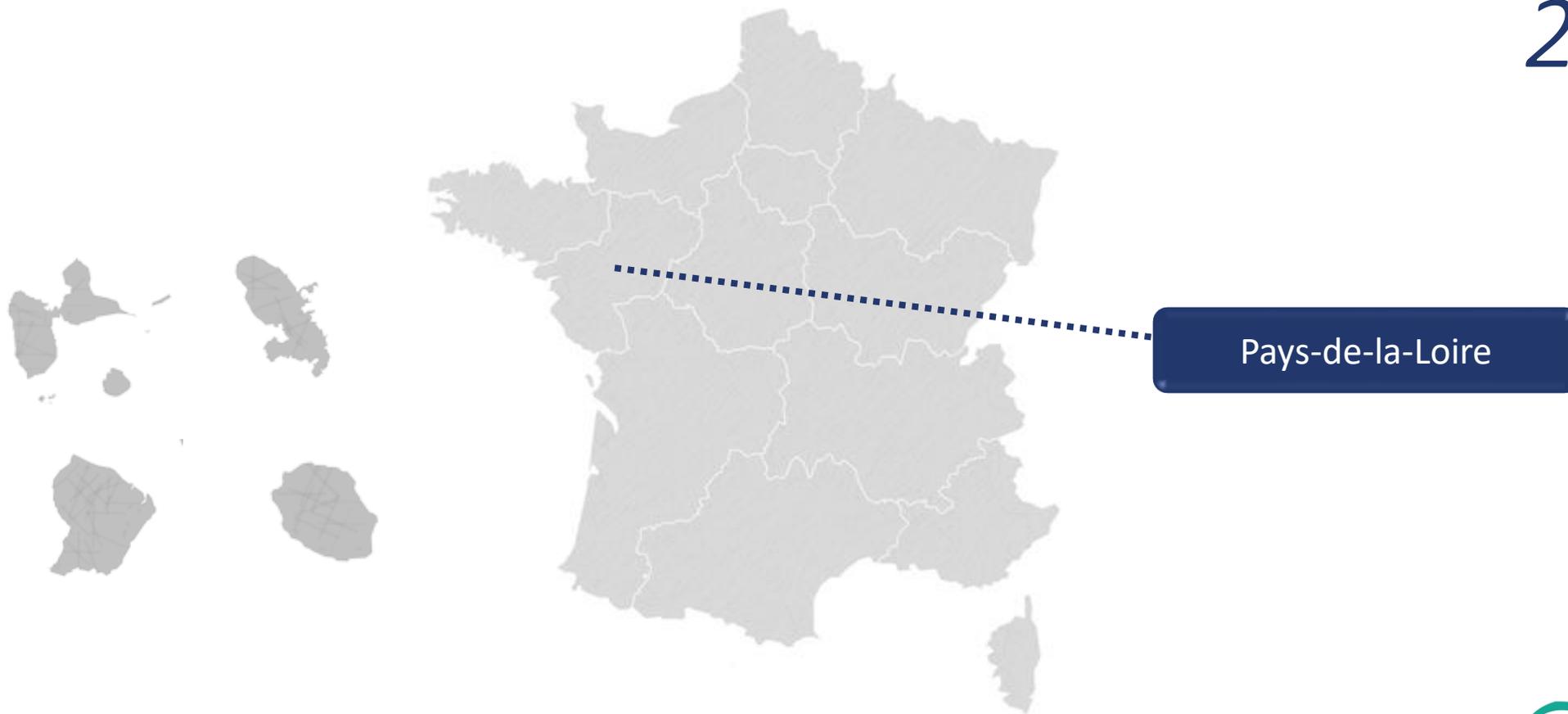
www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés

2021



AVANT-PROPOS

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, le secteur associatif apporte **un lien social incomparable** et joue **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Recherches & Solidarités publie les chiffres clés actualisés de la vie associative dans chacune des régions. Ils sont destinés à :

- Fournir **des données officielles les plus récentes** sur le secteur associatif, en le situant dans son contexte local et dans l'ensemble national.
- Partager cet état des lieux avec les acteurs, les décideurs locaux et tous ceux qui s'intéressent à la vie associative, **en insistant sur les spécificités de la région**.

Cette nouvelle édition s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec l'INJEP, renouvelé en 2021. Elle est complétée par des données détaillées sur chacune des régions qui sont présentées sous forme de tableaux en libre accès sur le site www.injep.fr

Sommaire

1. Éléments de contexte
2. Créations d'associations : bilan sur dix ans et analyse
3. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
4. L'emploi associatif : un enjeu économique et social
5. COVID-19 : Où en sont les associations ?
6. Annexes

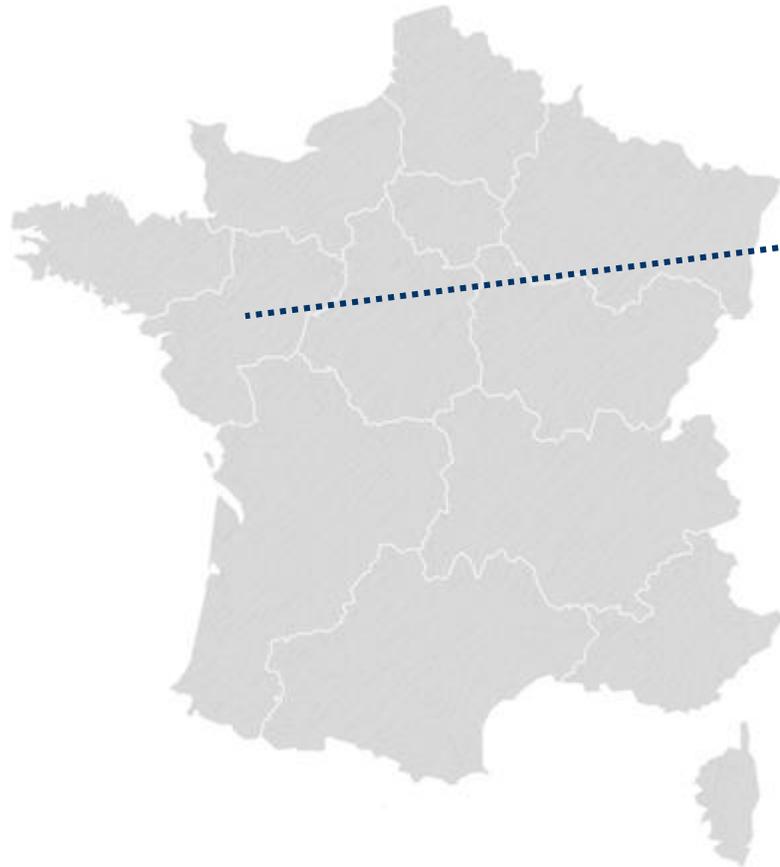
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE



Source : INSEE

Quelques chiffres, issus des sources INSEE les plus récentes, permettent de situer le secteur associatif dans son environnement géographique, démographique et économique, et de pointer d'éventuelles spécificités, au regard des repères nationaux.

La région en quelques chiffres



Pays-de-la-Loire

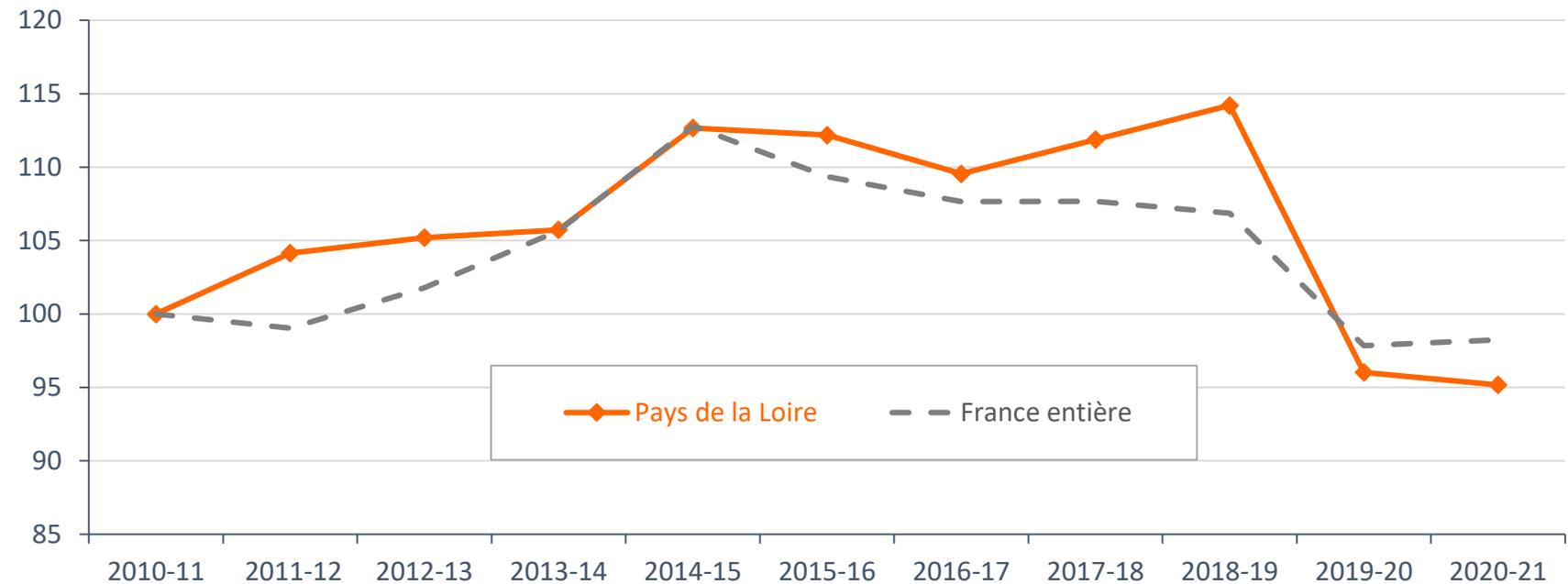
- 5 départements et **1 236** communes
- **3 837 200** habitants (2021)
Soit **5,9 %** de la population métropolitaine
- Part des moins de 20 ans (2021) : **24,3 %**
(France métropolitaine : 23,7 %)
- Part des plus de 75 ans (2021) : **9,9 %**
(France métropolitaine : 9,6 %)
- Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2020 : **6,7 %**
(France métropolitaine : 7,7 %)
- Taux de pauvreté (2018) : **10,8 %**
(France métropolitaine : 14,6 %)

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Évolution des créations d'associations

Dans la région et au plan national (base 100 en 2009-2010)



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Comme au plan national, et même plus fortement, le nombre de créations d'associations en région a enregistré, en 2019-20, sa plus forte baisse depuis 10 ans, vraisemblablement en lien avec la crise sanitaire.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	23,1	22,8
Sport	17,6	16,3
Loisirs	12,7	11,4
Social	10,2	8,5
Amicales - entraide	5,9	7,9
Education - formation	5,9	5,0
Economie	5,9	5,4
Santé	4,6	5,2
Environnement	5,8	5,8
Autres ⁽¹⁾	8,4	11,7
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2018-2019 à 2020-2021.

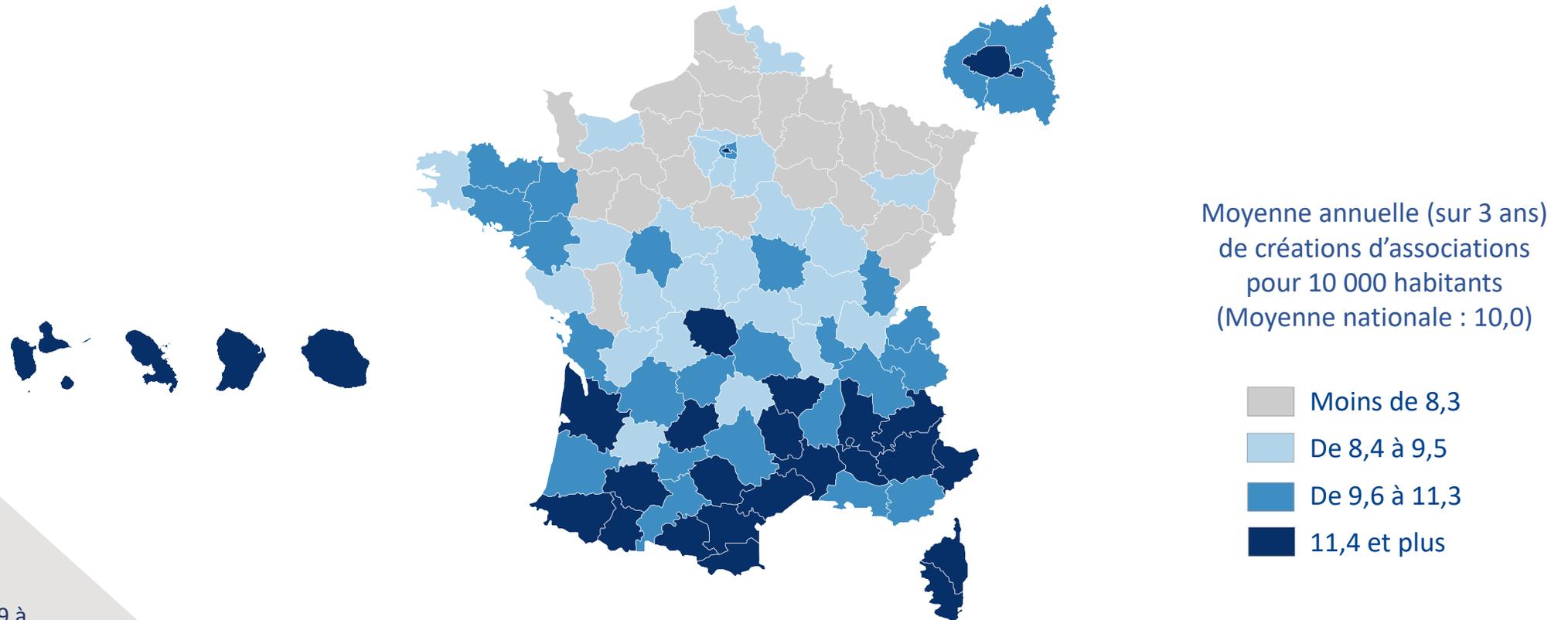
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, dans la région, un peu moins d'associations sont créées dans les amicales et l'entraide, et un peu plus dans les loisirs et le secteur social.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif *
Très souvent différent au sein d'une même région



Sources :
RNA (créations
d'associations 2018-2019 à
2020-2021)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2021)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan national, régional et départemental.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Les sources utilisées sont :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans (RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (ACOSS-URSSAF et MSA)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional. Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France : entre 1,4 et 1,5 million d'associations actives
Dans la région : entre 77 000 et 85 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

A partir de cette estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département, le nombre de bénévoles est estimé grâce à une enquête IFOP réalisée tous les 3 ans pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités, la dernière ayant été réalisée en janvier 2019, auprès d'un échantillon représentatif de 3 159 Français de 15 ans ou plus.

- 24 % des Français sont bénévoles dans une ou plusieurs associations
- Parmi eux, 43% ont une activité bénévole régulière (au moins une fois par semaine)

En France :
12,5 millions de bénévoles associatifs
dont 5,5 millions de bénévoles réguliers

Dans la région :
Entre 700 000 et 750 000 bénévoles
dont 300 000 à 310 000 bénévoles réguliers

L'EMPLOI ASSOCIATIF

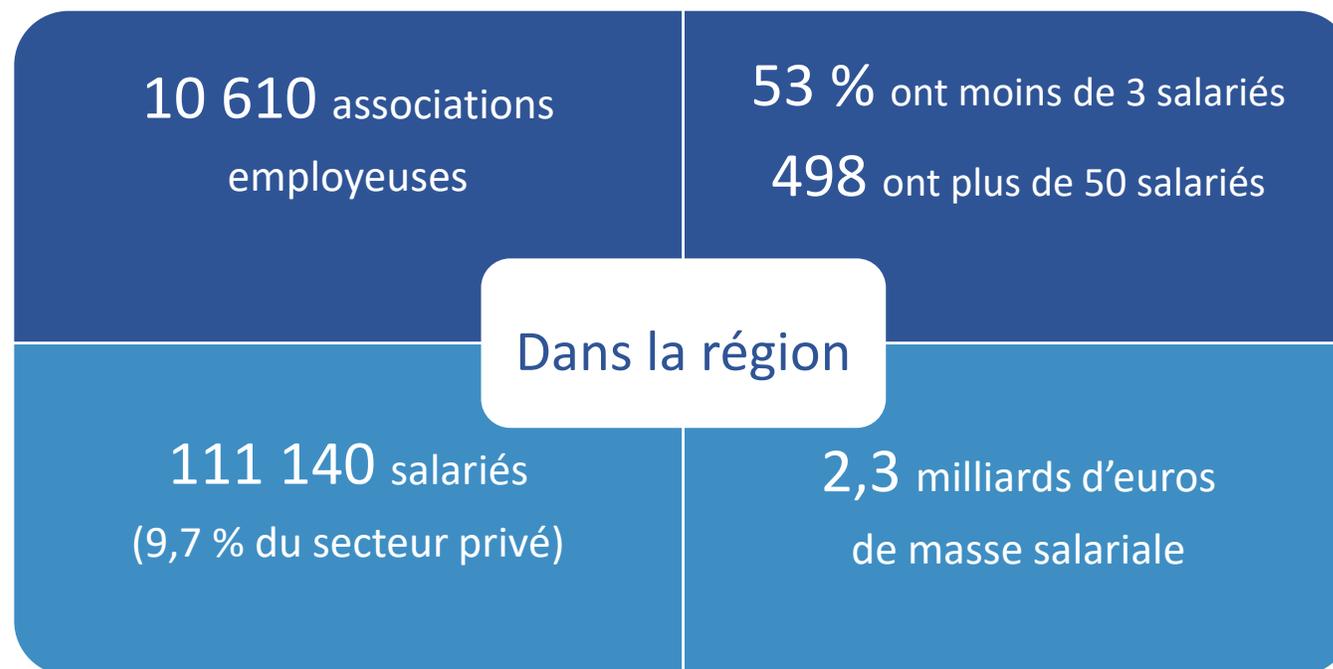


Avertissement au lecteur

Des changements méthodologiques, induits par l'entrée en vigueur de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), ont conduit à construire une nouvelle série de données. Les chiffres présentés ici ne peuvent donc pas être directement comparés à ceux de nos publications antérieures.

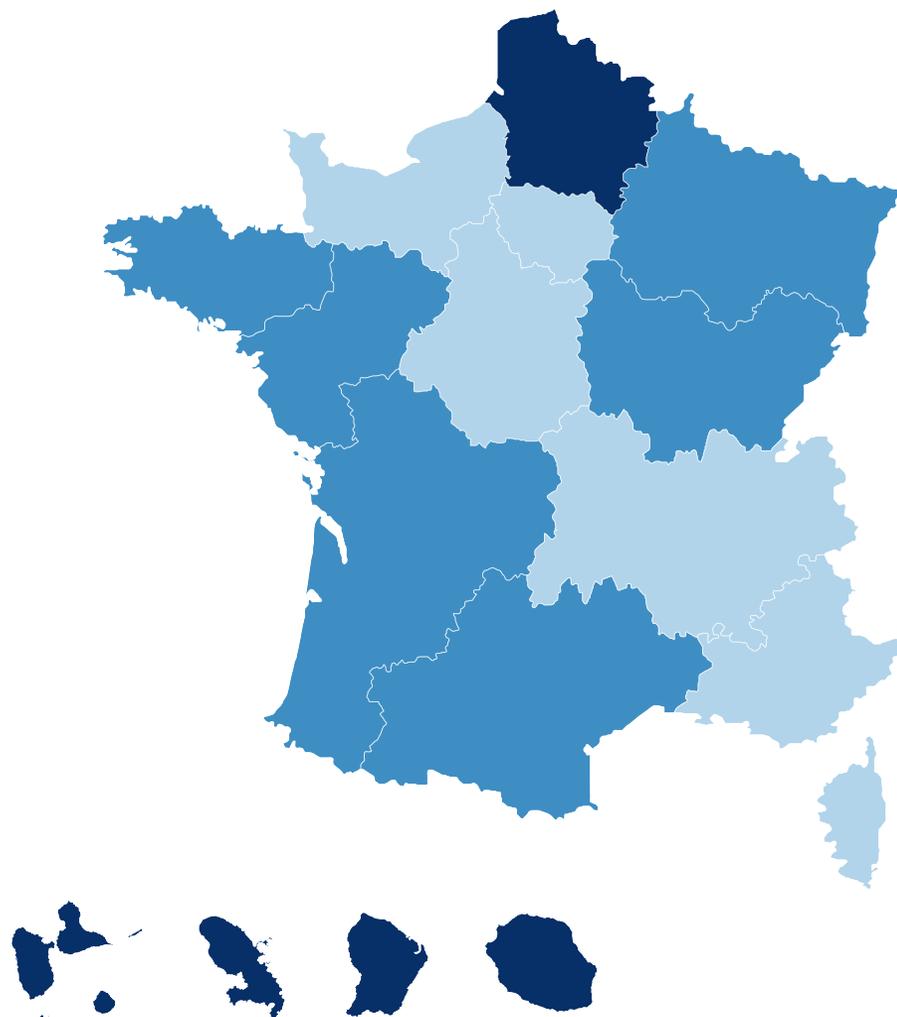
Un enjeu économique et social fort

En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2020, plus de **152 700 établissements** et **1 775 600 salariés** (**9,2%** du secteur privé).

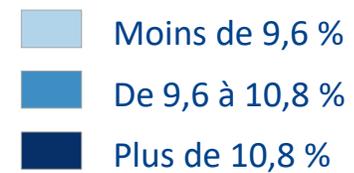


Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Dans les régions



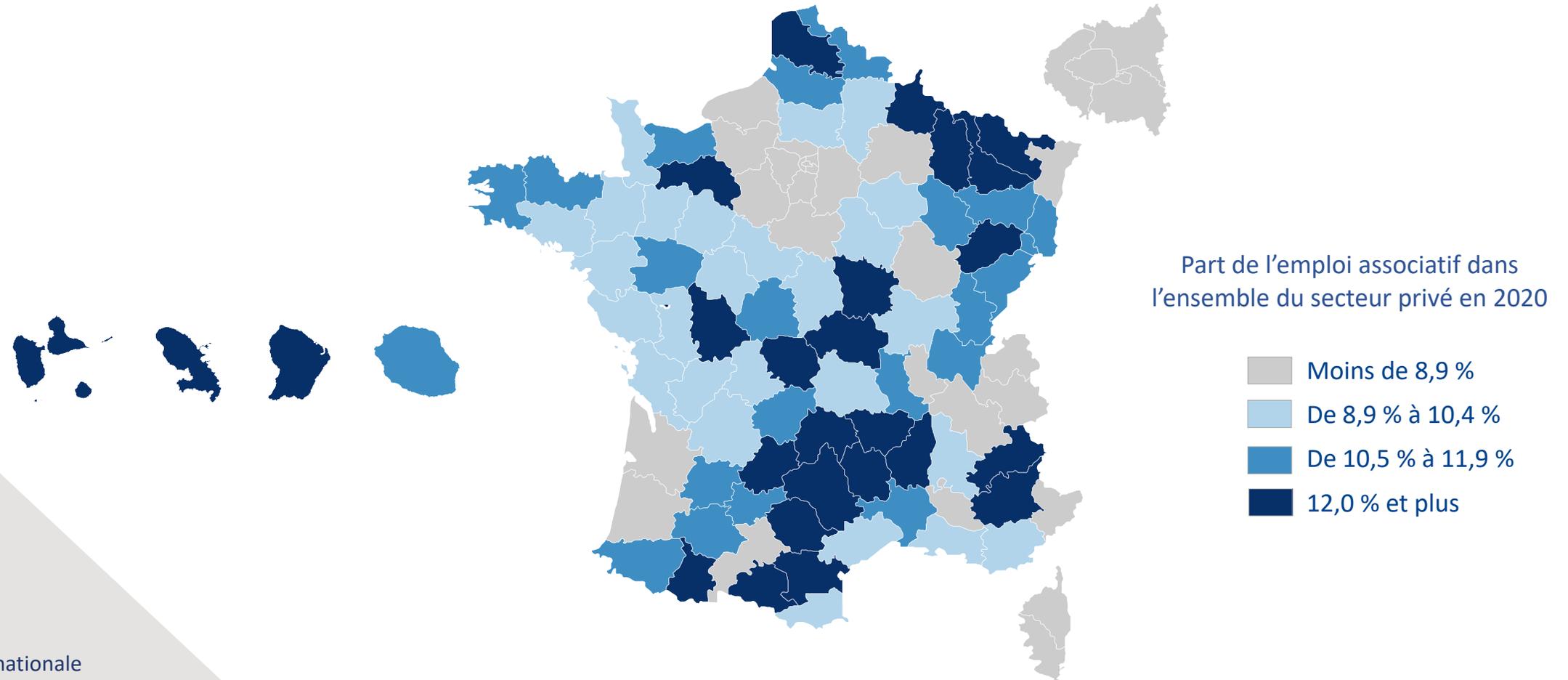
Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2020



Moyenne nationale : 9,2 %
Moyenne hors Ile-de-France : 10,1 %

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	17 970	16,2	11,4
Sport	5 120	4,6	4,5
Santé	6 600	5,9	7,5
Social	54 290	48,8	50,4
Loisirs	1 890	1,7	1,2
Culture	1 740	1,6	2,2
Autres activités ⁽¹⁾	13 900	12,5	12,3
Autres ⁽²⁾	9 630	8,7	10,5
Total	111 140	100,0	100,0

La répartition régionale est assez proche des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus faible dans la santé et nettement plus forte dans l'enseignement.

Sources :

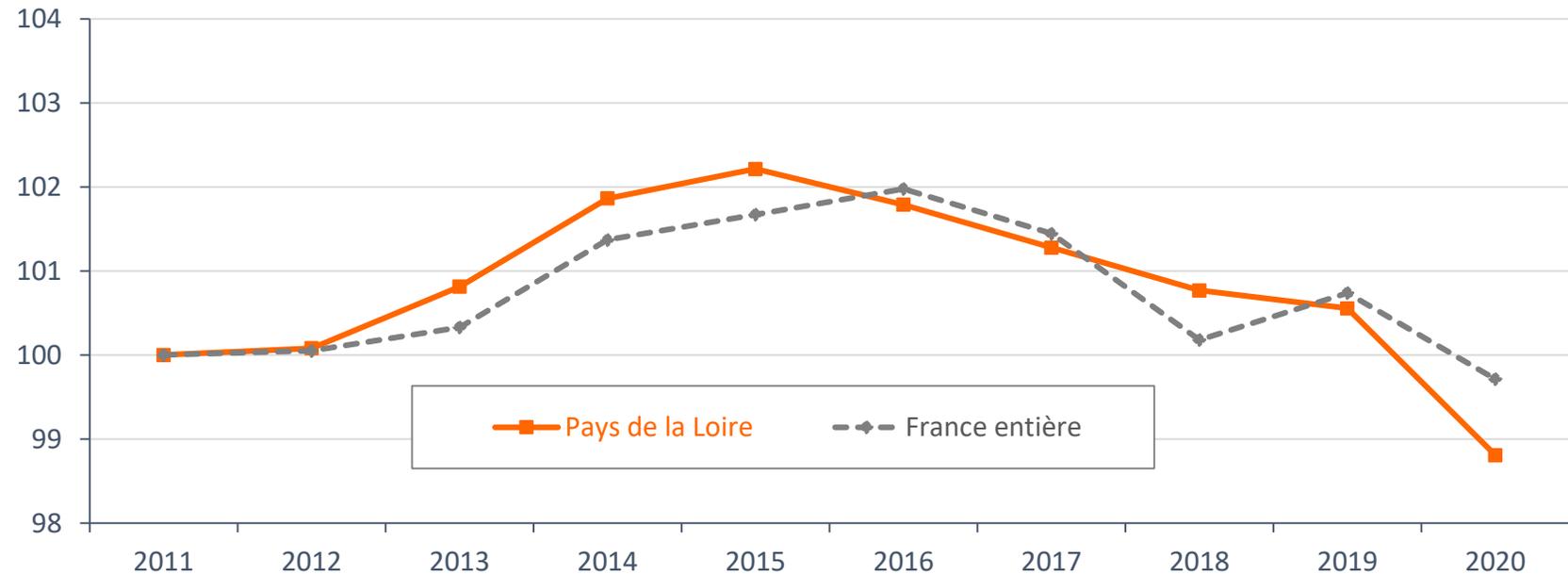
URSSAF Caisse nationale et MSA. Données 2020. D'après la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE).

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2011)



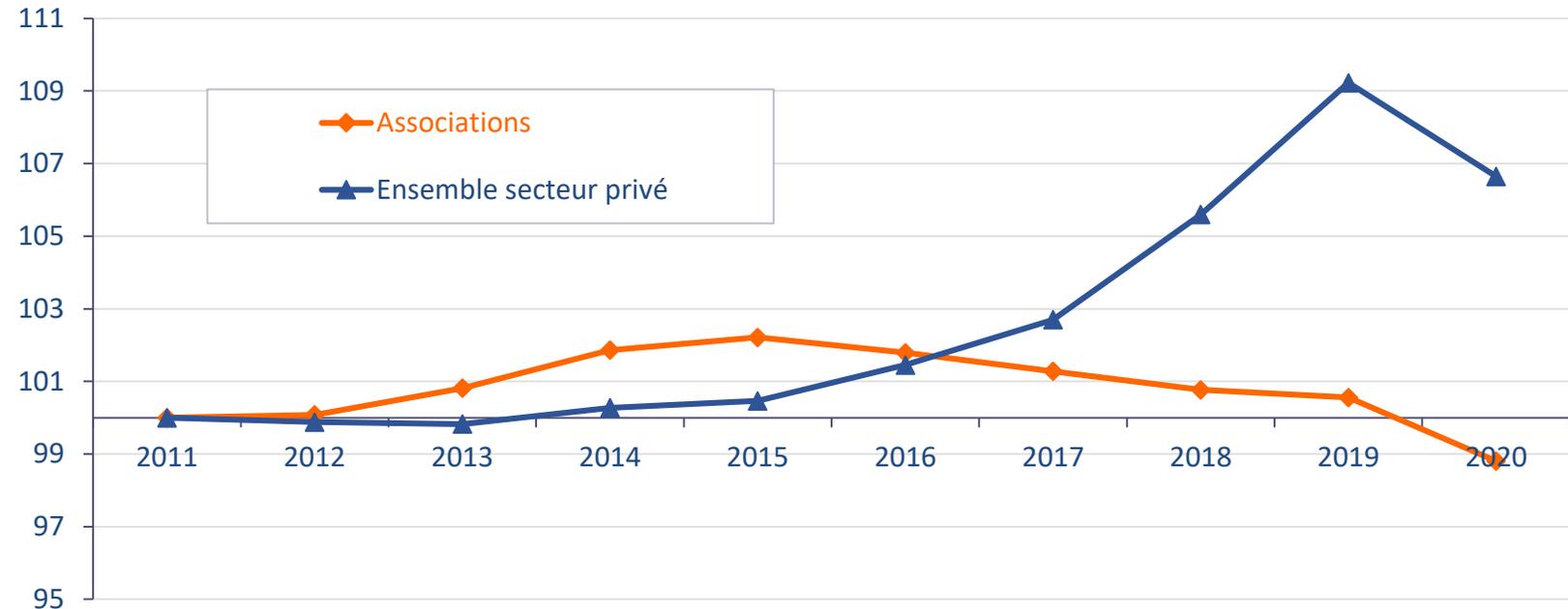
L'évolution est assez comparable en région et au plan national. Toutefois, au cours des deux dernières années, il n'y a pas eu de rebond en 2019 dans la région, et le retrait est ici plus marqué en 2020, en lien avec la crise sanitaire.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2020.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2011)

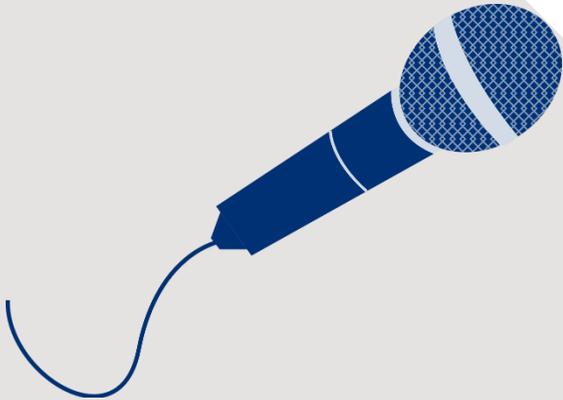


Les deux courbes se sont croisées, en 2017, au bénéfice du secteur privé régional. Il a connu ensuite deux fortes progressions, en 2018 et 2019. En dépit d'un retrait en 2020, en lien avec la crise sanitaire, il se situe près de 7% au-dessus de son niveau de l'année 2011 quand les effectifs associatifs sont légèrement au-dessous.

Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

COVID-19

Où en sont les associations ?



Source : Enquête nationale COVID-3, réalisée par le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités du 30 mars au 30 avril 2021, auprès d'un échantillon de 9458 responsables associatifs.

Le Mouvement associatif, le RNMA et Recherches & Solidarités se sont associés à la DJEPVA, dès les premiers jours de la crise sanitaire, pour permettre aux dirigeants associatifs d'exprimer leurs difficultés. Ce dialogue régulier a permis d'adapter les dispositifs de soutien mis en place par les pouvoirs publics et les représentants du secteur. La 3ème enquête, menée au printemps 2021, permet de dresser un état des lieux un an après le début de la crise.

Résultats complets en ligne sur : www.recherches-solidarites.org

De multiples impacts

La crise sanitaire a bouleversé les activités, l'organisation et les relations humaines.
Les faits les plus marquants :

Au printemps 2021, 40% des associations ayant participé à l'enquête étaient *encore quasiment à l'arrêt*, bien plus encore dans le sport, les loisirs, la culture...

Passée la sidération, en avril 2020, 73% des associations *ont repensé leur fonctionnement général* : le plus souvent avec l'appui du numérique et du travail à distance.

A l'image du télétravail, *le télébénévolat s'est largement développé* : un moyen d'action pour bien des bénévoles, en attente toutefois aussi, de rencontres et d'activités en présentiel.

Au fil des mois, en avril 2021, 60% des associations *ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles* ; elles étaient déjà 36% au printemps 2020.

Deux préoccupations majeures

Préoccupations exprimées à la sortie du 2^{ème} confinement (avril 2021), toujours sources d'inquiétudes depuis.

La reprise des activités

- La réouverture des structures d'accueil ou des locaux (exprimée par 71% des dirigeants)
- L'adaptation des activités dans la durée (58%)

Le maintien du lien

- La reprise ou la poursuite des relations avec les adhérents (55%)
- La (re)mobilisation des bénévoles (50%)

Au plan financier

Des situations relativement maîtrisées

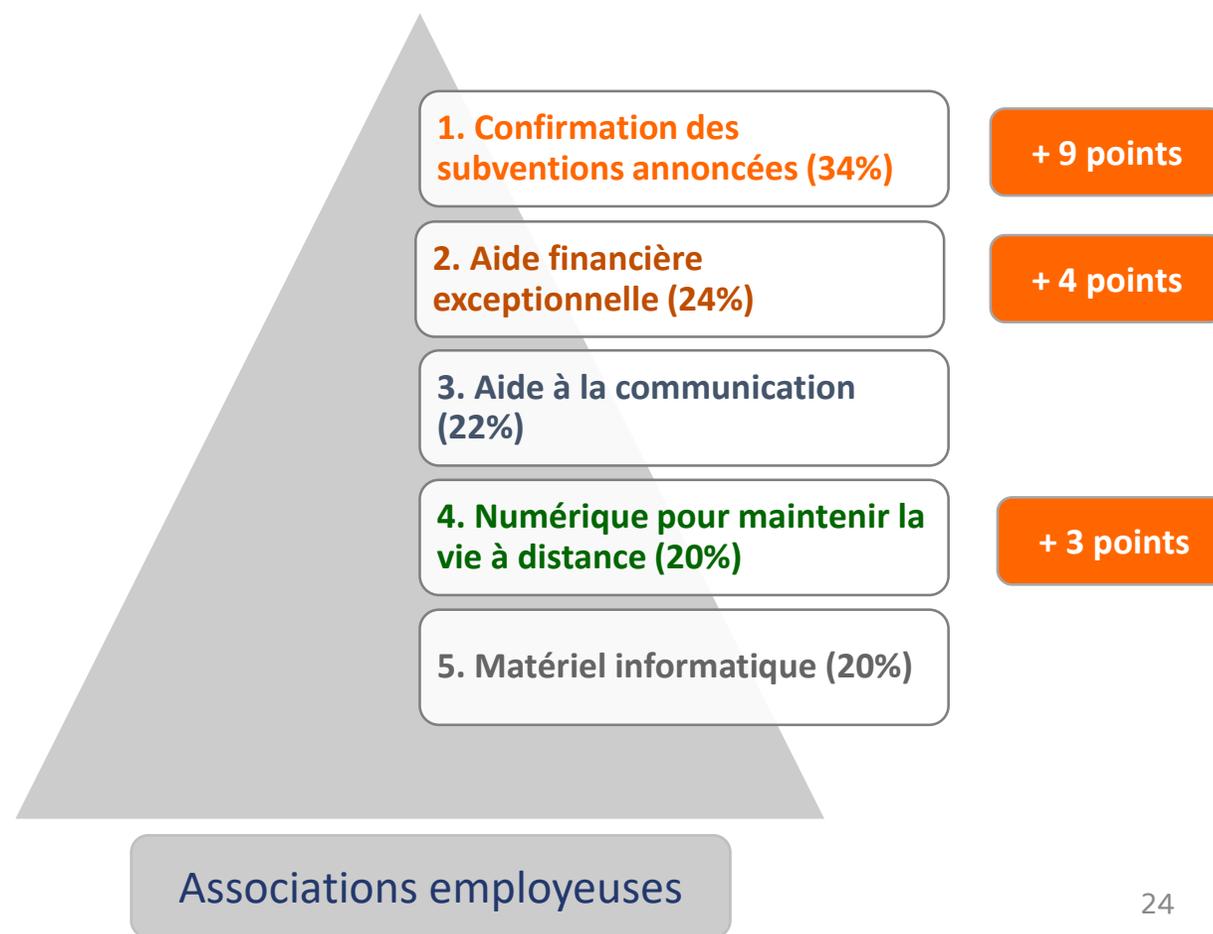
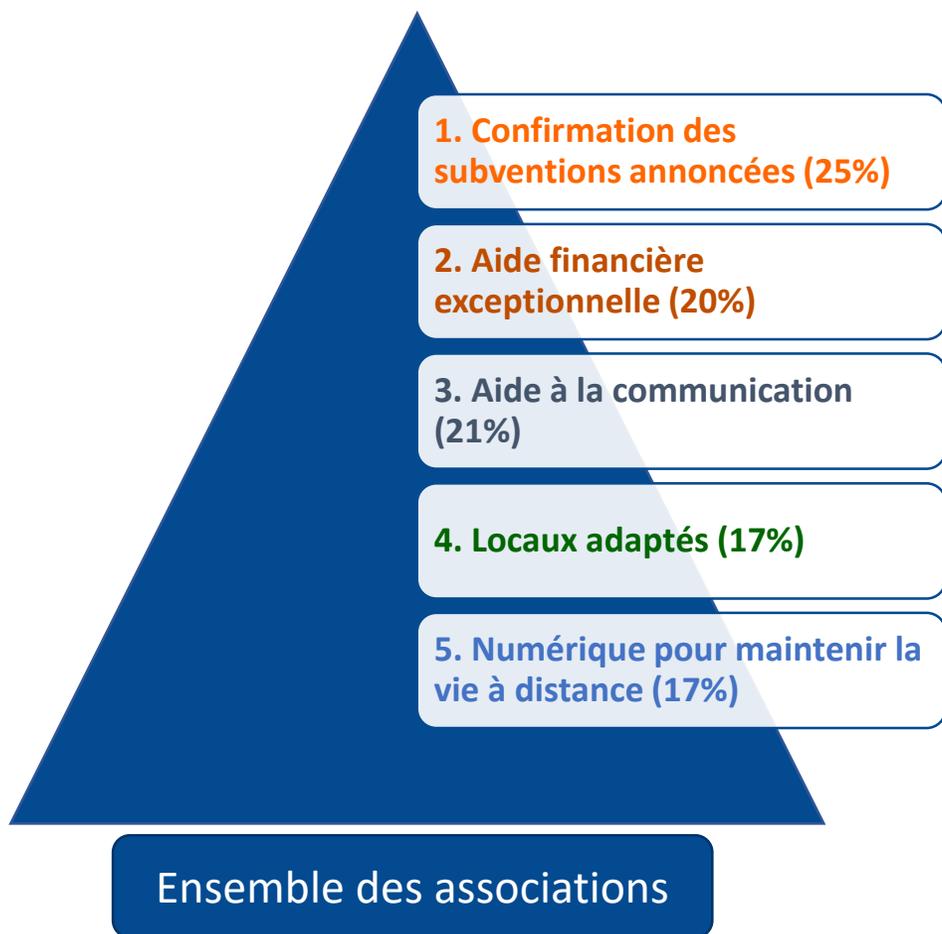
- Les résultats de l'année 2020 sont jugés acceptables par les deux tiers des dirigeants d'associations.
- Les tensions relatives à la trésorerie sont un peu moins vives, en 2021, par rapport à ce qu'elles étaient en 2020.
- 21% des associations ont bénéficié des mesures de soutien des pouvoirs publics (48% des employeurs) : fonds de solidarité, mesures sectorielles de l'Etat (culture, tourisme...), aides des départements et des communes, report des échéances fiscales et sociales...

Des impacts pourtant réels

- 76% des responsables associatifs déclarent subir les effets de la crise, dont :
 - 62% d'associations ont enregistré une perte de revenus significative ou totale
 - 54% déclarent une baisse des cotisations (27% au printemps 2020)
 - 18% indiquent une augmentation des coûts générés par la crise
- 36% des dirigeants sont préoccupés pour l'avenir.

Les besoins d'accompagnement prioritaires

De quelle nature sont vos besoins pour mener à bien vos actions dans les semaines à venir ? Les réponses à cette question sont comparables pour l'ensemble des associations, mais les besoins financiers et numériques sont plus affirmés par les employeurs.



ANNEXES



1. Les secteurs d'activité au regard des créations
2. Précisions méthodologiques sur l'emploi
3. Les secteurs d'activité au regard de l'emploi

Annexe 1

Les secteurs d'activité au regard des créations d'après la nomenclature du Répertoire National des Associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques ; aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Amicales - Entraide	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense de droits fondamentaux)
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2

Précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** correspond à la définition retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES. Elle exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement), 7381 (organisme consulaire) ainsi que les caisses nationales de Sécurité sociale et des établissements. Elle exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend aussi les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3

Les secteurs d'activité au regard de l'emploi d'après la nomenclature d'activités française (NAF)

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, autres activités pour la santé humaine
Social	Hébergement médico-social (9 sous-secteurs distincts) et action sociale sans hébergement (7 activités distinctes)
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire



Observatoire producteur de connaissances, l'**INJEP** est un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la **vie associative** et le sport.

Service à compétence nationale du ministère en charge de la jeunesse et de la vie associative, il comprend notamment le **service statistique** ministériel en charge de la jeunesse et des sports et porte le **Fonds d'expérimentation pour la jeunesse**.

Sa mission : développer les connaissances, éclairer les décideurs et les acteurs des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport et de la vie associative.

Rassemblant des **experts** de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP **produit**, rassemble, analyse, synthétise et **diffuse** des connaissances sur les jeunes et les politiques de jeunesse du niveau local au niveau européen, sur les démarches d'éducation populaire, sur la vie associative et le sport. Il constitue ainsi un **pôle de ressources et d'expertise pour les élus et les professionnels**.

Contact : **01 70 98 94 07** – contact@injep.fr

SUIVRE L'ACTUALITE ET RETROUVER LES TRAVAUX DE L'INJEP

www.injep.fr



Recherches & Solidarités

*Un réseau associatif d'experts et d'universitaires au service des solidarités,
en général, et du monde associatif en particulier*

Améliorer la connaissance

Des données officielles actualisées chaque année
Des enquêtes annuelles auprès des acteurs
Une enquête triennale auprès des Français
Des coopérations pour une expertise de terrain
et des approches pluridisciplinaires

Partager la connaissance

Des publications annuelles
A l'échelle nationale et locale
Au plus près des préoccupations des acteurs
En libre accès
Forte présence sur le net et dans la presse

www.recherches-solidarites.org

Ont participé à cette 14^{ème} édition annuelle Cécile BAZIN – Marie DUROS - Aziz BEN AYED - Jacques FAURITTE – Jacques MALET